

DIAGNOSTIC

TERRITORIAL ET SOCIO-ECONOMIQUE
DE LA PICARDIE MARITIME
FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX



Septembre 2016



SOMMAIRE

- 2

INTRODUCTION	7
I. L'HISTORIQUE DU PROJET	7
A. LES PREMIERS ENGAGEMENTS ET PROJETS.....	7
B. LES EVOLUTIONS DANS LA CONCEPTION DES POLITIQUES PUBLIQUES D'ENVIRONNEMENT ET D'ORGANISATION DES TERRITOIRES.....	7
II. LE CONTENU DU DOSSIER	9
PREMIERE PARTIE : LES MILIEUX NATURELS	10
I. INTRODUCTION	10
A. LA RICHESSE RECENSEE PAR LES INVENTAIRES.....	10
B. LES MESURES DE PROTECTION.....	12
C. LES ENJEUX AUTRES DE PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS POUR LA FONCTIONNALITE DU RESEAU ECOLOGIQUE.....	14
D. CONCLUSION.....	17
II. LE CADRE PHYSIQUE DES MILIEUX NATURELS : LE RELIEF, LA GEOLOGIE ET LA PEDOLOGIE, LE CLIMAT	17
A. LA MORPHOGENESE D'UNE GRANDE PLAINE MARITIME.....	17
B. LES UNITES NATURELLES ET LA TEXTURE DES SOLS.....	18
C. UNE VARIETE DE COTES SUR QUELQUES 70 KM DE LONG.....	20
D. UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCES MARITIMES.....	21
E. CONCLUSION.....	22
III. L'EAU, LES MILIEUX ET LA RESSOURCE EN EAU	23
A. LA PICARDIE MARITIME, RICHE EN EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES.....	23
1. <i>La ressource en eau souterraine</i>	23
2. <i>La ressource en eaux superficielles</i>	26
3. <i>La qualité des eaux littorales</i>	30
B. LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES TROIS FLEUVES.....	32
1. <i>Le SAGE de l'Authie</i>	33
2. <i>Le SAGE de la Bresle</i>	33
3. <i>Le SAGE du bassin versant de la Somme aval et des cours d'eau côtiers</i>	34
C. CONCLUSION.....	35
IV. GEOGRAPHIE, RISQUES NATURELS ET MILIEUX	36
A. LES RISQUES NATURELS FAISANT L'OBJET DE PLANS DE PREVENTION DES RISQUES (PPR).....	36
B. UNE STRATEGIE QUI SE DECLINE LOCALEMENT.....	39
1. <i>Le PGRI, déclinaison locale de la Directive Inondation</i>	39
2. <i>Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations Bresle Somme Authie</i>	41
3. <i>Le Plan Somme</i>	42
C. LES RISQUES INONDATION.....	42
D. LES RISQUES LITTORAUX.....	44
E. L'EROSION DES SOLS.....	45
F. CONCLUSION.....	46
V. MILIEUX NATURELS DE LA COTE PICARDE ET DES MARAIS ARRIERE-LITTORAUX	47
A. LES ESTUAIRES.....	48
1. <i>Estuaire de l'Authie</i>	48
2. <i>Estuaire de la Somme</i>	50

3.	<i>Estuaire de la Bresle</i>	51
4.	<i>Les prés salés</i>	53
5.	<i>Les marais arrière-littoraux de la plaine maritime</i>	53
6.	<i>Le hâble d'Ault</i>	55
7.	<i>Les falaises</i>	55
8.	<i>Les levées de galets</i>	57
9.	<i>Les massifs dunaires</i>	58
B.	CONCLUSION POUR LA COTE PICARDE ET LES MARAIS ARRIERE-LITTORAUX	58
VI. MILIEUX NATURELS DES VALLEES ET LEURS DIFFERENTES COMPOSANTES		59
A.	VALLEE DE LA SOMME AVAL ET MARAIS	59
1.	<i>La vallée tourbeuse</i>	60
2.	<i>La partie estuarienne de la Somme</i>	60
B.	LA VALLEE DE L'AUTHIE	61
C.	CONCLUSION POUR LES VALLEES	62
VII. LES MILIEUX TERRESTRES DES PLATEAUX		62
A.	LE PLATEAU DU PONTHEIU	62
1.	<i>Les milieux boisés</i>	64
2.	<i>Les pelouses calcicoles ou « larris »</i>	64
B.	LE PLATEAU DU VIMEU	65
1.	<i>Les bois et forêts</i>	66
2.	<i>Les pelouses calcicoles ou « larris »</i>	66
C.	CONCLUSION POUR LES PLATEAUX	67
DEUXIEME PARTIE : LES PAYSAGES		68
I. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES, FACTEURS EXPLICATIFS ET EVOLUTIONS DES PAYSAGES		69
A.	LES FACTEURS EXPLICATIFS ET ETAPES IMPORTANTES DE LA FORMATION DES PAYSAGES	69
1.	<i>Plateaux et évolutions agricoles</i>	69
2.	<i>Vallées et urbanisation</i>	71
3.	<i>Les bois, des évolutions anciennes</i>	72
4.	<i>Les infrastructures</i>	73
5.	<i>Les évolutions urbaines</i>	73
6.	<i>Le tourisme</i>	75
B.	LES FACTEURS ET MUTATIONS PLUS RECENTES	77
1.	<i>Les infrastructures récentes et les paysages</i>	77
2.	<i>Le développement des zones d'activités</i>	78
3.	<i>Les infrastructures énergétiques, dont les éoliennes</i>	79
II. LES QUATRE ENTITES PAYSAGERES, LEURS SOUS-ENTITES ET LES PAYSAGES EMBLEMATIQUES		82
A.	ENTITE PAYSAGERE LE VIMEU	84
1.	<i>Les paysages emblématiques</i>	86
2.	<i>Sous-entité paysagère Le Vimeu industriel</i>	88
3.	<i>Sous-entité paysagère Le plateau agricole du Vimeu</i>	89
4.	<i>Sous-entité paysagère Les vallées vertes du Vimeu</i>	90
5.	<i>Synthèse de l'entité</i>	90
B.	ENTITE PAYSAGERE LE PONTHEIU ET VALLEE DE L'AUTHIE	92
1.	<i>Les paysages emblématiques</i>	94
2.	<i>Sous-entité paysagère La vallée du Scardon</i>	97
3.	<i>Sous-entité paysagère La vallée de la Maye et la forêt de Crécy</i>	98
4.	<i>Sous-entité paysagère Plateaux du Ponthieu</i>	99
5.	<i>Sous-entité paysagère basse vallée de l'Authie</i>	100
6.	<i>Synthèse de l'entité</i>	101
C.	ENTITE PAYSAGERE LA VALLEE DE LA SOMME	103
1.	<i>Les paysages emblématiques</i>	104
2.	<i>Sous-entité paysagère La vallée de la Basse-Somme</i>	108

3.	<i>Sous-entité paysagère Le canal maritime et l'estuaire de la Somme</i>	109
4.	<i>Synthèse de l'entité</i>	110
D -	ENTITE PAYSAGERE LE LITTORAL PICARD	111
1.	<i>Paysages emblématiques</i>	113
2.	<i>Sous-entité paysagère Falaises vives et valleuses</i>	116
3.	<i>Sous-entité paysagère bas-champs de Cayeux</i>	118
4.	<i>Sous-entité paysagère les baies de Somme et d'Authie</i>	119
5.	<i>Sous-entité paysagère le Marquenterre</i>	120
6.	<i>Synthèse de l'entité</i>	121
TROISIEME PARTIE :		122
LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL		122
I. LA PICARDIE MARITIME, TERRE D'ARCHEOLOGIE ET D'UNE RICHE HISTOIRE		122
A.	PREHISTOIRE ET PROTOHISTOIRE	122
B.	TEMOIGNAGES GALLO-ROMAINS	123
C.	INFLUENCE RELIGIEUSE	124
D.	TEMOIGNAGES DES GUERRES	125
E.	COMMERCE ET INDUSTRIES	126
F.	CONCLUSION	126
II. SPECIFICITES DU PATRIMOINE BATI ET URBAIN : CONNAISSANCE ET PRESERVATION		127
A.	L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE	129
B.	L'ARCHITECTURE VERNACULAIRE	130
C.	L'ARCHITECTURE DES DEMEURES ET CHATEAUX	131
D.	L'ARCHITECTURE GOTHIQUE CIVILE ET RELIGIEUSE	132
E.	L'ARCHITECTURE INDUSTRIELLE	133
1.	<i>Le témoin d'une activité plusieurs fois centenaire</i>	133
2.	<i>Une « ruche industrielle » qui a donné naissance à un patrimoine riche et original</i>	134
F.	L'ARCHITECTURE BALNEAIRE	135
G.	PARCS ET JARDINS REMARQUABLES	140
H.	LES VILLAGES-COURTIL DES PLATEAUX AGRICOLES	140
I.	CONCLUSION	146
III. LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE LA PICARDIE MARITIME		147
A.	PATRIMOINE LINGUISTIQUE : UN ETONNANT RENOUVEAU	147
B.	SPORTS ET LOISIRS TRADITIONNELS	148
1.	<i>Les sports et les jeux traditionnels picards</i>	148
2.	<i>Les activités traditionnelles : chasse et pêche à pied de loisir</i>	149
3.	<i>Autres savoir-faire et productions locales</i>	151
C.	CONCLUSION	152
QUATRIEME PARTIE :		153
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT		153
I. INTRODUCTION		153
II. LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET LES LOGEMENTS		154
A.	UNE DEMOGRAPHIE COMPLEXE	154
1.	<i>Un faible niveau de revenu</i>	157
2.	<i>Une population peu diplômée, comportant plus d'ouvriers non qualifiés que la moyenne régionale</i>	158
3.	<i>Un taux de chômage encore très lié aux métiers de l'industrie et à leurs évolutions</i>	159
4.	<i>Les migrations domicile-travail</i>	160
B.	UN HABITAT EN MUTATION	160
1.	<i>Un parc ancien important, des atouts et des inconvénients</i>	161
2.	<i>La construction neuve dynamique, mais faible pour le logement social</i>	162
C.	CONCLUSION	163

III. UN FONCTIONNEMENT COMPLEXE DU TERRITOIRE EN MATIERE ECONOMIQUE	164
A. LES ACTIVITES ECONOMIQUES LIEES AUX RESSOURCES LOCALES	164
1. L'agriculture	164
2. Les métiers de la pêche et les produits de la mer	175
3. L'exploitation des forêts	185
4. Les énergies renouvelables	188
5. L'extraction de galets et granulats	195
6. L'artisanat d'art	198
7. Conclusion	199
B. L'ECONOMIE TOURISTIQUE : UN SECTEUR ECONOMIQUE MAJEUR DU TERRITOIRE	201
1. Tourisme « historique » et nouvelles tendances	201
2. Les enseignements de l'étude Protourisme (2010-2011)	202
3. Une destination touristique à fort potentiel, mais des écueils à éviter	204
4. « Nouvelles » clientèles, « nouvelles » attentes	205
5. Une destination « tendance » à facettes multiples qui bénéficie d'une vitrine exceptionnelle ...	205
6. Un potentiel à exploiter sur tout le territoire en s'adaptant aux spécificités locales	206
7. Des retards à combler, des défis à relever	209
C. EN CONCLUSION : UN CHALLENGE MAJEUR POUR LE FUTUR PNR	210
D. L'ECONOMIE DES SERVICES	211
1. Les services à la population	211
2. Les services de transports	214
3. L'emploi généré par le secteur tertiaire	216
4. L'économie de services au cœur des politiques de développement locales	219
5. Conclusion	220
E. L'ECONOMIE INTERNATIONALE ET CONCURRENTIELLE	221
1. L'activité industrielle en Picardie Maritime et en France	221
2. Le Vimeu industriel : une tradition métallurgique dynamique	223
3. La vallée de la Bresle ou « Glass Valley »	226
4. L'accueil économique - Les zones d'activités	227
5. Conclusion	228
CINQUIEME PARTIE : L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE DU TERRITOIRE	229
I. LES GRANDES ETAPES DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE	230
A. LE SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD	230
B. LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET LES COMMUNAUTES DE COMMUNES	181
C. LES STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT LOCAL ET LES « PAYS »	182
D. LES INSTITUTIONS INTERDEPARTEMENTALES ET INTERREGIONALES	183
E. L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PNR DE PICARDIE MARITIME	184
II. LE PROJET DE PNR AU CŒUR D'UNE ETAPE DECISIVE POUR L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE DE LA PICARDIE MARITIME	185
TABLE DES ILLUSTRATIONS	187
TABLEAU DES MILIEUX NATURELS INVENTORIES	190

Introduction

I. L'historique du projet

A. Les premiers engagements et projets

L'idée d'une démarche de création de Parc naturel régional en Picardie Maritime est ancienne. En s'appuyant particulièrement sur les richesses maritimes de la Picardie, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOPI) et les services de l'État ont lancé de premières initiatives à ce sujet dès 1979. Une association de délégués des communes, d'un conseil d'administrateurs et de techniciens a été créée, bénéficiant du soutien financier du Conseil Régional de Picardie. Mais, les lois de décentralisation et les nouvelles répartitions des compétences dans les années 1980 ont rapidement suspendu ces initiatives.

Le projet ressurgit une quinzaine d'années plus tard en étant inscrit au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 1994-1998. Une étude sur les milieux et les paysages de l'arrondissement d'Abbeville est lancée en 1996. Parus en 1997, ses résultats encouragent les collectivités locales à poursuivre les réflexions autour de la création d'un Parc naturel régional en Picardie maritime et, de nouveau, le projet est inscrit au CPER 2000-2006.

Le 17 décembre 2004, le projet de PNR est officiellement mis à l'étude par délibération du Conseil Régional de Picardie. La démarche de PNR est lancée et l'élaboration de la Charte du Parc est confiée à l'Association de préfiguration du Parc naturel régional en Picardie Maritime (officiellement créée le 3 février 2004).

B. Les évolutions dans la conception des politiques publiques d'environnement et d'organisation des territoires

La genèse de ce projet de territoire, qui prend progressivement forme entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 2000, est un évènement très important à l'échelle régionale. Elle s'inscrit dans un contexte d'évolution de la conception des politiques publiques à développer en Picardie maritime, marqué par le passage d'une vision reposant sur une mosaïque de petits territoires presque isolés les uns des autres ; – prévalant jusque dans les années 1980 du fait de forts liens économiques locaux et de nombreux services de proximité – ; à une prise en compte plus récente d'une échelle élargie de fonctionnement, qui intègre à la fois la recomposition économique et démographique, l'évolution des déplacements sur le territoire, mais aussi une approche renouvelée des entités géographiques.

Le terme de Picardie Maritime pourrait laisser penser à une étroite frange littorale à peine distincte des estuaires qui échancrent le territoire régional très en arrière des côtes, notamment celui de la Baie de Somme.

Mais c'est aussi, et peut-être même désormais surtout, une vision plus large de terres intérieures qui se développent et deviennent « parlantes » à un ensemble d'acteurs locaux, dans une logique tant écologique, économique et d'aménagement du territoire qui fait que

les trois vallées (Authie, Maye et Somme) doivent être considérées conjointement (et donc les deux territoires de plateaux – Nord et Sud — jusque-là souvent distingués) pour répondre à la problématique de la « Picardie Maritime ».

Au regard des trois vallées, si proches les unes des autres, à proximité du littoral, considérer ce grand ensemble de plateaux bas (parties Nord et Sud d'un même synclinal comblé) prend tout son sens. Cette échelle élargie est pertinente en termes de gestion des problématiques d'eau douce et du littoral tout à l'aval.

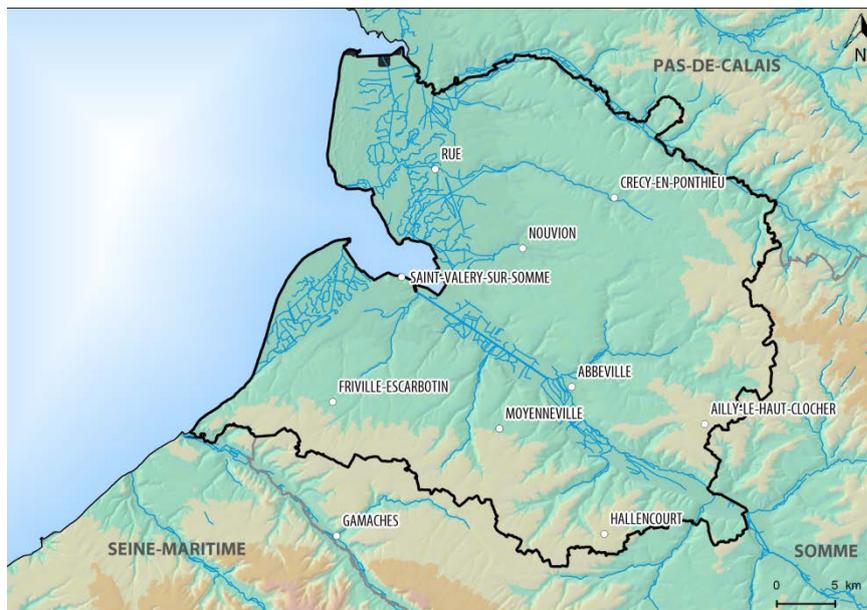
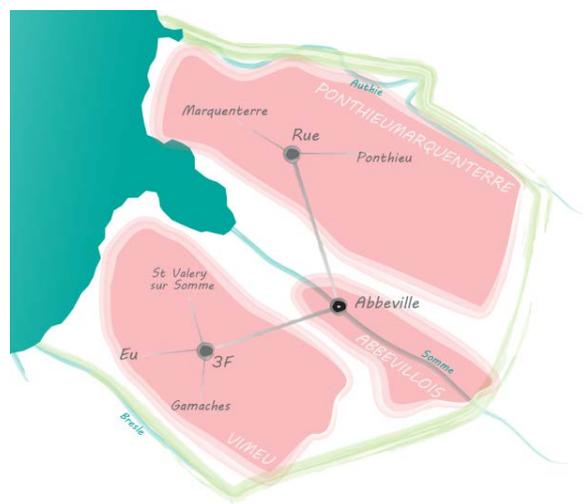


Figure 1 : Carte du relief et de l'hydrographie de la Picardie Maritime
 Source : Even Conseil, BD ALTI®

Préserver les enjeux extrêmement forts de la « façade littorale » de la Picardie incite à penser à l'échelle de ce territoire élargi. Aussi, en fondant un projet de territoire global et transversal, porteur de sens et de valeurs à partager pour cette vaste « plaine maritime », il importe de répartir le développement et les enjeux humains de façon plus harmonieuse sur l'ensemble de la Picardie maritime, en évitant de ne considérer que les problématiques du proche littoral.
 intérieures.

Figure 2 : Illustration d'une structuration insuffisante des territoires pour répondre aux enjeux de la Picardie Maritime

Source : Baie de Somme 3 Vallées d'après Madame Anne-Laure Masson-Spat « Le littoral picard. Un patrimoine naturel riche et diversifié à valoriser et à gérer durablement. Contribution de la DRE Picardie à l'atelier Littoral de la DGUHC », mars 2008, croquis page 8.



II. Le contenu du dossier

Le territoire du projet de Parc est concerné par l'ensemble des enjeux motivant une démarche de labellisation :

- Des enjeux environnementaux majeurs sur le littoral et les vallées, notamment de la Somme et de l'Authie,
- Une qualité des paysages et des patrimoines architecturaux assez spécifiques à la Picardie Maritime. Les paysages picards avaient subi de notables transformations bien avant le 20^e siècle, et ont relativement peu évolué depuis,
- Une économie fortement liée aux ressources locales dont la valorisation des spécificités et patrimoines est déjà recherchée, et peut encore évoluer positivement,
- Une urbanisation assez bien maîtrisée, mais sous pression, du fait du tropisme littoral (accentué par le réchauffement climatique et la reconnaissance de la Baie de Somme comme Grand Site de France, de Ault à Fort-Mahon) de l'expansion de l'agglomération abbevilloise et du développement de la desserte routière.

Première partie : les milieux naturels

I. Introduction

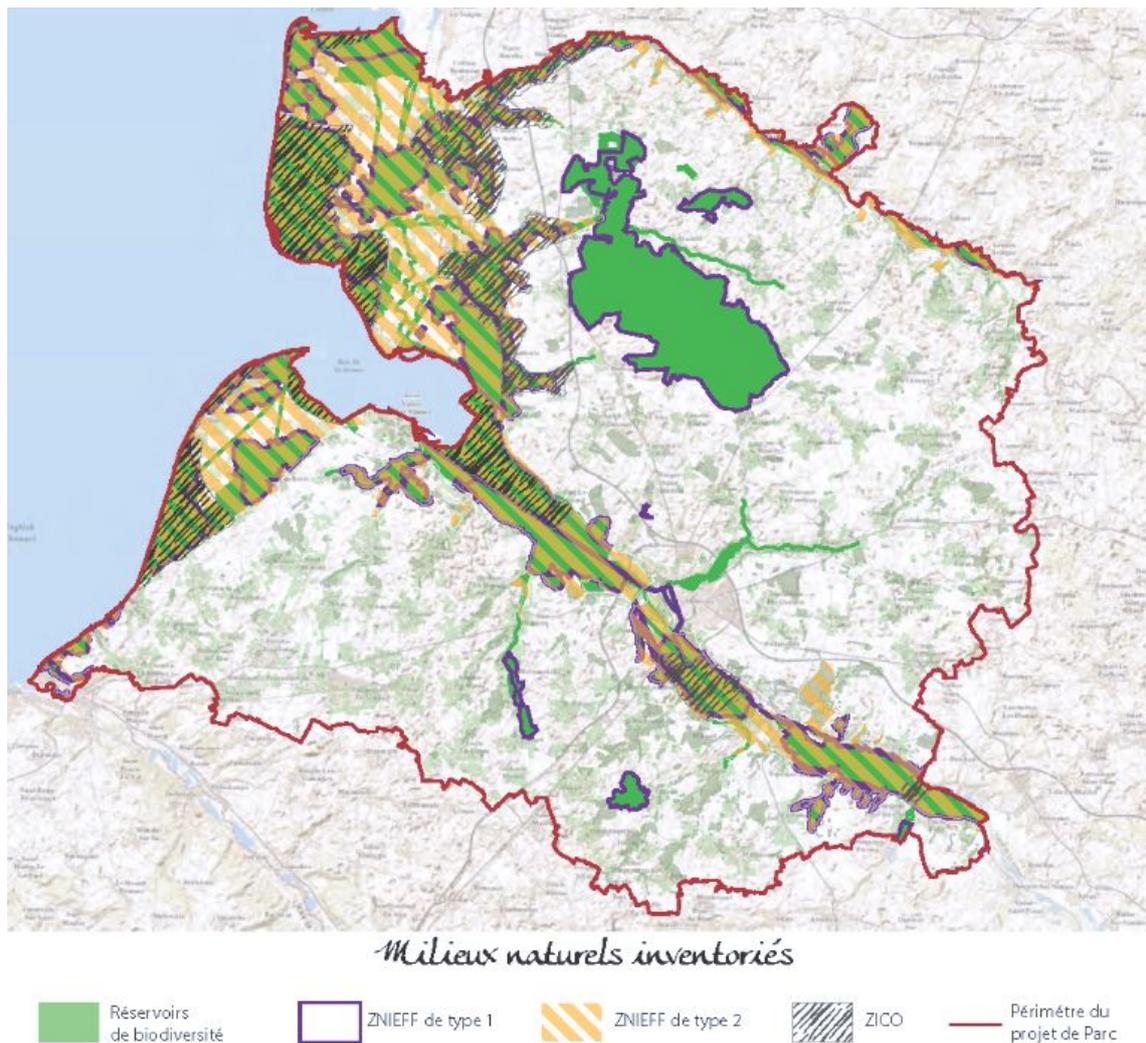
La Picardie Maritime est remarquablement dotée en sites naturels diversifiés et de qualité : Depuis le littoral — avec les estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Bresle — jusqu'aux plateaux et vallées des terres intérieures. Un ensemble de faciès et milieux divers abrite une mosaïque d'habitats naturels, dont certains d'intérêt communautaire.

A. La richesse recensée par les inventaires

La cartographie des zones d'intérêt écologique majeur met en avant les richesses de la Côte Picarde, des vallées, mais également la valeur des territoires des terres intérieures (forêt de Crécy, pelouses calcicoles, ainsi que les milieux humides de fond de vallée). Les systèmes écologiques les plus intéressants d'un point de vue patrimonial sont les systèmes d'estuaires, dunaires, les marais littoraux et arrières-littoraux dans la plaine maritime; et les coteaux calcaires sur les plateaux. La diversité des espèces et leur rareté font du littoral et de la plaine maritime un secteur remarquable pour sa biodiversité à l'échelle européenne.

Marqué par la présence de l'eau, l'ensemble de la Picardie Maritime se singularise du contexte régional, en comptant une proportion de zones humides cinq fois plus importante que la moyenne régionale et très diverse (mares, étangs, tourbières...). Les nombreuses vallées, se terminant par les estuaires de la Somme et de l'Authie, recèlent presque la moitié des zones humides de Picardie. Les vallées de la Somme et de l'Authie sont des espaces naturels remarquables.

Le littoral est, quant à lui, riche de sa diversité propre (falaise, bas-champs et leur cordon de galets, baies, massifs dunaires).



Sources : MOS Picardie 2012 | BD TopoIGN 2011 | DREAL Picardie | SMBS3V | ESRIF

Figure 3 : Les inventaires en Picardie Maritime
Source : Baie de Somme 3 Vallées

Les différents inventaires du patrimoine naturel conduits par l'État et les acteurs locaux apportent un premier niveau de connaissances du patrimoine naturel du territoire.

La mise à jour de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) a été engagée depuis 1995 avec validation finale en 2006. Réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, elle a permis d'améliorer les listes d'espèces déterminantes ZNIEFF et d'asseoir les analyses bio-évaluatives à l'échelle régionale. Depuis 2013, les ZNIEFF ont été modernisées et validées en Picardie.

B. Les mesures de protection

Pour préserver la richesse écologique inventoriée, différents systèmes de protection (réglementaire, foncier, label, etc) ont été mis en place. Une multitude de protections et de mesures de gestion régionales, nationales et internationales sur le littoral ont conforté la reconnaissance de la valeur des sites.

Le territoire du projet de Parc naturel régional compte :

- une Réserve Naturelle Nationale en Baie de Somme ;
- trois Arrêtés de Protection de Biotope : le marais de Larronville sur la commune de Rue, le Cordon de galets de la Mollière sur la commune de Cayeux-sur-Mer et des zones littorales et arrière-littorales de galets et de lagunes du Hâble d'Ault sur les communes de Cayeux-sur-Mer et de Woignarue. Une Réserve Naturelle Régionale : le bois des Agneux sur la commune de Rue, sachant qu'un projet de RNR sur deux sites, un dans la Somme, l'autre dans le Pas de Calais, est en cours.

En matière d'inscription formelle de sites sur la liste de convention RAMSAR, un seul site à ce jour a été désigné au sein du territoire de projet de Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime : il s'agit de la Baie de Somme, inscrite en 1998 pour une superficie de 17 320 ha. Le site concerne deux sous-entités : les estuaires et le littoral / les marais arrière-littoraux. Une nouvelle Zone RAMSAR est à l'étude sur la partie amont d'Abbeville le long de la Vallée de la Somme, ce qui fera du territoire de Picardie Maritime un lieu unique dans le monde.

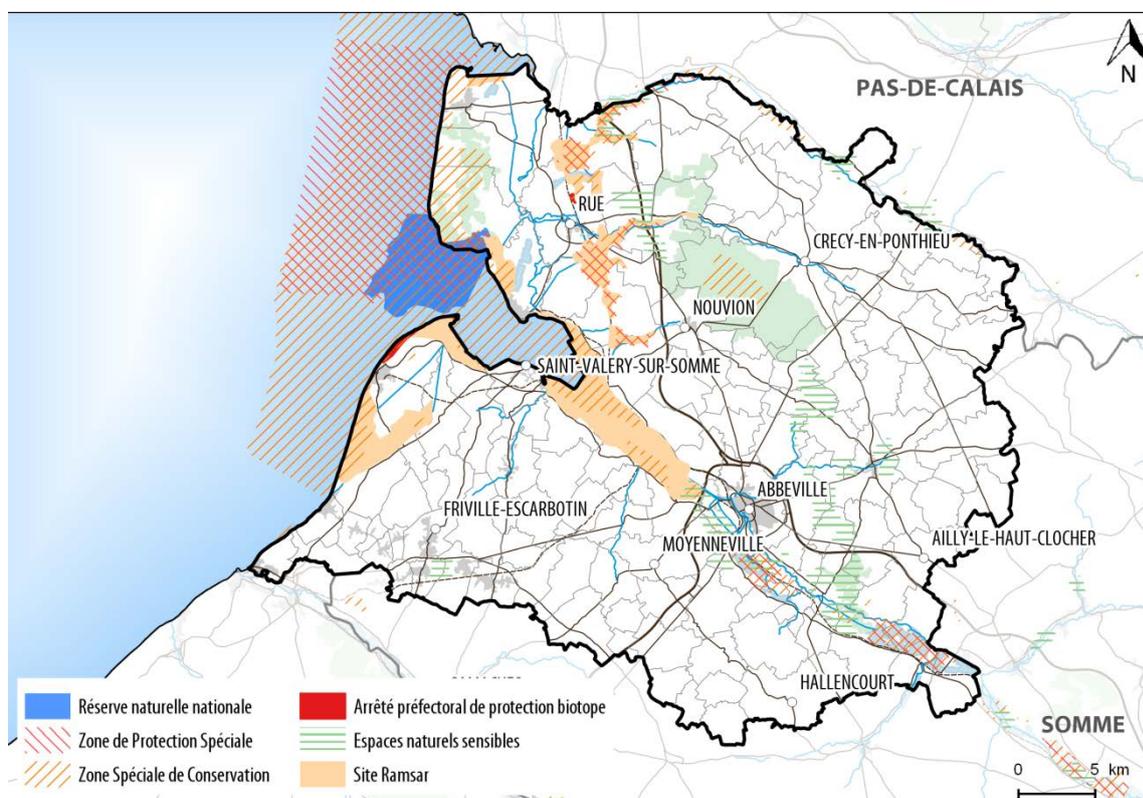


Figure 4 : Les mesures de protection et de gestion en Picardie Maritime

Source : Baie de Somme 3 Vallées/ Even Conseil

Les secteurs éco-gérés sont sous la responsabilité de plusieurs propriétaires et/ou gestionnaires:

- sites du Conservatoire du Littoral sous la délégation de rivages Manche Mer du Nord, sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie,
- espaces Naturels Sensibles du département de la Somme La démarche d'éco-gestion connaît une réelle dynamique. En 2011 par exemple, une vingtaine de nouveaux sites ont été acquis par le Conservatoire du Littoral, le département de la Somme ou des collectivités et dix nouveaux sites ont fait l'objet de contrats de gestion entre le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP) et les communes, ce qui a renforcé la représentativité du réseau sur le plan paysager, écologique et contextuel (diversité des usages, des partenariats). Dernièrement, plusieurs nouveaux sites ont été acquis par le Conservatoire du Littoral, notamment la pointe du Hourdel à Cayeux-sur-Mer et un espace sur la commune de Long en 2015, ainsi que des sites à Epagne-Epagnette et Mareuil-Caubert en 2016,

Cette dynamique s'appuie également sur des contractualisations Natura 2000 des communes.

Les espaces naturels du territoire se caractérisent toutefois par leur fragmentation : ce maillage des foyers de biodiversité souvent isolés doit être structuré par des actions et des démarches favorables à une gestion d'ensemble des milieux naturels.

Dans le réseau Natura 2000, les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la Directive Habitats sont localisées sur les estuaires et littoraux picards (Baies de Somme et d'Authie), le massif forestier de Crécy-en-Ponthieu, le réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental et méridional, les marais et monts de Mareuil-Caubert, la basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly ainsi que la vallée de la Bresle

Les interdépendances fonctionnelles entre les différents systèmes du réseau Natura 2000 (système dunaire, estuaires actifs, levées de galets, site marin, etc.) sont nombreuses. Au sein du réseau Natura 2000, plusieurs Zones de Protection Spéciale (ZPS) ont été désignées en 2006-2007 au titre de la Directive « Oiseaux » sur le périmètre du Parc naturel régional :

- les estuaires picards en baies de Somme et d'Authie,
- les marais arrière-littoraux picards,
- les étangs et marais du bassin de la Somme.

Les données de ce diagnostic sont essentiellement terrestres. Il importe de souligner la création du Parc Naturel Marin¹ des estuaires picards et de la Mer d'Opale le 11 décembre 2012 dont les ambitions sont de prolonger vers la mer les mesures de protections du patrimoine naturel. Depuis de nombreuses années, les acteurs de la région se sont mobilisés pour faire émerger la notion de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) en y regroupant tous les intérêts concernés. Un Parc naturel marin est une suite logique à ces engagements.

¹ outil de gestion créé par la loi du 14 avril 2008.

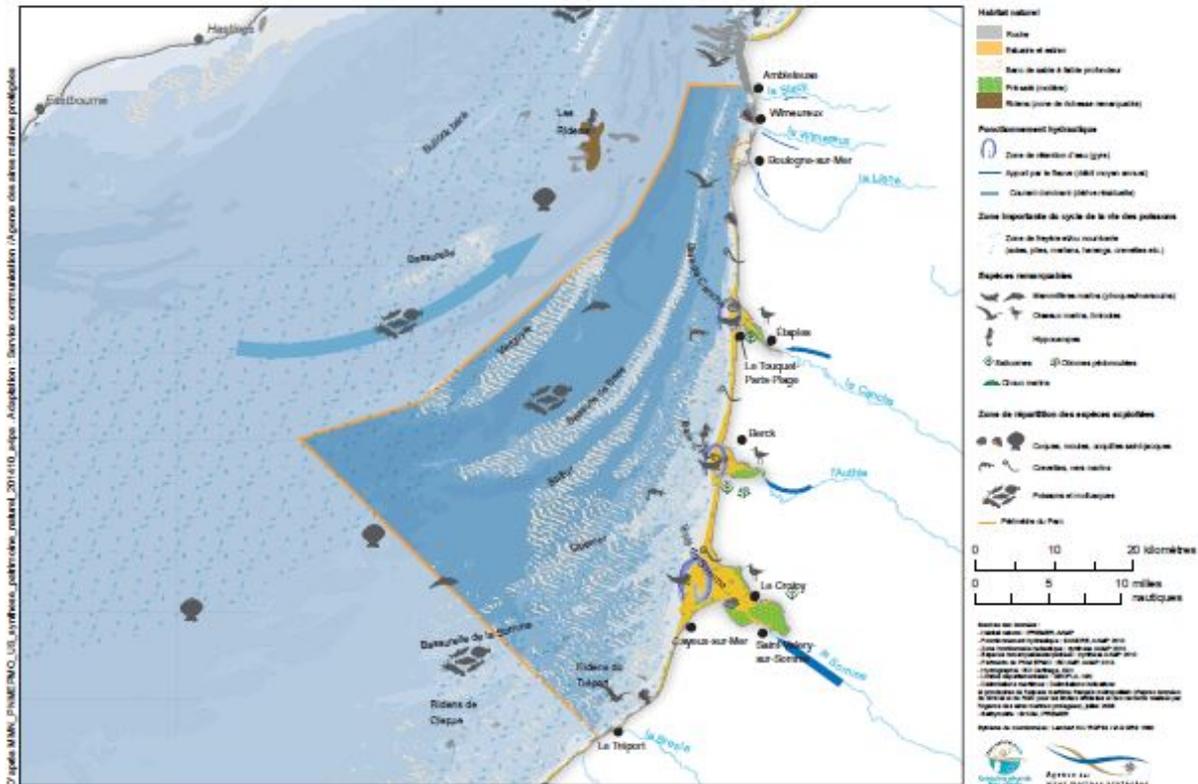


Figure 5 : Les mesures de protection existantes et le projet de Parc naturel marin
 Source : Agence des aires marines protégées, www.aires-marines.fr/estuaires-picards.html

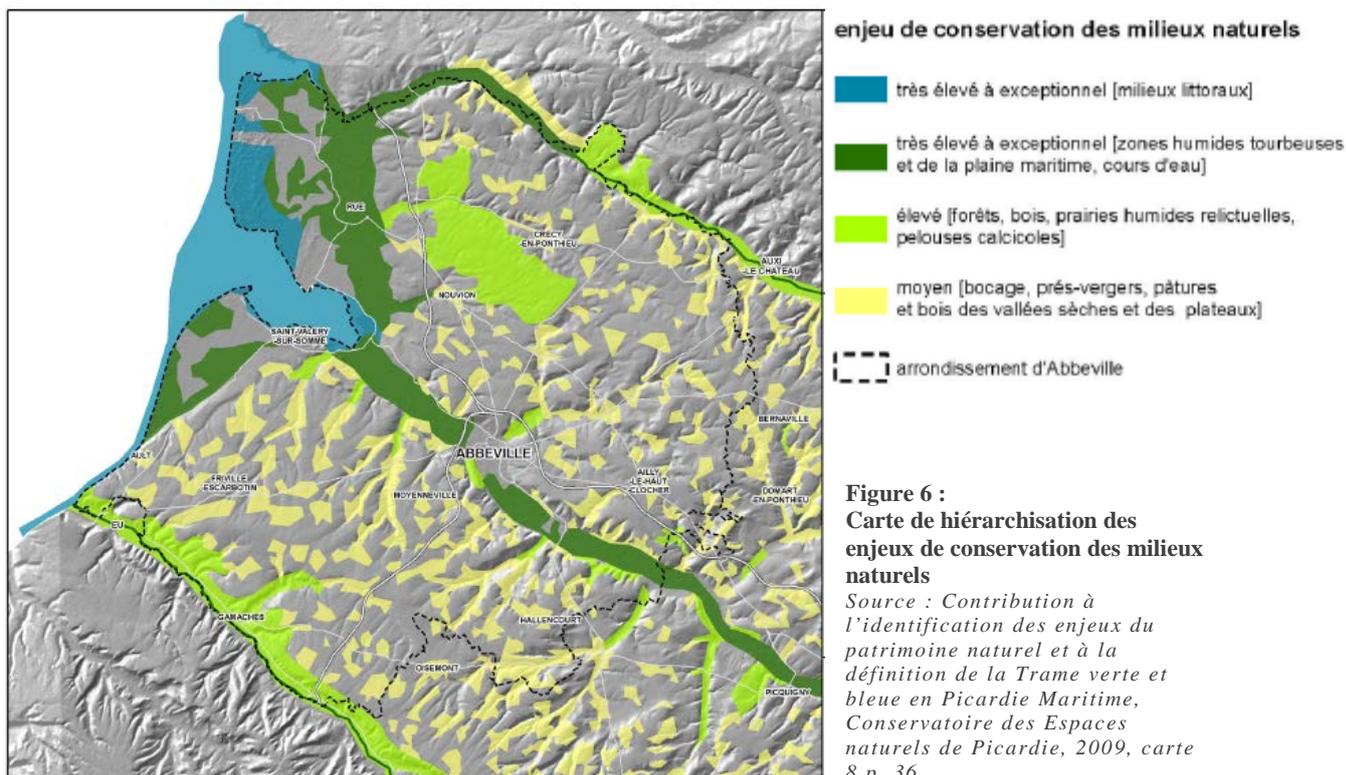
C. Les enjeux autres de préservation des milieux naturels pour la fonctionnalité du réseau écologique

Outre les milieux naturels d'intérêt exceptionnel et faisant l'objet de protections, d'autres milieux naturels jouent un rôle important pour la biodiversité et pour le paysage. Ce sont des habitats indispensables pour la faune et la flore dans les territoires cultivés que représentent les plateaux du Ponthieu et du Vimeu.

Même petites, des zones de larris, de bois calcicoles relictuels, de vergers, de prairies, de haies d'arbres à hautes tiges et de haies basses en zone littorale, constituent refuges et zones de contact pour la faune.

Les inventaires (ZNIEFF notamment) et mesures de protection précédemment présentés fondent avant tout la valeur d'un site au vu de la présence² et de la densité d'espèces de grand intérêt, et secondairement d'habitats patrimoniaux. Outre la protection prioritaire d'espèces remarquables, la carte suivante révèle les milieux de grand intérêt. Elle est issue d'une démarche menée par le Conservatoire d'Espaces naturels de Picardie permettant l'identification des enjeux du patrimoine naturel et à la définition de la Trame verte et bleue en Picardie Maritime, présente dans les projets de PNR et du Schéma de Cohérence Territoriale.

² pouvant aller d'une petite dizaine d'espèces à plus de 160 pour les ZNIEFF de type 1 sur le secteur.



Par ailleurs, les différentes unités naturelles ne fonctionnent pas individuellement, mais au sein d'un réseau écologique. Les espèces doivent en effet disposer d'un territoire de taille suffisante leur permettant de réaliser la totalité de leur cycle vital (alimentation, nidification, repos, etc.).

Or la fragmentation des habitats et la banalisation des milieux se sont largement développées en Europe du Nord, au point de faire de ces deux facteurs les principales causes de dégradation de la biodiversité.

La préservation et la valorisation des connexions du territoire doivent permettre la préservation et le développement de la biodiversité de celui-ci, elle-même garante d'une meilleure capacité des milieux et espèces à s'adapter aux contraintes et chocs exogènes, ainsi qu'à s'autogérer³.

Le développement d'une Trame verte et bleue et le rétablissement des continuités écologiques prévues par le Grenelle de l'Environnement ont pour but de relier plusieurs éléments isolés et ainsi de pérenniser le déplacement des espèces et la diversité génétique au sein des populations. Ces corridors sont généralement associés à des éléments linéaires du paysage (haies, prairies, chemins, cours d'eau...), mais ils peuvent également concerner des éléments ponctuels répartis sur le territoire (réseau de mares, de bosquets...).

Du point de vue écologique, les milieux littoraux, les zones humides arrière littorales, les vallées, les réseaux de pelouses calcaires, les espaces boisés et les mares de plateaux concentrent l'essentiel des connexions écologiques du territoire. Il importe de développer des liens sur le reste du territoire, mais aussi, d'assurer des corridors écologiques de plus

³ Introduction, étude AUDDICE, la Trame Verte et Bleue de la Picardie Maritime, 2012.

grande envergure, au vu de la responsabilité de la Picardie à préserver cette unité écologique fonctionnelle, remarquable à l'échelle européenne.

Les plateaux du Vimeu et du Ponthieu ainsi que les vallées de l'Authie et de la basse Somme abritent d'assez grandes prairies en milieu humide, en fond de vallée et en milieu sec sur les versants et plateaux.

Le réseau écologique apparaît fragmenté en divers endroits des plateaux, des vallées, et aux alentours de la ville d'Abbeville. Mais il reste d'importance en termes de fonctionnalité, localement et à l'échelle interrégionale : les îlots de bocages du Vimeu-Ponthieu-Plaine maritime, par exemple, font office de lien écologique entre les réseaux prairiaux de Haute-Normandie et du Pas-de-Calais. C'est notamment le cas des prairies du Nord de la Plaine maritime picarde, qui relie directement les ensembles prairiaux humides des basses vallées de la Somme et de l'Authie. Plus au Nord, la partie de la Plaine maritime picarde située dans le Pas-de-Calais fait office de relais entre les systèmes prairiaux du territoire du projet de Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime, et ceux du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Il en est de même pour le réseau des mares qui répond à un fort enjeu de conservation des réseaux écologiques.

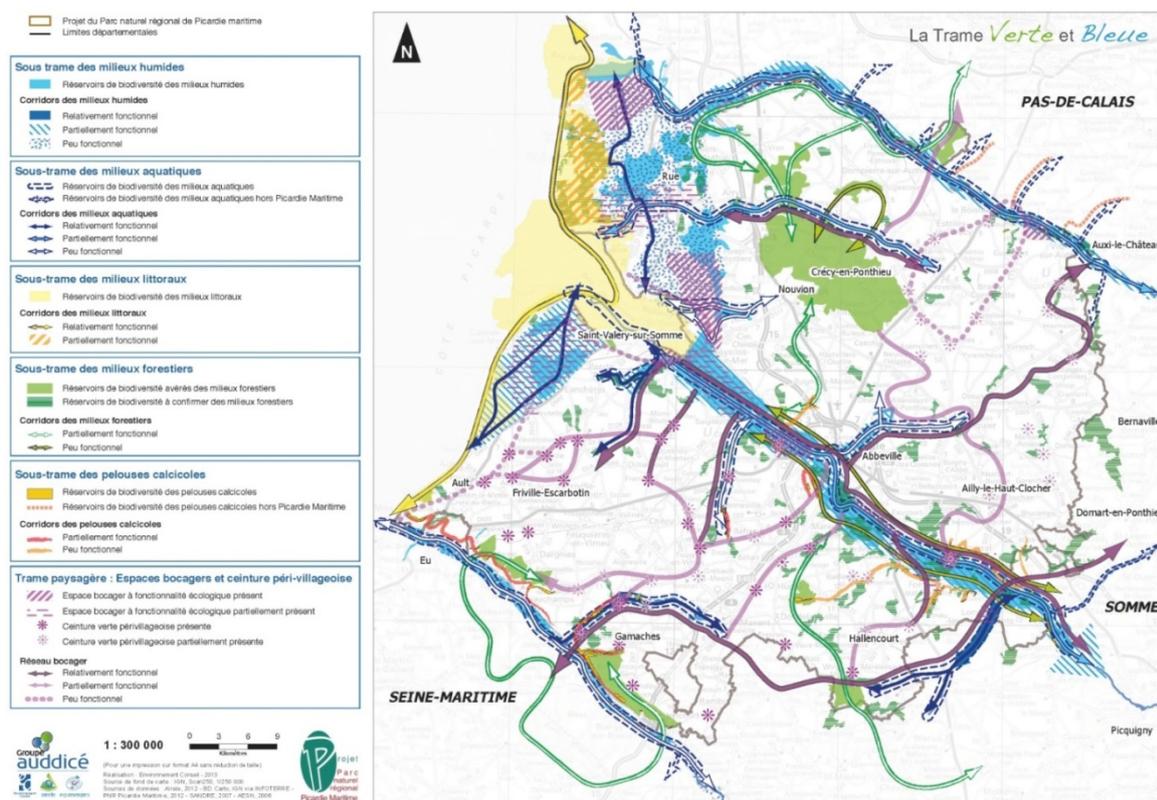


Figure 7 : Trame Verte et Bleue
Source : Audicé - PNR Baie de Somme 3 Vallées, 2012.

D. Conclusion

Les inventaires ont permis d'identifier de nombreux secteurs à forts enjeux (pour plusieurs d'importance européenne), en mer, sur le littoral, les fleuves et estuaires essentiellement, mais aussi dans les terres intérieures (zones boisées, coteaux, bocages, milieux humides, etc.).

Les espaces protégés sont nombreux et les engagements locaux notables. Il faut toutefois souligner la multiplicité des acteurs, et les surfaces en espaces gérés encore modestes et fragmentées au regard des surfaces à enjeux. Les sites gérés sont, entre le littoral et les secteurs situés dans les terres, relativement éloignés les uns des autres. Ils ne constituent pas à eux seuls un réseau écologique fonctionnel. L'articulation entre le littoral et de nombreux milieux complémentaires est une donnée majeure de la préservation de l'environnement en Picardie Maritime, tout comme la bonne maîtrise de la ressource en eau (quantitatif et qualitatif) sur l'ensemble du territoire, bien en amont du littoral au vu des bassins versants fonctionnels.

Le maintien ou la restauration de connections écologiques relèvent d'enjeux locaux, régionaux, mais aussi suprarégionaux.

Une gestion écologique plus adaptée et cohérente sur ce territoire apparaît importante à développer pour l'ensemble des sites naturels.

Cf : Documents d'accompagnements: Tableau des milieux naturels inventoriés en annexe

II. Le cadre physique des milieux naturels : le relief, la géologie et la pédologie, le climat

A. La morphogénèse d'une grande plaine maritime

La Picardie occupe le Nord-ouest du Bassin Parisien, bassin d'effondrement sédimentaire. La craie blanche, déposée sur une couche d'environ 400 m d'épaisseur, puis lentement façonnée par l'envahissement de la mer au cours du Crétacé, en constitue le substratum principal.

Le début de l'ère Tertiaire a connu, après le dépôt de sables et d'argile par les mers, la formation de reliefs plissés :

- les anticlinaux de Bray et de l'Artois (les anticlinaux correspondent à des bombements des couches géologiques) ;
- le synclinal de la Somme (un synclinal correspond à une zone en creux),
- de façon moindre, les synclinaux de la Bresle et de l'Authie entrecoupés de deux petits anticlinaux.

La fin du Tertiaire, période de régression et de transgression marine, a été marquée par une importante érosion du substrat supérieur.

Ensuite, à la période géologique du pliocène, les différentes actions physiques ont favorisé la différenciation des plates-formes structurales et du réseau hydrique, qui apparaissent donc plus marqués.

Cette différenciation a été confortée lors des glaciations du pléistocène par des dépôts et placages qui ont façonné notamment les vallées et la plaine maritime picarde.

Les périodes froides ont provoqué l'élargissement du lit des cours d'eau, avant de les recouvrir de cailloutis et de lœss selon les grands axes tectoniques de la région.

Les Bas-Champs du Marquenterre ont, quant à eux, très probablement pour origine des affaissements du fait de la présence de failles découpant profondément plusieurs couches géologiques.

Les anticlinaux (bombements) ne figurent plus aujourd'hui comme des reliefs saillants dans les paysages — même si on peut les retrouver sur la carte du relief — car les synclinaux ont fortement été comblés (les vallées des cours d'eau s'y inscrivent peu profondément).

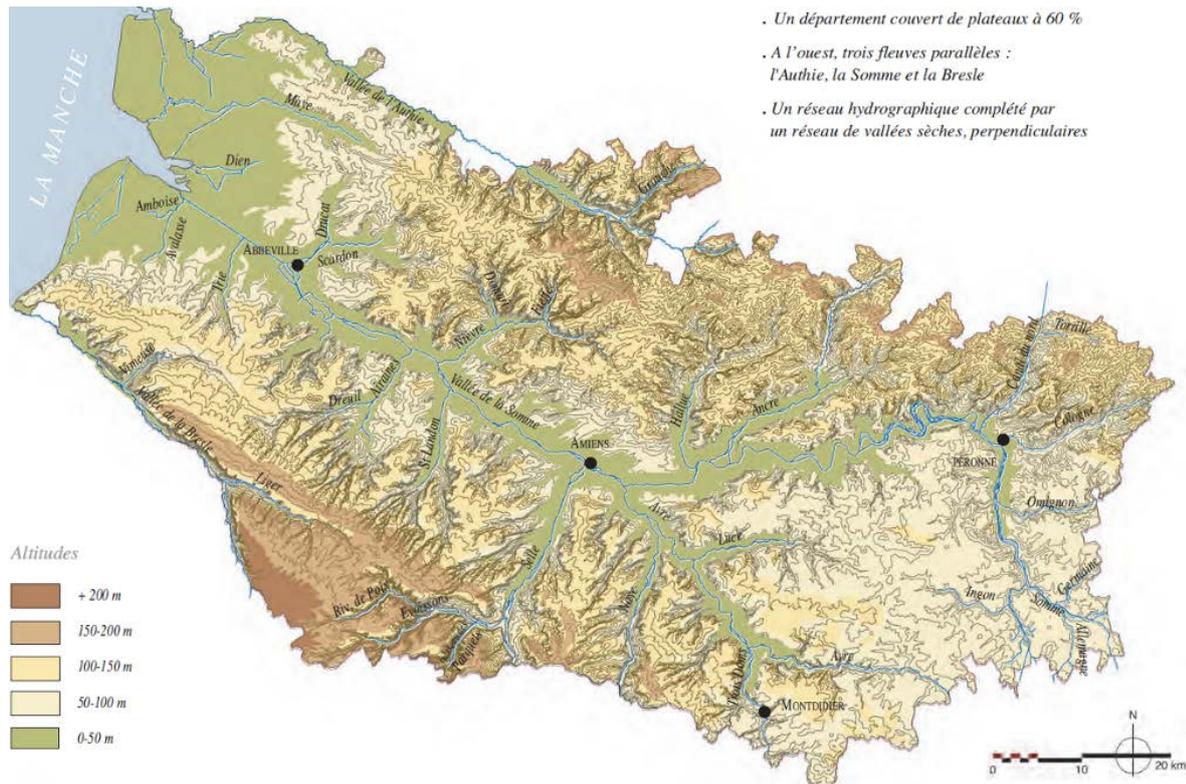


Figure 8 : Le relief à notre époque
 Source : Atlas des paysages de la Somme, tome 1, p.83.

B. Les unités naturelles et la texture des sols

Au sein de la vaste entité géomorphologique, on distingue aujourd'hui trois grandes unités naturelles, assez peu visibles dans le relief, mais dont les sols notamment sont différents, entraînant des mises en valeur distinctes :

- **La plaine maritime picarde**, comprenant la baie d'Authie, la baie de Somme, les dunes du Marquenterre, les bas champs et marais arrière-littoraux de Rue, les bas-champs de Cayeux et les falaises vives d'Ault à Mers-Les-Bains.
 Les formes du littoral ont été modelées depuis 10 000 ans sous l'action des variations du niveau de la mer, charriant des sédiments puis plus récemment par la main de l'homme (poldérisation). Ces territoires sont protégés des assauts de la mer par des dunes de sable (bas-champs du Marquenterre) ou par un cordon de galet (bas-champs de Cayeux). À l'arrière des estuaires, et jusqu'au pied des plateaux crayeux (falaise morte), le sol est composé de sables argileux ou

limoneux. Dans la plaine maritime, la couche de limon est mince. Elle laisse affleurer, sur une majorité de ce territoire, l'argile à silex, ce qui explique l'humidité des terres et la présence de prairies naturelles.

- **Le plateau du Ponthieu** correspond à la craie sénonienne parsemée de quelques lambeaux tertiaires. Il est marqué par une partie relativement plane délimitée par de grandes vallées : la vallée de l'Authie au Nord et la basse vallée de la Somme au Sud. Ce plateau est vallonné et disséqué par les vallées alluviales (vallée de la Maye au Nord-ouest et la vallée du Scardon à l'est).
- **Le plateau du Vimeu** au substrat crayeux part de 70 mètres en bordure des falaises, pour atteindre 100 mètres à Friville-Escarbotin. Il est délimité par la basse vallée de la Somme au Nord et par la vallée de la Bresle au Sud. Plus vallonné dans sa partie Est, que le plateau du Ponthieu, il est découpé par un réseau de vallées humides (vallée de la Trie, vallée de la Vimeuse) et de nombreuses vallées sèches.

Les sols de ces plateaux sont formés d'argile à silex et de craie et recouverts d'une couche de limon ou de sables éoliens. En fond de vallées, les alluvions affleurent et le socle de craie apparaît sur les versants. Les versants et terres limoneuses des plateaux ont été traditionnellement exploités pour les grandes cultures céréalières et fourragères ; les hauts de versants davantage marqués par le lessivage des sols pour une production forestière moins exigeante, et les vallons secs et calcaires, aux pelouses calcaires, pour faire pâturer le bétail.

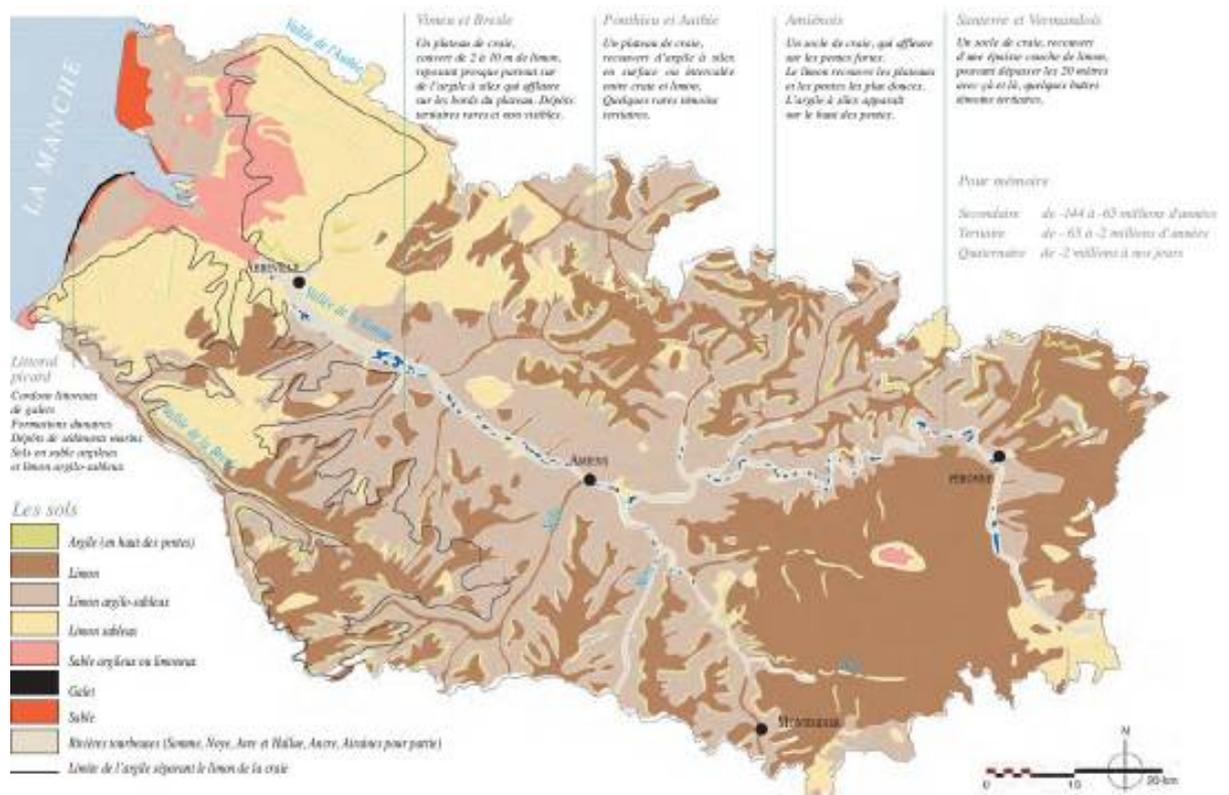


Figure 9 : Carte des sols
Source : Atlas des paysages de la Somme, tome 1, p.75.

La végétation peut différer de l'une à l'autre de ces entités, comme certains types de cultures. Ces trois entités naturelles ne se caractérisent pas toujours de manière marquante dans les paysages pour le visiteur peu connaisseur, mais elles peuvent aisément être mises en évidence sur certains sites, ainsi que leurs complémentarités à l'échelle du territoire.

De cette histoire géologique et géomorphologique sont nés des milieux naturels riches et variés (du fait des couches géologiques affleurantes), qui se distinguent du reste du département de la Somme et de la Picardie.

C. Une variété de côtes sur quelques 70 km de long

Le dessin de la Côte Picarde résulte des composantes géologiques et des oscillations du niveau de la mer. Sur une faible distance, la côte présente une variété de formes littorales qui lui valent la majeure partie de sa richesse naturelle.

Du Nord au Sud, se succèdent l'estuaire de l'Authie, le massif dunaire du Marquenterre, les marais arrière-littoraux de Rue, la Baie de la Somme, les Bas-Champs de Cayeux et les falaises vives d'Ault à Mers-Les-Bains.

Toutefois c'est du Sud au Nord qu'il faut appréhender cette côte, car la logique morphologique fonctionne selon cet axe. Jusqu'à Ault et même la partie Sud de la Baie de Somme, la côte correspond à l'extrémité septentrionale du système hydrosédimentaire Antifer-Baie de Somme, les déplacements de substrats arrachés par l'action de la mer ont lieu du Sud vers le Nord, au vu du courant.

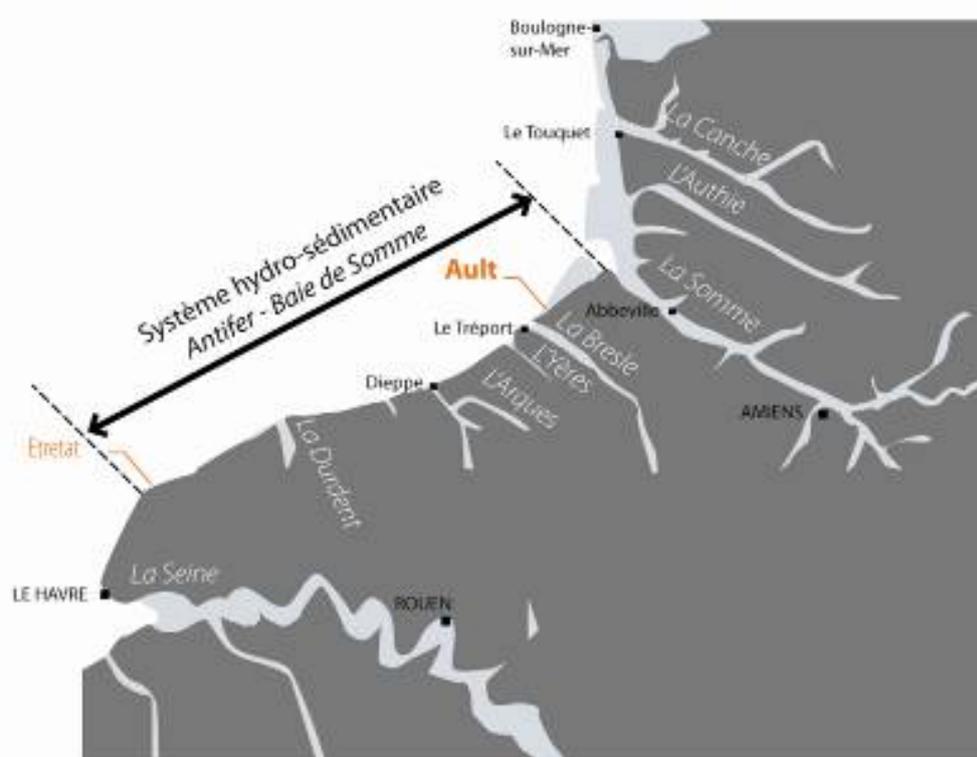


Figure 10 :
Carte du
système
hydro
sédimentaire
Antifer –
Baie de
Somme
Source :
Étude
stratégique
du
développement
communal
et de gestion
durable de
l'érosion
côtière,
HINTERLAN
D –
Hydratec –
Asconit
Consultants,
pour la
commune
d'Ault et le
SMBSGLP
2011

La falaise est à l'origine des transits de galets, essentiels pour la protection de la côte des bas-champs de Cayeux et par voie de conséquence de la Baie. Elle offre par ailleurs des vues depuis des points hauts pour appréhender la Baie de Somme, ce qui est un réel atout pour visiteurs et habitants.

Le trait de la Côte Picarde est soumis à variation, du fait des mécanismes naturels de la mer :, agent d'érosion (recul des falaises), d'accumulations (ensablement des estuaires, etc.) et, des actions humaines.

Cette limite terre/mer évolutive (en équilibre dynamique), impacte les activités. Ce rapport dynamisme / fragilité est également un facteur majeur de ce patrimoine nécessitant sa préservation et une gestion raisonnée des espaces côtiers.

Les espèces aquatiques, terrestres (mollusques, crustacés, insectes, etc.) et de la végétation vivant sur la falaise, sur le platier (forme du substrat marin résultant de l'érosion de la falaise, immergé ou non selon la marée), les galets et estrans, ou encore profitant des différentes conditions de sol marin plus au large, présentent une grande diversité. C'est une composante forte de la richesse des chaînes trophiques présentes et donc des nombreux oiseaux et mammifères marins du secteur.

D. Un territoire sous influences maritimes

La géographie explique en grande partie le climat local : présence de la mer, configuration de plateaux faiblement entaillés de vallées, orientation et conditions d'ensoleillement, exposition aux vents dominants. Le climat maritime est très influent sur le territoire, s'adoucissant progressivement vers l'intérieur des terres.

Les amplitudes thermiques sont peu nuancées et bien que l'ensoleillement soit rare, le gel l'est également. Le climat est donc relativement doux, mais humide et venteux.

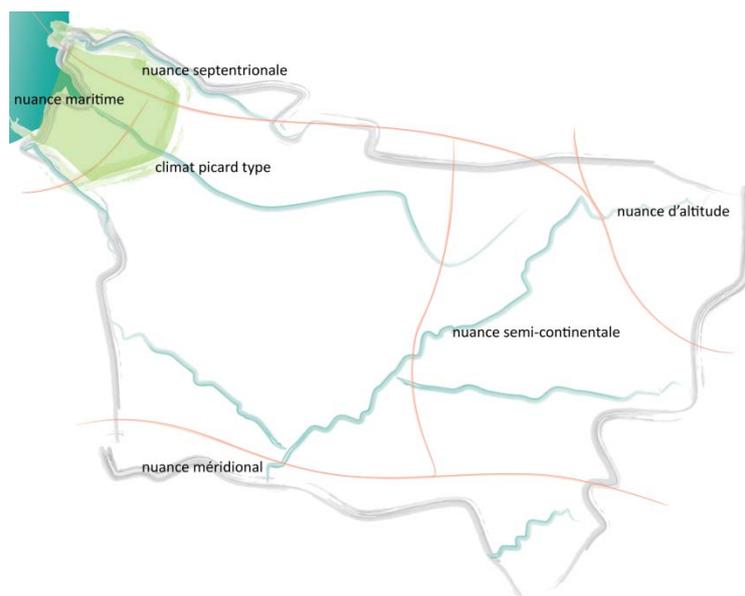


Figure 11 : Carte du climat
Source : Baie de Somme 3 Vallées

Tout le littoral subit une influence forte des vents, des conditions salines des embruns, voire de sols souvent minces sur la côte, qui affecte les types de végétations et permet donc à des espèces relativement rares de se développer (flore et faune).

L'ensemble de la Picardie Maritime est fortement marqué par les vents d'Ouest et Sud-Ouest (les brises de mer et les brises de terre), avec une influence maritime qui se traduit par des précipitations assez fréquentes et régulières (favorisant les herbages et l'élevage). La période de sécheresse assez récurrente dans les années 2000 a bouleversé quelque peu ces données et occasionné des conséquences environnementales, notamment lorsque les débits des cours d'eau plus faibles n'ont pas permis la dilution des polluants dans les milieux naturels et entamé une dégradation de la qualité des eaux.

E. Conclusion

La cohérence géologique et pédologique (limons-argiles-sables) du territoire s'accompagne toutefois de différences locales de sols, qu'accentue la situation de transition entre plateaux, vallées, et estuaires, ainsi que leurs respectives exploitations dans le passé. De nombreux types de milieux et d'espèces sont donc présents sur le territoire.

Les conditions littorales (vent, embruns) ajoutent un degré de spécificité avec la présence d'espèces adaptées, rares mais diverses du fait des nombreux types de substrat (falaises, galets, platiers, dunes, estran).

III. L'eau, les milieux et la ressource en eau

L'eau a façonné les paysages et a permis l'émergence d'une biodiversité particulière. L'importance de cette ressource est manifeste au niveau des eaux souterraines comme des eaux superficielles. Mais la ressource en eau et les milieux aquatiques subissent de réelles pressions (pollutions diffuses, volumes des prélèvements, sols agricoles nus l'hiver, urbanisation des lits mineurs des rivières...). Parallèlement, l'eau est aussi génératrice de risques : érosion des sols, inondations. L'eau et le patrimoine aquatique représentent ainsi pour la Picardie Maritime, autant un potentiel majeur à valoriser, qu'une ressource fragile, voire menacée, qu'il est important de protéger.

En complément des politiques portées par les Agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie et le Conseil général de la Somme, la Région Picardie, forte de ce constat a adopté en 2007 une politique en faveur du patrimoine de l'eau et des milieux aquatiques. Sa priorité est de soutenir, à l'échelle des territoires de projets de Picardie, les initiatives locales des acteurs, organisés autour de stratégies d'ensemble et porteurs d'actions exemplaires.

Depuis, la thématique de l'eau se voit traitée au sein de diagnostics, d'études de préfiguration voire de documents stratégiques cadres ou locaux sous l'œil de la gestion du risque mais également dans l'objectif de valoriser la ressource naturelle et de créer un potentiel touristique.

A. La Picardie Maritime, riche en eaux souterraines et superficielles

1. La ressource en eau souterraine

La ressource en eau souterraine, relevant de trois « masses d'eau », est relativement abondante. Mais elle est aussi assez fragile sur le littoral, du fait de la géologie.

L'aquifère de la craie constitue le principal réservoir et fournit une très large majorité de la ressource en eau potable. La nappe est très productive, avec toutefois des disparités géographiques (profondeurs variables selon la localisation en vallée ou plateau). L'aquifère, dans certaines vallées, est aussi proche de la surface ce qui la rend très sensible aux pollutions.

La nappe de la craie est alimentée par le plateau picard. Elle s'écoule vers la plaine maritime et alimente le long de la falaise morte une aire marécageuse entre la plaine maritime et le plateau.

Cette nappe est ensuite captive, une vingtaine de mètres sous la formation sablo-argileuse des bas-champs. Par sa grande étendue, les battements de cette nappe sont faibles, avec peu d'influence des marées. Elle présente aussi une grande inertie aux sollicitations locales. Sa salinité peut atteindre 20 g/l et sa teneur en fer (issue des dépôts quaternaires) peut être excessive (> 10 mg/l). Elle est d'autre part difficile à capter de par la faible perméabilité du réservoir.

Les formations sablo-argileuses des bas champs renferment la **nappe superficielle libre des bas-champs**, de faible profondeur (1 à 2 m par rapport au sol naturel) et qui affleure dans les mares et dans le réseau de drainage. Son alimentation est assurée par les eaux météoriques et ses fluctuations liées aux précipitations. L'influence des marées n'a jamais été mise en évidence.

La nappe des dunes est une nappe libre, d'extension très limitée. Ce sont les sables qui composent les dunes qui recueillent les eaux des précipitations.

L'usage majoritaire de l'eau souterraine est l'alimentation en eau potable (75 %), puis l'industrie (19 %) et enfin l'agriculture à des fins d'irrigation⁴. Les captages afférents sont localisés sur la carte en figure 13.

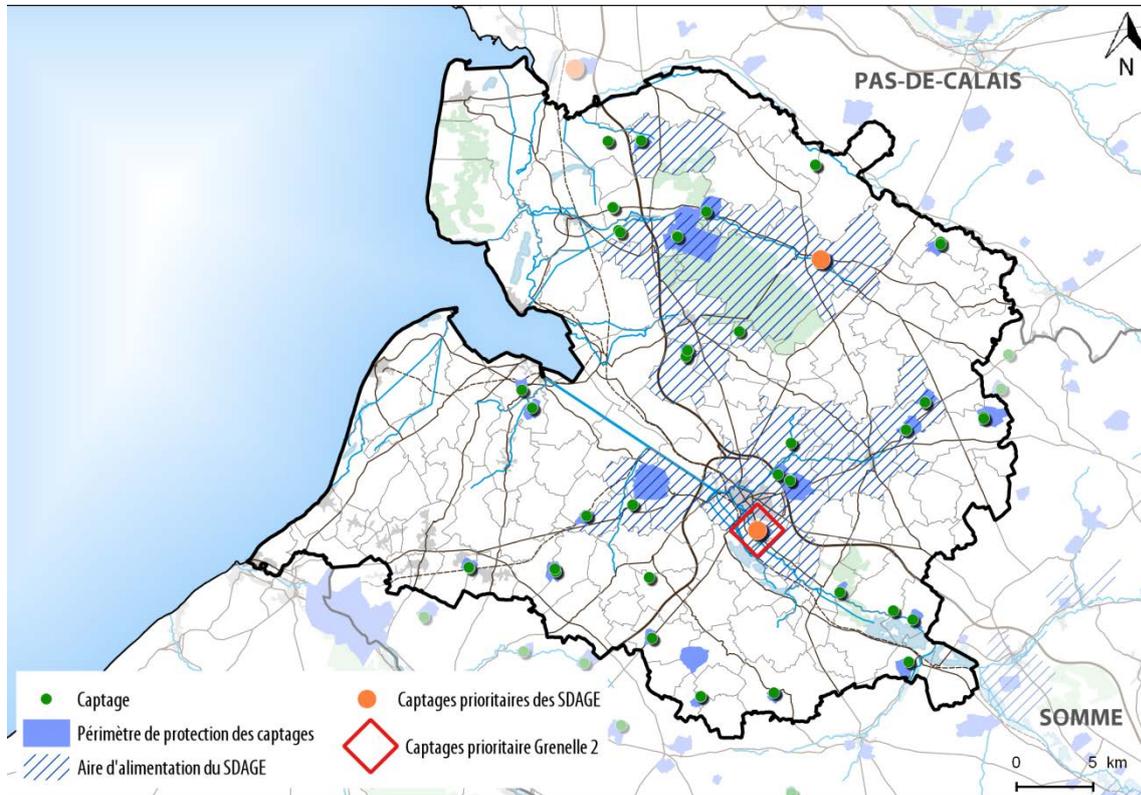


Figure 12 : Carte des eaux souterraines

Source : Baie de Somme 3 Vallées/ Even Conseil

Du fait de mauvaises conditions hydrogéologiques et hydrogéochimiques, les aquifères littoraux n'alimentent que très peu les communes de la plaine maritime. Les besoins importants en eau potable (notamment en période estivale) se trouvent donc satisfaits par des sources captées ou des forages en bordure ou à l'extérieur du plateau picard. Celles-ci peuvent être impactées par différentes pratiques de l'amont : la logique de bassin versant est donc particulièrement importante à prendre en compte.

Il y a quelques années encore, il n'était pas noté d'enjeux particulièrement forts en termes de **quantité**⁵. Au regard de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, les tendances de pression de captage recensées à l'horizon 2015 étaient :

- au niveau de la masse d'eau souterraine de la craie de la vallée de l'Authie : hausse liée à une augmentation des prélèvements pour l'eau potable (AEP) et l'irrigation. Cependant la sollicitation est très faible.

⁴ « L'eau souterraine dans le bassin Artois Picardie, État des lieux : origine, usages et qualité », Agence de l'eau. Septembre 2008.

⁵ Source : étude EDATER pour la Région Picardie, 2008 : « Référentiel régional du patrimoine Eau décliné par Pays de Picardie », Fiche territoriale Picardie-Maritime, p. 7.

- Au niveau de la masse d'eau souterraine de craie de la Vallée de la Somme aval : stabilité due à la compensation de l'augmentation des prélèvements agricoles par la diminution des prélèvements AEP. La masse d'eau est en équilibre et les prélèvements restent stables. Des baisses saisonnières du niveau des nappes phréatiques interconnectées de la craie et des bas-champs sont observées, accentuées lors de certaines situations de sécheresse⁶ et avec les pressions pouvant être exercées par les prélèvements d'eau. Les zones humides arrière littorales alimentées par ces nappes se montrent particulièrement vulnérables à ces variations de niveau, même si d'autres facteurs entrent en jeu (drainages, retenues d'eau...). À titre d'exemple, dans le marais du Pendé, propriété du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, le déficit hydrique est aujourd'hui considéré comme la principale source d'altération du patrimoine biologique du site (roselières, bas-marais et prairies tourbeuses, mares).

En terme de **qualité**, les ressources hydrogéologiques nécessitent une attention particulière sur certains secteurs, du fait de la présence de nitrates et de pesticides.

La qualité des eaux souterraines en Picardie est jugée assez dégradée puisque seules trois masses d'eau souterraine sur vingt-sept sont évaluées en bon état global (Référence SDAGE). Le pourcentage de masses d'eau déclassées sur le bassin Picardie-Artois a augmenté entre 2009 et 2013 pour les nitrates (de 0% à 50%) et d'autres polluants. Pour autant, entre 2009 et 2013, on note tout de même une relative amélioration de la qualité des masses d'eau souterraine du bassin Artois-Picardie. En 2013, 33.3% des masses d'eau souterraines étaient jugées en bon état et 66,7 en mauvais état contre respectivement 27,8 % et 72,2%, en 2009, correspondant à stagnation en mauvais état de 66,7%, en bon état de 27,8 % et une amélioration de 5,6. Les masses d'eau composées de pesticides ont également diminué passant de 38,5% en 2009 à 16,7% en 2013. Il s'agit essentiellement d'impacts de pollutions diffuses provenant d'épandages de produits solides ou liquides à la surface du sol sur des superficies importantes (engrais, herbicides, pesticides...).

Certaines actions de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement (implantation de haies, de bandes enherbées, de cultures intermédiaires, des fossés en escaliers, des noues, mares tampons) participent à la préservation des eaux souterraines, tout comme des eaux superficielles. Celles-ci sont portées dans le cadre de programmes d'Aménagement ou de projets agro-environnementaux par certaines intercommunalités du territoire (Syndicat Intercommunaux d'Écoulement des Eaux du Vimeu, d'Aménagement Hydraulique du Marquenterre, de la Vimeuse, Communauté de Communes du Vimeu Vert, EPTB de l'Authie et de la Bresle), le plus souvent avec l'assistance technique de l'association SOMEA (Somme Espace Agronomie).

La prédominance de l'assainissement individuel en Picardie maritime, représente aussi un risque de pollution des eaux souterraines. Le nouveau SDAGE 2016-2021 oriente certaines mesures pour la mise en conformité de l'assainissement individuel notamment par la création de Services Publics d'Assainissement Non Collectifs. Les pollutions d'origine industrielle font l'objet de mesures dans le cadre du SDAGE et d'un suivi via un réseau de piézomètres, dont la gestion est mutualisée par l'association Aqua Picardie maritime qui réunit des entreprises et des collectivités.

⁶ Étude hydrogéologique et qualité des eaux du marais du Pendé (Moulin de Lucy, 2000) et Étude du fonctionnement hydrologique et de la qualité des eaux de quatre marais de la Somme (Lanizac, 2005)

Le SDAGE du bassin Artois-Picardie a aussi par ailleurs une orientation visant la protection des aires d'alimentation de captages prioritaires pour la protection de la ressource en eau, qui concerne plusieurs communes du territoire, selon une couronne du Nord au Sud du territoire du projet de PNR, marquant bien l'enjeu d'une politique environnementale globale et ambitieuse entre l'amont (haut de bassins versants) et l'aval (littoral). Ces secteurs bénéficient depuis 2010 du programme « eau et agriculture » porté par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, qui gère un régime d'aide spécifique aux exploitants agricoles (hors Mesures agro-environnementales) pour la mise en œuvre de certaines pratiques (protection intégrée en blé, création et entretien de couverts herbacés...).

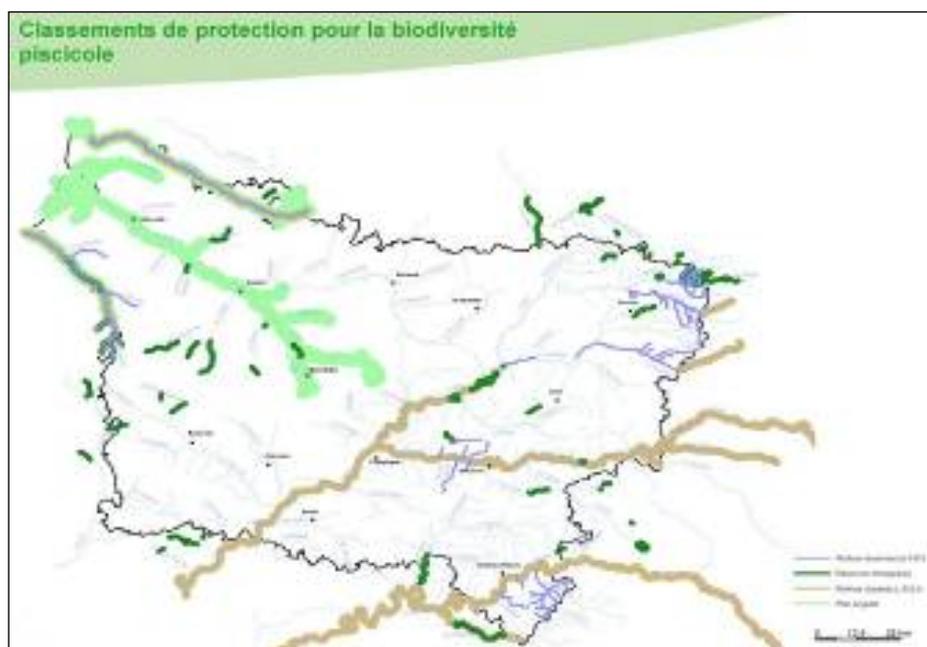


Figure 13 : Carte des niveaux de classement de protection pour la biodiversité piscicole
Source : DREAL Picardie

2. La ressource en eaux superficielles

Les principaux cours d'eau de la Picardie Maritime, l'Authie et la Somme, représentent notamment un potentiel piscicole intéressant :

- l'Authie, de premières catégories piscicoles, est classée rivière à migrateurs pour le saumon,
- la Somme est identifiée en deuxième qualité piscicole et classée rivière à migrateurs pour l'Anguille. La migration des civelles est quelque peu perturbée par les aménagements du canal au niveau de Saint-Valery.

Les milieux humides, plans d'eau et mares sont très nombreux du fait de la densité du réseau hydrographique de surface. Les estuaires et vallées⁷ recèlent presque la moitié des zones humides de Picardie. Ils concentrent une richesse et une diversité biologiques intéressantes, voire exceptionnelles. Ils représentent aussi un fort atout pour la qualité de

⁷ notamment prairies humides et boisements alluviaux en fond de vallée

l'eau et des milieux aquatiques, l'autoépuration de certaines rivières, et la qualité de la biodiversité qui leur est liée.

Leur rôle essentiel dans la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau est par ailleurs reconnu. Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) des bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie adoptés en 1996 ont défini la restauration des zones humides comme une priorité.

Le SDAGE 2016-2021 du bassin d'Artois-Picardie intègre dans ses mesures la préservation, la protection des zones humides, et la restauration de ses fonctionnalités et porte à la connaissance des cartes des « zones à dominante humide » (ZDH). Cette cartographie est assez peu précise, et constitue essentiellement une première base d'analyse. Les travaux plus précis de délimitation et de caractérisation des zones humides sont engagés par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Elles couvrent une part importante du territoire du PNR.

La journée mondiale des zones humides du 2 février 2016 célèbre la signature de la convention de Ramsar sur l'utilisation rationnelle des zones humides.

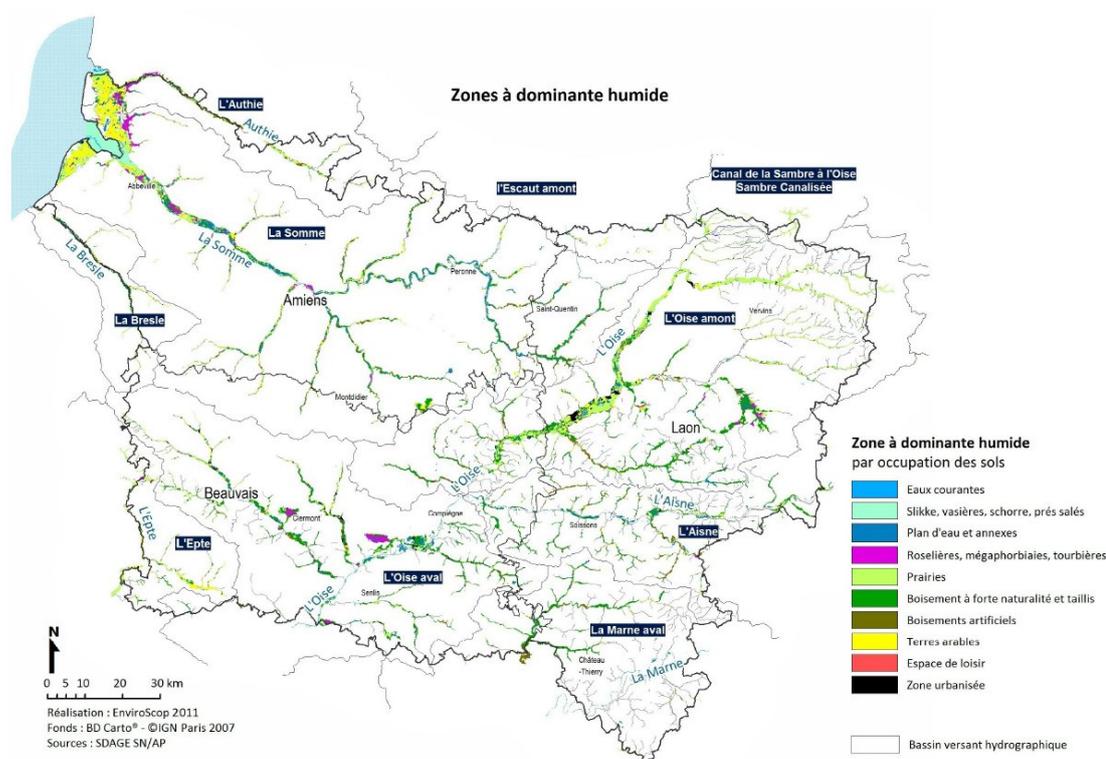


Figure 14 : Carte des zones à dominante humide de Picardie
 Source: DREAL Picardie, AEAP/AESN –juin 201

Au vu des engagements de la Directive cadre européenne sur l'Eau (DCE) pour un rétablissement du bon état des masses d'eau en 2021 (programme 2016-2021), l'état écologique des masses d'eau du bassin Picardie-Artois est classé en 2013 « bon » pour 18%, « moyen » pour 40 %, « médiocre » pour 17,5% et mauvais pour 20%. Ce constat touche particulièrement, les marais du Hâble.

L'analyse au titre de la DCE considère aussi l'état hydro-morphologique des cours d'eau (lit, berges...) et sa qualité permettant (ou non) le développement d'une diversité suffisante des peuplements d'organismes aquatiques.

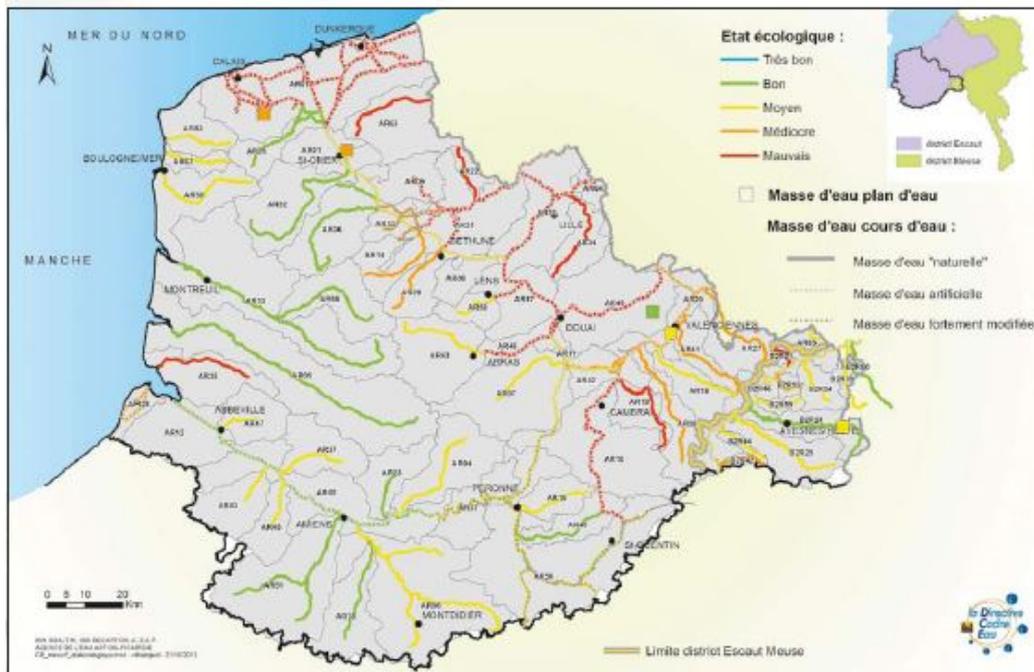


Figure 15 : Carte de l'état écologique des masses d'eau du bassin Artois-Picardie

Source : Agence de l'eau Artois-Picardie

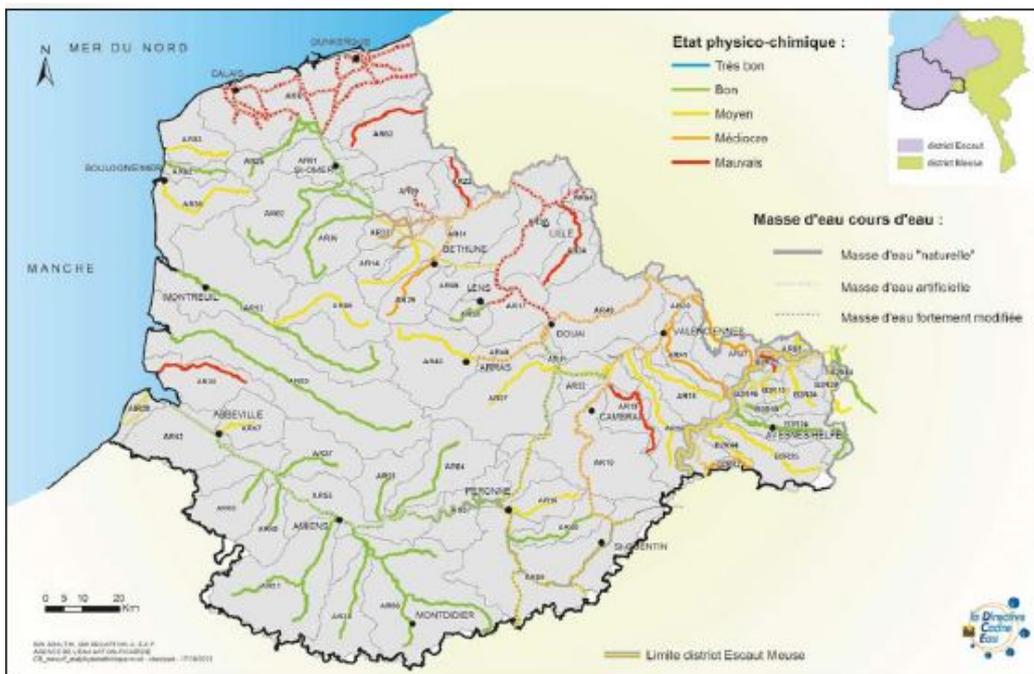


Figure 16 : Carte de l'état physico-chimique des stations du bassin Artois-Picardie

Source : Agence de l'eau Artois-Picardie

Concernant les impacts passés de l'industrie métallurgique du Vimeu (avec des rejets polluants tels que le plomb, le zinc, le chrome et le nickel et des stations d'épurations inadaptées), ils sont connus et pris en compte par les pouvoirs publics. Les premières améliorations datent des années quatre-vingt. La préoccupation de l'environnement (et notamment de la ressource en eau) est par ailleurs une donnée importante de l'économie industrielle actuelle du Vimeu, qui s'est organisée en conséquence (exemple : association Aqua-picardie maritime).

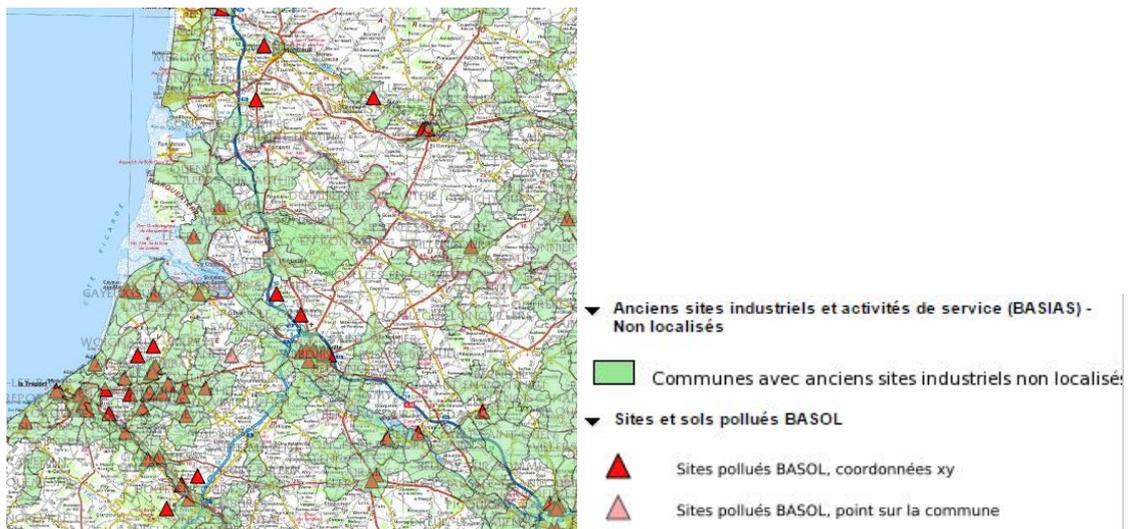


Figure 17 : Carte des sites et sols pollués

La majorité des stations représentatives de la masse d'eau est d'un bon état physico-chimique dans les vallées du territoire de projet de Parc naturel régional (bassin Picardie-Artois). La station au Nord du Crotoy est de situation moyenne, et seule la station au Nord de Cayeux-sur-Mer a un état qualifié de « médiocre ». La qualité de l'eau dans les marais arrière-littoraux reste moyenne voir médiocre, les eaux sont principalement azotées (caractérisant le flux de pollution urbaine).

Entre 2009 et 2013, l'état des lieux de 2013 de l'Office Nationale des Eaux et de Milieux Aquatiques montre néanmoins une dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau pour cause de métaux lourds agrégés (0% à 6%) et d'autres polluants (80% à 94%). L'amélioration de la masse d'eau de surface est observée en termes de pesticides et de polluants industriels (de 38% à 13,4% et de 30,8% à 4,5%).

Le territoire du projet de PNR comprend des zones de populations denses qui génèrent des pollutions. Elles peuvent être générées par les rejets des eaux domestiques, des eaux de pluie et des eaux liées à l'activité des artisans et des industriels. Pour autant, la mise en place de procédés économes et de recyclage dans les industries permet de limiter les rejets au milieu.

Les pratiques agricoles entraînent des pollutions de la ressource en eau. L'activité agricole crée des flux d'engrais (nitrates ou matières phosphorées) et de phytosanitaires (les herbicides, pesticides, et fongicides). Difficiles à mesurer, les rejets agricoles sont diffus et peuvent atteindre la ressource en eau même plusieurs années plus tard (par ruissellement vers les cours d'eau et par infiltration vers les nappes).



Figure 18 : Carte des zones vulnérables de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Source : Agence de l'eau Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a identifié des « zones vulnérables » qui concernent :

- les secteurs où les eaux souterraines et superficielles ont une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l ou comprise entre 40 et 50 mg/l et montrant une tendance à la hausse,
- les eaux côtières et marines ainsi que les eaux douces superficielles qui ont subi une eutrophisation ou montrent une tendance à celle-ci.

Dans ces zones s'impose l'application de programmes d'actions pour protéger les eaux contre la pollution par nitrates. C'est le cas pour le littoral (hormis les secteurs à falaise) de la baie de Somme.

Une révision des zones vulnérables a été effectuée en 2012 pour la période 2013 à 2016. Au regard des teneurs en nitrates et par rapport à la désignation précédente, 85 communes du bassin Artois-Picardie ne sont plus classées en zones vulnérables (déclassement d'une partie du Boulonnais et d'une partie de l'Avesnois) et 60 nouvelles communes sont désormais classées (classement de l'ensemble du bassin de l'Authie).

3. La qualité des eaux littorales

Selon une cartographie de l'Atlas DCE, l'état global est qualifié de moyen dans le port de La Warenne Ault, pour les eaux côtières et de médiocre pour les eaux de l'estuaire de la Baie de Somme.

L'état chimique est en nette amélioration car 100% des masses d'eaux côtières étaient jugées en mauvais état en 2009 alors que 100% de ces dernières sont dites en bon état en 2013.

L'état écologique était qualifié de moyen pour les eaux côtières et de médiocre pour les estuaires. Le constat n'a pas évolué, voire s'est dégradé depuis 2009. Les masses d'eaux déclassées augmentent pour les métaux lourds et les autres polluants bien qu'ils diminuent pour les pesticides agrégés et les polluants industriels.

Toutefois, la qualité générale des eaux marines du littoral picard dépend des masses d'eau provenant de l'Atlantique et sont sous l'influence des fleuves : la Seine, en premier lieu, puis dans une moindre mesure, la Somme. La dérive des eaux côtières, depuis la Seine, longe la côte vers le Nord et retient les eaux en provenance du continent à proximité des côtes. La présence de tourbillons (ou gyres), à l'ouvert des estuaires, crée des zones de rétention avec mélange et remise en suspension des différents éléments. Même si les rejets des activités industrielles, agricoles et urbaines ont fortement diminué ces dernières années et que certaines substances ont été interdites, les substances stockées dans les sols ou les nappes gagnent la mer avec une grande inertie.

Toutes les plages de la Somme sont classées généralement de bonnes qualités (classées A ou B) et même d'excellentes qualités en 2014 pour certaines, sauf la plage du Crotoy dont le classement s'est dégradé en 2008, classée en qualité insuffisante depuis ces dernières années.

Depuis 2011, la qualité des zones conchylicoles du littoral picard, est seulement classée « B » (mise sur le marché des coquillages après un traitement de purification) :

- pour les zones Baie de Somme Nord et Sud et Baie d'Authie (Palourdes et Coques)
- pour les zones Quend Plage et Bois de Cise/Mers-les-Bains (moules)

Dans le cas particulier des pollutions des eaux de baignade, l'étude du Conseil général de la Somme⁸, prend en compte l'ensemble des sources potentielles de pollution microbiologique susceptibles d'atteindre les plages et pouvant provenir principalement :

- Des apports directs sur les plages ;
- Des apports en provenance des bassins versants côtiers (le long du littoral) ;
- Des apports des bassins versants des différents cours d'eau (la Somme, l'Authie, la Maye et les canaux), sans toutefois considérer l'intégralité du bassin versant des cours d'eau (capacité d'autoépuration des cours d'eau et durée de vie limitée des bactéries) soit une zone pour laquelle le temps de transfert des polluants est environ inférieur à 10h, correspondant à une distance de l'embouchure avec la baie de 12 km pour la Somme et de

⁸ Source : Etude sur la Qualité des Eaux littorales Profils de Baignade, SAFEGE, 2011

E Excellente qualité	B Bonne qualité	S Qualité suffisante	I Qualité insuffisante
P Insuffisamment de prélèvements		N Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore disponible	

Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.

A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.

80 - SOMME

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2012	2013	2014	2015
AULT	BOIS DE CISE	mer	12B	13E	14E	12B
AULT	ONIVAL	mer	12B	13E	14E	12B
AULT	PLAGE DE LA VILLE DE AULT	mer	12A	13B	14B	12B
CAYEUX SUR MER	PLAGE DE LA VILLE DE CAYEUX SUR MER	mer	11A	13E	14E	12E
CROTOY (LE)	CABINE DE SAUVETAGE	mer	20B	18I	13I	12I
FORT-MAHON-PLAGE	PLAGE SURVEILLEE DE FORT-MAHON	mer	12B	13E	14B	12B
MERS-LES-BAINS	PLAGE SURVEILLEE DE MERS LES BAINS	mer	12B	13S	14B	12B
QUEND	PLAGE SURVEILLEE DE QUEND	mer	12B	13B	14B	12B
WOIGNARUE	PLAGE SURVEILLEE DE WOIGNARUE	mer	12A	14E	14E	12E

Figure 19 : Évolution de la qualité des eaux de baignade selon la directive de 1976
 Source : Étude sur la Qualité des Eaux littorales Profils de Baignade, SAFEGE, 2011

B. Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux des trois fleuves

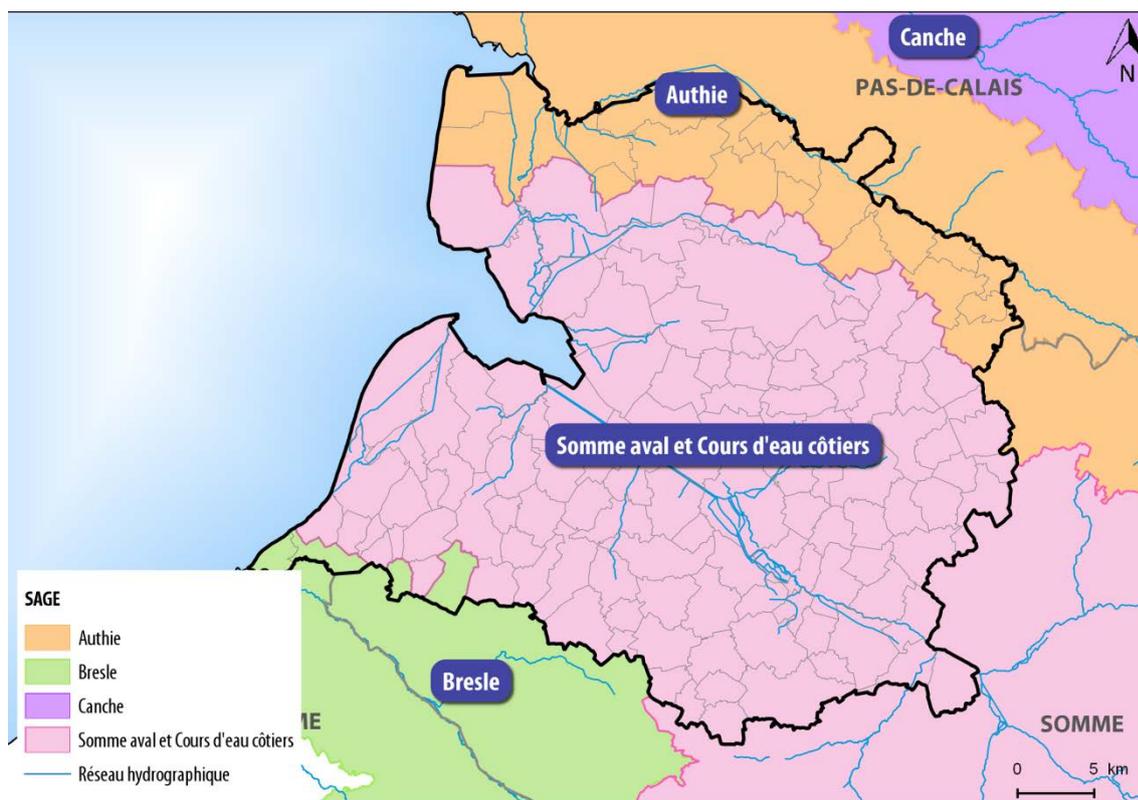


Figure 20 : Carte des SAGE sur le territoire du projet de PNR
 Source : Baie de Somme 3 Vallées / Even Conseil - 2016

Le territoire du projet de Parc naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime regroupe 3 SAGE : le SAGE de l'Authie, celui du bassin versant de la Somme aval et cours d'eau côtiers, et celui de la vallée de la Bresle.

1. Le SAGE de l'Authie

Le SAGE, concernant 156 communes et 1305 km², est en phase d'élaboration (l'état des lieux ainsi que les tendances évolutives du territoire et des usages ; orientation du SAGE ont déjà été adoptés en 2010 et 2011). La structure porteuse est l'Institution interdépartementale Pas-de-Calais - Somme pour l'aménagement de la vallée de l'Authie.

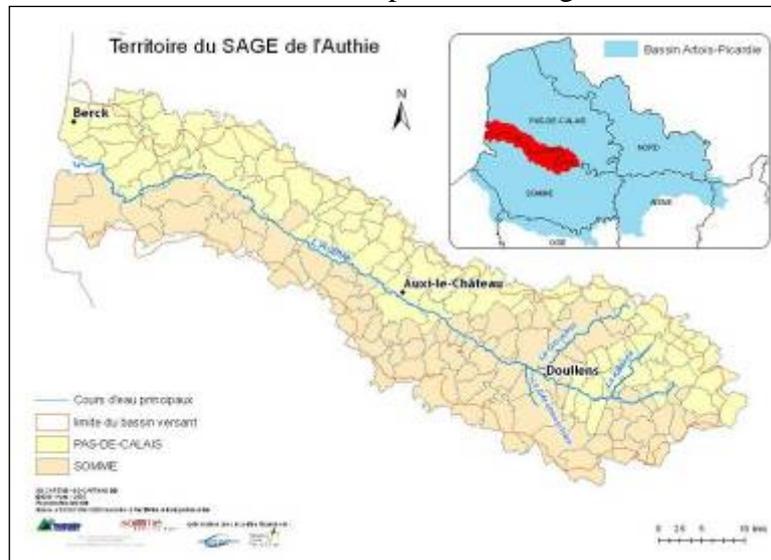


Figure 21 : Carte du SAGE de l'Authie

Source : Institution Interdépartementale pour l'aménagement de la vallée de l'Authie

Il est concerné par trois grands enjeux dont un (le second) relevant d'une politique portant sur les milieux aquatiques, mais les autres pouvant être soutenus de manière transversale dans les politiques publiques territoriales :

1. L'amélioration de la qualité des eaux, notamment les eaux souterraines, pour permettre à l'Authie d'atteindre son objectif de qualité 1 en réduisant les sources de pollutions potentielle et l'érosion des sols ;
2. La gestion des milieux aquatiques, notamment des inondations, de façon à favoriser le bon fonctionnement hydraulique et à préserver la richesse biologique, tout particulièrement aquatique ;

Le développement du tourisme respectueux de l'environnement selon un mode de gestion équilibré des usages permettant à chacun de se développer.

2. Le SAGE de la Bresle

Le SAGE, adopté en avril 2003, est composé de 113 communes à cheval sur l'Oise, la Seine-Maritime et la Somme dont 59 communes sont comprises dans le périmètre du département. Le projet de SAGE, composé d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), d'un règlement et d'un atlas cartographique est en phase d'adoption (le porter à connaissance et l'état initial des milieux et des usages de l'eau ont été réalisés). La structure porteuse est l'Institution interdépartementale Oise, Seine-Maritime et Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle.

LE SAGE est concerné par quatre grands enjeux stratégiques dont le premier relevant d'une politique portant sur les milieux aquatiques, mais les autres pouvant être soutenus de manière transversale dans les politiques publiques territoriales :

1. Préserver et améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau ;
2. Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques ;
3. Maîtriser le ruissellement et améliorer la prévention et la gestion des inondations ;
4. Garantir la distribution d'une eau de qualité potable.

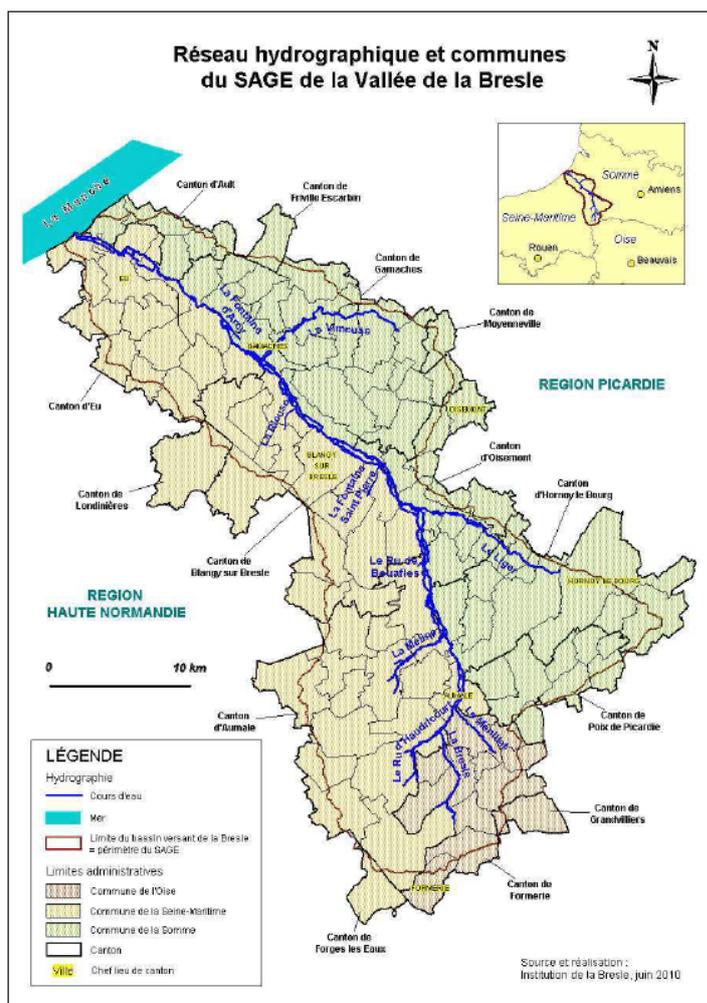


Figure 22 :
Carte du SAGE de la Bresle

Source : *Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vallée de la Bresle, état initial des milieux et des usages de l'eau, 2010.*

3. Le SAGE du bassin versant de la Somme aval et des cours d'eau côtiers

Le SAGE, lancé officiellement en 2009 porte sur 569 communes et 4530 km², réparties sur les départements de l'Oise, du Pas-de-Calais et de Somme dont 76 communes en font parties. La structure porteuse est le Syndicat mixte d'aménagement et de valorisation du bassin de la Somme (AMEVA). La Somme est la colonne vertébrale du bassin versant, mais ce dernier intègre également les principaux affluents tels que l'Ancre. Ce document transcrit quatre enjeux sur le territoire :

Toujours en phase d'élaboration, la Commission Locale de l'eau, installée en janvier 2012 a mis en place des commissions de travail qui se penchent sur les 3 thématiques de la « Ressource en eau », « des risques majeurs » et « des milieux naturels aquatiques » dont découlent 4 enjeux majeurs :

1. La protection de la ressource en eau pour l'atteinte respective du bon état et du bon potentiel écologique imposé par le Grenelle de l'Environnement et dans l'objectif de gestion équilibrée de la ressource en eau selon les différents usages ;
2. La prise en compte des risques naturels majeurs (inondation, mouvements de terrain, etc.) et des risques technologiques afin de limiter les pollutions ponctuelles de la ressource en eau ;

3. La préservation et la valorisation du patrimoine naturel remarquable ;
4. La valorisation touristique de la ressource en eau, comme source attractive potentielle pour le territoire

Le bassin versant du SAGE « Somme Aval et Cours d'Eau Côtiers »

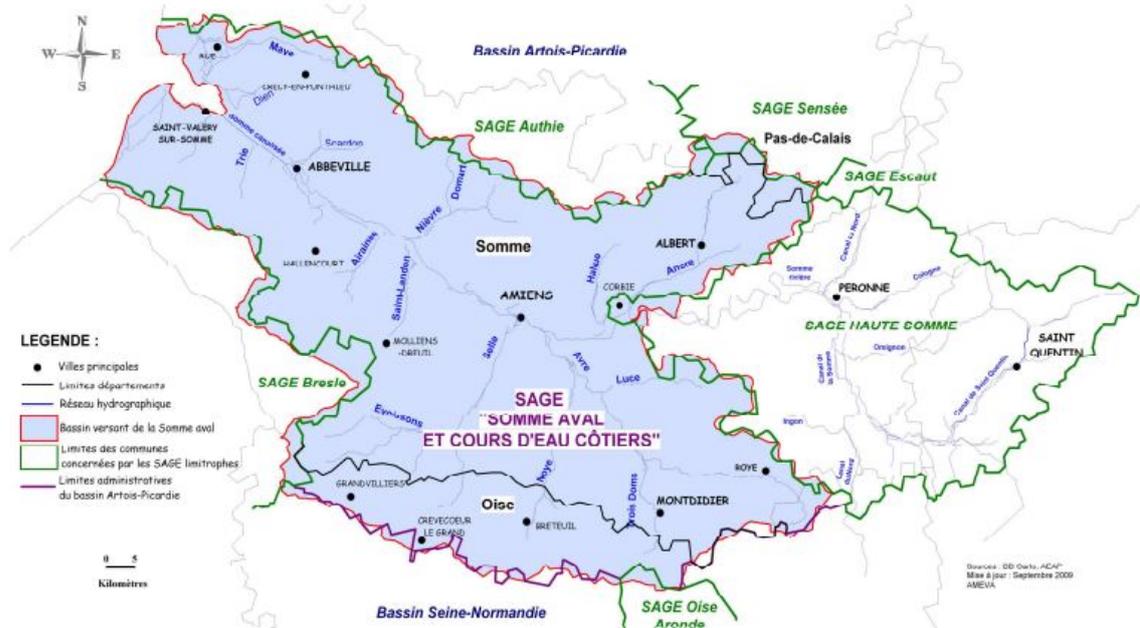


Figure 23 : Carte du SAGE du bassin versant de la Somme aval et des cours d'eau côtiers
 Source : AMEVA, Agence de l'eau Artois Picardie, SAGE

C. Conclusion

Les enjeux de l'eau, de la ressource et des milieux sur le territoire du projet de Parc, partagés par tous les acteurs locaux et correspondant à une vision InterSAGE sont les suivants :

1. La préservation de la ressource en eau, en qualité sur l'ensemble du territoire, avec un objectif de préservation du milieu marin situé à l'aval et avec un enjeu plus marqué de préservation de la ressource en quantité, sur le littoral en cohérence avec la capacité d'accueil du territoire
2. La préservation et la valorisation des ressources naturelles et paysagères : milieux humides (marais arrière-littoraux, marais de la vallée de la Somme, étangs, mares...) mais également éléments paysagers favorables à la préservation de la qualité de l'eau (prairies, haies, boisements, nature en ville...). Cet enjeu implique aussi la lutte contre le processus spontané de fermeture de certains milieux remarquables.
3. L'entretien, l'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques (notamment visant les objectifs de bon état hydromorphologique et de libre circulation des poissons migrateurs)
4. La poursuite d'un aménagement de qualité du littoral qui conjugue la protection et le développement en tenant compte de l'évolution du trait de côte et donc des milieux. En parallèle, le maintien d'une bonne circulation hydraulique, et donc une gradation du taux de salinité des différents milieux naturels, est déterminant pour la préservation de ces espaces naturels très riches et très fragiles.

IV. Géographie, risques naturels et milieux

A. Les risques naturels faisant l'objet de plans de prévention des risques (PPR)

Le territoire du projet de PNR en Picardie Maritime est concerné par un ensemble de risques naturels

- **risque inondation**, intégrant les risques de débordement des cours d'eau, ruissellement et de remontée de nappe, pour les vallées de la Somme (PPRi), de l'Authie, de la Bresle ; du bassin de l'Artois, (atlas des zones inondables et PPRi prescrits sur quelques communes),
- **risques littoraux** :
 - PPR lié au risque de recul du trait de côte et de falaises pour Ault, approuvé en 2001.
 - 2 PPRN liés aux risques inondation par submersion marine et aux risques mouvement de terrain (recul du trait de côte) : PPRN Bas-Champs du Sud de la baie de Somme (en cours) et PPRN Marquenterre et de la Baie de Somme (approuvé le 10 juin 2016).
 - PPR des Falaises picardes a été approuvé le 19 octobre 2015.
- **multirisque** pour la vallée de la Bresle aval (risques inondation par débordement, remontées de nappes naturelles, ruissellement et coulée de boue, submersion marine et risques mouvement de terrain – recul du trait de côte et falaises).⁷

Plan de Prévention des Risques Naturels	Risques étudiés	Statut
PPRI de la vallée de la Somme et de ses affluents	Inondations par débordement de la Somme, remontées de nappe et ruissellement	Approuvé le 02/08/2012, modification prescrite le 24/05/2013
PPRN de la vallée de la Bresle	Inondations par submersion marine, débordement de la Bresle, ruissellement et remontée de nappe - érosion littorale	Prescrit le 04/09/2006, en cours d'étude
PPRN des bas champs du sud de la Baie de Somme	Inondations par submersion marine et érosion littorale	Prescrit le 07/02/2007 et en cours d'étude
PPRN Marquenterre – Baie de Somme	Inondations par submersion marine et érosion littorale	Prescrit le 10/05/2010 et en cours d'étude
PPRI du Canton de Rue	Inondations par débordement de l'Authie, remontées de nappe et ruissellement	Prescrit le 13/08/2012
PPR d'Ault (érosion du littoral)	Érosion littorale	Approuvé le 12/12/2001
PPR des risques Falaises Picardes	Érosion littorale	Approuvé le 19/10/2015

Source : www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement-habitat/Plans-de-prevention-des-risques-approuves-ou-en-cours-d-elaboration

Le PPRi du canton de Rue est en cours d'élaboration. D'autres PPR tels que le PPRi de la vallée de la Somme et de ses affluents seront prochainement modifiés et actualisés.

L'ensemble de ces risques naturels sont également pris en compte dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie (2016-2021). Les déclinaisons locales – les Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Authie, de la vallée de la Bresle et de Somme Aval et cours d'eau côtiers – sont en cours d'élaboration ou d'adoption.

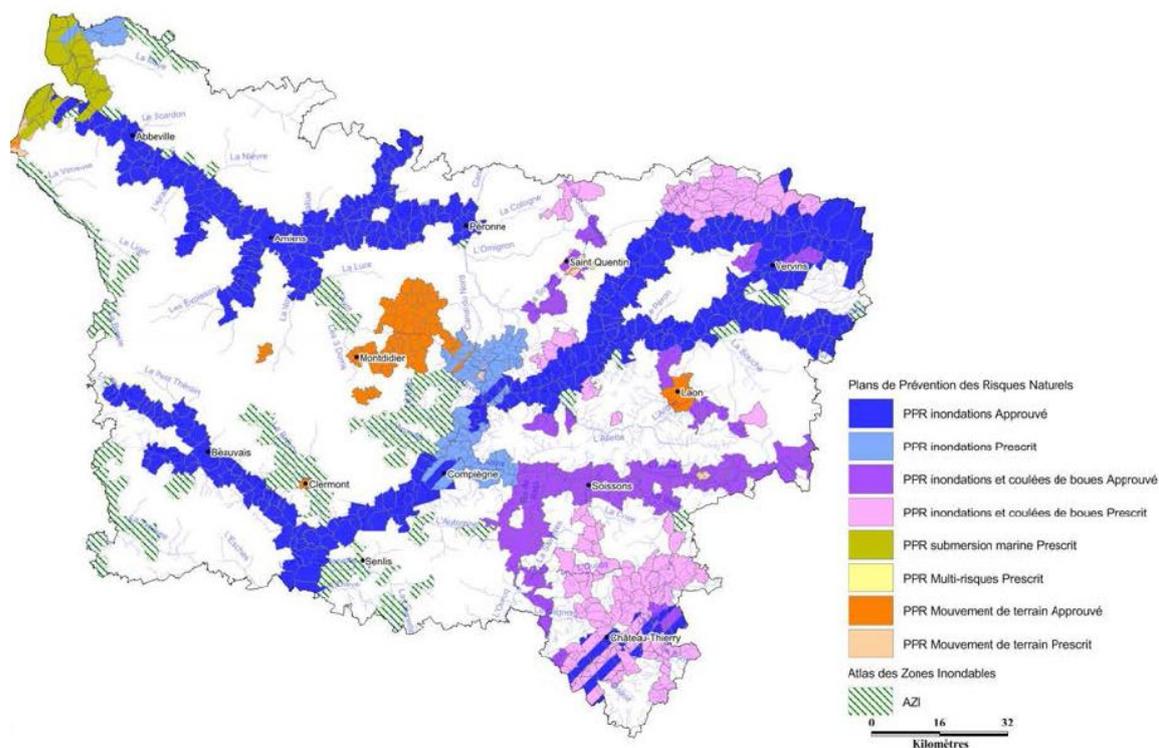


Figure 24 : Carte des Plans de prévention des risques naturels et Atlas des Zones Inondables en Picardie
Source : DDTM de la Somme, et DREAL Picardie état des lieux de 2013

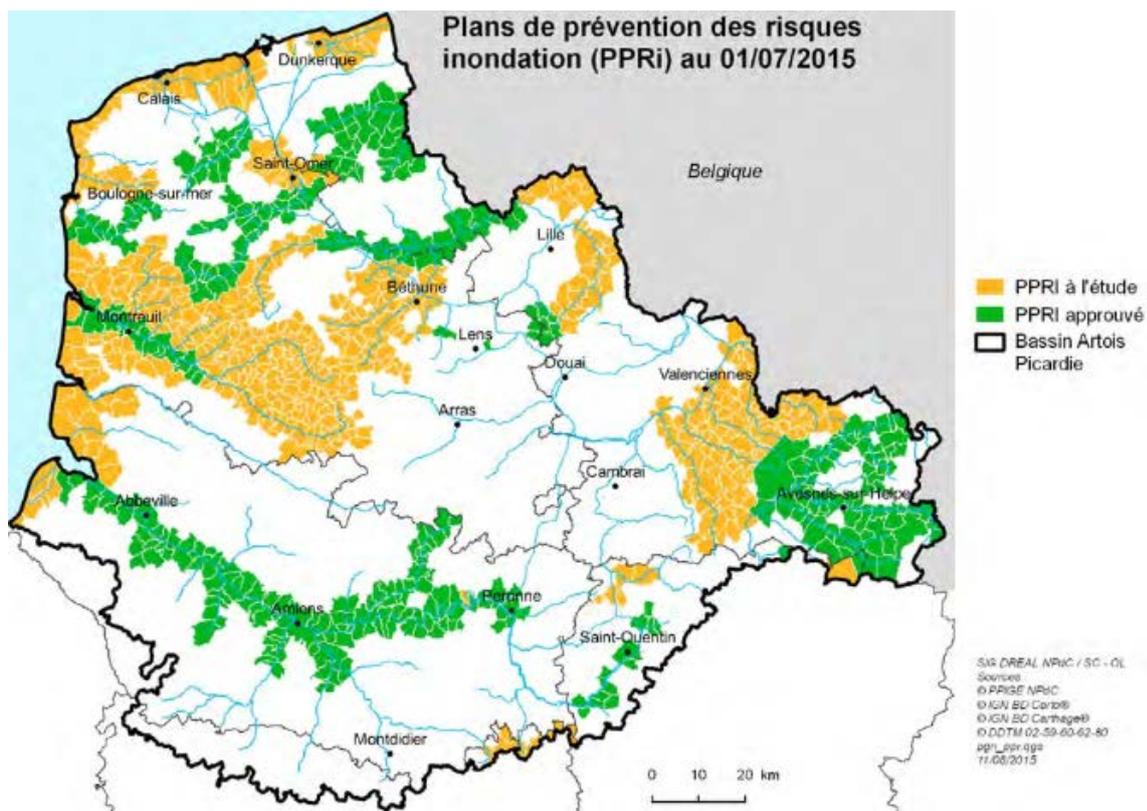


Figure 25 : les PPRI au 01/07/2015

Source : PGRI Bassin Artois Picardie 2016-2021.

B. Une stratégie qui se décline localement

1. Le PGRI, déclinaison locale de la Directive Inondation



Les dispositions de la Directive Inondation se mettent progressivement en place sur le bassin Artois – Picardie. Dans la continuité de l'évaluation préliminaire des risques inondations (EPRI), adoptée le 22 décembre 2011, 11 Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) ont été retenus par arrêté préfectoral du 26 décembre 2012, dont les TRI d'Abbeville et d'Amiens, exposés aux inondations de la Somme. Ces territoires sont également concernés par : les débordements par remontée de nappe, très spécifiques au territoire notamment par leur étendue, les inondations par submersion marine, des problématiques de ruissellement et de coulées de boues.

Pour chaque TRI, une stratégie locale de gestion des risques d'inondation doit être élaborée pour réduire les conséquences négatives des inondations. Le PGRI du bassin Artois – Picardie a été approuvé le 19 novembre 2015. Il définit les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations sur les enjeux humains, économiques, environnementaux et patrimoniaux ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Les SCOT, ou à défaut, les PLU et les cartes communales devront être compatibles ou rendus compatibles sous 3 ans avec les objectifs du PGRI.

Stratégie locale de la Somme

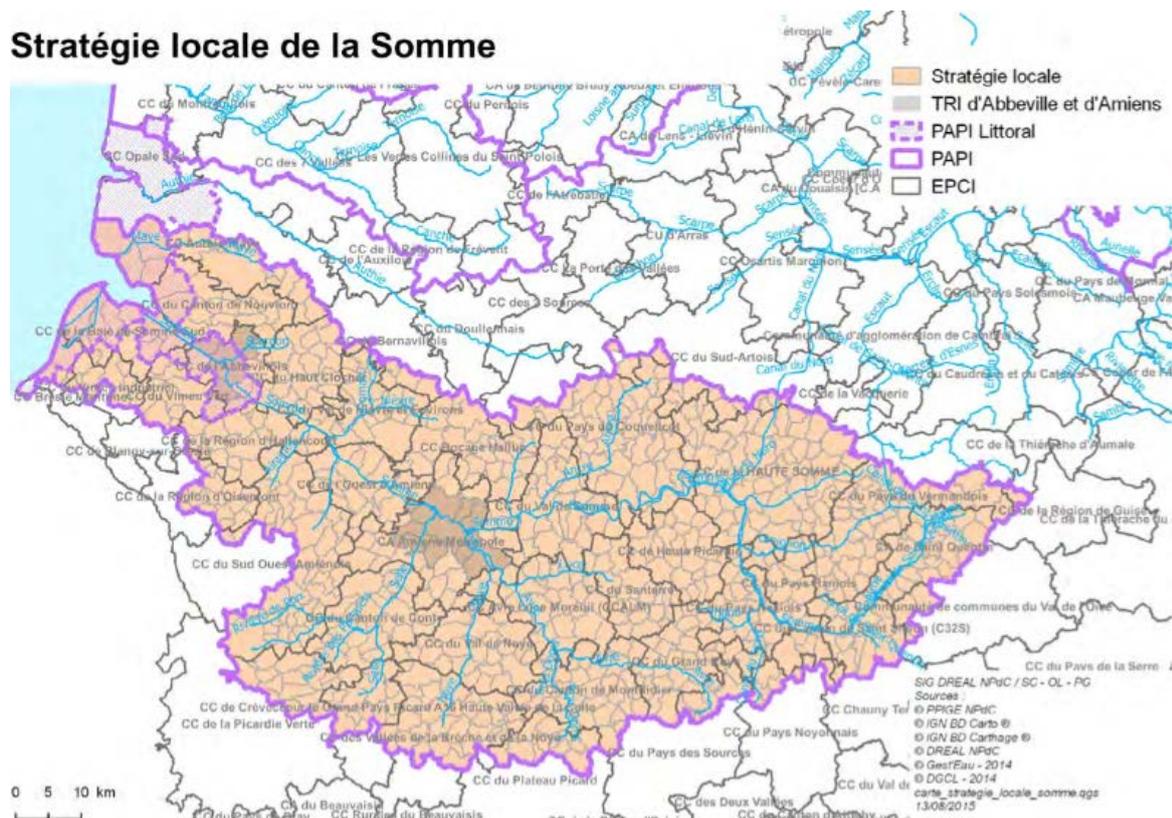


Figure 26 : Stratégie locale de la Somme

Source : PGRI Bassin Artois Picardie 2016-2021.

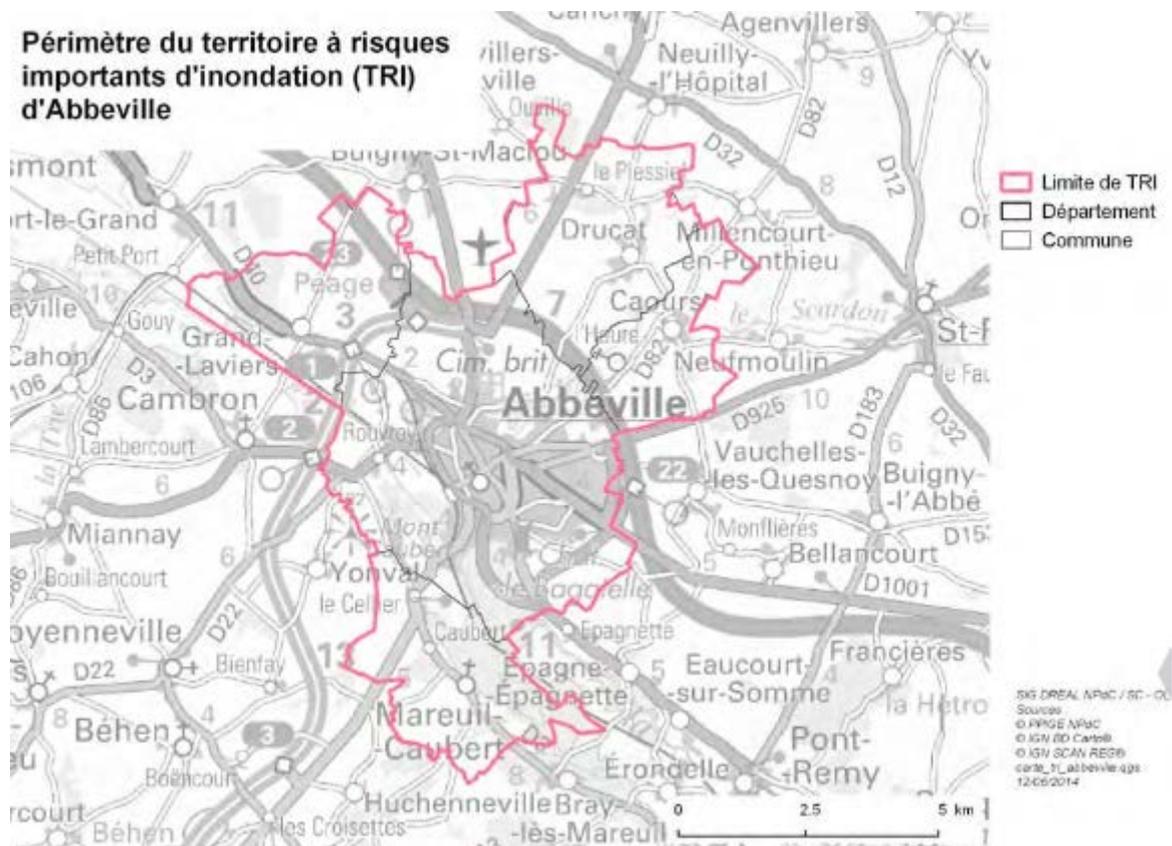


Figure 27 : TRI d'Abbeville

Source : PGRI Bassin Artois Picardie 2016-2021.

2. Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations Bresle Somme Authie

Le PAPI Bresle Somme Authie est porté par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et à la Communauté de Communes Opale Sud. Le PAPI a été labellisé le 5 novembre 2015 au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Il permet de se doter d'une stratégie de gestion intégrée du trait de côte à long terme (50 ans) répondant aux exigences nationales. Le PAPI doit assurer la protection et l'aménagement du littoral, tout en assurant le développement économique du territoire.

La stratégie arrêtée s'accompagne d'un premier programme d'actions concret définies pour les six prochaines années (2016-2021) reprenant les 7 axes du cahier des charges national :

- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations ;
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise ;
- Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Axe 6 : le ralentissement des écoulements ;
- Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

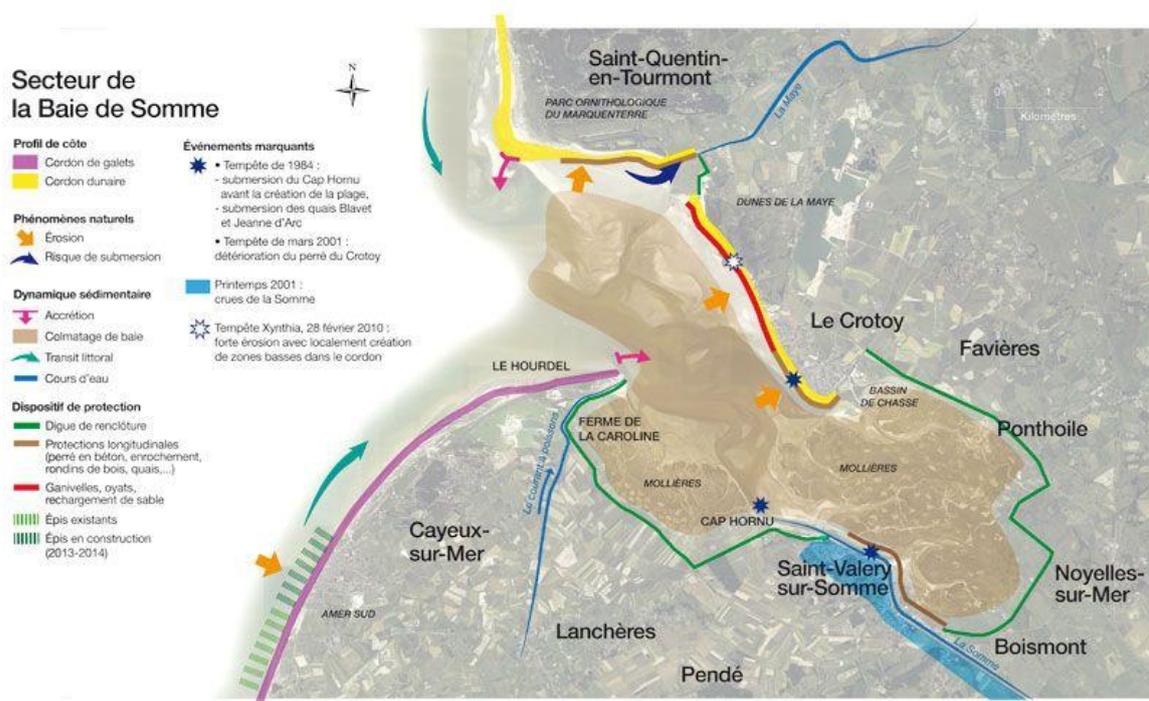


Figure 28 : PAPI – Secteur de la Baie de Somme

Source : PAPI Bresle Somme Authie - Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et à la Communauté de Communes Opale Sud

3. Le Plan Somme

Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau même est pris en compte depuis la création de l'EPTB Somme AMEVA, dans le cadre d'un premier PAPI (2003-2006) puis de l'axe 1 "Prévention et gestion du risque inondations" du Plan Somme I (2007 – 2013) et du Plan Somme II (2015-2020), portés par l'EPTB AMEVA. Ce dispositif programme et finance les études d'amélioration de la connaissance, la sensibilisation et la prise de conscience, l'alerte et la prévision, la prise en compte dans l'urbanisme, les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, les travaux d'aménagement et la gestion des ouvrages,

C. Les risques inondation

Concernant les risques inondation en vallée, la Somme représente de loin l'enjeu majeur. Le risque de crue peut être localement renforcé par la présence de moulins qui font obstacle à l'écoulement (cas de l'Authie notamment), et à proximité de l'estuaire, par l'influence des marées. La vallée de l'Authie peut connaître des inondations, surtout dans la partie aval du cours.

Le PPRi pour la Somme et les atlas des zones inondables pour la Bresle et l'Authie réglementent l'urbanisation et visent la maîtrise des crues. Pour ces deux dernières vallées, des PPRi sont prescrits sur quelques communes aval seulement :

PPRi de l'Authie :

- Quend,
- Villers-sur-Authie
- Nampont-Saint-Martin,
- Vron

PPRi de la Bresle :

- Mers-les-Bains,
- Eu et Le Tréport en Seine-Maritime.

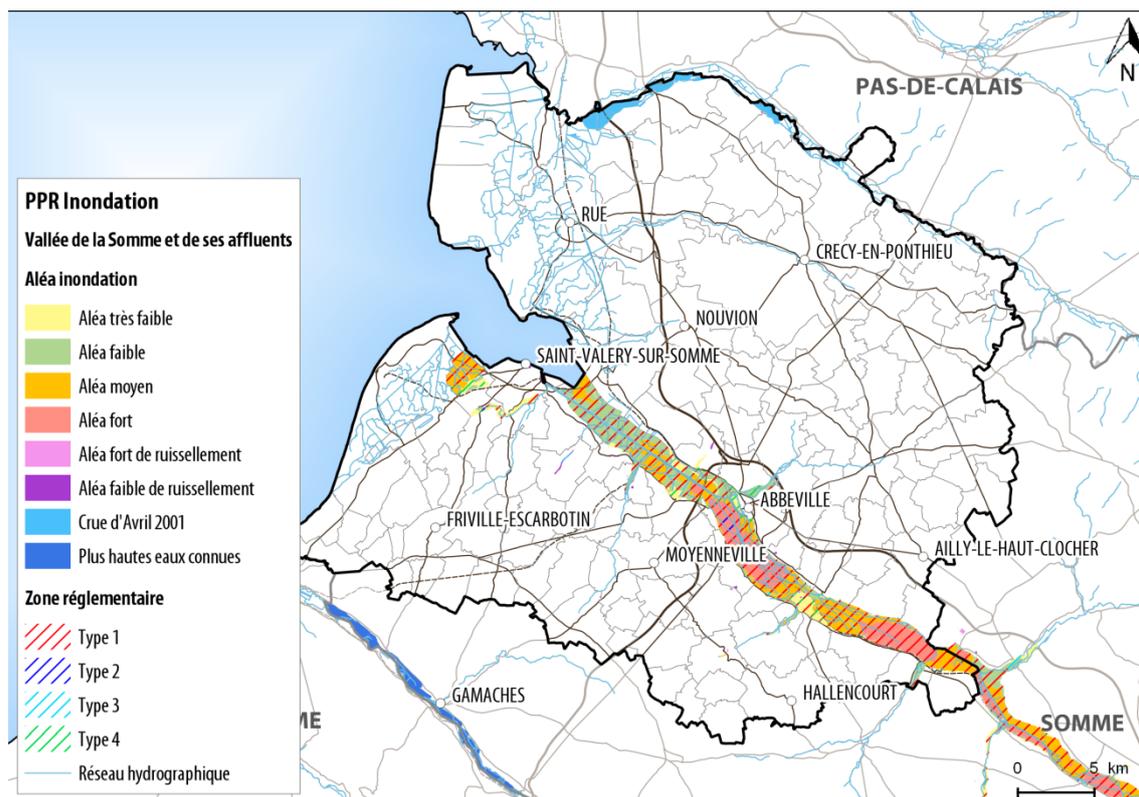


Figure 29 : Carte du risque inondation sur le PNR

Source : étude AUDDICE, La trame verte et bleue de la Picardie Maritime, 2012 – MAJ Even Conseil 2016

La structure des sols explique leur perméabilité. Les eaux s'infiltrent et forment des nappes phréatiques qui resurgissent parfois dans les vallées. Sous le département de la Somme, la nappe phréatique est conçue sur deux niveaux : une zone saturée où la craie est gorgée d'eau, et une zone non saturée où l'eau s'infiltré. Lorsque la nappe se charge, la pression augmente, ce qui à terme provoque une remontée de la nappe. La circulation peut prendre quelques mois ou quelques années, en fonction de la plus ou moins grande porosité du sous-sol et interstices naturels⁹. C'est la raison pour laquelle, quelques semaines après de fortes pluies, se produit parfois un phénomène de « crue de nappe ».

⁹ Atlas des Paysages de la Somme, DREAL Picardie, 2007, tome 1

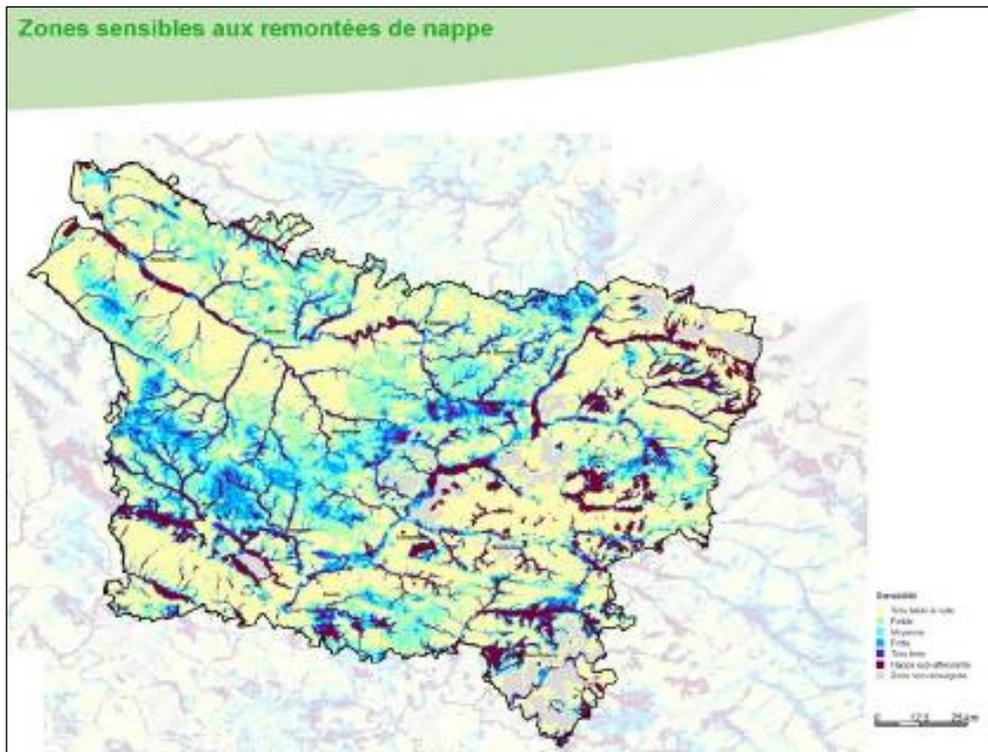


Figure 30 : Carte du risque inondation de type remontée de nappe
 Source : DREAL Picardie, BRGM

D. Les risques littoraux

Le littoral, de faible altitude est une zone inondable par grandes marées, et est également impacté par les risques d'érosion côtière.



Figure 31 : Carte des types d'érosions littorales
 Source : « Natura 2000 : un environnement préservé, condition d'un développement durable, Document d'objectifs PIC 01 : Estuaires et littoral Picards », p.442.

Le cordon littoral est perpétuellement érodé sur certains secteurs. Ce phénomène peut être accru par des aménagements (digues portuaires...) et la fréquentation.

Outre le PPRI d'Ault et le PPRN Marquenterre Baie de Somme déjà réalisés, le PPRN Bas-champs du Sud de la baie de Somme et celui du canton de Rue définiront le zonage réglementaire (zone inconstructible et zone à constructibilité restreinte), et donc les règles ou préconisations s'imposant à l'urbanisation.

E. L'érosion des sols

L'érosion des sols est une problématique notable localement, mais elle ne fait pas l'objet de plans de prévention spécifiques. Elle est fortement liée à trois facteurs : la pente, le type de sol, la couverture et l'utilisation du sol.

Au-delà des coulées de boues qui peuvent être entraînées par l'érosion et se retrouvent dans les villages, sur les routes et chemins, les apports massifs de matières en suspension sont néfastes pour le bon fonctionnement des écosystèmes humides et aquatiques. Le colmatage des fossés et l'envasement des cours d'eau en sont des conséquences, qui se répercutent ensuite sur le milieu marin.

En zone cultivée, la couverture des sols est particulièrement importante. Les sols nus ou fraîchement labourés sont très sensibles à l'érosion. En zone sensible à l'érosion, les labours ou l'implantation de cultures comme les pommes de terre dans le sens de la pente, sont à éviter. La présence de haies ou de banquettes enherbées perpendiculaires à une pente ou le long des cours d'eau permettent de freiner l'écoulement de l'eau, le dépôt des particules en suspension, et réduisent l'érosion. Les pâtures permettent également l'infiltration de l'eau et le ralentissement du ruissellement. Aussi les surfaces toujours en herbe sont-elles particulièrement adaptées aux zones de forte pente.

En zone non agricole, il est possible d'atténuer l'érosion des sols en limitant les espaces bitumés ou compactés et en raisonnant l'écoulement des eaux pluviales non pas en terme d'évacuation rapide, mais d'infiltration lente au niveau d'espaces végétalisés.

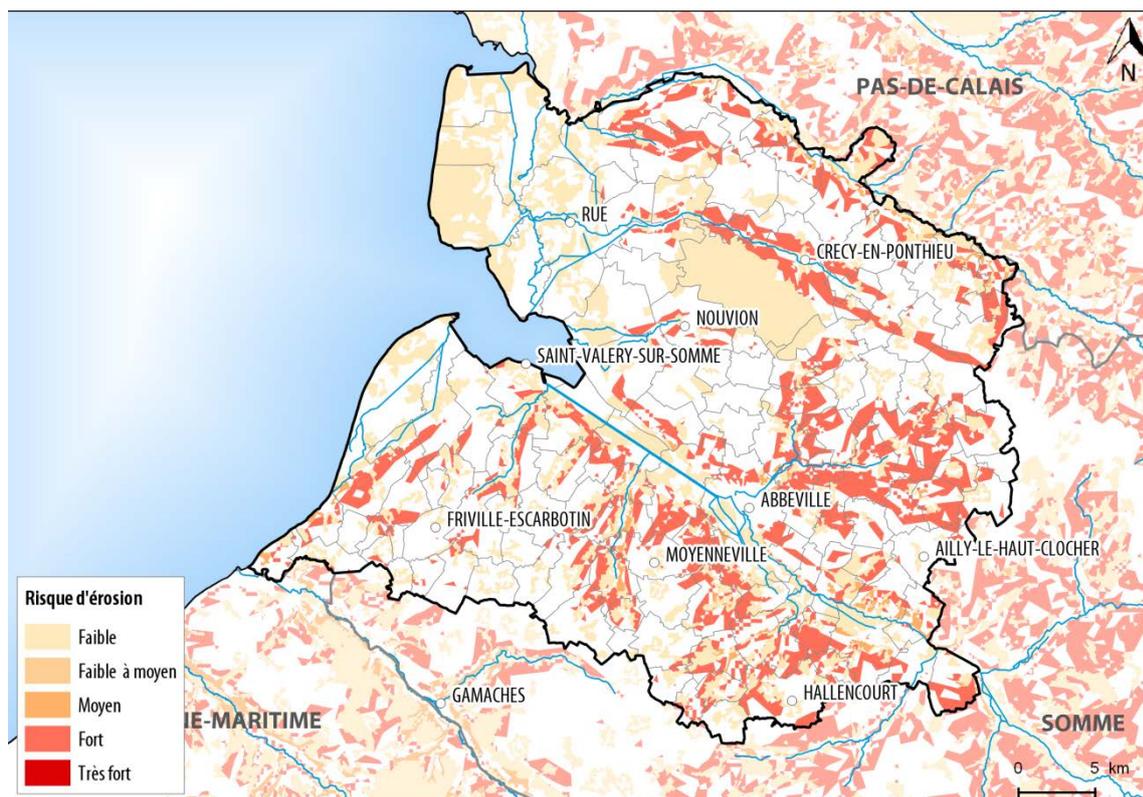


Figure 32 : Carte des risques d'érosion des sols sur le PNR

Source : étude AUDDICE, La trame verte et bleue de la Picardie Maritime, 2012 – MAJ Even Conseil 2016

F. Conclusion

Le territoire du projet de PNR est concerné par un ensemble de risques naturels (inondation, littoraux et autres). La localisation des aléas est maintenant assez clairement identifiée (notamment au travers du PGRI, du PAPI et des PPRi), mais la mise en œuvre d'une politique de gestion volontariste prend du temps, notamment quand elle concerne des secteurs à enjeux. S'il existe des enjeux humains et économiques, ils sont toutefois relativement limités par rapport à d'autres situations de vallées inondables ou de côtes en France. Mais les vallées et le littoral sont soumis à de fortes pressions ; urbaines (résidentielles notamment) et touristiques.

La tendance générale des politiques publiques va toutefois de plus en plus vers une approche intégrée de gestion de ces risques naturels (considération spécifique des zones d'aléas et des enjeux économiques et humains), ainsi que des enjeux d'occupation du sol, et écologiques. La politique Trame verte et bleue va dans ce sens, tout comme la prise en compte des services rendus par la nature sur les secteurs concernés. Il s'agit essentiellement en Picardie Maritime des secteurs de vallées et de leurs versants, des littoraux et des zones de bas-champs à l'arrière de ceux-ci.

Interventions et outils de gestion existants	Pressions réelles ou potentielles	Opportunités et enjeux spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Progression des PPR engagés sur tous les secteurs vulnérables à des niveaux d'avancement variables • Plusieurs démarches en cours visant à permettre l'expression de l'aléa sur les 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement urbain sur le littoral et dans les vallées 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendance générale des politiques publiques vers une approche intégrée de gestion de ces risques naturels et de l'occupation

secteurs à faibles enjeux, à préserver les zones d'expansion des crues

- SAGE en cours d'élaboration ou d'adoption sur les trois vallées avec des programmes d'action à moyens et longs termes
- Gestion intégrée qui a débuté par la GIZC entre Saint-Valery-sur-Somme et Mers-les-Bains en 2005 et s'est poursuivi par le Parc naturel marin (créé en 2012, plan de gestion approuvé en 2016) et l'OGS (label en 2011)

des sols, à renforcer

- Trame verte et bleue définie pour l'ensemble du territoire de projet de parc, base précise pour les aspects écologiques prioritaires

V. Milieux naturels de la côte picarde et des marais arrière-littoraux

Le littoral picard comprend environ 70 kilomètres de côtes. Des milieux naturels originaux composent le front de mer et les milieux littoraux.

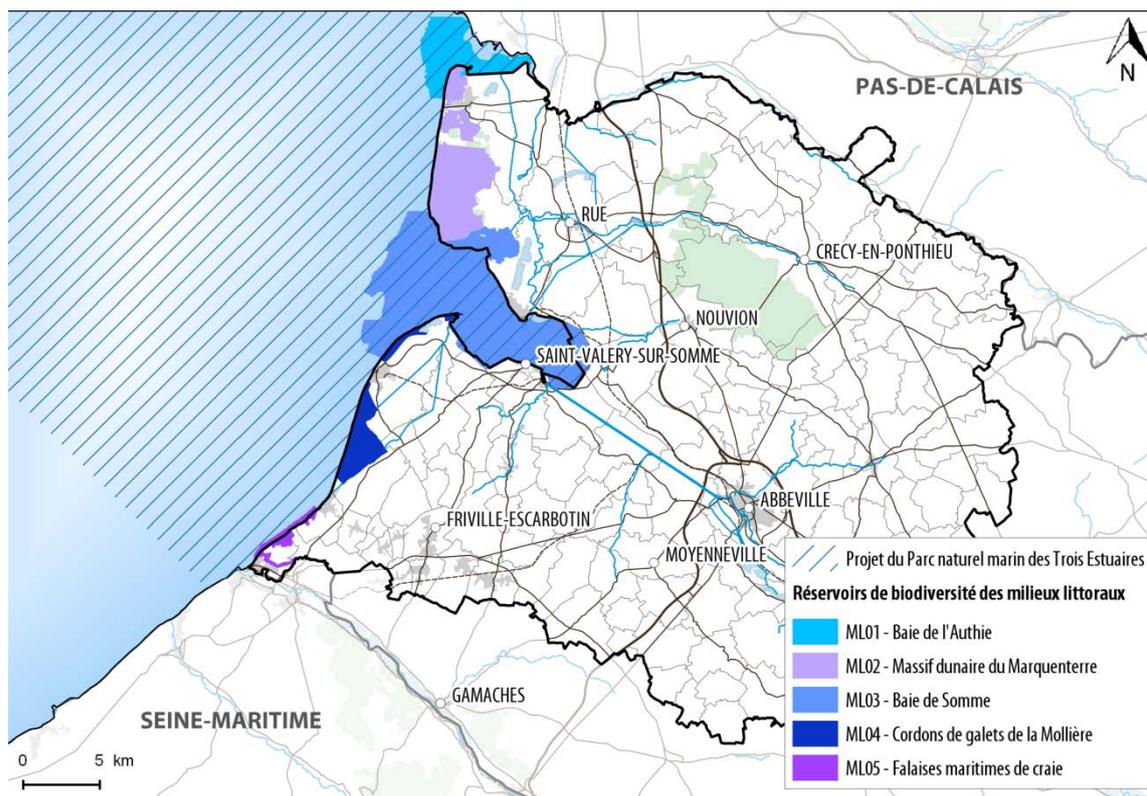


Figure 33 : Carte des milieux littoraux

Source : étude AUDDICE, La trame verte et bleue de la Picardie Maritime, 2012 – MAJ Even Conseil 2016

A. Les estuaires

Les estuaires sont des milieux précieux pour la faune et la flore. Le long des chenaux, des zones de vasières offrent une source d'alimentation essentielle pour un grand nombre de poissons et d'oiseaux de vasières et de prés salés. Plus en retrait, les mollières (nom local le schorre) situées entre les eaux de l'estuaire et les terres agricoles favorisent une variété de biotopes. Les trois estuaires (Bresle, Somme et Authie), très proches les uns des autres, sont une configuration intéressante au sein des autres sites de la Manche et de la Mer du Nord pour accueillir les oiseaux des vasières et de prés salés, les phoques veaux-marins¹⁰ et gris.

Le site Natura 2000 (ZSC) *Estuaires et littoral picards* (baies de Somme et d'Authie¹¹) est le plus grand site Natura 2000 du Nord de la France (15 686 ha). Il comprend 67 % de surface marine et 33 % de surface terrestre. Il rend compte de la continuité exceptionnelle des systèmes littoraux Nord-atlantiques, unique et exemplaire pour la façade maritime française et ouest-européenne. Au-delà de l'Authie, le site est prolongé en concordance dans le Nord-Pas-de-Calais. Outre son intérêt d'importance européenne pour l'avifaune, le patrimoine est également floristique avec notamment la présence de *Liparis de Loesel* ou de l'Ache rampante, et beaucoup plus large en termes de mammifères marins.

Le site Natura 2000 (ZPS) *Estuaires picards Baie de Somme et d'Authie* constitue l'une des plus célèbres haltes européennes utilisées lors des flux migratoires par l'avifaune. Située en prolongement du littoral, de la Mer Baltique et de la Mer du Nord, la baie de Somme représente un site primordial de la façade maritime du paléarctique occidental. Le caractère exceptionnel du site se reflète par la diversité spécifique qui représente 65 % de l'avifaune européenne : 360 espèces aviennes ont pu y être ainsi identifiées. Pour de nombreuses espèces en migration ou en hivernage, on observe des stationnements parfois considérables. Ce site est reconnu en particulier comme ayant une importance internationale pour la sauvegarde de dix espèces dont l'emblématique *Spatule blanche* (cf plan de gestion RNN). La baie de Somme présente également un intérêt exceptionnel pour la nidification de l'avifaune, puisque 121 espèces sont régulièrement nicheuses.

1. Estuaire de l'Authie

L'estuaire représente 2000 hectares et est limitrophe du Pas de Calais.

¹⁰ La baie de Somme constitue, en France, le seul site où le phoque veau-marin est présent en permanence. Il se reproduit par ailleurs sur ce site.

¹¹ L'estuaire de la Bresle a été profondément modifié dès le moyen-âge : son débouché en mer n'a pas comme les autres la configuration d'une large baie, voir le sous-chapitre spécifique ci-après.

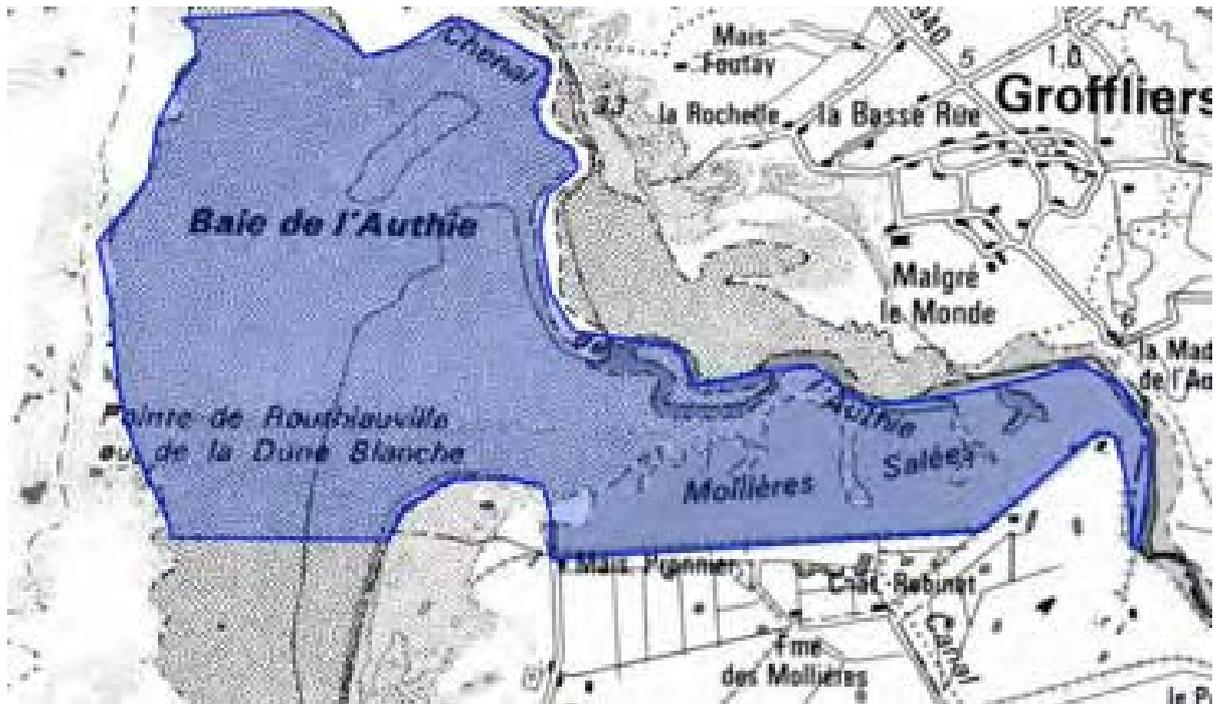


Figure 34 : Carte de l'estuaire de l'Authie
 Source : Scan 100 IGN©

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

C'est un estuaire entaillant la Côte picarde septentrionale. Dans cette vaste baie se rencontrent les eaux douces (de l'Authie) et les eaux marines.

La richesse biologique est très importante sur la totalité de ses faciès, y compris l'étage infralittoral, représentant une zone nourricière exceptionnelle pour la faune marine (poissons et oiseaux).

La sédimentation sableuse et limoneuse forme la slikke (au niveau bas), recouverte à chaque marée, et le schorre (au niveau haut), appelé aussi mollière, recouvert par la mer seulement lors des grandes marées.

Les mollières accueillent plus de cinquante espèces floristiques différentes dont la rarissime *Obione pédonculée*. La faune aviaire des mollières est dense. La nidification de l'avifaune est favorisée par la présence de prairies à des distances peu éloignées.

Les dunes de la Baie d'Authie, situées sur la rive Nord de l'estuaire, regroupent une mosaïque de milieux : dunes blanches, dunes boisées, prairie arrière-dunaire...

Perpétuellement grignotées par la mer, elles se transforment en falaises de sables spectaculaires.

Les dunes blanches (décapées par l'érosion) permettent la nidification du Cochevis huppé et accueillent des espèces végétales spécifiques comme le Panicaut des dunes ou Chardon bleu, protégé dans la région, et l'Elyme des sables, protégé en France. L'espèce la plus emblématique est l'Iris fétide, exceptionnel dans la région, dont la population s'épanouit dans les dunes boisées. Y nichent aussi l'Epervier d'Europe ou encore le Pic épeichette. Le site permet une halte aux nombreux oiseaux de passage tels que le Faucon pèlerin.

Cette unité naturelle, en lien avec la prairie humide plus à l'intérieur, et les renclôtures au Sud, a fait l'objet de plusieurs études dans le cadre des classements et inventaires : site Natura 2000, ZICO et ZNIEFF 2e génération.

Pressions sur le milieu et tendances évolutives spécifiques

- envasement de l'estuaire et assèchement des milieux humides liés en certains secteurs, phénomènes naturels accélérés par l'homme (culture intensive qui domine sur les plateaux) ;
- érosion au Nord notamment, et en fond d'estuaire côte Sud, entraînant un risque de submersion marine ;
- pollution (chimique et organique) des eaux.

2. Estuaire de la Somme

L'estuaire de la Baie de Somme représente 7000 ha et concerne les communes du Crotoy, de Favières, Ponthoile, Saint-Valery-sur-Somme, Lanchères, Pendé, Cayeux-sur-Mer

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

Avec 5 km de large et 70 km² de superficie, l'estuaire de la Somme est un site deltaïque de grande valeur. L'estuaire est en majeure partie sablo-vaseux. Un ensemble de plages et de bancs sableux de formes convexes sépare les chenaux creusés au moment des marées. Les sédiments s'accumulent et font progressivement disparaître la slikke au profit du schorre.

Ce système estuarien dynamique est enfin formé de l'étage infralittoral, émergé lors des marées de vive-eau. La lumière y est suffisante pour que les algues (de manière caractéristique les laminaires — algues brunes) puissent se développer.

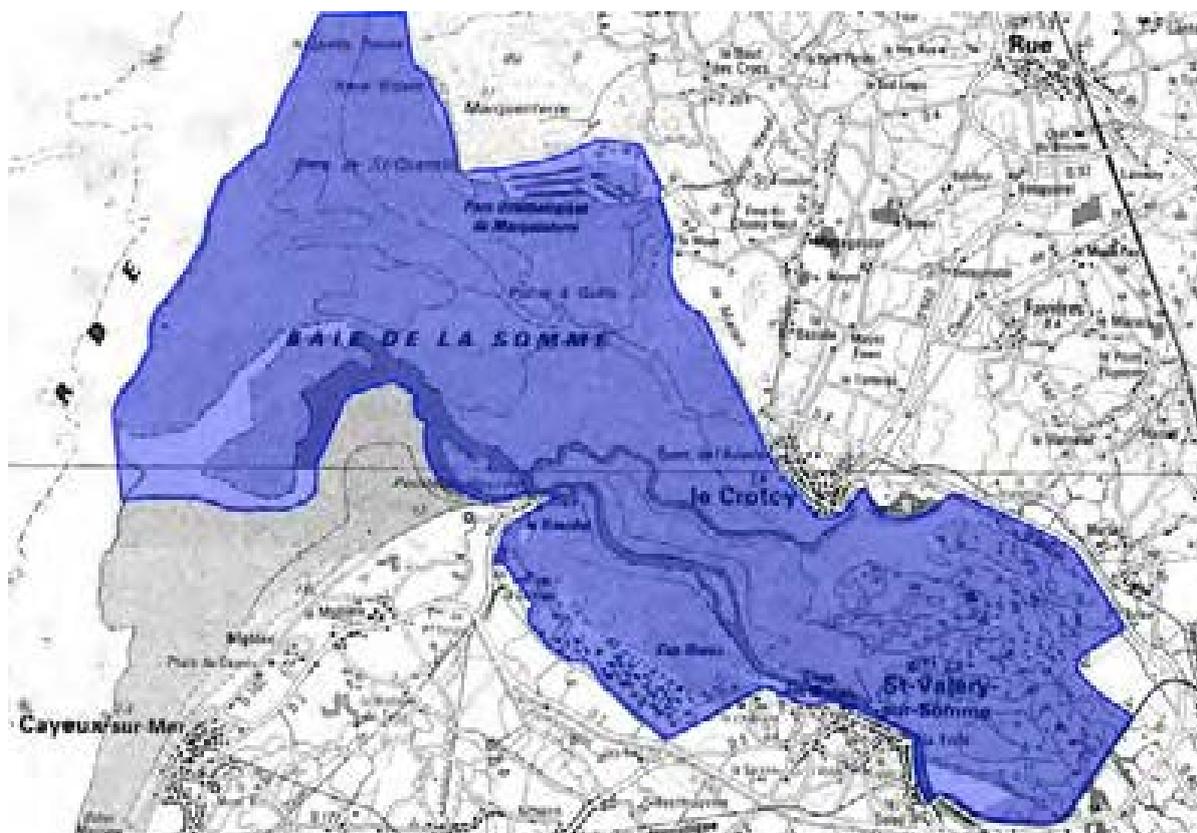


Figure 35 : Carte de l'estuaire de la Somme

Source : Scan 100 IGN©

La productivité biologique est très importante sur la totalité de ses faciès, y compris l'étage infralittoral, représentant une zone nourricière exceptionnelle pour la faune marine (poissons et oiseaux).

Dans la baie, Salicorne et Spartine poussent sur la haute slikke.

Dans la partie la plus élevée (3 - 4 mètres), se développent, sur de grandes étendues, les prés salés ou mollières, caractérisés par un couvert floristique riche et épais composé d'Atropis maritime, d'Obione, de Plantain, etc.

Elle est un espace privilégié pour la faune aviaire, de valeur internationale. 307 espèces (65 % de l'avifaune européenne) viennent s'y stationner, hiverner ou y nicher. Elle présente aussi des cortèges entomologiques spécialisés des biotopes salés à minéralisés.

Pressions sur le milieu et tendances évolutives spécifiques

Envasement de l'estuaire et assèchement des milieux humides liés sur secteurs, phénomènes naturels accélérés par l'homme (exhaussement de 1.8 cm en moyenne par an) :

- Les mollières de l'estuaire de la Somme constituent une richesse patrimoniale dynamique qui se diversifie et qui progresse. Cette végétation maritime s'étend progressivement en relation avec le comblement de l'estuaire lié à une combinaison de phénomènes naturels et artificiels. Il se traduit par un exhaussement des fonds, qui à son tour engendre une diminution du temps de recouvrement quotidien des vasières par la marée. Les conséquences potentielles à terme sur l'écosystème sont principalement la diminution des surfaces de la production d'invertébrés et de coques, des potentialités de zones de nourricerie pour les poissons, et des zones d'alimentation pour l'avifaune.
- Érosion par ailleurs,
- régression des échanges d'eau entre la baie, la basse vallée de la Somme et les espaces périphériques,
- baisse de la salinité des eaux dans certains secteurs
- pollution (chimique et organique) des eaux.

3. Estuaire de la Bresle

Le débouché du fleuve Bresle dans la Manche au niveau du Tréport ne correspond plus géomorphologiquement parlant, à notre époque, à un estuaire, du fait des aménagements de la vallée et du littoral sur ce secteur.

À partir de la confluence avec la Vimeuse la Bresle se ramifie en de nombreux bras (la Teinturerie et la Busine à Eu). Mais, ensuite, son cours a fait l'objet de rectification entre Eu et Le Tréport détournant son embouchure de Mers-les-Bains au Tréport, et ce, dès le XIIe siècle.

La vallée entaillée historiquement par le fleuve reste pourtant bien visible, herbeuse et large d'un kilomètre, encadrée de versants raides de 100 mètres de dénivellation, boisés et entaillés par des vallons secs.

C'est sur le site de l'ancien estuaire du fleuve, la « Prairie », qu'une grande partie de la ville de Mers-les-Bains a été édifiée.

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

Relativement ouvert, l'estuaire de la Bresle est encadré de falaises se rompant avec les rivages de la baie de Somme. La dynamique littorale se matérialise notamment par le

transport de sédiments et de galets, provenant des falaises, et alimentant le cordon de galets entre le Tréport et le Hourdel.

Une continuité d'échanges se fait principalement entre le panache¹² de la Bresle et la baie de Somme, d'où la présence des mêmes espèces de poissons migrateurs.

La Bresle est classée cours d'eau à salmonidés depuis 1987¹³. Outre le saumon, de nombreux poissons migrateurs, considérés comme de bons bio-indicateurs, remontent encore l'estuaire et le cours d'eau pour frayer (comme les truites de mer notamment, ainsi que l'anguille).

L'estuaire de la Bresle fait partie du projet d'aire marine protégée dit « Parc marin des estuaires picards et de la mer d'Opale » (le secteur étant plus large que la façade maritime de la Somme). Un atlas des habitats et espèces des fonds sous-marins a été réalisé dans le cadre du programme CHARM¹⁴, qui montre l'intérêt de ce milieu dans le complexe des estuaires picards et du « fleuve marin côtier » qui longe la façade ouest de la Picardie et du Pas-de-Calais.

Par exemple, la couverture sédimentaire à son embouchure se distingue quelque peu de celle de la Somme, du fait des différences hydrodynamiques selon les secteurs. Les diversités des communautés macrobenthiques (espèces de faune invertébrée des fonds marins supérieures à 1 mm de diamètre) varient également, et la richesse spécifique est plus notable au large de la Bresle. Cela contribue à la diversité et à la richesse de l'écosystème côtier.

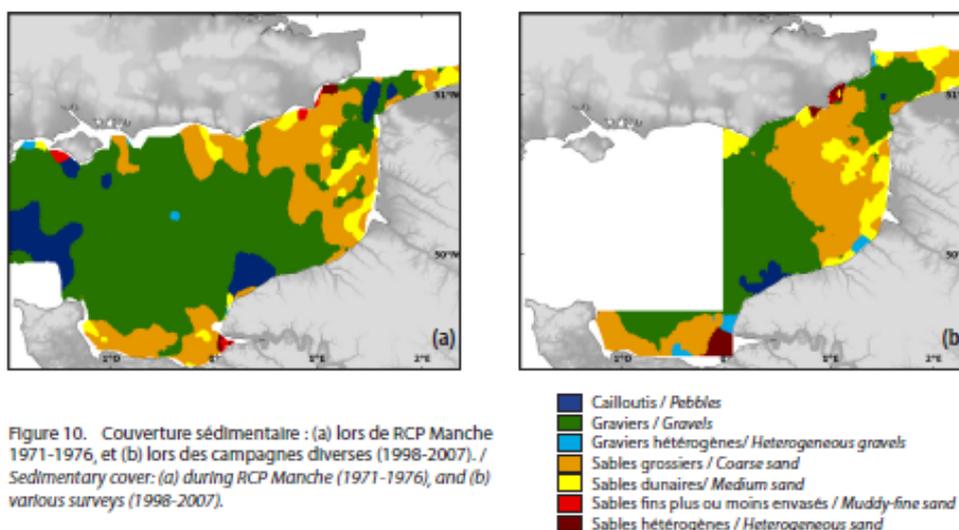


Figure 10. Couverture sédimentaire : (a) lors de RCP Manche 1971-1976, et (b) lors des campagnes diverses (1998-2007). / Sedimentary cover: (a) during RCP Manche (1971-1976), and (b) various surveys (1998-2007).

Figure 36 : Cartographie de la couverture sédimentaire observée dans les années soixante-dix et dans les années deux-mille en Manche Orientale

Source : Atlas des Habitats des Ressources Marines de la Manche Orientale, programme CHARM Interreg 3a, A. Carpentier, IFREMER et al. 2009, page 91.

¹² Il s'agit du secteur de transition qui en mer reste fortement influencé par les eaux de la Bresle, marqué notamment par les sédiments transportés et donc la turbidité de l'eau.

¹³ Le fleuve est, avec l'Authie, l'un des rares cours d'eau de la Seine au Danemark à accueillir le saumon atlantique.

¹⁴ Atlas des Habitats des Ressources Marines de la Manche Orientale, projet Interreg 3a, multipartenaral mené notamment par l'IFREMER pour la France, 2006-2008.

4. Les prés salés

Ils sont présents dans les estuaires de la Somme et de l'Authie. Il s'agit de grandes étendues sablo-vaseuses couvertes d'une végétation herbacée adaptée à la submersion régulière par la marée.

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

Les plus belles étendues sablo-vaseuses se trouvent dans l'anse de Pendé située entre le Cap Hornu et la pointe du Hourdel, dans l'estuaire de la Maye (Réserve naturelle de la baie de Somme), entre le Crotoy et Saint-Valery-sur-Somme, et en baie d'Authie qui comprend notamment l'une des plus importantes populations françaises de l'Obione pédonculée. Le Lilas de mer, espèce rare, est quant à lui lié à la qualité de certains prés salés.

Pressions sur le milieu et tendances évolutives spécifiques

La diminution de l'élevage et du pâturage dans les mollières (malgré l'existence d'appellation valorisant ce type de viande) peut impacter ces secteurs. Les milieux non entretenus se ferment et sont moins riches.

5. Les marais arrière-littoraux de la plaine maritime

En plaine maritime, les marais, tourbières alcalines, prairies humides forment de vastes espaces de milieux humides. Certaines de leurs caractéristiques sont liées aux usages qui y sont développés.

Mais les sols sont spécifiques (conditions physico-chimiques, proportion de limon, de craie, de tourbe selon les secteurs ...).

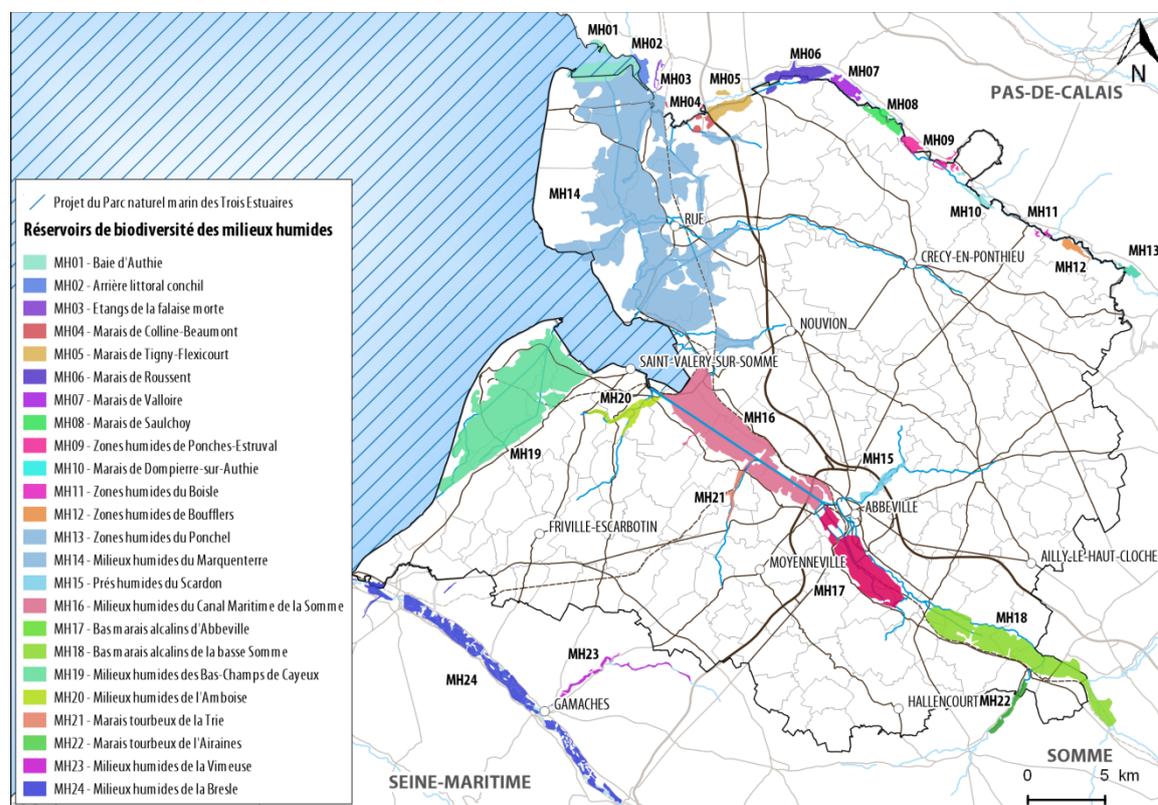


Figure 37 : Cartographie des milieux humides

Source : étude AUDDICE, La trame verte et bleue de la Picardie Maritime, 2012- MAJ Even Conseil 2016

Au Sud de la Baie de Somme, les bas-champs de Cayeux sont un secteur gagné sur la mer depuis la fin du Moyen-Age par le biais de renclôtures, et protégé par un complexe de levées de galets d'âges et de formes variées.

Au Nord, les marais arrière-littoraux sont continus du Nord au Sud de Rue et sont d'intérêt exceptionnel. Les bas-champs du Marquenterre situés entre le massif dunaire et les marais arrière-littoraux correspondent à une zone de polders, asséchée par les canaux de la Maye et le canal Neuf. Malgré leur appartenance à deux bassins versants distincts (Authie et Somme), ces zones humides sont interconnectées (nappe commune, canal du Marquenterre les reliant).

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

La microtopographie, le pâturage ou la fauche génèrent dans ce type de milieu, une grande diversité favorable à de nombreuses espèces remarquables telles que l'Epipactis des marais, le Liparis et Loesel, ou encore un mollusque rare : *Vertigo angustior*, escargot de très petite taille inscrit en Annexe II de la Directive Habitats. Les mares tourbeuses ou sur sols sableux, alimentés par l'eau de la nappe de craie hébergent notamment le Myriophylle à fleurs alternes et le Potamot graminée.

On y trouve de très nombreux habitats naturels, des herbiers aquatiques jusqu'aux peuplements forestiers alluviaux, dont beaucoup sont encore en bon état.

Dans les marais arrière-littoraux au Nord et au Sud de Rue, les habitats naturels de type tourbeux sont nombreux. Les marais encore bien inondés (Favières, Romaine, Pendé, Neuville, Sailly-Bray et Rue) accueillent une avifaune remarquable à exceptionnelle au niveau régional, avec des espèces nicheuses comme le Busard des roseaux, la Sarcelle d'été. Les batraciens sont diversifiés, mais on remarque particulièrement la rainette verte omniprésente dans les fossés, mares et marais.

Dans les bas-champs du Marquenterre, les milieux bocagers résiduels, sont remarquables : prairies sèches, humides, mares, marais résiduels, champs cultivés alternent et sont ceinturés par des haies de saules, des arbres-têtards, des bois, etc.

La forêt qui se développe est une forêt à aulnes, ormes et frênes sur des sols hydromorphes. La flore aquatique et amphibie compte des espèces remarquables. La chouette chevêche y est encore présente.

Le site « Marais arrière-littoraux Picard » (ZPS), ainsi que les classements d'inventaires ZICO / ZNIEFF de 2e génération, rendent compte de l'importance écologique de ces ensembles de tourbières basses et marais, propres à la plaine maritime picarde et qui en font un site européen majeur. L'avifaune nicheuse et migratrice y est exceptionnelle : Butor étoilé, Marouette ponctuée, Marouette de Baillon, Busard des roseaux, Gorgebleue à miroir, limicoles, anatidés...

Situés au carrefour des pays d'Europe du Nord (Scandinavie, îles britanniques) et des pays d'Europe du Sud et d'Afrique, ces secteurs servent (avec particulièrement la baie de Somme quand elle est découverte à marée basse et le parc du Marquenterre) de reposoir pour des milliers d'anatidés, de limicoles et de laridés, et de zones de repos complémentaires. D'août à octobre, on y rencontre spatules, bécasseaux venant de Sibérie, bernaches nonnettes, balbuzards et de nombreux passereaux. Ils sont également le lieu de nidification pour les avocettes, tadornes de Belon, hérons et spatules.

Pressions sur le milieu et tendances évolutives spécifiques

Les pressions urbaines menacent les continuités biologiques par le mitage des milieux et leur banalisation. Ces deux facteurs impactent également la présence d'espèces communes, comme les passereaux.

Les risques de banalisation concernent également les tourbières alcalines notamment, avec la plantation régulière de peupliers.

6. Le hâble d'Ault

Hâble signifie « port ». Ancienne lagune fermée par l'homme au XVI^e siècle, il s'est constitué comme une sorte d'étang salé, relié à la mer par une brèche dans le cordon de galets jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Il servait de zone de refuge pour les bateaux quand les terres du polder étaient encore très liées à la mer et constituait un des plus grands sites de pêche du Nord de la France au Moyen-Âge. Définitivement séparé de la mer par la Digue du Grand Barrement pour préserver les habitations et les terrains des intrusions marines, il fut aménagé à des fins agricoles (pâturage, puis cultures), puis pour la pratique de la chasse au gibier d'eau.

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

L'écosystème lagunaire fait alterner étangs bordés de roseaux et gravières, permettant donc une association de sables, mares et pouliers de graviers.

La flore et la faune sont remarquables :

- végétation sur galets,
- végétation pionnière dans et aux abords des plans d'eau saumâtres, de prés salés et de roselières,
- réserve d'avifaune et site classé qui accueille près de 270 espèces d'oiseaux. La faune la plus familière étant les canards colverts, souchets... les Cygnes tuberculés.

Pressions sur le milieu et tendances évolutives spécifiques

Les spécificités des sols ne semblent pas systématiquement prises en compte par les usages (agricoles, chasse...), ni par les projets liés aux loisirs en ses marges. L'enjeu est de bien rappeler systématiquement leur importance, et d'éviter la banalisation des milieux, tout en permettant les usages qui le font vivre et entretiennent les milieux ouverts.

La problématique de la gestion du cordon de galets a soulevé la possibilité d'une nouvelle démarche d'aménagement, envisageant une inondation temporaire dans certaines conditions d'une partie de bas champs. Le hâble d'Ault étant concerné par ces hypothèses, les problématiques de gestion et d'entretien des milieux pourraient fortement évoluer selon les décisions prises.

7. Les falaises

Elles forment un front de taille abrupte sur la façade maritime du plateau normand du Pays de Caux qui se termine en Picardie à Ault. Les falaises se prolongent, après une grande interruption dans le Nord-Pas de Calais et en Angleterre, formant ainsi un vaste réseau.

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

Dans le prolongement des falaises normandes, les falaises vives du littoral picard s'élèvent à 70 mètres et sont entaillées de vallées sèches (valleuses) suspendues au-dessus

de l'estran rocheux. Elles accueillent une végétation de pelouse rare adaptée aux rochers crayeux et à leur effritement lié à l'action dissolvante de l'eau, aux vents et aux embruns salés.

Les pelouses aérohalines, sur le sommet et les pentes, sont un habitat très rare, dont la spécificité est liée à la composition des sols, à leur faible épaisseur, et au sel.

Les fissures et crevasses sont aussi très utiles :

- habitat pour des espèces végétales (plantes rupicoles) très spécifiques (habituees à ce type de sol, à la sécheresse et au sel), ce qui entraîne la présence d'insectes butineurs, et donc d'oiseaux,
- habitat pour de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs (reposoir, nidification, couloir de migration).

Un cortège d'espèces animales bénéficie de ces habitats très peu communs, et des autres espèces présentes.

Les espèces rares sont nombreuses sur les falaises du fait de ces interactions écologiques.

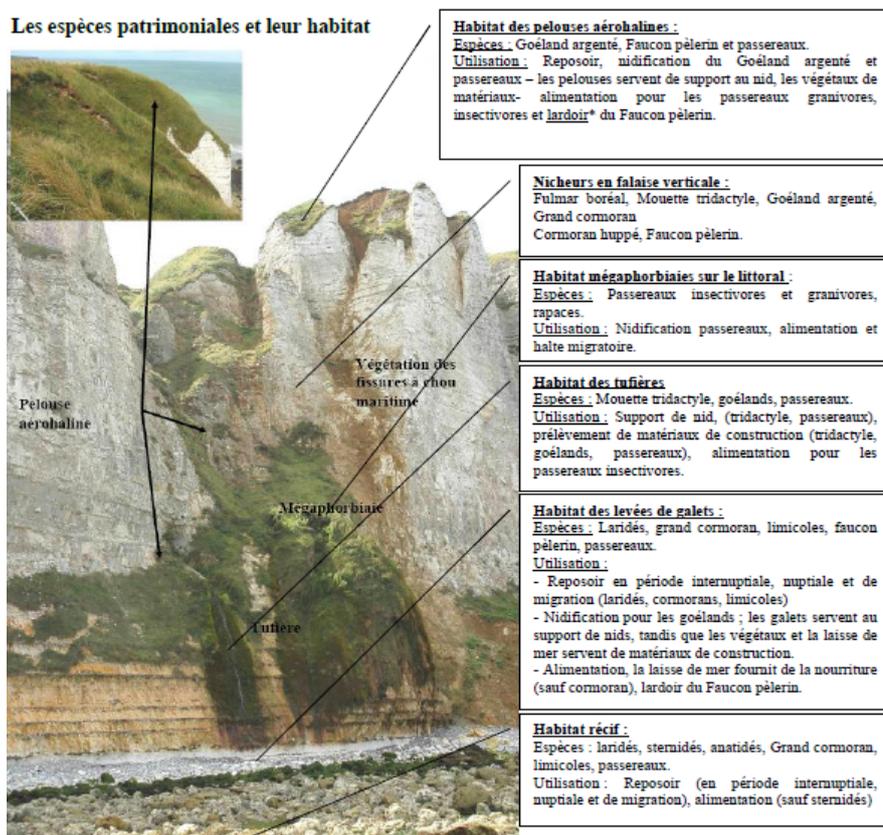


Figure 38 : Les habitats et espèces de falaises
 Source : DOCOB Littoral Cochois, p. 145

En sus des falaises du littoral, une seconde entité se distingue : la falaise morte au Nord d'Ault, limite naturelle entre les bas-champs et le plateau du Vimeu.

Pressions sur le milieu et tendances évolutives spécifiques

L'action conjuguée de la pluie, du gel et de la mer taille la falaise en permanence.

La gestion du recul du trait de côte est un fort enjeu pour les collectivités locales concernées puisque la dynamique est estimée à un recul moyen de 30 à 40 cm / an.

De coûteux aménagements ont été entrepris de longue date puis de nouveau dans les années quatre-vingt.

La stabilisation des falaises par des casquettes ou ouvrages en bas de falaises tend à enrayer cette dynamique. La végétation redevient alors banale, comme sur la petite section de falaise morte sur le rivage de la commune d'Ault.

Le maintien de la complémentarité des différents milieux (boisements, milieux marins, prairies en haut de falaises ...) favorisant les interactions écologiques est très positif.

8. Les levées de galets

Elles sont initialement façonnées par les courants marins qui charrient les galets contenus dans les bancs de silex des falaises de craie de Normandie. Les galets s'accumulent entre Ault et la Pointe du Hourdel. Leur maintien est favorisé par la présence de nombreux épis perpendiculaires à la mer, ainsi que par des rechargements. Il s'agit d'une des plus importantes levées de ce type en France et en Europe.

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

Les levées de galets s'amoncelant de manière très régulière le long du rivage marquent la limite des bas champs, un espace isolé constitué de prairies, de labour et de marais sur environ 40 kilomètres.

Ces levées accueillent une végétation adaptée au vent, à la sécheresse, aux embruns et à l'absence de sol. Les interactions écologiques avec les milieux marins, notamment les platiers, et ceux des falaises sont importantes. Ces habitats permettent la nidification d'une avifaune patrimoniale et l'alimentation de l'avifaune plus commune avec les laisses de mer.

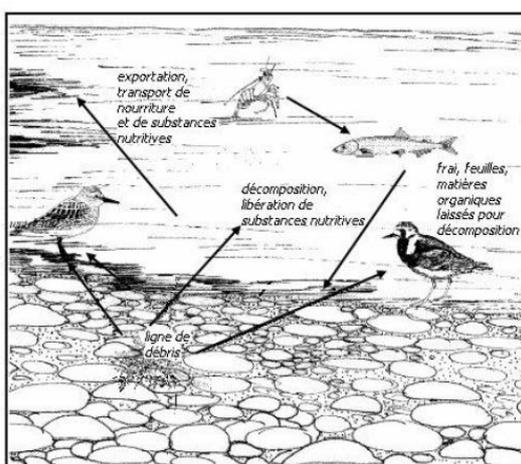


Figure 40 : Rapport alimentaire simple sur une plage de galets
(Source : pêche et océan, canada)

Figure 39 :
Les interactions écologiques sur les levées de galets

Pressions sur le milieu et tendances évolutives spécifiques

L'érosion restreint l'amplitude des levées au Sud, alors que les courants marins continuent d'épaissir les levées au Nord. Cette dynamique est importante à prendre en compte pour la gestion du trait de côte auquel elle contribue, et dans le cadre des

occupations humaines. D'un point de vue écologique la formation continue de nouveaux cordons est favorable au développement d'une végétation pionnière (comme le chou marin, protégé au plan national).

9. Les massifs dunaires

Le massif dunaire du Marquenterre reliant les estuaires de la Somme et de l'Authie constitue un des plus beaux complexes de dunes des côtes septentrionales françaises.

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

La dune vive (ou dune blanche) est constamment modelée par la mer et le vent et, est colonisée par des végétaux pionniers. En arrière, les dunes fixées (ou dune grise) sont couvertes de pelouses rases de mousses et de lichens. Puis vient la dune arbustive, composée de fourrés d'arbustes dominés par l'argousier. L'ensemble évolue vers des dunes boisées. Des mares temporaires ou permanentes, les pannes, parsèment le massif dunaire qui constitue une importante nappe d'eau douce. Ce sont des sites clés pour de nombreuses espèces végétales et animales, notamment des amphibiens d'intérêt patrimonial élevé, le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué.

Pressions sur le milieu et tendances évolutives spécifiques

L'évolution naturelle pousse à l'embroussaillage et à la fermeture des milieux (dunes boisées), par développement de l'Argousier.

Certains secteurs sont concernés par la pression urbaine et d'équipements de loisir (camping, mobil-homes, etc.).

B. Conclusion pour la côte picarde et les marais arrière-littoraux

Les baies de Somme, d'Authie et de la Bresle constituent trois entités fonctionnelles géographiquement proches et écologiquement très complémentaires.

Les connexions écologiques se font, sur ce secteur, tant sur la partie terrestre que sur la partie marine. La diversité et la richesse de la côte picarde et des milieux arrière-littoraux subissent néanmoins de réelles pressions, ces milieux évoluant par des phénomènes naturels, parfois accélérés par l'homme (envasement des estuaires, par exemple).

Les milieux remarquables de la frange littorale sont peu menacés sur le plan foncier, au vu des gestions existantes, mais il reste des pressions potentielles telles que celles liées à la sur fréquentation touristique et ses conséquences à la fois sur les habitats et les espèces. La maîtrise de l'évolution des pratiques de production agricole comme le retournement de prairies ou encore le développement de corridors biologiques représentent de notables défis.

Interventions et outils de gestion existants	Pressions réelles ou potentielles	Opportunités et enjeux spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux inventaires et mesures de protection • Plus de vingt sites gérés par le SMBSGLP (dont la réserve naturelle de la Baie de Somme rassemblant la réserve de chasse et le parc ornithologique du Marquenterre), le Conseil général et le CENP, avec 	<ul style="list-style-type: none"> • Ensablement ou envasement des estuaires, recul des falaises, risques de submersion marine • Evolution des milieux, phénomènes naturels parfois accélérés par l'homme • Frange littorale, milieux peu menacés sur le plan foncier au vu des actions 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement en cours des préoccupations et des outils de gestion de l'évolution du trait de côte à conforter et systématiser • Intégration des objectifs de libre circulation hydraulique (sédimentaire, espèces piscicoles) à soutenir • Tendance à la poursuite

<p>interventions sur les niveaux d'eau pour les zones humides</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiques de gestion et d'entretiens adaptées aux différents milieux, dont les prairies naturelles humides ... 	<p>engagées, mais pressions pour certains liées à la surfréquentation touristique (dérangement de l'avifaune par les visiteurs, cueillette du Lilas de mer notamment)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution des pratiques et tendance à moins d'entretien (mares, fossés) et de pâturage extensif • Marais arrières-littoraux, pressions foncières et retournements de prairies • Pollution (chimique et organique) des eaux • Effets des barrages sur les échanges entre estuaire et cours d'eau (notamment pour la migration des poissons) • Pression cynégétique sur les oiseaux d'eau 	<p>des aménagements, travaux et usages d'entretien des milieux, de maîtrise des usages de l'eau, de gestion adaptée des plantes invasives selon les milieux à maintenir voire accentuer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendance à la recherche d'un équilibre entre préservation du patrimoine et des milieux, et développement touristique, activités traditionnelles et de loisir à accentuer • Maîtrise foncière sur l'arrière littoral peu protégé à renforcer • Reconversion des sites d'exploitation des galets à systématiser et renforcer qualitativement
---	---	--

VI. Milieux naturels des vallées et leurs différentes composantes

Sur le territoire du projet de Parc naturel régional, le relief mais aussi la distribution des espèces végétales sont marqués par la dissymétrie des versants. Les versants Sud (exposés au Nord), et les versants Est (protégés du réchauffement jusqu'au milieu de la journée) sont en général pentus et continus, alors que les versants ensoleillés sont plus doux et souvent échancrés.

Une végétation typique des bords de rivières se développe dans les fonds de vallées. On y trouve généralement frênes, saules, aulnes et peupliers.

A. Vallée de la Somme aval et marais

La vallée de la Somme draine le département du même nom sur toute sa largeur ; son bassin versant a une surface supérieure à 5 500 km². Artère fluviale principale de la Picardie Maritime, elle occupe le fond d'un remarquable synclinal¹⁵ séparant les plateaux du Ponthieu et du Vimeu.

Les différentes formes des versants qui encadrent la vallée sur la majeure partie de son tracé ont pour caractéristiques communes d'être façonnées dans le même substrat : l'épaisse couche de craie du Crétacé – environ 400 mètres –, qui constitue le socle commun de l'ensemble des plateaux picards. Les tourbières alcalines qui s'y développent abritent des espèces remarquables (Grande Douve, Orchidées...).

¹⁵ Un synclinal est une zone figurant en creux dans la géomorphologie du territoire.

La vallée est large¹⁶ et le cours d'eau produit un débit faible car la déclivité est faible¹⁷, ce qui a permis historiquement la composition d'une épaisse couche de tourbe.

1. La vallée tourbeuse

La vallée de la Somme comprend le plus important marais tourbeux d'Europe. Ce secteur de la vallée a toutefois été bouleversé par de nombreux travaux (canal de la Somme, extraction de tourbe et plus récemment de granulats).

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

Le fond alluvial relativement large et rectiligne, composé d'étangs, de marais, de tourbières et de prairies inondables, est encadré par des versants pentus.

La végétation aquatique et amphibie est très diversifiée : 25 espèces présentes sont protégées. L'avifaune est riche et exceptionnelle (nidification du Butor étoilé, du Busard des roseaux, etc.) au même titre que la classe des amphibiens.

Le site Étangs et marais du bassin de la Somme (ZPS) constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (populations importantes de Blongios nain, Busard des roseaux, passereaux tels que la Gorgebleue à miroir,...), et plusieurs autres espèces d'oiseaux menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard souchet...).

Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau.

2. La partie estuarienne de la Somme

À l'aval d'Abbeville, la Somme est différente et on la distingue généralement comme une sous-unité spécifique.

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

La partie estuarienne de la Somme est influencée par la sédimentation naturelle, les polders (ou renclôtures), et par les ouvrages de canalisations du fleuve. Elle offre un paysage de bas champs marqué par d'anciennes activités agricoles consécutives à la poldérisation. Les milieux humides, sous l'influence des marées, comprennent un cortège spécifique d'espèces animales et végétales. L'intérêt floristique est directement lié à la présence de ces marais et prairies humides, au niveau de salinité variable. Tout un cortège d'espèces turfiques, de pleines eaux, de roselières et de zones périphériques amphibies s'y développe. La faune aviaire trouve des conditions qui lui sont favorables pour la nidification : 25 espèces de grand intérêt ont été recensées. La population de hérons cendrés est particulièrement dense.

¹⁶ La vallée de la Somme mesure plus de trois kilomètres en certains endroits.

¹⁷ Les pentes de la Somme et de l'Authie n'oscillent qu'entre 3 et 5 centimètres par kilomètre, alors que celles de la Bresle atteignent parfois 20 centimètres par kilomètre.

Pressions sur le milieu et tendances évolutives spécifiques

Outre les pressions et évolutions évoquées dans la partie estuarienne, les milieux aquatiques sont impactés par les pollutions chimiques et organiques issues des cultures intensives des plateaux. Les ouvrages hydrauliques présents sur les réseaux aquatiques constituent par ailleurs un frein à la migration des poissons et segmentent leur zone de reproduction, d'alimentation, etc. Des espèces, tant faunistiques que floristiques, se retrouvent isolées et parfois en concurrence avec des plantes invasives notamment la Jussie.

- pressions urbaines provoquant une continuité urbaine notable ou des mitages, entraînant la banalisation des milieux ;
- banalisation écologique des tourbières alcalines notamment, avec la plantation de peupliers ;
- impact des cultures intensives qui dominent les plateaux (envasement des milieux aquatiques et pollutions chimiques et organiques) ;
- déficits hydriques en période estivale ;
- barrages constituant un frein à la migration des poissons ;
- plantes invasives qui menacent les écosystèmes aquatiques, la Jussie notamment.

B. La Vallée de l'Authie

Cette unité naturelle est classée en grande partie en zone Natura 2000 (FR2200348). Elle a également fait l'objet de plusieurs autres études dans le cadre de classements et d'inventaires notamment ZICO / ZNIEFF 2^e génération (DIREN Picardie – 2004).

L'Authie, prend sa source à 100 mètres d'altitude à Coigneux et rejoint après 95 kilomètres la Manche entre Berck-sur-Mer et Fort-Mahon. La vallée, orientée ouest, Nord-ouest, est étroite et encaissée à l'amont, puis s'élargit aux abords du littoral.

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

Le débit de l'Authie est faible ce qui provoque la constitution d'une épaisse couche de tourbe dans le fond de la rivière. Les sols sont riches mais fréquemment engorgés d'où le développement d'une végétation typique des zones marécageuses. Ces formes marécageuses se retrouvent à l'aval et plus particulièrement vers la plaine littorale. Elles sont le plus développées à l'embouchure de l'Authie et comprennent notamment des populations relativement importantes d'Ache rampante.

Sa structure végétale se caractérise par des pâturages qui occupent l'ensemble de la vallée, des cultures apparaissent plus en aval dans le fond de celle-ci. L'importance de l'élevage dans la vallée de l'Authie se traduit encore aujourd'hui par une alternance entre pâturages et peupleraies.

Les versants crayeux s'élèvent en pente douce et sont favorables au développement de pelouses calcicoles. Le potentiel avifaunistique y est important.

Les boisements sont relativement peu présents dans la vallée, mais sont intimement liés à la topographie et à la nature des sols dont la richesse transparaît dans la qualité du boisement : futaie de hêtres et parfois de chênes. Aux forêts à aulne, frêne et orme, succède une forêt mixte à hêtres, charmes et chênes sur les coteaux.

La vallée de l'Authie regroupe plusieurs sites naturels remarquables. Sur les fonds tourbeux et humides se développe une flore aquatique, amphibie et turficole diversifiée.

L'Authie a un peuplement piscicole riche : Saumon de l'Atlantique, Truite de mer, Chabot, Vairon, etc.

Pressions sur le milieu et tendances évolutives spécifiques

La modification de la morpho-dynamique du fleuve a des conséquences sur le lit de l'Authie et sur ses milieux annexes. Les milieux naturels qui lui sont liés ont subi des dégradations (barrages hydrauliques, développement urbain et de campings en certains secteurs) ou une banalisation (développement de peupleraies), avec des conséquences sur les espèces qui les habitent (migration, reproduction, alimentation, etc).

C. Conclusion pour les vallées

Interventions et outils de gestion existants	Pressions réelles ou potentielles	Opportunités et enjeux spécifiques
<ul style="list-style-type: none">• Un SAGE en cours d'élaboration ou d'adoption - pour chaque bassin versant de vallée fluviale (celui de la Somme aval comprenant les cours d'eau côtiers)• Mesures de protection et de gestion sur différents secteurs	<ul style="list-style-type: none">• Pressions urbaines allant dans le sens de continuités urbaines, de mitages et de la banalisation des milieux, en fonds de vallée (dont tourbières sur certains secteurs, prairies humides de manière plus générale), et sur les coteaux,• Envasements des milieux aquatiques, pollutions chimiques et organiques en partie issues des plateaux, déficits hydriques sur certains secteurs• Problématique de libre circulation hydraulique et risques inondations, notamment en vallée de la Somme• Plantes invasives	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise foncière sur certains secteurs à forts enjeux à renforcer• Tendance aux démarches d'intégration des objectifs de gestion écologique, hydraulique et de gestion des crues à maintenir• Tendance à la recherche d'un équilibre entre préservation du patrimoine et des milieux, et développement touristique, activités traditionnelles et de loisirs à maintenir voire accentuer

VII. Les milieux terrestres des plateaux

Les milieux présents sur les plateaux présentent le paradoxe d'une grande diversité écologique, pourtant limitée par une mise en culture des terres importante et une notable fragmentation des espaces par de nombreuses infrastructures. Pour autant, les plateaux ne sont pas totalement homogènes et comprennent des vallées, des pentes, sur lesquelles se trouvent des boisements ou des pelouses calcicoles. Les plateaux de l'ouest sont des espaces agricoles caractérisés par la polyculture et l'élevage.

L'ensemble des plateaux du territoire du Parc naturel régional est également concerné par une spécificité picarde : les courtils, nom donné aux jardins à l'arrière des maisons, qui constituaient un des rares terrains privés sur lesquels les haies étaient implantées (houx, aubépines, sureaux, grands arbres). Ces haies ceinturaient le village et se prolongeaient jusqu'au tissu bâti. Leur raison historique est expliquée dans les facteurs explicatifs de la deuxième partie portant sur le paysage.

A. Le plateau du Ponthieu

Le plateau du Ponthieu est une grande unité morphologique délimitée au contact des vallées (vallées de l'Authie, de la Maye, et du Scardon).

Quelques secteurs de cette unité naturelle sont classés en zone Natura 2000 (PIC 04 Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu, Réseaux de coteaux calcaires du Ponthieu méridional). Le Document d'objectifs réalisé par l'ONF et celui réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie ont été validés il y a quelques années. Cette unité naturelle a également fait l'objet d'études dans le cadre d'inventaires ZNIEFF 2^e génération (DIREN Picardie – décembre 2004).

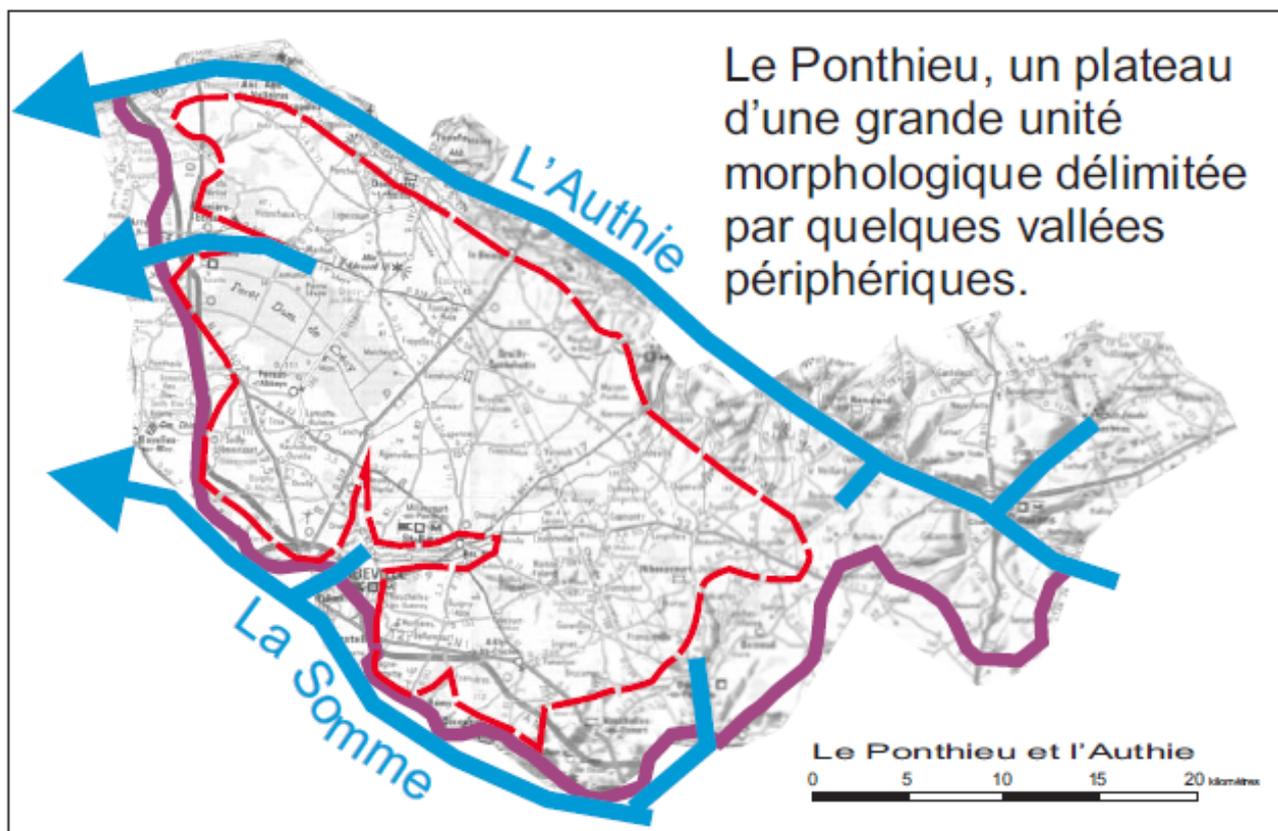


Figure 40 : Le plateau du Ponthieu

Source : Inventaire des paysages de la Somme, le Ponthieu et l'Authie, DREAL Picardie

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

Géologiquement, le plateau du Ponthieu est constitué par une épaisse couche de craie du secondaire (Crétacé) recouverte de limons. Le réseau hydrographique s'est organisé autour des deux axes de l'Authie et de la Somme. Les conditions climatiques périglaciaires, avec des précipitations abondantes, ont forgé les vallées principales et les phénomènes d'alternance gel-dégel et de solifluxion (glissement de terrain) ont façonné les formes actuelles.

Par la dégradation de la craie et les apports de limons éoliens, des sols riches se sont constitués sur le plateau. Inversement, sur les versants, la roche-mère affleure et les sols s'y développent difficilement.

Dans sa partie centrale et occidentale, le Ponthieu est un ensemble homogène sans relief marquant, parsemé de nombreux bosquets. À l'ouest, le plateau est marqué par la polyculture-élevage, mais laisse rapidement place à la forêt de Crécy. Sur ses marges Nord et Sud, le Ponthieu est davantage dominé par les grandes cultures avec une végétation moins diffuse.

Outre les espaces boisés, les milieux humides sont très intéressants et diversifiés, correspondant aux différentes vallées qui entaillent le plateau avec une mosaïque d'habitats : eaux libres, bois humides (aulnes et saules), prairies hygrophiles. L'intérêt faunistique recensé est surtout batrachologique et ornithologique, notamment dans la vallée de la Maye.

Pressions sur le milieu et tendances évolutives spécifiques

L'abandon progressif des pâturages extensifs et la plantation d'essences exogènes sur les larris entraînent la disparition d'espèces floristiques et avicoles rares liées au mode d'exploitation pastoral. Les plantations monospécifiques de feuillus tels que les peupliers et les résineux appauvrissent les écosystèmes présents.

L'intensification et la mécanisation agricole peuvent dégrader les sols, notamment sur les versants des vallées sèches, polluer les cours d'eau et la nappe d'eau souterraine (alluvions, produits fertilisants et produits de traitement).

1. Les milieux boisés

À l'exception de la forêt de Crécy, dont une partie est classée Natura 2000 (FR2200349), les boisements sont relativement peu nombreux. Ils sont essentiellement concentrés dans les vallées.

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

La forêt domaniale de Crécy recouvre 5000 ha. Les milieux forestiers correspondent bien à sa situation en façade maritime du plateau picard, et sur un secteur d'argiles à silex recouvert de limons sableux : futaies de hêtres et de chênes, associées à des essences accompagnatrices. Des arbres remarquables ont été recensés.

La flore et la faune forestière sont toutefois typées et remarquables. La forêt abrite plusieurs grands mammifères, notamment le Sanglier et le Chevreuil. La flore présente plusieurs plantes menacées en limite d'aire Nord-orientale, des cortèges sylvatiques. L'avifaune nicheuse comporte de nombreuses espèces inscrites à la Directive Oiseaux, notamment le Pic noir et la Bondrée apivore. L'entomofaune est constituée d'une guildes des insectes sylvatiques des vieilles forêts (lucane Cerf-volant).

Pressions sur le milieu et tendances évolutives spécifiques

La préservation et la gestion du grand massif de la forêt de Crécy le mettent à l'abri de toute pression majeure.

Les petits bois privés ou communaux dépendent des modalités de gestion adoptées par leurs propriétaires, ceux-ci étant toutefois de mieux en mieux informés, par des structures telles que l'ONF ou le CRPF.

2. Les pelouses calcicoles ou « larris »

Les larris doivent leur nom à la physionomie de leur végétation : les espèces constituent un tapis herbacé peu dense et de faible hauteur, au contraire des prairies.

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

Les pelouses calcicoles sont soumises à des paramètres écologiques rigoureux : température élevée du fait de l'ouverture du milieu et de l'exposition, faible profondeur de sol pauvre en nutriments, substrat très drainant et pente significative retenant donc très peu l'eau, forte alcalinité. Ces conditions favorisent l'expression d'une grande diversité d'espèces peu compétitives (souvent plusieurs dizaines d'espèces différentes par mètre carré de pelouse). De nombreuses espèces végétales d'intérêt patrimonial s'y expriment :

orchidées, anémones, carex... Parmi les espèces animales, de nombreux insectes méridionaux et des reptiles (comme la Coronelle lisse) y trouvent des conditions adaptées à leur développement.

L'intérêt de la biodiversité des larris tient à la rareté de ces milieux : localisés sur les pentes en bordure des plateaux, ils sont peu nombreux ; peu intéressants pour l'homme de par leur faible productivité, ils ne sont souvent plus entretenus depuis le déclin de l'activité pastorale et leur surface diminue au profit des fourrés et boisements spontanés.

On rencontre les larris principalement sur les pentes du plateau du Vimeu, mais certains sont observés au Sud-est du Ponthieu (larris du Monteuil et de Toffet, au Nord d'Abbeville).

Avec le vaste massif forestier de Crécy et les courtils ponctuant régulièrement le plateau autour des bourgs et villages, le réseau de milieux naturels d'intérêts s'avère encore présent et permet la définition d'une trame de continuités écologiques à redévelopper à l'avenir.

Pressions sur le milieu et tendances évolutives spécifiques

Face aux forts enjeux de préservation des pelouses calcicoles en Picardie, de nombreux acteurs se sont mobilisés pour acquérir et assurer une gestion adaptée aux milieux encore préservés, que ce soit le Conservatoire d'Espaces naturels de Picardie, ou encore le Conseil général de la Somme par le biais de sa politique ENS

B. Le plateau du Vimeu

Le plateau du Vimeu est une grande unité morphologique délimitée par les vallées de la Somme et de la Bresle.

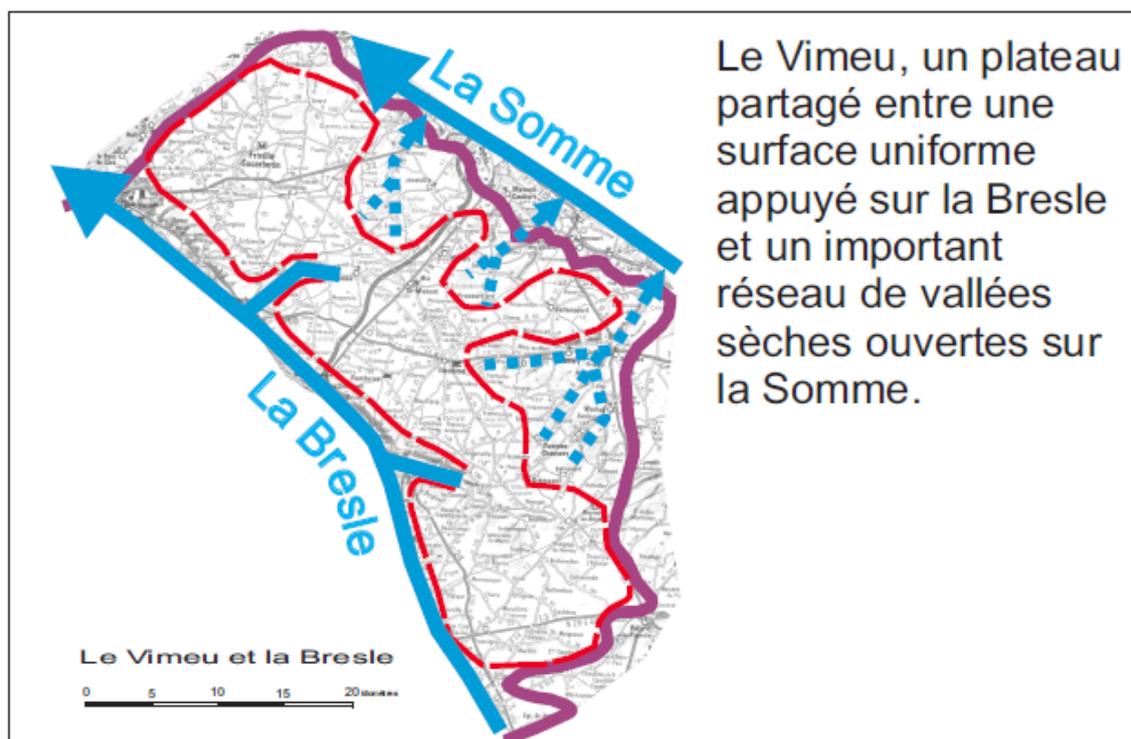


Figure 41 : le plateau du Vimeu

Source : Inventaire des paysages de la Somme, le Vimeu et la Bresle, DREAL Picardie

Intérêts géomorphologiques, faunistiques et floristiques

Comme pour le plateau du Ponthieu, l'épaisse couche de craie blanche du secondaire constitue la surface structurale du plateau du Vimeu. Une épaisse couverture limoneuse vient le recouvrir dans son extrémité ouest, ce qui lui confère une notable uniformité. Les conditions climatiques périglaciaires et les phénomènes d'alternance gel-dégel et de solifluxion ont modelé les formes actuelles.

Les affleurements de craie sur les versants sont appelés rideaux (ressauts calcaires interrompant les versants) et sont souvent recouverts de bois (peu fertiles).

Le réseau hydrographique s'est structuré à partir des deux axes de la Bresle et de la Somme (Sud-est, Nord-est).

Au Nord, les vallées affluentes de la Somme entaillant perpendiculairement le plateau du Vimeu sont appelées vallées vertes car relativement fermées, avec des formes végétales variées (rideaux, haies, bois, vergers, prairies) fortement imbriquées les unes avec les autres.

Avec les aménagements humains (courtils) ponctuant régulièrement le plateau autour des bourgs et villages, ces différents boisements constituent un réseau relativement bien préservé pour le développement de continuités écologiques (pas japonais).

Dans les fonds de vallées humides alternent marais tourbeux, étangs, bois et prairies. Les plantes aquatiques et amphibiens présentent un intérêt floristique. Les versants sont occupés par des bois et des larris (pelouses calcicoles riches en orchidées et plantes à affinités méridionales) favorables à la présence et au développement de l'avifaune.

Pressions sur le milieu et tendances évolutives spécifiques

Les principales pressions sur le Vimeu sont liées au développement de la culture monospécifique de résineux sur les versants, et aux fortes pressions pesant sur les larris.

1. Les bois et forêts

Peu boisé, le Vimeu concentre ses bois sur les versants des vallées vertes. Dans les fonds de vallées se développe une végétation ripisylve associant des frênes, saules et aulnes.

Les bois et pelouses calcicoles sur les versants des vallées sèches présentent un intérêt et des potentiels floristiques et faunistiques importants.

2. Les pelouses calcicoles ou « larris »

Les larris sont décrits précédemment (partie sur le Plateau du Ponthieu). Sur le territoire du projet de Parc, ils sont surtout situés sur les bordures du Vimeu, notamment au Sud-ouest, le long de la vallée de la Bresle et font l'objet pour nombre d'entre eux de modalités de gestion adaptées (politique du Conservatoire d'espaces naturels Picardie et ENS du Conseil général).

C. Conclusion pour les plateaux

Interventions et outils de gestion existants	Pressions réelles ou potentielles	Opportunités et enjeux spécifiques
<ul style="list-style-type: none">• Nombreux secteurs de pelouses calcicoles gérés par le Conservatoire d'espaces naturels Picardie et le Conseil général de la Somme• Information et formation pour la gestion forestière dispensées par l'ONF et le CRPF	<ul style="list-style-type: none">• Diminution du pâturage extensif, plantations d'essences exogènes ou en monoculture pesant notamment sur les larris, voire les versants en général, les zones humides des vallées• Risques d'érosion et de dégradation des sols, de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none">• Utilités du maintien de la matrice agricole à faire valoir• Spécificités locales comme les courtils à renforcer• Différents milieux à intérêt écologique plus ou moins fort et de taille variable ont été maintenus sur les plateaux, fournissant la base nécessaire à la reconstitution d'une trame de corridors écologiques

Deuxième partie : Les paysages

Selon la Convention européenne du paysage de Florence (2000), le paysage est « une zone ou un espace, tel que perçu par les habitants du lieu ou les visiteurs, dont l'aspect et le caractère résultent de l'action de facteurs naturels et/ou culturels (c'est-à-dire humains). » Le paysage actuel est donc le fruit d'interactions complexes entre un milieu naturel (caractérisé par sa géomorphologie, son climat, sa végétation, le réseau hydrographique, etc.) et l'action des communautés humaines qui s'y sont succédées au cours de l'histoire (avec chacune leurs coutumes et leurs modes d'activités économiques particuliers).

Plusieurs entités paysagères peuvent être distinguées au sein de la Picardie Maritime de par :

- des conditions naturelles initiales particulières (géologie, géomorphologie littorale, réseau hydrographique, etc.),
- différentes pratiques sociales et techniques des communautés rurales anciennes qui ont utilisé ces milieux,
- diverses évolutions récentes plus ou moins cohérentes.

La présentation des paysages du territoire du projet de Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime s'articule selon deux grandes phases :

- les principales caractéristiques, facteurs explicatifs et évolutions des paysages sur le territoire de la Picardie Maritime ;
- les grandes entités paysagères qui composent le territoire de projet de PNR, leurs sous-entités et paysages emblématiques.

Les paysages emblématiques correspondent à des territoires de différentes échelles particulièrement évocateurs de l'entité à laquelle ils appartiennent. Ils concentrent les grandes caractéristiques naturelles, architecturales, urbaines et agricoles de l'entité et témoignent d'une histoire commune ou d'une activité. Il peut s'agir également de paysages faisant l'objet d'une reconnaissance sociale, culturelle, historique, voire institutionnelle. Ils représentent une valeur d'exemple qui ne doit pas générer un manque d'attention sur les autres territoires. L'objectif des paysages emblématiques tels que retenus par la DREAL n'est pas de viser à les rendre immuables, mais de favoriser leur dynamique dans le respect de leurs caractéristiques identitaires. Ces paysages emblématiques sont analysés selon deux niveaux d'échelles, « les grands ensembles paysagers emblématiques » et « les sites d'intérêt ponctuel ».

I. Principales caractéristiques, facteurs explicatifs et évolutions des paysages

Les plateaux couvrent la plus grande part du département avec une altitude entre 100 et 200 mètres. Loin d'être uniformes, les plateaux sont majoritairement vallonnés. Les vallées de la Somme et de l'Authie sont orientées Sud-est/Nord-ouest, perpendiculairement à la Manche. Le plateau du Vimeu est entaillé sur ses bords de vallées vertes perpendiculaires à la Somme et à la Bresle. Quant au plateau du Ponthieu, il est lui aussi parcouru de vallées orientées vers la Somme ou le littoral.

Figure 42 : Les paysages vallonnés du plateau du Ponthieu

Source : Atlas des paysages de la Somme, DREAL Picardie, 2007, tome 1 p. 80



A. Les facteurs explicatifs et étapes importantes de la formation des paysages

1. Plateaux et évolutions agricoles

Les terres riches et profondes des plateaux limoneux de la Somme se prêtent aux labours et aux cultures. L'agriculture a été dominée depuis l'Antiquité par la combinaison de la céréaliculture et de l'élevage. Les plantations se sont diversifiées à partir du 16^e siècle avec la culture des plantes textiles comme le lin ou le chanvre, développée notamment dans le Ponthieu et le Vimeu. Après l'introduction des oléagineux à la fin du 18^e siècle, le 19^e siècle a connu un développement de la culture de la betterave à sucre. Les céréales ont toujours conservé la première place dans les cultures. Elles totalisent aujourd'hui encore la moitié des surfaces cultivées.

Les différences entre l'est et l'ouest du département sont notables, et la géographie aide à comprendre cette répartition agricole. À l'ouest, le maillage des rivières est plus dense et le relief est plus vallonné. En alternance aux grandes cultures, les sols plus humides ont été utilisés en prairies naturelles.

Ainsi les paysages du Ponthieu ou ceux du Vimeu révèlent les ondulations du relief, grâce à un parcellaire plus resserré qui associe des variétés de cultures et des boisements. Pour les mêmes raisons, on y observe également du bocage, rare ailleurs dans le département.



Figure 43 : Le plateau du Vimeu : une diversité paysagère (D 901 en direction de Tailly-l'Arbre-à-Mouche)
Source : Atlas des paysages de la Somme, DREAL Picardie, 2007, tome 1 p. 80

Le système médiéval de mise en valeur agricole des sols a rapidement développé le mode de l'assolement triennal, avec rotation de deux cultures puis d'une vaine pâture, imposée à l'ensemble de la communauté, en lien avec la mise en commun de certains moyens de production.

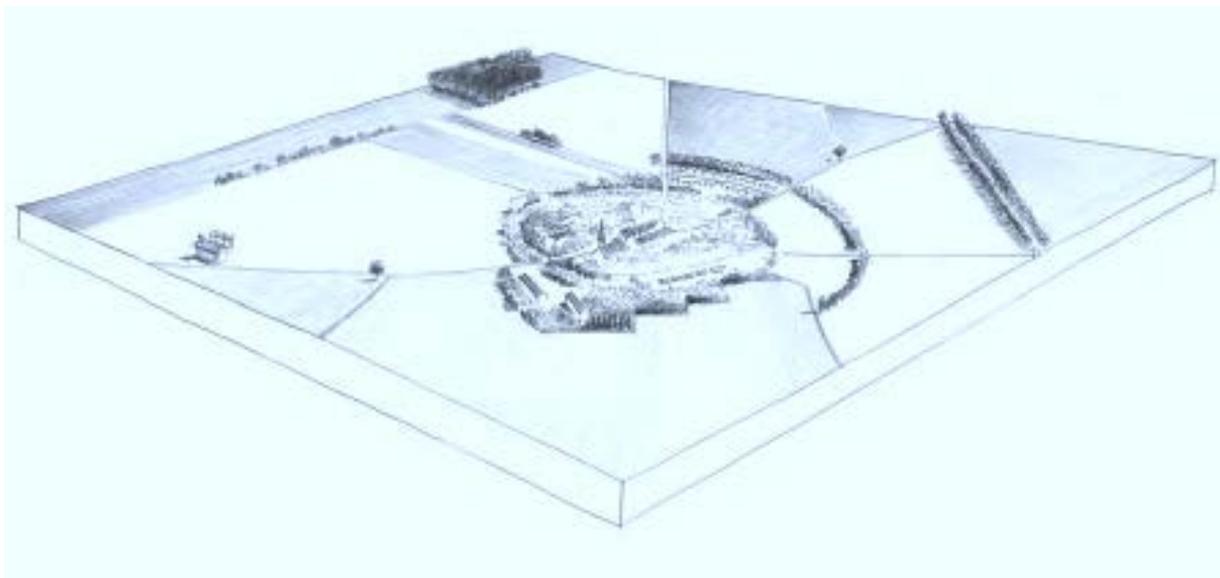


Figure 44 : Bloc diagramme représentant les paysages ouverts de plateau avec les structures végétales repères
Source : Atlas des paysages de la Somme, DREAL Picardie, 2007, tome 1 p. 222

L'habitat groupé s'est localement constitué sous forme de villages-bosquet ou villages-courtil (nombreux encore sur les plateaux du Ponthieu et du Vimeu), dans de vastes espaces d'openfield.

Pour faciliter l'assolement commun, les haies et les clôtures étaient interdites, sauf autour des jardins et des prés jouxtant les maisons. À l'arrière des maisons, le jardin (courtil) était un des rares terrains privés sur lequel les haies étaient autorisées. Ces haies plantées de grands arbres répondaient à de multiples fonctions : confections d'outils, bois de chauffage et de construction, protection contre les intempéries, parcage du bétail, etc. Composées de houx, d'aubépines, de sureaux, elles ceinturaient le village, se prolongeant jusqu'au tissu bâti.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, deux lois ont été votées pour faciliter le remembrement. Les communes les premières concernées furent celles de l'est du département, durement touchées par la guerre et dont les réseaux viaires et les limites parcellaires avaient été effacés. À l'ouest du département, le remembrement ne commença qu'à partir de 1965.

En 1993, une nouvelle vague de remembrement s'opéra à l'occasion de grands projets d'infrastructures. En parallèle aux remembrements, le nombre d'exploitations agricoles a commencé à diminuer, avec une dynamique plus importante depuis 1988.

Les évolutions de l'agriculture (engrais, machinisme, progrès des semences et concentration des terres) l'affranchissant progressivement des contraintes naturelles ont contribué à l'homogénéisation des paysages en particulier des plateaux (disparition des chemins, rideaux, haies, bois, arbres isolés et d'alignement, réserves), essentiellement à l'est du département.

Le développement de l'activité agricole et la modernisation des bâtiments d'exploitation sont également des éléments notables de l'évolution agricole et des paysages avec :

- la sortie d'exploitations des villages (mais ce qui a permis aussi une réaffectation de ces bâtis au cœur de village),
- la construction de bâtiments agricoles, de silos, sans forcément d'intégration paysagère spécifique.

Toutefois cela n'est pas une spécificité de la Picardie Maritime, et elle n'est pas impactée plus que d'autres secteurs alentours. Ces évolutions ne sont pas dominantes dans le paysage.

2. Vallées et urbanisation

Globalement, les paysages de fonds de vallée se différencient profondément des paysages de plateaux. Aménagés et exploités depuis des millénaires ils sont cependant visuellement plus verts, humides, boisés, intériorisés et relativement sauvages ; quand les paysages de plateaux sont au contraire ouverts, cultivés, maîtrisés et souvent déserts. Les fonds de vallées concentrent aussi, à l'inverse des plateaux, la plupart des villes et la majorité des espaces de loisirs.

Depuis le 20^e siècle, plusieurs phénomènes ont provoqué une modification des paysages de fonds de vallée :

- L'abandon progressif du pacage a entraîné la diminution des prairies (en lien avec la régression sensible de l'élevage : entre moins 12 % pour les porcs et moins 33 % pour les bovins depuis 1988). La diminution des surfaces de pâtures s'est

faite notamment au détriment des pâtures traditionnelles de fonds de vallée. La progression des peupleraies, introduites au 20^e siècle pour la production d'allumettes et du bois de caisse tend à fermer le paysage d'un grand nombre de fonds de vallées.

- Dans les marais non faucardés, les roseaux et les arbustes ont proliféré, entraînant la fermeture de certains milieux,
- L'exploitation industrielle des gravières pose à son tour des questions d'échelle et d'environnement,
- L'urbanisation peut avoir tendance à s'étendre dans les vallées et, si les risques inondations sont élevés, sur les coteaux également, non sans pression sur les paysages et l'environnement,

Le développement des loisirs, notamment en vallée de Somme, s'est traduit par un recul du maraîchage et l'apparition de nouveaux usages.

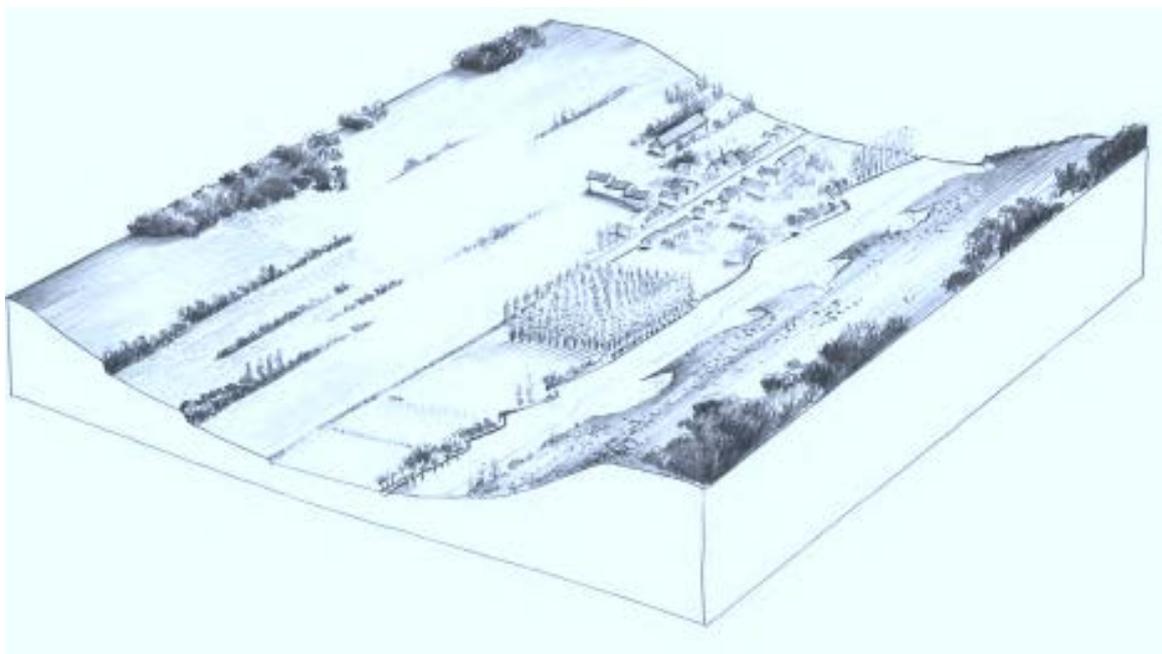


Figure 45 : Bloc diagramme représentant les paysages de vallées

Source : *Atlas des paysages de la Somme, DREAL Picardie, 2007, tome 1 p. 223*

3. Les bois, des évolutions anciennes

Jusqu'au 19^e siècle, différentes campagnes de défrichement ont fait disparaître progressivement le massif forestier de la Somme. Il ne représente plus que 10 % du territoire aujourd'hui, ce qui fait de ce département le moins boisé de Picardie.

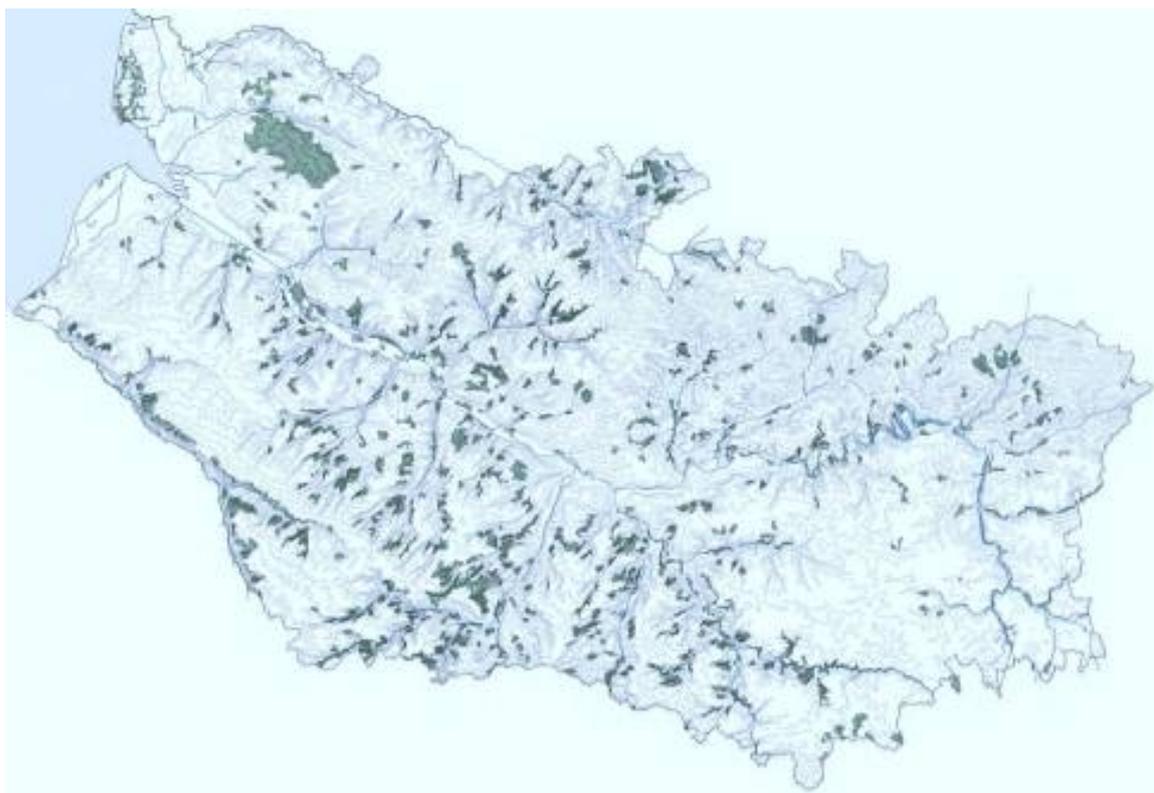


Figure 46 : Carte des boisements

Source : Atlas des paysages de la Somme, DREAL Picardie, 2007, tome 1 p. 81

Les principaux boisements se concentrent dans les fonds de vallées et les versants les moins fertiles. Toutefois, la forêt de Crécy, au cœur du plateau du Ponthieu représente la plus grande masse boisée du département, et le Marquenterre a également une structure boisée notable, avec près de 7 % de sa surface boisée (comme le Vimeu, où les boisements sont cependant très dispersés).

Depuis plusieurs décennies, la Picardie connaît une phase de progression des surfaces de bois privés. Ces évolutions se voient donc essentiellement dans les microéléments des paysages ouverts, et non dans de profondes modifications des grandes surfaces boisées.

4. Les infrastructures

En dépit de son caractère à dominante rurale, le département de la Somme a été bouleversé par le siècle de l'industrie. La canalisation de la Somme, l'amélioration des routes, l'extension des chemins de fer ont permis l'usage et la diffusion de techniques nouvelles modifiant profondément le territoire, changeant parfois jusqu'au regard qui lui était porté.

Alors que la Somme est plus industrialisée que la moyenne nationale, le département a été marqué par la crise du textile des années 1970 et la modernisation agro-industrielle. La concurrence des autoroutes a produit des friches industrielles le long des voies d'eau et du chemin de fer, sur les sites les plus enclavés dans les tissus urbains.

5. Les évolutions urbaines

La croissance urbaine des villes de la Somme a été plus lente que dans bien des départements. Trois guerres en moins d'un siècle, ajoutées à la faiblesse des raccordements autoroutiers et ferroviaires, puis la crise du textile expliquent la permanence d'une population majoritairement rurale, jusque dans les années 1970.

Les expansions périurbaines des années 1960 (grands ensembles) et 1970 (lotissements) ne sont pas légion sur le territoire du PNR.

Sur le littoral picard, il s'agit du développement de constructions autour des stations balnéaires comme celles reconstruites après la Deuxième Guerre mondiale au Nord (Quend-Plage, Fort-Mahon). Plus au Sud, le bâti a un temps progressé le long des falaises vives, et de manière diffuse dans les Bas-Champs.

La zone d'influence des villes sur les campagnes s'est récemment accrue, aussi bien en termes d'emplois que de commerces ou de réseaux de distribution.

Amiens, comptait 93 000 habitants en 1936, 84 000 en 1946, et totalise aujourd'hui 132 699 habitants. La ville est devenue un véritable pôle d'urbanisation, notamment du fait des deux autoroutes A16 et A28.

Abbeville, quant à elle, comptait 19 345 habitants en 1936, 16 780 habitants en 1946 et totalise aujourd'hui 23 821 habitants.

Dans le Vimeu et la Bresle, plusieurs sites ont aussi connu un développement urbain : le Vimeu industriel (lotissements et zones d'activités), et la basse vallée de la Bresle avec une tendance à une conurbation linéaire dans sa partie aval.

Cette tendance s'observe aussi dans la basse vallée de la Somme. Dans ces secteurs, contraints par ailleurs par les mesures de protection face aux risques d'inondation, les villes et villages ont tendance à s'accroître par extension de leur socle géographique originel.

Plus récemment encore, un caractère plus diffus de l'urbanisation a commencé à marquer certains secteurs : en milieu rural, des lotissements banaux sans continuité avec les formes urbaines existantes se développent, le long des routes ou les versants des villages de fond de vallons, voire des constructions disséminées sans rapport avec l'architecture traditionnelle.



Figure 47 : Extension urbaine sortie Est d'Abbeville
Source : Baie de Somme 3 Vallées, juillet 2012.

Dans les zones urbaines, il s'agit de lotissements, de zones artisanales et commerciales aux abords des villes, affublés de panneaux publicitaires (à l'entrée des bourgs, mais aussi parfois aux abords des hauts lieux touristiques). Toutefois, dans le cadre du projet Grand Site concernant la baie de Somme, des projets d'aménagement d'entrées de ville sont en cours comme à Saint-Valery-sur-Somme ou encore à l'entrée Nord du Crotoy.

6. Le tourisme

Le tourisme a commencé dans la Somme au début du 19^e siècle. La médecine vantait les vertus curatives des bains de mer, la littérature romantique célébrait les paysages maritimes, et dès la Restauration, les côtes les plus proches de Paris devinrent des lieux de villégiatures, puis des stations balnéaires, attirant l'été, aristocrates, bourgeois fortunés, artistes et écrivains.



Figure 48 : Au pied des falaises, les stations "Belle Époque" (Mers-les-Bains)
Source : Atlas des paysages de la Somme, DREAL Picardie, 2007, tome 1, p. 182

L'essor des chemins de fer a entraîné une croissance des stations balnéaires. Mers-les-Bains, la station des « bains de mer » s'est développée grâce à l'ouverture de sa gare. Le Crotoy s'est agrandi lors de son rattachement à la ligne Paris-Amiens, par le tortillard de la gare de Noyelles-sur-Mer. La voie ferrée Saint-Valery-sur-Somme / Cayeux-sur-Mer a, quant à elle, favorisé une station balnéaire, créée ex-nihilo entre Cayeux-sur-Mer et Le Hourdel à la fin du 19^e siècle, avec la création en premier lieu d'un casino-hôtel, puis des villas, cottages et autres petits hôtels. C'est à ses débuts une station de luxe qu'on appelle dans un premier temps New-Brighton, puis Brighton-Lès-Pins.

L'embranchement de Woincourt sur la ligne Paris-Le Tréport a amené le succès d'Ault, d'Onival et du Bois de Cise. De même en a-t-il été de Quend et Fort-Mahon-Plage qui ont bénéficié d'un "p'tit train", les reliant à la gare de Rue, elle-même raccordée aux Chemins de fer du Nord.

Les premières stations se sont développées avant la Première Guerre mondiale, sur le pourtour de la Baie de Somme et le Sud du littoral picard, dans le prolongement des côtes normandes. La plupart se sont greffées sur d'anciens villages de pêcheurs, mais certaines, comme le Bois de Cise, ont été créées en sites vierges. Les financiers privés qui investissaient dans les chemins de fer ont également été les promoteurs des bains de mer et toutes ces stations ont été dotées d'hôtels, de restaurants, de casinos, ce qui a accentué la dichotomie entre le littoral et le reste du département.

Le développement des transports, et la création des congés payés ont démocratisé les bains de mer. Les dunes du Marquenterre, jusque-là désertes, se sont retrouvées pénétrées par l'urbanisation balnéaire, avec un dédoublement des villages en front de mer. Quend-Plage-les-Pinset Fort-Mahon-Plage se sont développées dans les années 1920.

Après la Seconde Guerre mondiale, des terrains de camping ont vu le jour, puis un nouvel essor urbain a eu lieu sur le littoral dans les années 1970. Les fronts de mer ont été restructurés, avec comblement des dents creuses, et prolongement de l'urbanisation. Dans les dunes du Marquenterre, villages, lotissements et immeubles de vacances entraînent un certain mitage du milieu dunaire.

Pour contrecarrer ces pressions, le Parc ornithologique du Marquenterre a été créé en 1973 sur le secteur de dunes en bordure de la baie de Somme. Ses milieux naturels spécifiques ainsi préservés (boisements, dunes, zones humides), il est devenu un haut lieu de la biodiversité en France.

Les stations balnéaires, créées relativement tôt, sont longtemps restées à l'écart des grandes vagues de lotissements côtières, opérées en France à partir des années 1960. Son essor touristique a été relativement contenu, comparé à la Normandie voisine, compte tenu de son image marquée par les guerres, la douceur du climat, la qualité des eaux de baignade, les plages de galets. Aujourd'hui, le littoral picard est reconnu par son caractère préservé et ses espaces naturels authentiques.



Figure 49 : Paysages de la Baie de Somme

Source : *Atlas des paysages de la Somme*, DREAL Picardie, 2007, tome 1, p. 204

B. Les facteurs et mutations plus récentes

1. Les infrastructures récentes et les paysages

La Somme a connu des mutations majeures avec la création de quatre autoroutes (A1, A16, A29 et A28), mais seules l'A16 et l'A28 concernent le territoire du projet de PNR. L'extension du réseau autoroutier a eu deux conséquences directes sur le paysage. D'une part, le développement des remembrements agricoles, d'autre part le développement des zones d'activités sur les points d'échange tels qu'ils se manifestent sur le territoire de préfiguration du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime.



Figure 50 : Vue de l'A16 à l'ouest de la forêt de Crécy

Source : *Baie de Somme 3 Vallées*



Figure 51 : Le viaduc du Scardon depuis la route de Drucat, entrée Nord-est d'Abbeville.
Source : Baie de Somme 3 Vallées ,juillet 2012.

2. Le développement des zones d'activités

Parmi les zones d'activités installées en périphérie des villes et à proximité des nœuds d'échanges, plusieurs ont connu des extensions importantes comme Feuquières-en-Vimeu, Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly ou encore Abbeville.

La dynamique économique semble très importante ces dernières années mais elle s'accompagne d'une forte différence selon les secteurs.

Entre 2007 et 2012, certains parcs d'activités ont connu une croissance importante, notamment le parc situé à l'est d'Abbeville et celui du Gros-Jacques dans le Vimeu. Ce dernier d'une superficie totale de 138 hectares met un accent particulier sur l'accueil des écoactivités sur 44 hectares (deuxième en France à être à la fois certifié ISO 14001 et enregistré EMAS¹⁸, labellisé THD). Ses engagements dans le développement durable prennent également forme dans certains projets de réaménagement avec le choix de plantations capables de filtrer les eaux (joncs, carex, iris, saules) et un entretien sans produits phytosanitaires grâce à la mise en place d'un paillage aux pieds des haies.

Une vaste surface de 19,7 hectares a également été aménagée à Saint-Valery-sur-Somme et laisse de belles perspectives en termes de surfaces commercialisables (environ la moitié de la superficie totale)

Selon les développeurs de ces zones d'activités, les forts besoins de nouvelles surfaces aménagées à vendre risquent de ne plus rapidement pouvoir être satisfaits par les zones économiques existantes, alors que généralement il importe d'anticiper ces besoins sur une dizaine d'années.

Les autres parcs d'activités ont un rythme de vente moindre (moins d'un hectare par an), y compris dans le Vimeu, ou encore le secteur de Rue qui ne peut pas non plus s'étendre.

¹⁸ EMAS veut dire « Éco Management & Audit Scheme », et est le fruit de la réglementation environnementale de l'Union Européenne.



Figure 52 : Le parc environnemental de Gros Jacques
Source : http://www.zonedactivite.com/zone_d_activites/Parc-Environnemental-d-Activites-de-Gros-Jacques--i136.htm



Figure 53 : Un exemple de zone d'activité, la ZA sud-est de Vauchelles-les-Quesnoy
Source : DAT Conseil

Traditionnellement, les villes et villages de la Somme s'établissaient en priorité sur les versants de vallée, à proximité de l'eau, mais à l'écart des zones inondables. Au cours des trente dernières années, les terrains recherchés pour implanter les zones d'activité devaient être libres, vastes, protégés des crues éventuelles et bien desservis par les voies de communication. De ce fait, les zones d'activités d'Amiens, Abbeville, Péronne, Albert ou Flixecourt se sont développées sur les plateaux, aux entrées de ville, dans une position dominante qui peut renforcer leur effet dans le paysage, au détriment des silhouettes des bourgs.

L'enjeu paysager de bonne insertion des zones d'activités relève à la fois d'une prise en compte des structures paysagères (rapport au site d'implantation : plateau, rebord, coteau, volumétrie, matériaux) et de bonne gestion du foncier. Des solutions existent comme le développement de services communs, le calibrage précis des voiries, une approche globale des besoins et non restreinte aux potentialités de la parcelle disponible.

3. Les infrastructures énergétiques, dont les éoliennes

Le réseau d'infrastructures électriques de la Somme converge pour l'essentiel vers Amiens. Certaines lignes mises en place au cours du 20^e siècle doivent faire l'objet de réhabilitations lourdes. Une modernisation des lignes a été entreprise au Nord d'Amiens depuis 2005, où est érigée la nouvelle gamme de pylônes électriques à haute tension, conçus par l'ingénieur Marc Mimram. L'axe Amiens-Abbeville a également fait l'objet d'une rénovation. Relativement transparentes en termes paysager, les lignes électriques à haute tension sont surtout sensibles lorsqu'elles suivent une ligne de crête.

Par son relief, son occupation agricole et son potentiel éolien, la Somme est le premier département prospecté par les opérateurs en Picardie. Afin de contrôler et d'éviter la multiplication de projets isolés banalisant les paysages, les éoliennes ont fait l'objet d'une démarche associant l'État, les collectivités locales et les opérateurs. Un « schéma éolien régional » est annexé au Schéma Climat Air Energie (SRCAE) initié par la loi du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement (dite « loi Grenelle 2 »).

L'élaboration du volet « énergie éolienne » du SRCAE, entré en vigueur en 2012 s'est appuyée sur les différentes démarches précédemment menées : schéma éolien régional (2003), charte éolienne de l'Aisne (2005), schémas paysagers éoliens de la Somme (2008), de l'Aisne (2009) et de l'Oise (2010).



Figure 54 : Les éoliennes dans le paysage du Vimeu industriel

Source : Baie de Somme 3 Vallées, juillet 2012.

Le schéma éolien régional du SRCAE précise les zones propices à l'éolien, ainsi que trois grands principes d'organisation que doit respecter tout projet, fortement inspirés de considérations paysagères :

- **Développement en ponctuation** : Un parc éolien ponctuel peut dans certaines conditions se développer hors des pôles de densification ou de structuration. Il conviendra de ménager des respirations significatives avec les parcs voisins afin d'éviter le phénomène de mitage du paysage ou la lisibilité des parcs éoliens déjà existants. Ce développement interstitiel doit être très limité et très maîtrisé et s'appuyer, de préférence, sur un parc éolien existant ;
- **Les axes de structuration** : Un parc éolien ou plusieurs parcs peuvent accompagner une ligne de force significative à l'échelle du grand paysage (ligne de force anthropique ou naturelle). Les projets éoliens se développent en ligne simple en respectant des respirations inter-séquences pour éviter un effet de barrière visuelle ;
- **Les pôles de densification** : Plusieurs parcs éoliens sont structurés de façon à former un ensemble cohérent. Ainsi l'ensemble des éoliennes doit s'organiser dans une logique commune. Des distances de respiration significatives doivent être ménagées entre les différents pôles de densification. Dans la pratique si l'on tient compte des projets éoliens existants il peut arriver que cette distance de respiration soit plus courte, dans ce cas il faut éviter de rapprocher davantage les pôles.

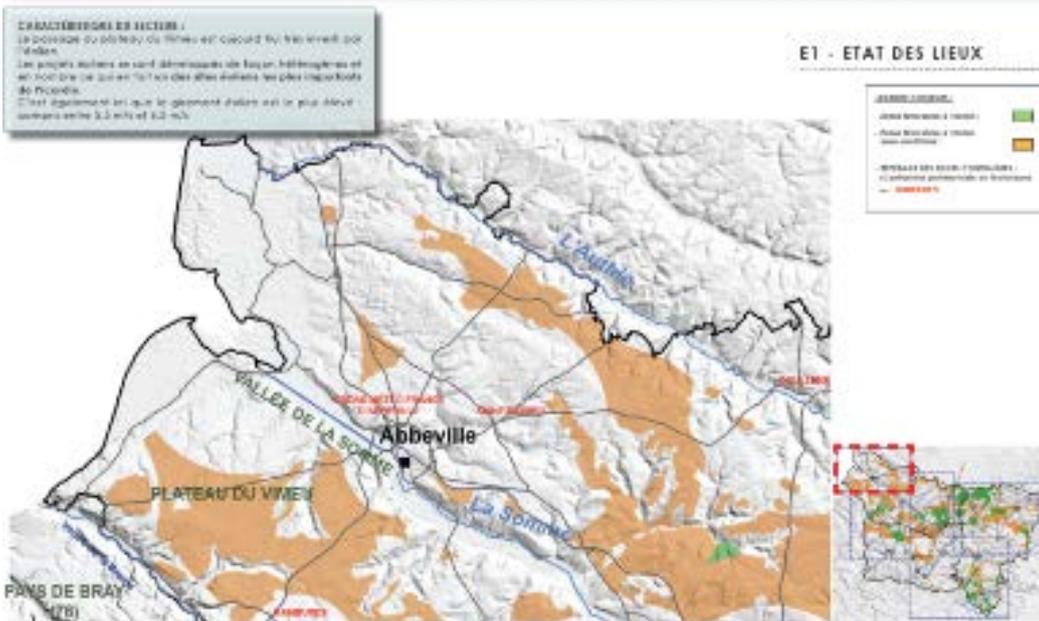


Figure 55 : Carte des zones propices à l'éolien

Source : SCRAE « volet éolien », p. 60-61.

Tous les secteurs propices à l'éolien sur le territoire du projet de PNR sont « favorables sous condition » (orange).

Sur le territoire du projet de PNR, cela concernerait une quinzaine de zones de développement éolien, et pour la plupart déjà construites. Le reste du territoire n'est pas favorable à l'éolien.

Tout le littoral et un vaste espace de respiration paysagère ont été préservés autour de la Baie de Somme, et les grands ensembles paysagers emblématiques ont été évités par ce zonage hormis en deux sites Zones de développement de l'éolien existantes qui les recoupent en partie Gueschart et Domart-en-Ponthieu.

Toutefois, la stratégie définie pour l'avenir fixe des logiques de développement à respecter, qui permettront de maîtriser les effets d'éventuelles extensions de parcs éoliens sur le territoire de projet, avec une conception de « ponctuation » dans le paysage à respecter.

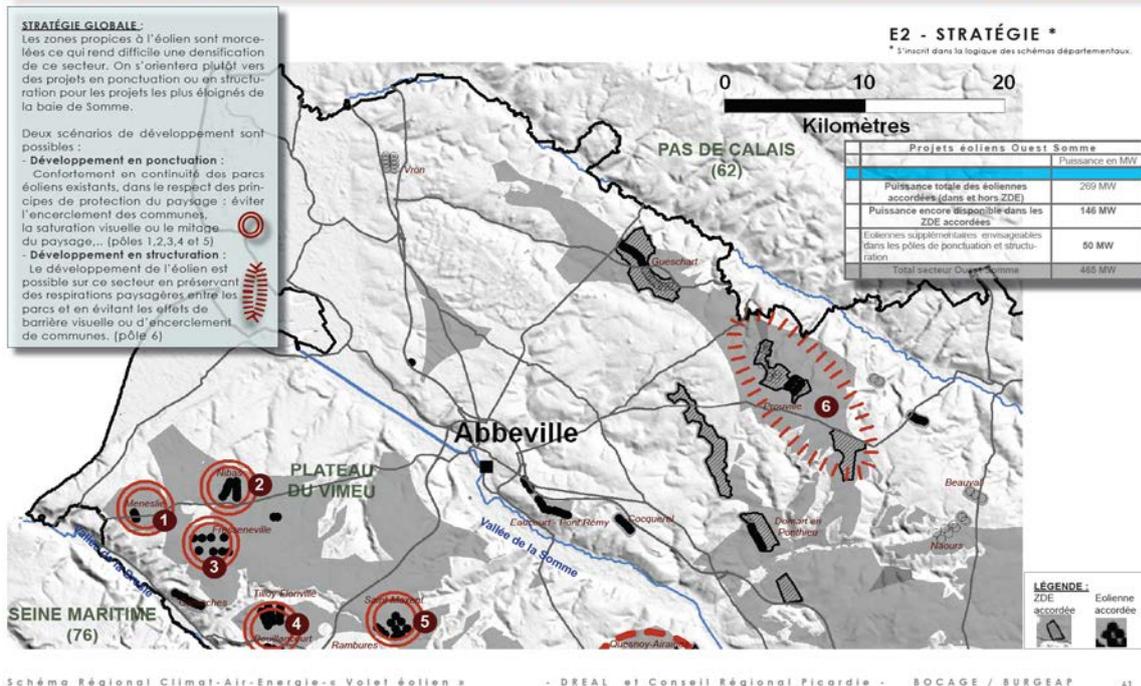


Figure 56 : Carte des scénarii de développement éolien possible

Source : SCRAE « volet éolien », p. 60-61.

Ce Schéma Régional Eolien de 2012 qui fixe l'objectif de porter la capacité de production à 2800MW à l'échéance 2020 en Picardie et le Plan Climat Energie Territorial de Picardie Maritime de 2015 qui s'appuie sur les différentes démarches précédemment menées, permettront de faire évoluer et augmenter le potentiel de développement de cette énergie sur le territoire, tout en préservant la qualité des paysages et du patrimoine du PNR.

II. Les quatre entités paysagères, leurs sous-entités et les paysages emblématiques

L'atlas des paysages de la Somme de 2007 propose un découpage du département de la Somme en six grandes entités paysagères qui correspondent aux six grandes entités historiques de la Somme. Quatre d'entre elles composent le territoire de projet du PNR en Picardie Maritime :

- le Vimeu
- le Ponthieu et la vallée de l'Authie ;
- la vallée de la Somme ;
- le littoral picard.

Ces entités paysagères ont une histoire qui se fonde en partie sur des caractères géomorphologiques ou des logiques hydrographiques. Elles se distinguent par leur économie, leur densité et certaines traditions culturelles. Le caractère de chacune de ces entités paysagères est décliné ensuite à travers des sous-entités.

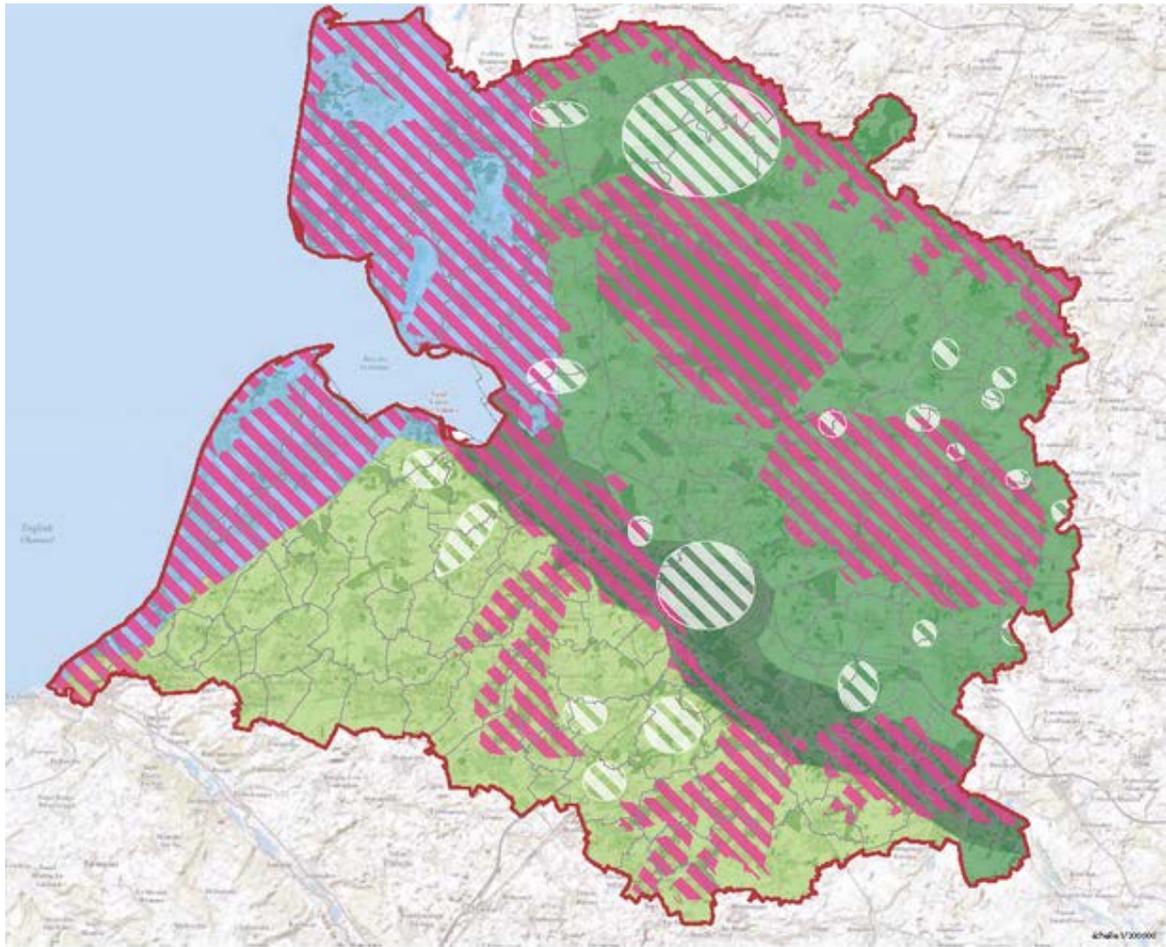


Figure 57 : Paysages du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime
Source : Baie de Somme 3 Vallées

A. Entité paysagère Le Vimeu



Figure 58 : Carte de l'entité Vimeu

Source : Atlas des paysages de la Somme, DREAL Picardie, 2007, tome 2, p. 181.

Une partie de l'entité paysagère du Vimeu se compose le territoire du projet de Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime. Il s'agit plus particulièrement des sous-entités paysagères suivantes :

- le Vimeu industriel ;
- les vallées vertes exceptées la vallée de l'Airaines et ses vallées sèches (qui marquent une partie de la limite orientale du territoire du projet de PNR) ;
- et une partie du plateau agricole du Vimeu.

Le Vimeu offre le paysage d'un plateau de craie recouvert de limons sur une couche d'argile à silex. Il est entaillé au Nord par un réseau de vallées affluents de la Somme, et au Sud par le Ligeret la Vimeuse. L'altitude croît progressivement de la Somme vers l'ouest du territoire.

Paysage d'openfield aux champs cultivés et ouverts (polyculture céréalière et betterave), il est ponctué par les structures bocagères concentrées autour des villages et par les boisements qui soulignent le tracé des vallées.

Au Nord, les vallées vertes affluentes de la Somme se caractérisent par des formes végétales variées (rideaux, haies, bois, vergers, prairies) et fortement imbriquées les unes avec les autres.

Le plateau du Vimeu dispose de peu de grandes villes, mais en revanche d'un maillage dense et régulier de villages et de hameaux. À l'ouest sur le plateau industriel, l'urbanisation est souvent ininterrompue. Vers le Nord et l'est, les communes sont plus isolées. Dans les vallées et vallons, les villages s'étirent parallèlement aux fonds de vallées, ou occupent une position dominante, soit à la confluence de valons soit en rebord de plateau.

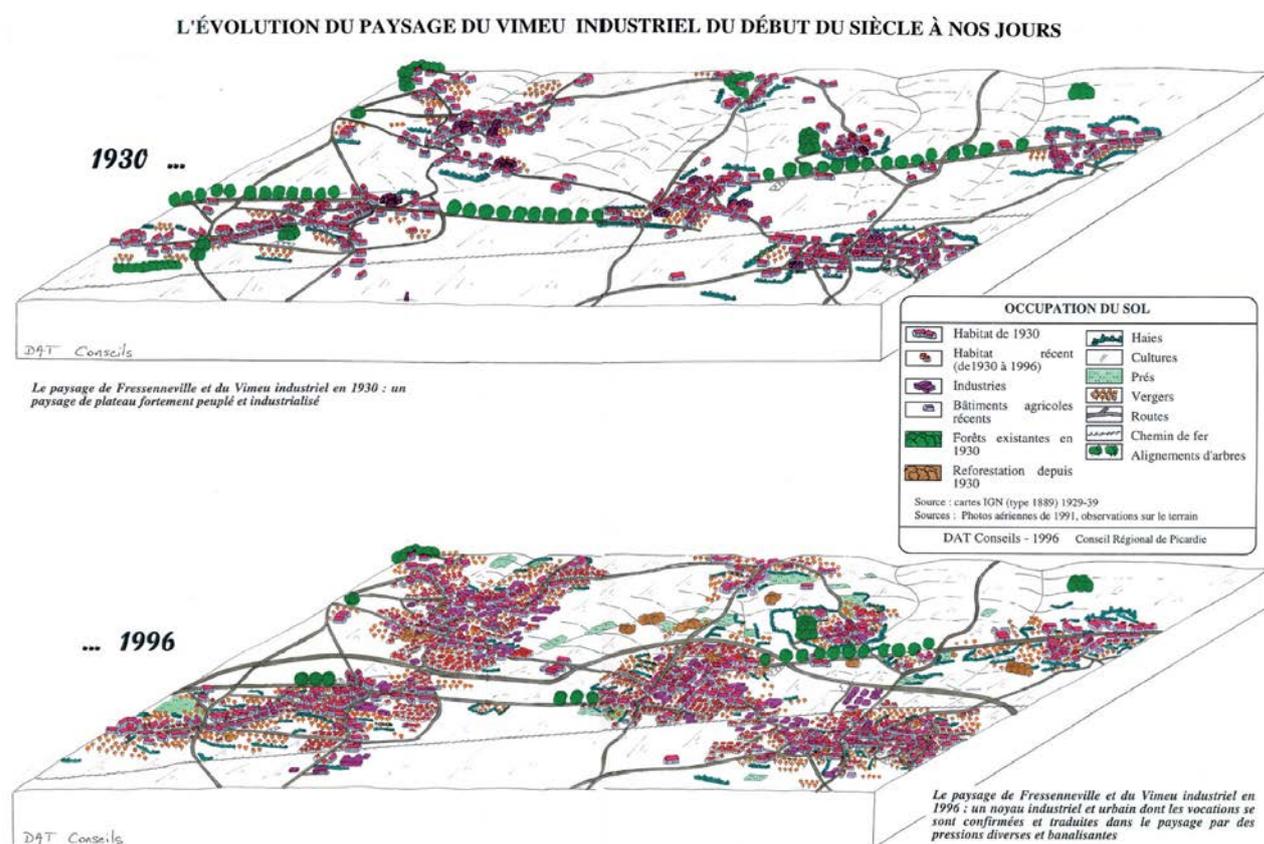


Figure 59 : Blocs diagramme de l'évolution des paysages du Vimeu industriel
Source : DAT Conseils.

La tradition industrielle du Vimeu trouve son fondement dans la pression démographique exercée sur ce territoire depuis le Moyen-âge, qui a longtemps imposé une tradition d'activités artisanales à domicile, complémentaires des travaux agricoles. La présence d'une main-d'œuvre, qualifiée et bon marché, fut décisive pour le développement de cette région lors de la révolution industrielle. Après les grandes crises des Trente Glorieuses, l'activité textile s'est arrêtée, mais la tradition métallurgique s'est en revanche maintenue et domine encore aujourd'hui l'activité économique de la partie occidentale du plateau. L'industrie verrière (implantée depuis le 15^e siècle) reste quant à elle ancrée à proximité du territoire du projet du PNR, dans la vallée de la Bresle. L'économie liée à cette

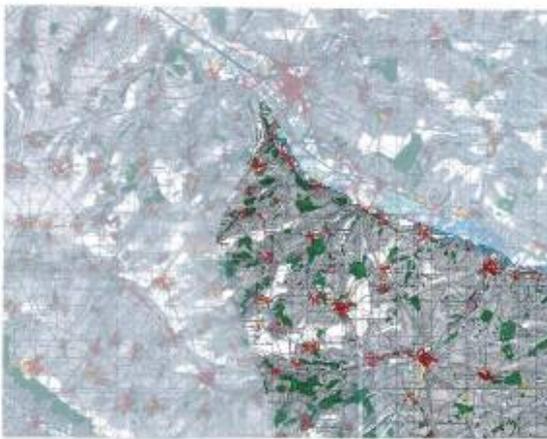
industrie a favorisé la présence de nombreux bâtiments à caractère patrimonial, ainsi que la mise en culture des terres en ayant recours au drainage.

Les paysages agricoles du Vimeu associent de grandes cultures et des prairies d'élevage, concentrées dans les vallées ou autour des villages.

Le fond de vallée était historiquement voué aux prairies naturelles, et les premières pentes des coteaux aux cultures et pâtures dans les larris (pelouses calcicoles).

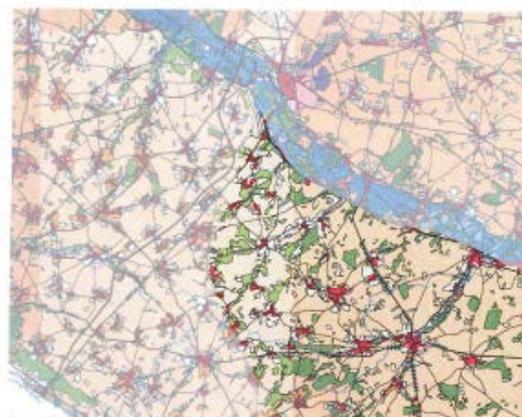
Les affleurements de craie sur les versants ont favorisé la formation de rideaux (ressauts calcaires interrompant les versants) et la préservation de bois sur les terres les moins fertiles des hauts de versants.

1930 ...



Le paysage du Vimeu vert en 1930 : paysage de vallonnement, les villages bénéficient de forêts au sein d'espaces cultivés. Ces bois se sont implantés sur les hauts de versants, où affleure l'argile à silex moins fertile

... 1996



Le paysage du Vimeu vert en 1996 : un paysage rural peu perturbé, qui conserve ses richesses : vergers, bois et alignements d'arbres

Figure 60 : Cartes d'évolution du paysage du Vimeu vert (plateau agricole du Vimeu)

Source : DAT Conseils.

Les dynamiques récentes d'évolution sont :

- deux autoroutes réalisées en sept ans, ce qui confère de notables potentialités pour des zones d'activités notamment de logistique ;
- des parcs éoliens existants ou en construction, mais avec peu de possibilités de développement ;
- un développement urbain fortement contrasté selon la sous-entité paysagère concernée, plus impactant sur la Bresle que dans le Vimeu vert.

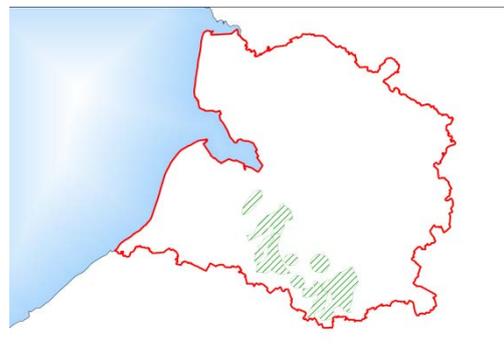
1. Les paysages emblématiques

Les grands ensembles paysagers emblématiques

Les vallées vertes

Plusieurs sont d'un intérêt incontestable même si certaines présentent un paysage parfois banalisé et un abandon du bâti ancien :

- vallée de Bellifontaine ;
- vallée de Frucourt.



La Trie et les vallées adjacentes

Elles constituent un ensemble très caractéristique aux qualités préservées. Si elles ne semblent pas particulièrement menacées dans l'immédiat, certains signes démontrent une tendance de fond à la banalisation et notamment à l'abandon du bâti ancien. Le mitage par des constructions contemporaines touche plus particulièrement l'aval alors que l'amont paraît mieux préservé.

L'analyse paysagère relève les enjeux suivants :

- maintien des vues et du rythme de la lecture du paysage assuré par les espaces ouverts de la vallée, le tracé et le gabarit des routes ;
- exploitation forestière plutôt extensive, sans plantations de résineux ou de peupliers ;
- maintien du patrimoine bâti vernaculaire ;
- insertion et requalification des points noirs et constructions inadaptées.

Les sites d'intérêt ponctuel

Huchenneville, Mons-Boubert et la basse vallée de l'Amboise

Les vallées vertes du Vimeu ne forment pas toutes de vastes ensembles s'étendant sur plusieurs communes comme la Trie ou la Bellifontaine. Certaines de ces vallées adjacentes à la Somme sont peu étendues et parfois réduites à une simple vallée sèche rectiligne comme à Mons-Boubert. D'autres comme l'Amboise ou la vallée de Frosme (Huchenneville) recèlent aussi un fond alluvial important. Elles représentent un intérêt incontestable, semblable (et même parfois supérieur) à leurs voisines tant par leur unité physique, par la cohérence de leurs contenus que par leur richesse patrimoniale.

Deux villages du plateau : Béhen et Huppy

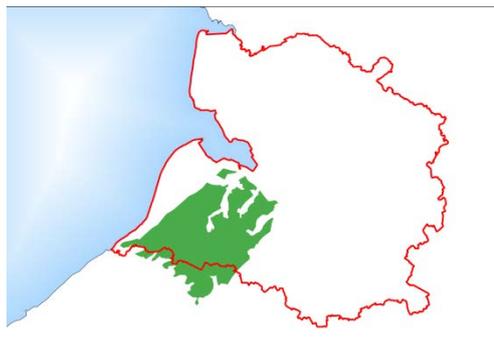
Ils se distinguent par leurs richesses patrimoniales préservées. À quelques kilomètres de la Trie et de la Somme, Béhen présente une des silhouettes les plus représentatives du village-bosquet. Celui-ci est d'ailleurs plus proche de la forme groupée et arborescente que l'on retrouve dans le Ponthieu et l'Amiénois que de la forme étalée et diffuse du Vimeu méridional. La continuité presque parfaite de cette ceinture végétale, l'étendue et la nature de l'espace public, la faible densité bâtie confèrent à Béhen une ambiance très particulière.

À ses côtés, Huppy fait presque figure de gros bourg avec son plan rectangulaire et son imposante superficie. Malgré le mitage de quelques entrées et de l'intérieur du village par un pavillonnaire récent, Huppy conserve une structure générale porteuse d'une certaine identité, une ceinture végétale encore très présente et quelques exemples d'architecture rurale vernaculaire exemplaires. En outre, le château, son parc et les nombreux murs de briques qui l'accompagnent apportent un surcroît d'intérêt.

2. Sous-entité paysagère Le Vimeu industriel

Éléments caractéristiques du paysage

- Plateau de craie peu vallonné
- Paysage d'openfield ponctué de plantations le long des routes, et par la grande densité des villages-bosquets
- Fermes isolées sur les sites d'anciens moulins
- Traditions artisanales et industrielles (ateliers et usines).



Structures paysagères majeures

- Plateaux ouverts contrastant avec les villages-bosquets
- Patrimoine bocager des villages
- Patrimoine industriel

Points de vue et axes de perception principaux

- Traversée du plateau par la D 925
- Chemins de randonnée



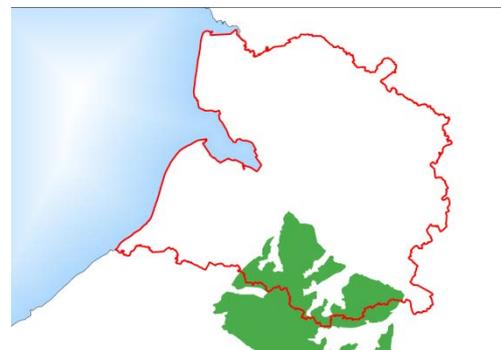
Figure 61 : Friville Escarbotin

Source : DAT Conseils.

3. Sous-entité paysagère Le plateau agricole du Vimeu

Éléments caractéristiques des paysages

- Plateau de craie aux formes arrondies
- Paysage cultivé, ouvert et remembré
- Bocage autour des villages
- Maillage serré de villages-bosquets, ponctués de gros bourgs implantés au centre d'un réseau de routes en étoile
- Fermes isolées sur les sites d'anciens moulins
- Petit patrimoine (tours d'anciens moulins à vent, puits, mares, places traditionnelles, tours de ville...)



Structures paysagères majeures

- Plateau d'openfield ponctué par les plantations le long des routes, les lisières boisées des vallées et les villages-bosquets
- Patrimoine rural dans les villages (notamment Béhen, Huppy)
- Patrimoine bocager dans les villages

Principaux points de vue et axes de perception

- Traversées du plateau par la RD 925, RD 936, et la RD 110 près de la Bresle



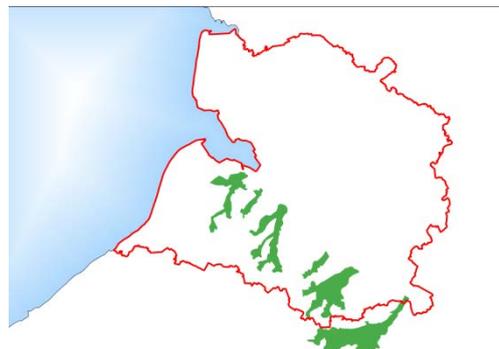
Figure 62 : Le plateau agricole du Vimeu

Source : Baie de Somme 3 Vallées, juillet 2012

4. Sous-entité paysagère Les vallées vertes du Vimeu

Éléments caractéristiques du paysage

- Bois et bosquets sur les coteaux pentus
- Rideaux présents sur les pentes cultivées
- Prairies fauchées et pâturées
- Haies et vergers autour des villages
- Larris ponctuels
- Pâtures et haies insérées dans les villages
- Forte persistance de bâti traditionnel en torchis
- Cavées
- Tourbières ponctuelles dans les basses vallées (et développement des peupleraies)
- Gros bourgs à la confluence des vallées, ou à l'amont des fonds de vallée, au contact du plateau
- Nombreux petits villages contraints par la pente ou installés sur le versant
- Vallées alluviales aux versants dissymétriques, prolongées de vallées sèches



Structures paysagères majeures

Paysage préservé des vallées vertes (topographie, végétation, bâti et patrimoine rural) :

- Basse vallée de l'Amboise
- Haute vallée de la Trie et vallons
- Vallée de Bellifontaine et Frucourt
- Bâti traditionnel à Huchenneville et Mons-Boubert

Points de vue et axes de perception principaux

Nombreux points de vue ponctuels. Mais du fait du relief, des boisements des coteaux et de la complexité des structures végétales, les grandes vues panoramiques sont rares, sauf à l'aval de ces vallées.

5. Synthèse de l'entité

Vimeu		
Valeurs paysagères	Pressions existantes ou potentielles	Opportunités et enjeux spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine naturel des coteaux calcaires, des vallées et notamment des fonds de vallées humides avec structures végétales variées, très présentes, voire originales (prés flottants) • Lisibilité des structures topographiques grâce à la végétation, présence de points de découverte des paysages de vallée depuis les crêtes et hauts de versants, importants repères visuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Dénaturation du fond de vallée avec risque d'homogénéisation et de fermeture des vallées ; implantation mal pensée des ballastières voire non-requalification en fin d'exploitation • Développement urbain et industriel pour les principaux bourgs, tendance à la conurbation, au mitage des espaces ouverts du plateau, lotissements standards, grandes infrastructures et zones d'activités peu intégrées 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des structures paysagères (rideaux, larris, prairies, haies, vergers, etc.) des coteaux et des crêtes à protéger • Préservation des coupures d'urbanisation encore existantes, particulièrement pour les secteurs à forts enjeux pour les milieux naturels et les paysages à développer • Maintien des pratiques agricoles extensives nécessaires à la préservation de la diversité des paysages et des milieux

<ul style="list-style-type: none"> • Caractères ouverts des plateaux, mais avec structures paysagères identitaires portant un caractère rural (ceintures de courtils, tours de ville cernant les villages, présence de bosquet, alignement d'arbres le long des routes...) • Patrimoine bâti rural traditionnel en torchis, patrimoine artisanal et industriel, patrimoine historique des bourgs du fond de vallées et de sommets de versants (présence de châteaux...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Extensions urbaines au cœur du Vimeu industriel -Friville, Feuquières-en-Vimeu, ...— , sur la D940 et D3 et dans les vallées d'Arrest et de Boismont • Remembrements, mutations agricoles sur les terres de plateaux affaiblissant les marqueurs et structures paysagères • Secteurs propices au développement éolien et reconnu dans la SRCAE comme favorable à l'éolien, • Dégradation du patrimoine bâti traditionnel agricole non classé et n'étant plus adapté aux exploitations agricoles 	<p>naturels des vallées et coteaux,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des ceintures bocagères des villages (villages à courtil), très caractéristiques en terme de paysage et de fort intérêt environnemental à renforcer • Développement éolien prévu uniquement en continuité des parcs existants, à faire valoir, voire améliorer qualitativement en évitant l'encerclement des communes, la saturation visuelle ou le mitage du paysage, en préservant des respirations paysagères entre les parcs • Reconnaissance et préservation du patrimoine bâti traditionnel des villages (agricole, bâti rural en torchis) et du patrimoine industriel face à leur dégradation ou leur abandon à renforcer
---	--	---

B. Entité paysagère Le Ponthieu et vallée de l'Authie



Figure 63 : Carte de l'entité Ponthieu-et vallée de l'Authie

Source : Atlas des paysages de la Somme, DREAL Picardie, tome 2, p 41

Cette entité paysagère est vaste : ne seront pas présentés la haute vallée de l'Authie et le Doullennais ainsi que les vallées de la Fieffe, de la Domart et de la Nièvre, sous-entités non comprises dans le périmètre du futur PNR en Picardie Maritime.

Le Ponthieu est un vaste plateau de plus de 1000 km², situé au Nord-ouest de la Picardie. Ce territoire est limité au Sud par la vallée de la Somme, au Nord par la vallée de l'Authie et à l'ouest par les marais de la plaine littorale. Seule la limite Est ne repose pas sur une assise géographique ; l'histoire et les échanges l'ont amené à fluctuer parmi les vallées affluentes à la Nièvre.

L'altitude culmine à 160 mètres au Nord de Luchaux, et est inférieure à 10 mètres à la limite de la plaine maritime. La planimétrie du plateau, presque absolue vers la forêt de Crécy, est modelée en périphérie par le réseau des vallées affluentes aux deux fleuves.

Le Ponthieu est historiquement le pays du pont, le "Pagus Pontibus" des Romains, celui où la voie d'Agrippa, tracée entre Boulogne et Amiens franchit l'Authie. Le territoire deviendra sous Clovis, le Grand Duché de la Francia Maritima seu Pontica qui englobait toute la région côtière comprise entre l'Escaut et la Seine. Cinq siècles plus tard, il sera recentré dans un comté du Ponthieu, berceau d'une dynastie disputée entre la France et l'Angleterre, qui deviendra une des composantes majeures du royaume de France, jusqu'à la chute de la monarchie. D'abord épine dorsale d'un territoire étendu jusqu'à la Canche, l'Authie deviendra frontière jusqu'au traité des Pyrénées, que signera Louis XIV en 1659.

Plusieurs communes portent l'épithète « -en Ponthieu » (Crécy, Bernay, Maison, Millencourt, Nouvion). Quelques-unes font référence à la forêt (Forest-Montiers, Forest-l'Abbaye). Quelques autres témoignent de leur attachement aux rivières et sur ce point, à l'exception de Fontaine-sur-Maye, c'est l'Authie qui domine avec Authie, Authieule, Dompierre, Villerooy et Vitz-sur-Authie.

Le paysage s'organise entre les grandes cultures qui occupent les plateaux, les boisements qui soulignent les reliefs, et les pâtures bocagères qui s'étendent dans les fonds de vallée et sur les sols plus argileux proches du littoral.

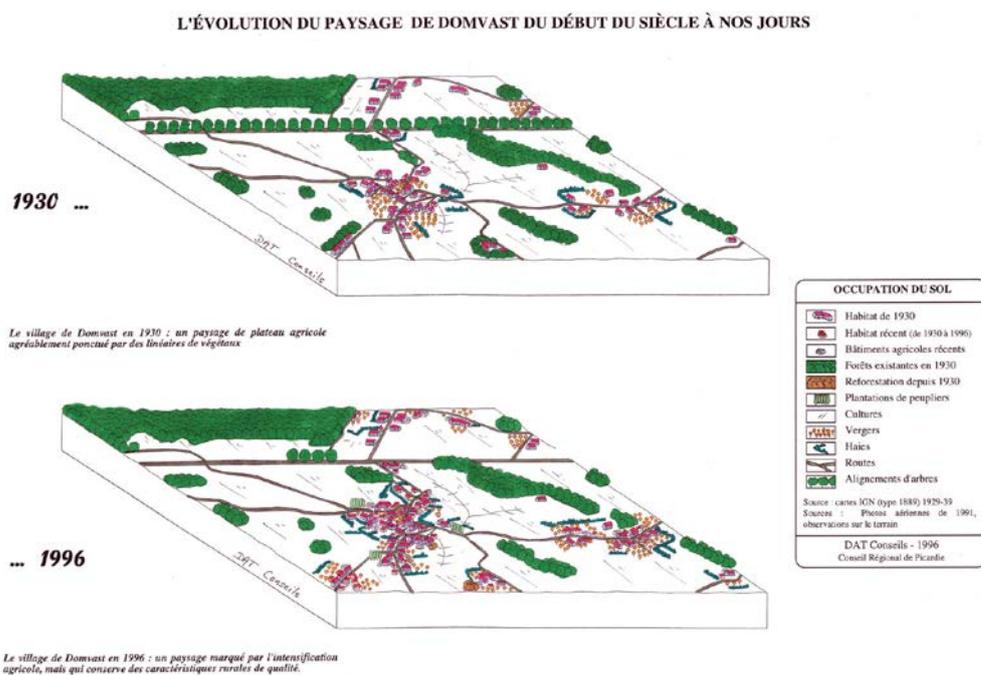


Figure 64 : Blocs diagramme de l'évolution des paysages autour du village de Domvast et ses alentours

Source : DAT Conseils

Le Ponthieu est un territoire de longue tradition agricole, en mutation, mais dont les évolutions n'ont pas été particulièrement marquantes au 20^e siècle.

L'industrie textile, profondément ancrée dans les paysages, a quant à elle disparu au terme des grandes restructurations des Trente Glorieuses.

La région bénéficie d'atouts pour développer le tourisme. Elle réunit trois sites de notoriété nationale (la forêt de Crécy, l'abbaye de Valloires et l'abbaye de Saint-Riquier). Avec plus de 4 300 hectares, la forêt de Crécy est le principal massif forestier du département et le seul de cette importance à être ouvert au public.

L'ouverture récente des autoroutes A16 et A28, la proximité du littoral et de la vallée de la Somme lui ouvrent de grandes potentialités de valorisation sur des secteurs comme les vallées de l'Authie et de la Maye.

Abbeville, capitale du Ponthieu et deuxième ville du département regroupe 23 821 habitants (recensement INSEE 2013). Pôle d'activités départemental, la ville concentre les infrastructures économiques, ferroviaires, routières et depuis peu autoroutières. Le

phénomène de périurbanisation y est sensible sur un territoire de quinze kilomètres alentour.

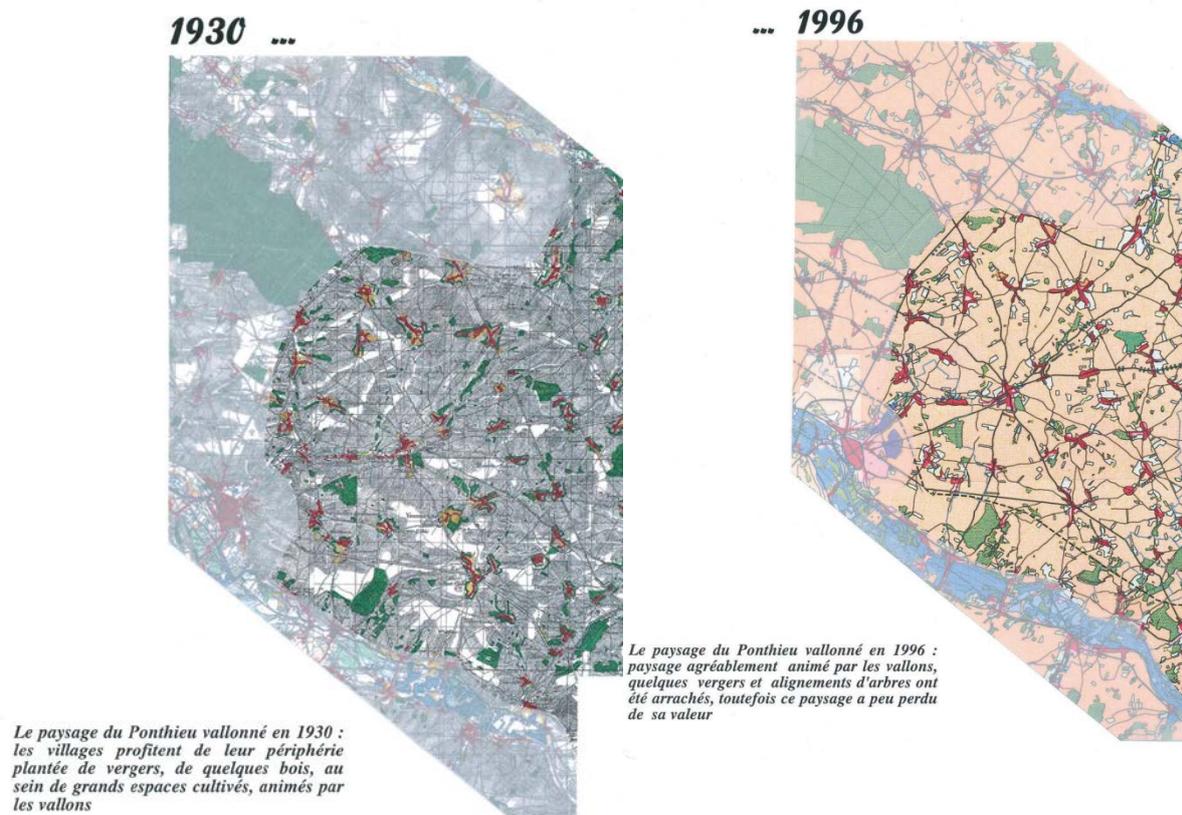


Figure 65 : Cartes illustrant les évolutions des paysages des plateaux agricoles du Ponthieu

Source : DAT Conseils

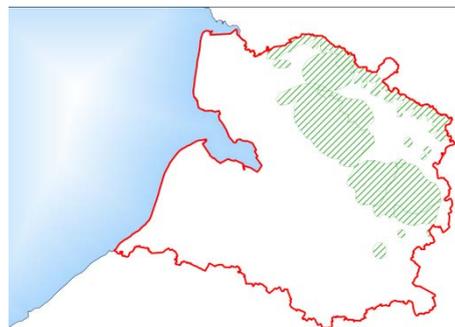
1. Les paysages emblématiques

Les grands ensembles paysagers emblématiques

La basse vallée de l'Authie

Du fait de la topographie, la basse vallée est avant tout caractérisée par son unité et sa cohérence, d'où le sentiment d'un cheminement parfaitement rythmé durant tout son parcours, ne changeant sensiblement qu'à ses deux extrémités.

Malgré quelques secteurs localement très dégradés, diversité et identité paysagère sont encore très lisibles.



Les enjeux résident notamment dans :

- la protection de la route et de ses abords, afin de prendre en compte son rôle essentiel dans la découverte du paysage ;
- la préservation des structures paysagères des versants et des fonds de vallée (rideaux, bosquets, marais, prairies, ...) ;
- la surveillance du développement et de l'impact des installations de loisirs ;

- la prise en compte dans les règles d'urbanisme des caractéristiques locales (rapport au relief et à la vue, volumes, couleurs, etc.).

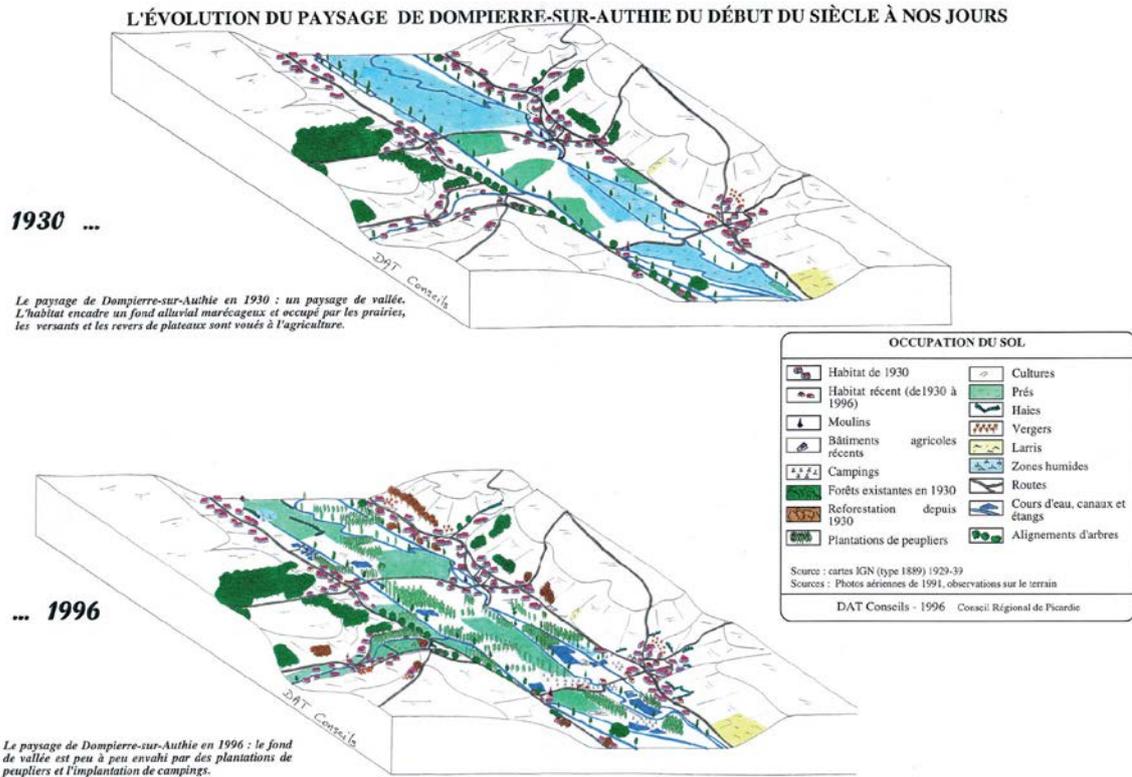


Figure 66 : Blocs diagramme illustrant l'évolution des paysages de la vallée de l'Authie
Source : DAT Conseils

Saint-Riquier et les plateaux alentours

Ce site revêt différentes dimensions, des intérêts patrimoniaux complémentaires et des niveaux de valeur très variés. Il comprend des ensembles de grand intérêt et faciles à localiser (d'une part Neuilly, Canchy, la Drucat et par extension Millencourt, Agenvillers et Gapennes ; d'autre part Bussus-Bussuel et par extension Domqueur), et un intérêt évident autour de Saint-Riquier.

Les enjeux résident notamment dans :

- les vues sur Saint-Riquier et son abbaye, le maintien de la ville dans la préservation de son site (éviter la concurrence par de grandes extensions) ;
- la requalification des points noirs et des entrées ;
- la préservation du patrimoine bâti authentique des villages ;
- l'adoption de prescriptions pour les constructions nouvelles dans les villages ;
- la préservation des structures végétales et agraires, notamment les rideaux et les courtils.

Vallées de Bouchon

Le site de la vallée de Bouchon riches en éléments de patrimoine.

Les enjeux résident notamment dans la préservation de :

- la perception extérieure des villages ;
- du bâti ancien des villages ;
- des structures végétales caractéristiques (larris, rideaux, haies,...).

Crécy et ses marges

L'ensemble forêt/ lisières/ marges agricoles présente un intérêt indéniable au niveau départemental, avec toutefois une attention forte à avoir sur les lisières, en évitant de poursuivre les dégradations, autour de Nouvion-en-Ponthieu, Forest-L'Abbaye et des abords de l'échangeur de Forest-Montiers.

La vallée de la Maye

La vallée de la Maye est restée un havre tranquille idéalement placé en lisière de forêt. Seuls l'amont et la plus grande partie du versant Nord présentent un niveau d'intérêt inférieur.

La ville de Crécy-en-Ponthieu a réalisé des extensions peu adaptées au paysage en son Nord-est, mais reste dans une configuration compatible avec son environnement.

Deux types de tendances sont à contrôler pour préserver la qualité des paysages :

- l'extension sur les versants, vers les bordures de plateau (constatées aussi à Arry et Bernay-en-Ponthieu) ;
- la fermeture paysagère du fond de vallée alluviale.

Les enjeux résident notamment dans :

- les modes de gestion de la forêt ;
- la valorisation des bâtis anciens autour des villages, notamment à Forest-l'Abbaye, Machy, Machiel et Arry ;
- la préservation des sites sensibles en terme paysager autour du Nouvion-en-Ponthieu, de Forest-l'Abbaye, Crécy-en-Ponthieu.

Sites d'intérêt ponctuel

La vallée de Francières

Vallée sèche semblable aux autres vallées du plateau même si elle s'ouvre directement sur la Somme. Elle appartient à la zone de transition entre Amiénois et Ponthieu et en parfaite cohérence avec les vallées voisines de Villers-Bouchon et Brucamps (hors périmètre PNR). La vallée et le village qu'elle abrite se soustraient à toutes les vues et il faut y pénétrer intentionnellement pour en découvrir toutes les qualités.

Les vallées de Vron, du Dien et le val aux lépreux

Ces vallées font partie du plateau du Ponthieu. Malgré le passage de l'autoroute A16, qui les traverse, ces vallées larges et peu profondes, offrent un paysage telles des "incursions" des marais arrière-littoraux voisins. Elles en ont toutes les caractéristiques. Le Val aux lépreux, une vallée sèche au caractère intime et très isolé, est davantage marqué que les autres et débouche sur la Somme par un relief abrupt.

La chaussée Brunehaut

L'ancienne voie romaine communément appelée Chaussée Brunehaut se révèle être un élément récurrent et omniprésent du paysage du Ponthieu et est même en quelque sorte aux origines de ce pays. On la croise au hasard des parcours dans le Ponthieu, son tracé rectiligne rappelant son origine et lui donnant son rôle structurant dans le paysage. En effet, son axe général reste perceptible, notamment à la faveur des quelques dépressions du plateau. Toutefois, son changement incessant de statut (route départementale ou simple chemin) ne facilite pas sa perception d'ensemble.



Figure 67 : La chaussée Brunehaut sur la commune d'Estrées-lès-Crécy
 Source : Baie de Somme 3 Vallées

Les fermes du Nord

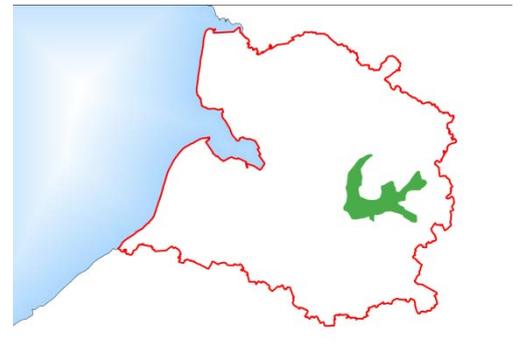
Au Nord-ouest du Ponthieu, le plateau change d'aspect et de dimension, passant d'ambiances encore bocagères à des horizons très ouverts de grande culture. Cas presque unique dans tout le département de la Somme, les exploitations agricoles -qui partout ailleurs sont insérées dans le tissu des villages ruraux- prennent la forme de grands domaines isolés disséminés sur la surface du plateau.

Le Franc Picard, le Tronquoi, Balance, Le Ménage, Bodoage, Champigneulle ou encore Moismont et son incroyable écrin de vergers, sont autant de ces établissements imposants qui signalent leur présence par des alignements et des ceintures d'arbres naturellement très visibles dans un pareil contexte.

2. Sous-entité paysagère La vallée du Scardon

Éléments caractéristiques des paysages

- Plateau de grande culture, légèrement vallonné, et irrigué de petites vallées alluviales aux versants asymétriques, que prolongent des vallons secs
- Structures végétales et rideaux étayant les pentes cultivées ; pâtures et saules têtards en fonds de vallée
- Organisation du territoire autour du bourg de Saint-Riquier, ancien centre historique, et aujourd'hui pôle touristique départemental (fermes de craie, toponymie, routes convergeant vers le bourg, silhouette de l'abbaye).



Structures paysagères majeures

- Proximité d'anciennes voies romaines (D 108 et D 928)
- Patrimoine architectural de Saint-Riquier

- Phénomène de périurbanisation sensible aux abords
- Proximité de l'autoroute A16 et du parc éolien



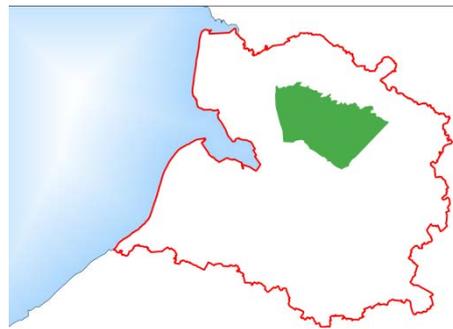
Figure 68 : La vallée du Scardon depuis la route de Drucat

Source : Baie de Somme 3 Vallées

3. Sous-entité paysagère La vallée de la Maye et la forêt de Crécy

Éléments caractéristiques du paysage :

- Plateau faiblement vallonné, longé dans sa partie Nord par la vallée de la Maye; grandes cultures sur le plateau
- Prairies fauchées et pâturées, sur fonds alluviaux
- Forêt domaniale de Crécy, domaine forestier le plus important du département
- Site historique de la bataille de Crécy
- Sites patrimoniaux de la basse vallée de la Maye (relais de Poste de Bernay-en-Ponthieu, châteaux d'Arry et de Régnière-Ecluse)



Structures paysagères majeures

- Masse boisée, structure de layons et patrimoine arboré de la forêt de Crécy
- Végétation ripisylve de la vallée de la Maye. Site environné de plateaux de grandes cultures
- Autoroute A 16, N1

Axes de perception principaux

- Voies traversant ou bordant la forêt de Crécy : ex-N1, D 928 et D 111
- D 938 longeant la vallée de la Maye

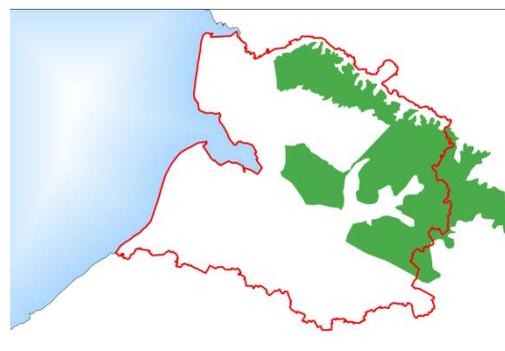


Figure 69 : La forêt de Crécy, un morceau d'histoire
 Source : Baie de Somme 3 Vallées

4. Sous-entité paysagère Plateaux du Ponthieu

Éléments caractéristiques du paysage

- Plateau de craie présentant de grandes surfaces sans dépression sensible ; paysages ouverts de grandes cultures et d'élevage
- Territoire encadré par la plaine littorale, les vallées de la Somme et de l'Authie, et traversé à l'ouest de rares vallées humides (Vron et Dien) ; au Sud, succession notable de vallons secs le long de la vallée de la Somme
- Quelques larris ponctuels dans les vallées sèches
- Maillage dense, régulier et ancien de villages.



Structures paysagères majeures

- Grands horizons ponctués par la silhouette des villages-bosquets et des boisements des vallées. Présence exceptionnelle de grandes fermes isolées au Nord de la Maye, accompagnées d'alignements d'arbres
- vallées sèches de Francières, larris du Val aux lépreux
- Vallées humides de Vron et du Dien
- Autoroute A16 et parc éolien.

Points de vue et axes de perception principaux

- Anciennes voie romaine, dite Chaussée Brunehaut (D108 et D928)

- D12 entre Ligescourt et le croisement de la D175 (grandes fermes)
- D928 (Le Boisle / Canchy/Abbeville)
- D925 (Fienvillers /Saisons) ex- N1 Vauchelles-lès-Domart/Abbeville ; A16



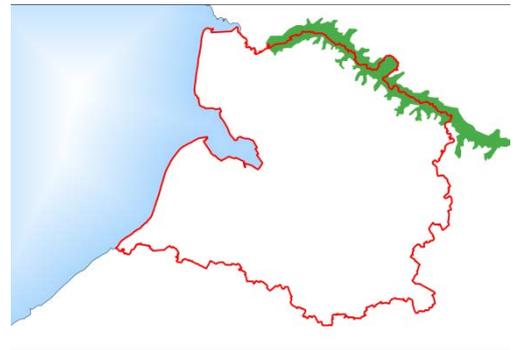
Figure 70 : L'orge sur les plateaux Ponthieu.

Source : Baie de Somme 3 Vallée

5. Sous-entité paysagère basse vallée de l'Authie

Éléments caractéristiques du paysage

- Vallée alluviale prolongée de courtes vallées sèches ouvrant vers le plateau
- Fond de vallée, présentant un paysage d'étangs et de marais ; végétation de zones humides, alternance de peupleraies et de prairies fauchées ou pâturées, accompagnées de haies bocagères sur fonds alluviaux ; étangs de pêche et activités de loisirs
- Boisements des versants ; rideaux sur les pentes cultivées
- Urbanisation : villages étroits et allongés, établis à la base des versants, ou villages établis de part et d'autre d'une chaussée traversant l'Authie



Structures paysagères majeures

- Patrimoine paysager de la basse vallée alluviale de l'Authie : prairies, marais, ouvertures
- Patrimoine architectural, Abbaye de Valloires, succession de maisons fortes, sites d'Argoules, d'Auxi-le-Château, de Nampont Saint-Martin
- Canalisation de l'Authie.

Axes de perception principaux

- D85e, D224 et D119 longeant la vallée de l'Authie ; Anciennes voies romaines, chaussée Brunehaut (D108 et D928).

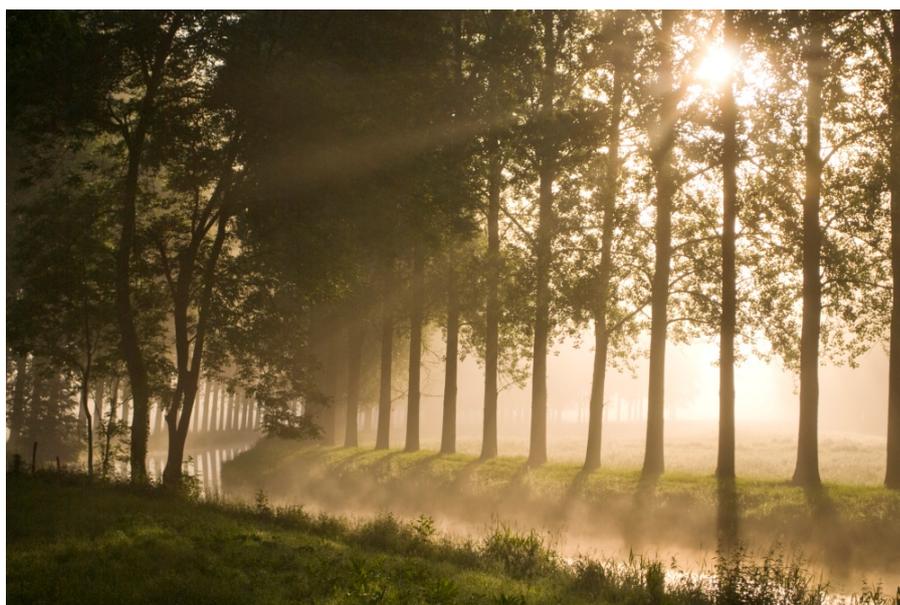


Figure 71 : Paysage brumeux de la Vallée de l'Authie

Source : Baie de Somme 3 Vallées



Figure 72 : Valloires - l'Abbaye et ses jardins

Source : Baie de Somme 3 Vallées

6. Synthèse de l'entité

Ponthieu et Authie		
Valeurs paysagères	Pressions existantes ou potentielles	Opportunités et enjeux spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Paysage de plateau agricole peu peuplé, organisé selon un maillage régulier de villages entourés de courtils • Lisibilité des structures topographiques notamment les 	<ul style="list-style-type: none"> • Influence de la périurbanisation jusqu'à 15 kilomètres autour d'Abbeville, sur des territoires au caractère rural à préserver, notamment les vallées de la Drucat et du Scardon, et les rebords de plateau • Grandes infrastructures de transport récentes accompagnées notamment de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des structures paysagères (rideaux, larris, prairies, haies, arbres, vergers, etc.) à préserver • Préservation des coupures d'urbanisation encore existantes, particulièrement pour les secteurs à forts enjeux pour les milieux naturels et les paysages à renforcer • Orientation à préciser et développer en matière d'aménagements des nouvelles

<p>coteaux de la rive droite de la Somme dans le secteur d'Abbeville, et la ligne de crête du plateau de Ponthieu par ailleurs ligne de partage des eaux de la Somme et de l'Authie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Points majeurs de découverte des paysages de vallées comme les crêtes et les hauts de versants • Patrimoine paysager majeur (prairies, marais, ouvertures) de la basse vallée de l'Authie, de la forêt de Crécy de renommée nationale et un des repères majeurs du département, la végétation ripisylve de la vallée de la Maye • Fragile héritage des structures foncières médiévales concentriques comme celui des communes d'Ergnies ou de Hiermont • Patrimoine architectural dans la basse vallée de l'Authie et à Saint-Riquier • Patrimoine bâti rural traditionnel en torchis 	<p>réalisation de zones d'activités en bordure de plateau, banalisant les silhouettes et entrées de communes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur propice au développement éolien et reconnu dans la SRCAE comme favorable à l'éolien • Expansion périurbaine, urbanisation linéaire dans les vallées (extension urbaine continue le long de l'axe Abbeville-Caours-Drugy) • Territoire agricole en mutation, mais toutefois surtout marqué par les importants remembrements des années trente (entraînant la disparition de haies et d'arbres). Les pressions récentes portent principalement sur les vallées (régression des formes bocagères, des pâtures, des alignements de saules têtards...) et développement de la populiculture • Essor touristique • Développement de bâtiments agricoles peu intégrés en périphérie des bourgs, en situation de forte visibilité sur les plateaux • Déprise du bâti traditionnel, friches agricoles et industrielles, dégradation du patrimoine bâti traditionnel agricole non classé et n'étant plus adapté aux exploitations agricoles 	<p>zones d'activité, de carrières et de loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement éolien prévu uniquement en continuité des parcs existants, à faire valoir, voire à améliorer qualitativement en évitant l'encerclement des communes, la saturation visuelle ou le mitage du paysage, en préservant des respirations paysagères entre les parcs • Maintien des pratiques agricoles extensives nécessaires à la préservation de la diversité des paysages et des milieux naturels des vallées et coteaux à poursuivre voire à développer • Maintien et valorisation des ceintures bocagères des villages (villages à courtil) ou structures plus anciennes à renforcer • Reconnaissance et préservation du patrimoine bâti traditionnel des villages (agricole, bâti rural en torchis) et du patrimoine architectural de la basse vallée de l'Authie à renforcer • Prise en compte des qualités patrimoniales du paysage dans la réalisation de nouvelles constructions (choix des matériaux, mode d'implantation) à faire valoir
---	---	---

C. Entité paysagère La vallée de la Somme

Avec une surface de 5560 km², le bassin versant de la Somme couvre la presque totalité de son département éponyme (6170 km²). À l'exception des territoires frontaliers de la Bresle et de l'Authie, le département est pratiquement drainé par le fleuve Somme et ses affluents.

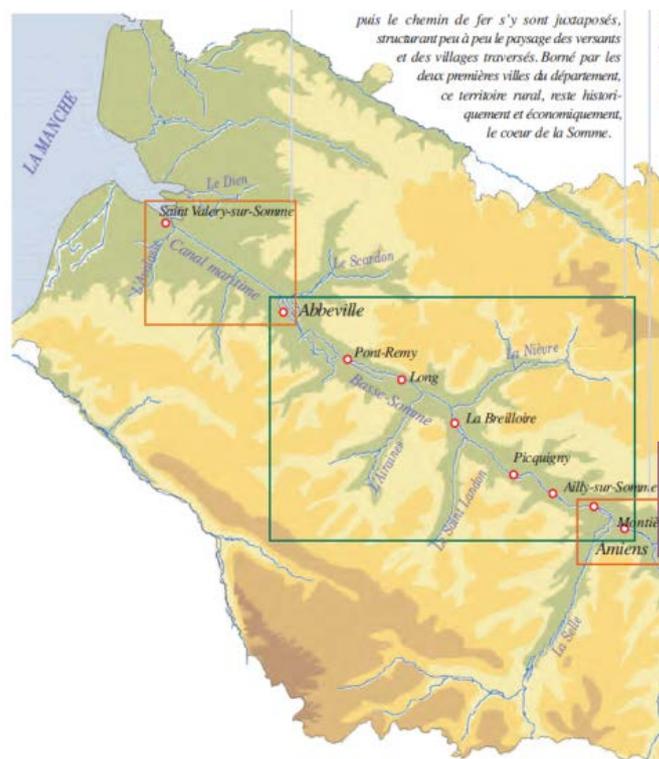


Figure 73 : Carte de l'entité Vallée de la Somme

Source : Atlas des paysages de la Somme, DREAL Picardie, 2007, tome 2, p 217

La vallée de la Somme est large, comparée au débit du fleuve. Son gabarit, hérité des grandes périodes glaciaires, dépasse par endroits trois kilomètres de large, alors que le débit de la Somme ne totalise que 35 m³ en moyenne à Abbeville. Les changements climatiques du Quaternaire expliquent deux autres de ses caractères morphologiques : d'une part, une succession de vallées sèches résultant d'un abaissement du niveau des eaux ; et d'autre part une dissymétrie des coteaux.

Les paysages de la vallée de la Somme tranchent nettement avec ceux des plateaux alentours. Les uns

sont verts, humides, boisés, sauvages et intérieurs, avec une flore, une faune et une mosaïque de milieux humides de premier plan ; les autres sont ouverts et constamment cultivés.

Longtemps considérée comme un enjeu stratégique et commercial, la vallée de la Somme a été défendue dès l'Antiquité. Aux oppida gallo-romains ont succédé des villes bastionnées, puis des citadelles, avant que la première et la Seconde Guerre mondiale ne témoignent par l'ampleur de leurs destructions, de l'importance géopolitique conservée par ce territoire.

La vallée de la Somme concentre 70 % de la population du département et la grande majorité de ses villes. L'eau, la pêche, le transport, la force motrice ont, depuis le Moyen-Age, concentré dans la vallée une structure d'habitat qui s'est maintenue après la révolution industrielle. Elle forme aujourd'hui le noyau des principaux pôles d'urbanisation et d'emploi. L'urbanisation s'y est densifiée, mais un certain nombre de ses caractéristiques paysagères ont été maintenues.

L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE PONT-RÉMY DU DÉBUT DU SIÈCLE À NOS JOURS

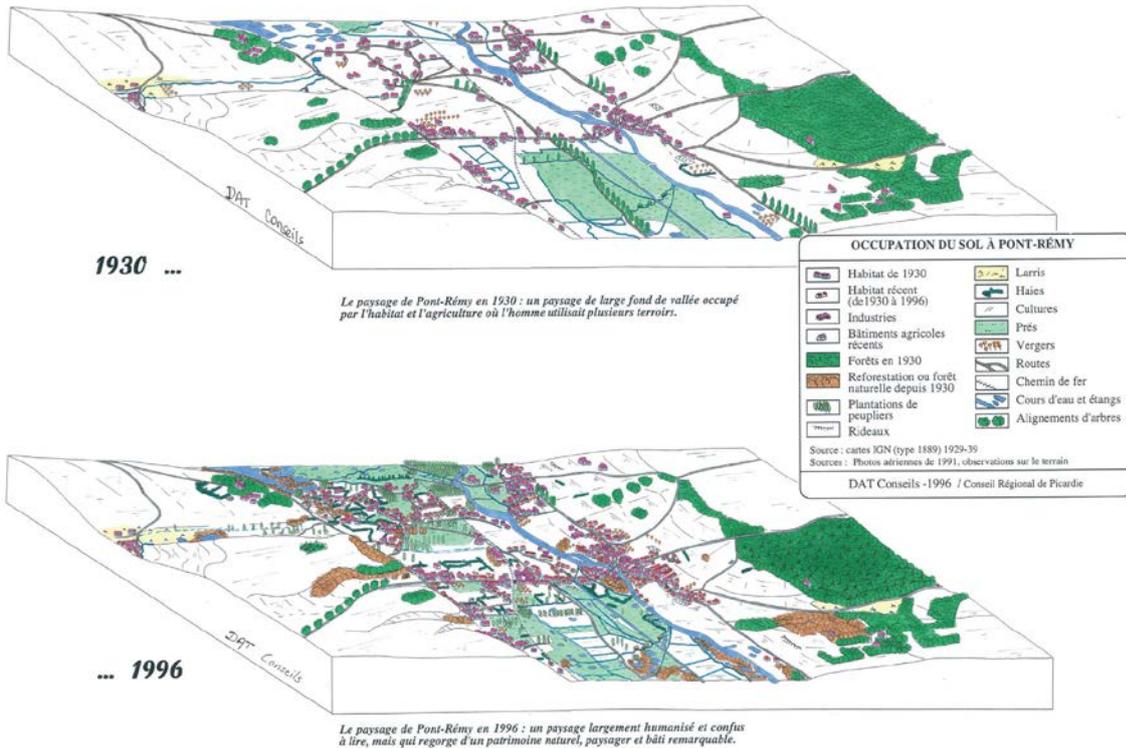


Figure 74 : Blocs diagramme présentant l'évolution des paysages de la vallée de la Somme
Source : DAT Conseils

La vallée de la Somme est aussi un très important territoire de loisirs et de tourisme du département. Les campings, les étangs de pêche et les huttes de chasse jalonnent le fleuve. Cette occupation plus ou moins spontanée de la vallée pose aujourd'hui, du fait de leur importance, des problèmes d'ordre environnemental.

Les paysages et les usages de la vallée, conduisent à distinguer cinq sous-entités dont deux d'entre elles sont présentes sur le territoire du PNR en Picardie Maritime :

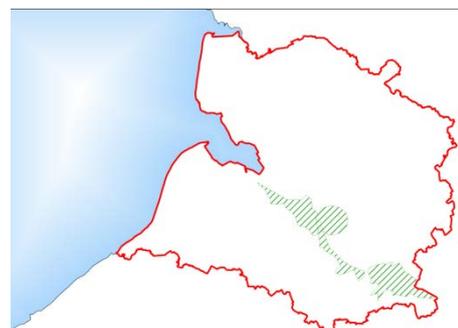
- la Basse-Somme, un des axes historiques et économiques entre la Manche et Paris, territoire en essor et soumis à l'attraction des deux principales agglomérations du département, Abbeville et Amiens ;
les paysages de l'ancien estuaire, territoire à l'ouest d'Abbeville, organisé autour d'un long canal rectiligne qui concentre depuis deux siècles, l'ensemble des eaux de la vallée.

1. Les paysages emblématiques

Les grands ensembles paysagers emblématiques

Les renclôtures de la Somme aval

Le paysage des renclôtures de la Somme aval est particulièrement caractéristique et représentatif de la volonté de maîtrise de l'élément liquide commune à l'ensemble de la baie et du littoral picard. Cet espace ouvert constitue en outre une charnière visuelle hors du commun entre la vallée et sa baie.



Enjeux :

- maîtrise de la plantation de haies dans les renclôtures (aménagement récent dommageable à la qualité paysagère spécifique) ;
- préservation des points hauts, versants, principaux points de vue ;
- requalification des entrées et des traversées de villages, mise en valeur du patrimoine bâti.

Village de Long

Le village de Long, son église et son patrimoine bâti. Face à lui, les étangs forment le plus emblématique ensemble de tourbières du secteur, paysage exceptionnel tant pour ses ambiances et sa diversité que pour sa valeur culturelle et historique. La conjonction de ces intérêts, additionnée d'éléments variés (hameaux de Coquerel, Longuet et Vieulaines, prairies humides de Liercourt et Pont-Rémy) permet de délimiter un site véritablement exceptionnel malgré quelques dégradations paysagères (camping, cabanes).

Enjeux :

- maîtrise des extensions urbaines (versants, fonds humides), de la cabanisation et du mitage des entrées de villages ;
- protection du bâti ancien ;
- maintien voire création d'ouvertures visuelles vers le fond de la vallée alluvial ;
- maintien voire régression de l'occupation du sol par les peupleraies.



Figure 75 : Usine hydro électrique de Long
Source : Baie de Somme 3 Vallées

Les marais de la moyenne vallée

Les marais de cette moyenne vallée de la Somme entre Amiens et Abbeville présentent un intérêt incontestable. Ils confèrent à créer une ambiance et des paysages particulièrement remarquables en fonction de la lumière et des conditions climatiques.

Enjeux :

- protection des points hauts et versants de la vallée ;
- requalification des entrées et des traversées de villages ;
- maîtrise du boisement (dont les peupleraies) dans les marais.



Figure 76 : Les marais de Longpré-les-Corps-Saints
 Source : Baie de Somme 3 Vallées

Sites d'intérêt ponctuels

Le site d'Abbeville

Le site d'implantation de la ville, sa forme urbaine insérée au cœur d'un patrimoine naturel et paysager remarquable, et la richesse du patrimoine bâti, font d'Abbeville une ville qui a toute sa place au cœur du Parc naturel régional. La ville se distingue par un rapport encore lisible avec son site originel à la confluence de la Somme et du Scardon.

Si les extensions urbaines sont réelles, le patrimoine paysager reste présent au cœur même de l'espace urbain. Depuis les points hauts sur la ville, les points de vue sur les paysages abbevillois sont remarquables.

Le contournement de la ville par l'autoroute A16 a fixé une nouvelle limite en même temps qu'il ouvre une nouvelle perception. De tous ces points et accès se pose la question essentielle de l'image perçue des entrées et de la silhouette de l'agglomération. Une fois les portes d'entrées de la ville franchies, le paysage naturel et bâti se laisse découvrir par le visiteur. Les zones humides présentes au



Figure 77 : La découverte de la collégiale Saint Vulfran depuis la -Place-Max-Lejeune
 Source : Baie de Somme 3 Vallées

sein du parc de la Bouvaque sont un lien primordial entre la vallée de la Somme et du Scardon. Le parcours mis en place dans la ville, « La ronde de l'eau », permet de révéler l'importance de cet élément naturel dans l'identité et la culture abbevilloise.



Figure 78 : Le site d'implantation d'Abbeville intimement lié à la présence des vallées
Source : IGN 2012

Enjeux :

- Mise en valeur des espaces périphériques encore ouverts, à la fois dans l'image et la lecture du paysage de l'agglomération,
- Protection des cônes de vue les plus remarquables (à l'est du faubourg Saint Gilles) et mise en valeur de quelques vues depuis la descente de Côte de la justice

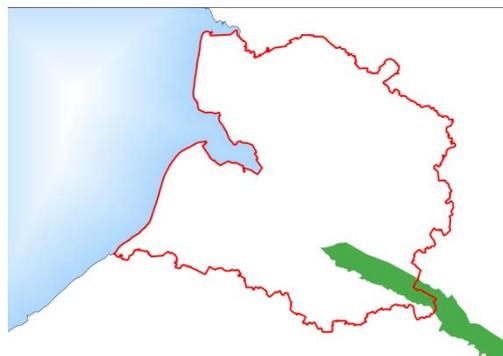


Figure 79 : Le parc de la Bouvaque, la nature au cœur d'Abbeville

2. Sous-entité paysagère La vallée de la Basse-Somme

Éléments caractéristiques du paysage

- Section de vallée située à l'aval d'Amiens. Longtemps, axe de circulation majeur pour relier la Manche à Paris. Le fleuve, la route, le canal, puis le chemin de fer s'y sont juxtaposés, structurant peu à peu le paysage des versants et des villages traversés. Borné par les deux premières villes du département, ce territoire rural, reste historiquement et économiquement, le cœur de la Somme.



Structures paysagères majeures

- La succession de châteaux : Abbeville, Eaucourt, Epagne-Épagnette, Long etc.
- La série de villages jumelés établis de part et d'autre d'un franchissement de la vallée (Pont-Rémy/Liercourt)
- Le plus important des paysages d'étangs de la vallée, témoin de plusieurs siècles d'exploitation de la tourbe, entre Fontaine-sur-Somme et l'Étoile
- Les sites remarquables comme le village de Long.

Axes de perception principaux

- les promontoires historiques (les oppida)
- les rebords de plateaux (GR 123)
- les routes départementales longeant la vallée (D3)



Figure 80 : Le plus important des paysages d'étangs de la vallée, témoin de plusieurs siècles d'exploitation de la tourbe, entre Fontaine et l'Étoile

Source : Atlas des paysages de la Somme, DREAL Picardie, 2007, tome 2, p. 250

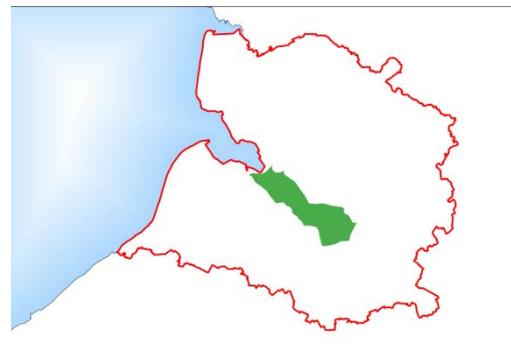
3. Sous-entité paysagère Le canal maritime et l'estuaire de la Somme

Éléments caractéristiques du paysage

- Paysages d'ancien estuaire, structurés au 19^e siècle, par le regroupement des eaux en un canal maritime qui a permis la poldérisation de la vallée

Structures paysagères majeures

- Écluse marine de Saint-Valery-sur-Somme, une des dernières écluses marine en service en France. Ouvrage associé à un pont de chemin de fer tournant.
- Pont levis de Pinchefalise découvrant le panorama des mollières
- Gué de Blanquetaque. La maison de Blanquetaque est aujourd'hui le siège du site Ramsar pour la baie de Somme
- Vallée empruntée par la ligne de chemin de fer Abbeville/Le Tréport
- L'oppidum des Monts de Caubert, point haut dominant la perspective du long canal maritime
- Chaussées traversant la vallée, points de passage maintenus après le percement du canal par la mise en place de bacs, puis de ponts mobiles. Paysages de digues sinueuses, témoins des premiers "bas champs" médiévaux.



Axes de perception principaux

- rares points hauts (les monts de Caubert, le belvédère de Port-le-Grand ou les hauteurs de Saint-Valery-sur-Somme)
- les D3 et D41, mettant en scène la découverte de l'estuaire et le panorama des mollières
- les chemins sinueux des abords de Cambron et de Petit-Laviers
- les trois chaussées franchissant la vallée grâce à une succession de ponts-tournants.

4. Synthèse de l'entité

vallée de la Somme		
Valeurs paysagères	Pressions existantes ou potentielles	Opportunités et enjeux spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • caractère emblématique de la vallée de la Somme: <ul style="list-style-type: none"> - paysage typique façonné par l'extraction de la tourbe, notamment entre Fontaine et l'Étoile - succession de points de vue remarquables dans la vallée de la Basse-Somme (oppida, promontoires historiques) - organisation urbaine et villageoise traditionnelle inscrite dans la morphologie de la vallée de la Somme • paysages révélant les différentes étapes de poldérisation le long du canal maritime : <ul style="list-style-type: none"> - paysages témoins des premiers « bas champs » médiévaux dans la partie est de la vallée, structurés de digues-chaussées sinueuses, renforcées de plantations de saules, - vastes reaclôtures au tracé régulier aménagées dans la seconde moitié du XIXe siècle, - à l'ouest, mollières utilisées comme pâtures. 	<ul style="list-style-type: none"> • pression urbaine en essor entre Abbeville et Amiens depuis une quinzaine d'années entraînant : <ul style="list-style-type: none"> - le développement de l'urbanisation résidentielle autour d'Abbeville ; des zones d'activités s'implantant sur les hauteurs de plateau et les versants, - mitage et impact visuel des parcs éoliens situés en rebord de plateau à l'est d'Abbeville • évolution de l'élevage dans les territoires poldérisés au 19^e siècle 	<ul style="list-style-type: none"> • forte valeur paysagère de certains éléments à mieux faire valoir pour leur préservation • maintien des pratiques nécessaires à la préservation de la diversité des milieux naturels, des paysages à l'histoire toute particulière (notamment dans la vallée et l'estuaire) à poursuivre voire développer • préservation des coupures d'urbanisation encore existantes, particulièrement pour les secteurs à forts enjeux pour les milieux naturels et les paysages à renforcer • développement éolien en continuité des parcs existants, à faire valoir, voire améliorer qualitativement en évitant l'encerclement des communes, la saturation visuelle ou le mitage du paysage, en préservant des respirations paysagères entre les parcs • valorisation du patrimoine historique et culturel

D - Entité paysagère Le littoral picard



Figure 81 : La côte picarde est l'un des derniers grands espaces naturels du littoral français. La qualité et la reconnaissance de ce territoire le placent parmi les paysages emblématiques du Nord de l'Europe.

Ce littoral de 70 km de long est prolongé par une basse plaine de quelques 300 km². Les paysages sont structurés au Nord par l'estuaire de l'Authie, au Sud par celui de la Bresle, à l'ouest par des cordons littoraux de galets puis des massifs dunaires qui protègent les terres des incursions de la mer, et à l'est par les plateaux crayeux du Vimeu et du Ponthieu, scindés en deux parties égales par l'estuaire de la Somme.

Ces paysages grandioses, sources d'inspirations de générations de peintres et d'écrivains, ont été façonnés (et le sont encore) par le travail des vents, des marées et des courants, prolongés par l'activité humaine. L'ensemble réunit des milieux précieux pour la faune et la flore, que ce soient les zones de vasières le long des chenaux, ou les mollières plus en retrait, entre les eaux de l'estuaire et les terres agricoles, favorisant une variété de biotopes et plusieurs activités traditionnelles.

La façade maritime présente un cordon de galets de seize kilomètres de long, unique en Europe, issu de la lente érosion des falaises normando-picardes, et exploité de façon industrielle depuis le 19^e siècle.

De part et d'autre de la baie de Somme, le vent qui soulève le sable de l'estran a constitué des massifs dunaires de grande ampleur.

À l'intérieur des terres, les bas champs constituent un ensemble original de polders, lentement conquis sur l'eau depuis le Moyen-Age par la force des éléments et le travail des hommes.

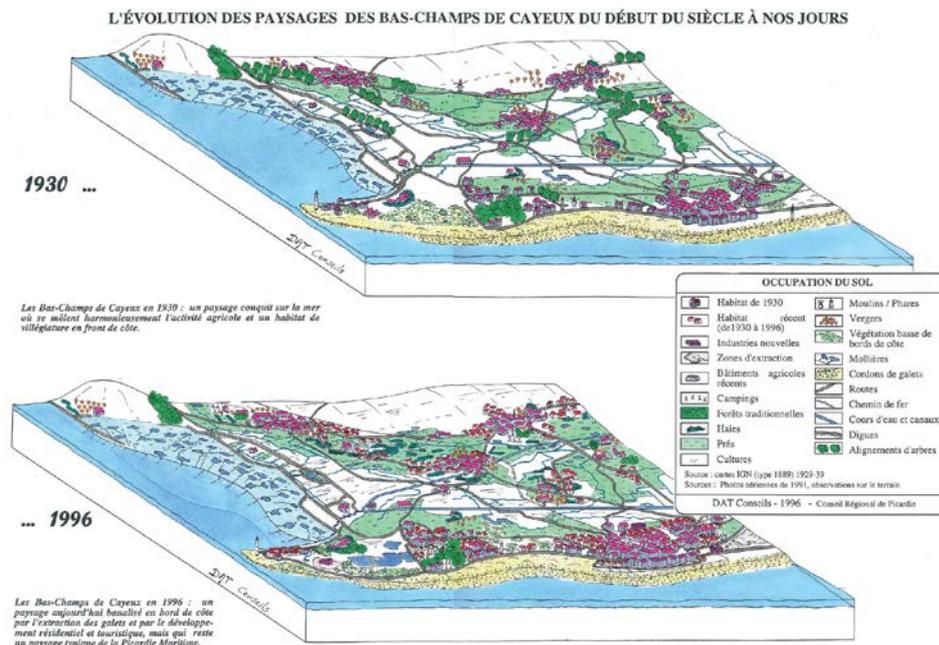


Figure 82 : Blocs diagramme de l'évolution des paysages des bas-champs de Cayeux
Source : DAT Conseils

Enfin, l'édification des caps, des promontoires et des valleuses témoigne d'un souci ancestral d'occuper les lieux secs ou stratégiques de la façade maritime, sites qui constituent aujourd'hui, autant d'observatoires privilégiés de ses paysages, notamment depuis les falaises d'Ault vers la baie de Somme, vaste espace d'altitude plane, donc rarement perceptible à l'œil nu dans son ensemble.

Cette partie du littoral de la Manche appartenait, sous le règne de Clovis, à un grand-duché de la Francia Maritima seu Pontica qui s'étendait de la Seine à l'Escaut. La partie située au Sud de la Bresle fut annexée à la Normandie au 10^e siècle. La partie située au Nord de l'Authie fut par la suite, rattachée aux Flandres. En 1043 un Comté du Ponthieu fut établi sur la région côtière entre la Bresle et la Canche. Enjeu de la guerre de Cent Ans, passant sous domination anglaise puis bourguignonne, le littoral picard ne fut définitivement rattaché à la France qu'en 1477. Le retour de la paix permit la renaissance de l'activité maritime en baie de Somme.

Le territoire s'est ainsi structuré autour de plusieurs ports ouverts sur la baie : Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy, mais aussi longtemps, Abbeville, Rue et Noyelles-sur-Mer. L'ensemble se complétait de petits ports de pêche directement ouverts sur la mer, tels Cayeux ou Ault.

La progressive poldérisation des sols de l'arrière-pays permet à quelques villages, plusieurs hameaux et de nombreuses fermes isolées de s'implanter sur les terres marécageuses conquises sur la mer. Les villages se sont densifiés aux abords du plateau.

Au milieu du 19^e siècle, l'arrivée du train, et le "désir du rivage" ont bouleversé le regard porté sur ces paysages. Les écrivains et les artistes, bientôt suivis par les premiers estivants, se sont installés sur le littoral picard, entraînant la création des premières stations balnéaires, puis leur développement.

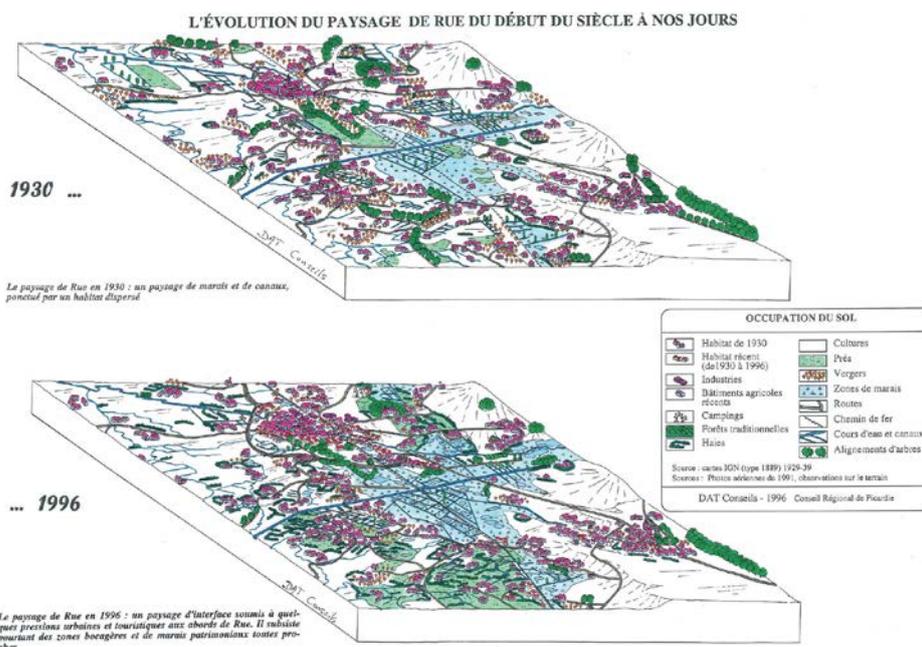


Figure 83 : Blocs diagramme de l'évolution des paysages de Rue
Source : DAT Conseils

Ce littoral subit aujourd'hui plusieurs dynamiques :

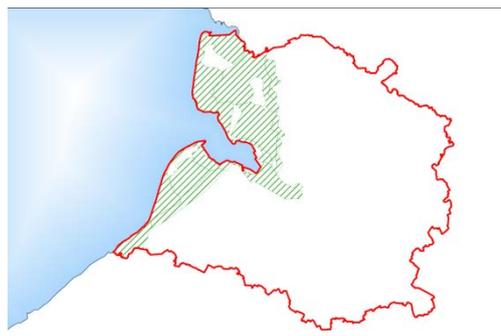
- dynamique d'ordre naturel avec un littoral toujours instable (falaises, cordon de galets, dunes, estuaires),
- dynamique d'ordre touristique avec des flux de fréquentation croissants,
- dynamique de développement urbain, même si le littoral picard reste faiblement urbanisé par rapport à l'ensemble des côtes françaises,
- dynamiques liées à l'industrie du galet imposant la reconversion d'anciennes carrières et la recherche de nouveaux sites d'extraction,
- dynamique enfin d'ordre environnemental, avec la préservation de milieux rares, mais fragiles et dont la richesse est souvent liée aux dynamiques littorales régulières.

1. Paysages emblématiques

Les grands ensembles paysagers emblématiques

Les falaises vives de Mers-les-Bains à Ault

Les falaises constituent par elles-mêmes un paysage fort, contrasté, riche en ambiances et en caractéristiques, notamment par le jeu des



perceptions et des perspectives. Le patrimoine bâti, presque exclusivement issu de l'intense période balnéaire du début du 20^e siècle, constitue l'autre élément marquant et caractéristique.

Enjeux :

- préservation des espaces vierges de la falaise, du caractère naturel du cheminement au sommet ;
- protection et mise en valeur du patrimoine bâti (au-delà du seul secteur sauvegardé) ainsi que de son cadre (les valleuses et le Bois de Cise) ;
- maintien du gabarit actuel de la petite route de Mers-les-Bains à Saint-Quentin-en-Tourmont.

Cordons littoraux et renclôtures des Bas-Champs

Sur la frange littorale des bas champs, se succèdent des ambiances différentes et complémentaires : digue de galets malmenée, dunes et pouliers actifs du côté du large, renclôtures et mollières abritées entre les deux caps du côté de la Baie de Somme. L'ensemble dessine un site cohérent et véritablement remarquable (richesse et diversité des éléments naturels comme du patrimoine humain).

Enjeux :

- bonne intégration paysagère des protections contre la mer (digue des Bas Champs notamment) ;
- maîtrise de l'urbanisation, de l'occupation du sol des renclôtures (privilégier les prairies aux cultures, proscrire tout boisement) ;
- anticipation des requalifications de carrières en évitant les utilisations de loisirs qui, inmanquablement, drainent avec elles des équipements en tous genres (cabanes, clôtures, ...), pour des destinations plus naturelles dans l'esprit des anses marines que dessinent spontanément les pouliers de galets ;
- préservation de la route blanche et de son insertion dans le site.

La baie de Somme

Si l'intérêt intrinsèque du site est incontestable, tant sur le plan des grands ensembles (renclôtures, canal, baie et mollières) que sur le plan bâti (Saint-Valery-sur-Somme notamment), la composante visuelle y ajoute un caractère pittoresque de premier ordre. Les échanges visuels qui s'y opèrent constituent à eux seuls un véritable enjeu patrimonial qui se traduit par une sensibilité extrême à tout aménagement dans ce périmètre.

Enjeux :

- maîtrise des aménagements, limitation des modifications du site au regard des différents points de vue qui s'exercent sur son étendue aux seuls projets les plus essentiels ;
- protection de tous les points hauts, versants ;
- préservation des renclôtures sans boisement ;
- protection et mise en valeur du patrimoine architectural, requalification des entrées du Crotoy et surtout Saint-Valery-sur-Somme.



Figure 84 : Au cœur du paysage de la Baie de Somme

Source : Baie de Somme 3 Vallées

Massif dunaire et renclôtures du Marquenterre

Le massif dunaire, avec ses paysages très variés (ambiances intérieures, paysages végétaux, dynamique littorale, architecture balnéaire) justifie à lui seul le caractère remarquable de ce site. En y ajoutant les espaces “naturels” des marais et mollières ainsi que ces espaces de grande valeur culturelle et technique que sont les renclôtures, l’ensemble formé par les paysages côtiers du Marquenterre gagne encore en richesse et en cohérence.

Enjeux :

- bonne intégration paysagère des protections contre la mer (digues, cordon littoral) ;
- maintien de l’occupation du sol des renclôtures (privilégier les prairies, proscrire tout boisement) ;
- requalification des fronts de mer à Quend et Fort-Mahon, gestion rigoureuse des espaces bâtis les plus significatifs en arrière du front, préservation des fenêtres vers les dunes.



Figure 85: Les paysages dunaires du Marquenterre

Source : Baie de Somme 3 Vallées

Bas Champs de Cayeux et falaise morte

Ce paysage discret, caché, localement dégradé présente un réel potentiel de mise en valeur, de par ce qui fonde son identité (routes, fossés, bocage, bâti ancien, falaise nue) et de par sa situation à quelques encablures de la côte.

Enjeux :

- bonne insertion des nouvelles constructions dans cette zone particulière (volumes, couleurs, rapport à la route) ;
- préservation de l'ensemble de la falaise morte et des bas-champs ouverts de toute construction nouvelle ;
- protection du bocage résiduel (haies, prairies, vergers) et du bâti vernaculaire ;
- requalification des entrées et traversées dégradées.

Bas champs, bocage et marais du Marquenterre

Ce paysage discret, caché, localement dégradé présente un réel potentiel de mise en valeur, de par ce qui fonde son identité (routes, fossés, bocage, marais, bâti ancien) et de par sa situation à proximité de la côte.

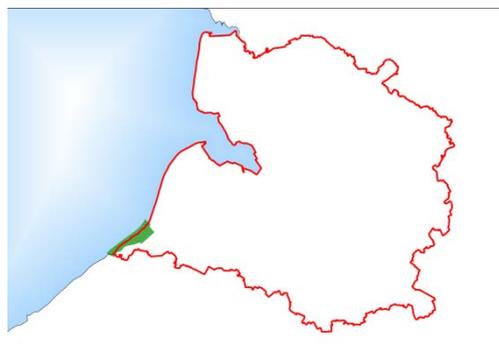
Enjeux :

- bonne insertion des nouvelles constructions dans cette zone particulière (volumes, couleurs, rapport à la route) ;
- préservation de l'ensemble des espaces ouverts de toute construction, maîtrise de l'urbanisation, du développement des campings et amélioration de leur intégration, requalification des entrées dégradées de Rue ;
- protection du bocage résiduel (haies, prairies, vergers) et du bâti vernaculaire.

2. Sous-entité paysagère Falaises vives et valleuses

Éléments caractéristiques du paysage

- Falaises abruptes de craie et silex entre Mers-les-Bains et Ault-Onival, prolongées par un platier rocheux
- Valleuses et cavées
- Migration de galets le long du littoral
- Grandes parcelles agricoles du plateau de part et d'autre de la D940 (culture ou pâtures, haies ponctuelles)
- Boisement des valleuses (Cise, Rompval)
- Sites balnéaires (Mers-les-Bains, le bois de Cise, Ault, Onival)
- Architecture balnéaire.



Structures paysagères majeures

- Falaises vives de Mers-les-Bains à Ault
- Valleuses et cavées d'accès
- Sites balnéaires exceptionnels de Mers-les-Bains et du Bois de Cise.

Axes de perception principaux

- Depuis les hauteurs du Tréport, d'Ault, et la digue des bas-champs
- Depuis les valleuses (Ault, Bois de Cise)

- Sur le plateau (chemin des crêtes)
- Depuis la mer.



Figure 86 : Les falaises vives depuis le Bois de Cise
Source : Baie de Somme 3 Vallées

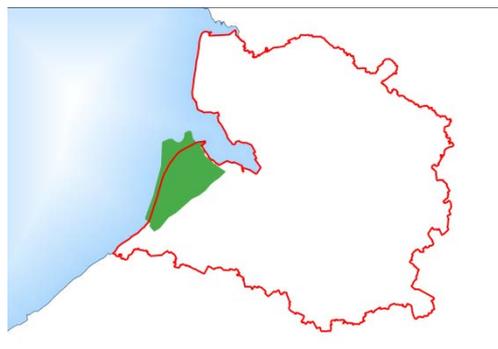


Figure 87 : Entre terre et mer au cap Hornu
Source : Baie de Somme 3 Vallées

3. Sous-entité paysagère bas-champs de Cayeux

Éléments caractéristiques du paysage

- À l'ouest, cordons de galets d'Onival au Hourdel, complétés d'un massif dunaire entre Brighton et Le Hourdel
- Falaise morte à l'est
- Hâble d'Ault
- Bas-champs (parcellaire singulier, système de drainage, digues, haies, prairies ou cultures)
- Urbanisme balnéaire (Brighton la Mollière)
- Hameaux bocagers et lacs de routes dans les bas champs centraux
- Grandes fermes des renclôtures les plus récentes
- Villages-rue au pied de la falaise morte
- Carrières et plans d'eau sur les anciens dépôts de galets
- Vestiges de guerre (blockhaus...)



Structures paysagères majeures

- Poulcier de la pointe du Hourdel
- Cordons littoraux de galets et de sable
- Renclôtures les plus récentes près de la baie de Somme et du hâble d'Ault
- Crête de la falaise morte
- Bas-champs centraux autour de la D177 et zones humides et bocagères entre Brutelles et Sallenelle
- Hâble d'Ault

Axes de perception principaux

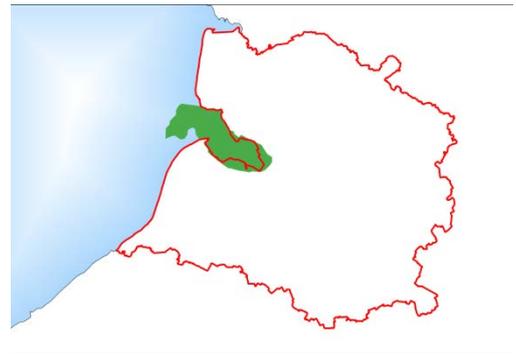
- Points hauts depuis Ault, Onival, le long de la D463 (entre Onival et Hautebut), de la D 940 (Hautebut à Lanchères) et sur les crêtes de la falaise morte
- Le long du littoral (route blanche et digue de galets)
- À travers les bas champs : D3 et D102, GR de pays et petit train touristique



4. Sous-entité paysagère les baies de Somme et d'Authie

Éléments caractéristiques du paysage

- Baies (slikke, mollières, chenaux de marée)
- Butte tertiaire de Saint-Valery-sur-Somme
- Trois sites bâtis sur des points hauts (Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy, Le Hourdel)
- Patrimoine balnéaire (Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy)
- Dans les mollières : nombreuses mares et huttes de chasse, pâturage de moutons.
- Structures paysagères majeures
- Baie de Somme et baie d'Authie
- Saint-Valery-sur-Somme et Le Hourdel (site, silhouette, patrimoine bâti), points de vue privilégiés sur la baie de Somme.



Axes de perception principaux

- Les points hauts vers l'estuaire (promontoires bâtis du Hourdel, du Crotoy et butte de Saint-Valery-sur-Somme, les quais, le Cap Hornu, le Mont de la chapelle)
- La D 940 et la digue du chemin de fer entre Saint-Valery-sur-Somme et Le Crotoy constituent des axes de lecture préférentiels sur les mollières, les dernières renclôtures de la Somme et les vues lointaines
- La baie d'Authie n'est accessible que depuis le parking de la rue de l'Authie à Fort-Mahon.



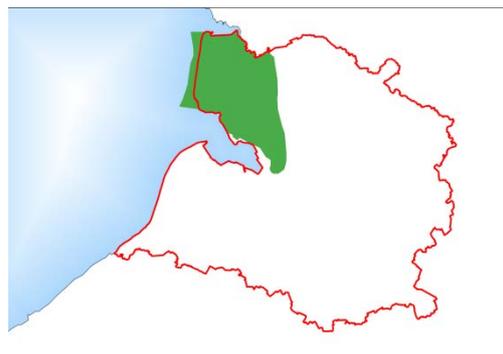
Figure 88 : Baie d'Authie, vue du Pas de Calais

Source : Atlas des paysages de la Somme, DREAL Picardie, 2007, tome 2, p. 296

5. Sous-entité paysagère le Marquenterre

Éléments caractéristiques du paysage

- Massif dunaire à l'ouest
- Pinède sur les dunes
- Foraines ou anciens bancs de galets
- Urbanisme balnéaire (Quend, Fort-Mahon)
- Grandes fermes des dernières rences
- Villages-rue au pied de la falaise morte
- Mares et huttes de chasse ponctuelles
- Carrières et plans d'eau
- Vestiges de guerre (blockhaus...).
- Bas-champs ouverts ou bocagers avec prairies ou cultures
- Parcellaire sinueux des bas-champs centraux, plus rectiligne des dernières rences.
- Villages et hameaux sur d'anciens bancs de galets (Rue, Quend, Hère...)
- Hameaux bocagers et lacs de routes dans les bas champs centraux
- À l'est, marais arrière-littoraux tourbeux parcourus de réseaux de drainage



Structures paysagères majeures

- Massif dunaire du Marquenterre
- Bas-champs (parcellaire, système de drainage, prairies, digues, haies)
- Bocage et marais à l'est de la D940
- Grosses fermes isolées des rences les plus récentes.

Axes de perception principaux

- D940 entre Le Crotoy et le Pas d'Authie
- Pont ferroviaire de Rue
- D532 pour les dernières rences
- La voie des huttes, sentier d'accès piétonnier, partant de Saint-Quentin-en-Tourmont.



Figure 89 : Paysage typique des marais arrière-littoraux

Source : DAT Conseils

6. Synthèse de l'entité

Littoral Picard		
Valeurs paysagères	Pressions existantes ou potentielles	Opportunités et enjeux spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • baies de la Somme et de l'Authie, paysages caractéristiques de rencontre du fleuve et de la mer (slikke, mollières, chenaux de marée...) • paysages grandioses de la côte picarde, un des derniers grands espaces naturels du littoral français (massif dunaire du Marquenterre résultat d'interactions complexes entre les évolutions naturelles et l'action de l'homme, falaises vives ; ses rebords de plateaux et les valleuses ; falaise morte et ses pentes soulignées par des rideaux lisibles) • paysages originaux (cordon littoral et anciens dépôts de galets), originalité du parcellaire, présence de prairies et bocage, motifs végétaux identitaires tels que les haies, les arbres isolés ou les saules têtards dans les paysages de Bas-Champs • architecture caractéristique des premières stations balnéaires au vocabulaire spécifique (villas de briques, toits à forte pente, ferronneries, céramiques...) 	<ul style="list-style-type: none"> • dynamique d'ordre naturelle (érosion, ensablement...) • mitage par l'urbanisation, lotissements récents dans massif dunaire du Marquenterre, sur des pentes de la falaise morte, le long des axes routiers, comblement des dents creuses et prolongement de front bâti sans recherche architecturale, extension urbaine en rebord de plateau, • pression touristique croissante avec des aménagements non réglementaires ou isolés (habitats légers de loisirs), équipements touristiques et de loisirs non intégrés dans le tissu urbain ou dans la trame parcellaire agricole • régression de l'activité agricole traditionnelle (élevage, bocage autour des hameaux et à proximité de la falaise morte, comblement des fossés et drainage des parcelles) • développement et problème de requalification qualitative des carrières au terme de leurs exploitations tendant à banaliser le paysage de la côte • manque d'entretien et de valorisation du patrimoine balnéaire spécifique dans certaines communes comme Ault ou Onival, aménagements inadaptés (volets roulants) 	<ul style="list-style-type: none"> • maintien des pratiques nécessaires à la préservation de la diversité des paysages et des milieux naturels à poursuivre voire développer • maîtrise de l'urbanisation, préservation des coupures d'urbanisation encore existantes et des visibilités, particulièrement pour les secteurs à forts enjeux pour les milieux naturels et les paysages à renforcer • maîtrise du développement des aménagements de loisirs: stations balnéaires du littoral et de la baie et diffusion dans les bas champs, développement d'habitats légers de loisirs à renforcer • attention aux enjeux paysagers dans la gestion du trait de côte, des développements et requalifications des carrières à mieux faire valoir • valorisation et reconnaissance du patrimoine bâti balnéaire et de ses spécificités architecturales à développer

Troisième partie :

Le patrimoine historique et culturel

La présence d'un patrimoine historique et culturel, et son degré de péril, sont essentiels dans le cadre du projet de Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime. Ce patrimoine caractérise l'identité du territoire, témoigne de son passé, participe à son paysage et au cadre de vie de la population.

I. La Picardie Maritime, terre d'archéologie et d'une riche histoire

A. Préhistoire et protohistoire

La Picardie est l'une des régions les plus riches d'Europe en vestiges archéologiques, et la vallée de la Somme, qui présente des gisements qui n'ont jamais été remaniés, en est l'un des axes majeurs.

- Référence mondiale de l'« Abbevilien » qui désigne la période comprise entre - 500 000 et -300 000 ans,
- la densité des fouilles dans la Somme explique que cet espace soit devenu une terre d'archéologues,
- un des premiers archéologues de la Somme, Laurent Traullé, procureur du Roi à Abbeville à la fin du 18^e siècle, étudia les vestiges trouvés dans les extractions de la tourbe,
- en 1835, Jacques Boucher de Perthes, directeur des douanes d'Abbeville a découvert, notamment sur le chantier du canal de la Somme autour d'Abbeville, des silex et des restes d'animaux disparus dans les terrasses alluviales du fleuve.

En 2006, des découvertes faites à Caours (Nord d'Abbeville - vallée du Scardon), ont permis de démontrer que l'homme de Néandertal a fréquenté la région il y a 125 000 ans. Il s'agit d'une découverte de première importance, puisqu'il existe seulement cinq sites de ce type en Europe occidentale.

Par ailleurs, Roger Agache, un des pionniers de l'archéologie aérienne, a étudié pendant 50 ans les paysages de la Somme et mis à jour un grand nombre de villas gallo-romaines. Un « Atlas d'archéologie aérienne de Picardie » (Roger Agache et Bruno Bréart) a été publié dès 1975.



Figure 90 : L'aedificia de Neufmoulin

Source : Cliché Roger Agache-Ministère de la Culture, Atlas des paysages de la Somme, tome 1, p.24

B. Témoignages gallo-romains

Des oppida de la conquête romaine, datant du premier siècle avant J.-C. jalonnent le cours moyen et inférieur de la Somme.

Établis sur des promontoires, ils sont protégés par une « falaise » sur au moins un de leurs côtés. L'oppidum de Mareuil-Caubert au Sud d'Abbeville, ou celui du Cap-Hornu à l'ouest de Saint-Valery-sur-Somme en sont de beaux exemples.

Le réseau routier actuel s'est profondément inspiré des voies antiques alors constituées.

Les reconstructions d'après-guerres et les grands travaux (chantiers d'autoroutes, etc.) ont été accompagnés d'études archéologiques minutieuses. Ils ont pu restituer de nombreuses informations relatives à cette période.



**Figure 91 :
Oppidum de
Liercourt**

Photo Roger Agache-Ministère de la Culture, Atlas des paysages de la Somme, tome 1, p.24

C. Influence religieuse

Plusieurs étapes ont été importantes :

- le Christianisme s'est installé sur le territoire de la Picardie Maritime entre 550 et 850 ;
- les premiers établissements religieux ont été ceux de Saint-Riquier et Saint-Valery-sur-Somme ;
- très rapidement les communautés religieuses ont acquis une grande influence, politique, administrative, économique et sociale, ainsi que des milliers d'hectares de cultures ;
- l'influence des grandes abbayes s'est fait sentir à partir du 8^e siècle.

Saint-Riquier est un monastère bénédictin fondé au 7^e siècle.

Au 8^e siècle, il est devenu l'un des plus célèbres centres d'études de la Chrétienté et se trouvait à la tête de dizaines de milliers d'hectares répartis dans le Ponthieu sur plus de 52 territoires villageois.

À cette époque, Abbeville était une des propriétés de l'abbé de Saint-Riquier.

Dévastée par les Normands au 9^e siècle et incendiée en 1131, l'abbaye de Saint-Riquier a été de nouveau saccagée au 16^e siècle lors du conflit contre l'Empire espagnol.

Reconstruite aux 16^e et 17^e siècles, elle constitue un des chefs-d'œuvre du gothique flamboyant picard. Après la Seconde Guerre mondiale, le département l'a rachetée, puis transformé en centre culturel : le Musée de la Vie rurale et siège d'un Festival de musique. Elle abrite aujourd'hui un Centre culturel de rencontres.



Figure 92 : Lumière sur la façade occidentale de l'Abbaye de Saint-Riquier

Source : Baie de Somme 3 Vallées

D. Témoignages des guerres

La fréquence des guerres sur le territoire picard est connue, mais leurs vestiges et spécificités le sont moins. Le territoire du PNR est fortement concerné par ces témoignages :

- Il fut le théâtre de la guerre de Cent Ans avec la Bataille de Crécy le 26 août 1346, qui opposait Philippe IV contre le Roi d'Angleterre pour l'annexion du Ponthieu. Un belvédère et une table d'orientation ont été aménagés au lieu-dit « la Butte du Moulin », sur le site depuis lequel Édouard III aurait surveillé la bataille. À Estrées-lès-Crécy, le long de la RD 938, une stèle commémorative du roi Jean de Bohême dite « Croix de Bohême » fut érigée.
- Les guerres du 13^e au 16^e siècle ont induit de nombreux changements dans l'architecture des communes. Les fortifications, les châteaux et maisons fortes se sont multipliés. Lamaison forte du 15^e siècle de Nampont-Saint-Martin, bâtie sur une île de l'Authie, fait partie des derniers exemples des nombreuses maisons qui étaient alors établies sur la frontière avec le Nord de la France.

La commune de Rue présente les vestiges de ses anciennes fortifications. Capitale historique du Marquenterre, elle fut implantée au creux d'un méandre de la Maye et fut fortifiée en 1219 après l'octroi d'une charte communale. Au 15^e siècle, les fortifications ont été renforcées par des ouvrages militaires (quatre demi-lunes et six bastions triangulaires), puis l'ensemble démantelé sur ordre de Colbert, mais laissent son empreinte sur la topographie de la ville. Certaines placettes publiques se situent dans les anciens bastions.

- L'arrivée de Charles Quint au pouvoir a conduit François I^{er} à créer de nombreuses places fortes le long de la Somme (Abbeville, Saint-Riquier), frontière entre les deux royaumes.
- Les guerres de religion entre catholiques et protestants ont également laissé de nombreux stigmates sur le territoire. Saint-Valery-sur-Somme a été détruit en 1567.

La fréquence des conflits sur le territoire de la Picardie Maritime aux 16^e et 17^e siècles a poussé les populations à creuser de vastes abris collectifs souterrains : les muches (qui signifie « cachettes » en picard). Grâce à l'action de l'association « Les Amis des Muches », ces souterrains sont aujourd'hui, en partie, accessibles au public.



←
Les muches de Domqueur : souterrains-refuges, témoins des guerres (revue "Balades en Pays du Nord", hors série n 1 - 1996)

Figure 93 : Les muches de Domqueur

- Si la Première Guerre mondiale a essentiellement touché l'est du département, la Seconde Guerre mondiale a provoqué d'importantes destructions sur le territoire de la Picardie Maritime et notamment les axes de communication. Les nœuds ferroviaires de la vallée de la Somme ont été touchés). Il y eut également de nombreuses destructions urbaines ; la ville d'Abbeville fut sinistrée à 75 %. Ces désastres ont conduit à une grande campagne de Reconstruction d'Abbeville et des villages de la vallée de la Somme.

E. Commerce et industries

Depuis le 16^e siècle, Abbeville a accueilli une forte population d'artisans du textile.

La toile est fabriquée et blanchie dans le Ponthieu et le Vimeu (régions de grande tradition textile à domicile). La culture du lin et du chanvre s'est répandue sur ces territoires.

Les 17^e et 18^e siècles ont quant à eux correspondu à l'essor du commerce par la production céréalière et les grandes manufactures.

À la fin du 17^e siècle, les monopoles octroyés par Colbert ont favorisé l'essor des grandes manufactures.

Le privilège de fabrique du drap fin a été accordé à l'Hollandais Van Robais qui s'est installé dans la Manufacture des Rames, située chaussée d'Hocquet à Abbeville. Le bâtiment a été classé au titre des Monuments Historiques en 1986.

Cela a permis à la ville d'employer au 18^e siècle plus de 2500 employés et 250 tisserands. Abbeville est alors devenue une des premières places de filature, pouvant effectuer toutes les opérations de confection du drap : filage, tissage et teinture.

Les échanges de matières premières et de produits finis ont permis de mettre le territoire en relation avec le monde. La fonction portuaire d'Abbeville et de Saint-Valery-sur-Somme a été primordiale pour expédier les céréales produites sur place en Espagne et aux Pays-Bas.

F. Conclusion

L'histoire locale est riche et a régulièrement marqué des étapes importantes de l'histoire de France. Les vestiges sont nombreux quelle que soient les époques. Le développement original de nombreux sites au cours de l'Histoire représente une source intéressante pour la création de sentiers de découvertes, d'expositions ou autres animations sur l'histoire ou les techniques des archéologues et historiens.

II. Spécificités du patrimoine bâti et urbain : connaissance et préservation

Le territoire de la Picardie Maritime abrite de nombreux édifices reconnus, par leur classement ou leur inscription aux Monuments Historiques, pour leur valeur patrimoniale. Ceux-ci concernent aussi bien des édifices religieux, des châteaux et demeures, des patrimoines vernaculaires, des architectures balnéaire et industrielle, etc.

Par ailleurs, un grand nombre d'immeubles et de jardins sont reconnus pour leur valeur patrimoniale à l'échelle du territoire.

Concernant le petit patrimoine bâti, il est d'autant plus intéressant et spécifique, que les matériaux employés et la disposition des bâtiments sont intrinsèquement liés au type de sol sur le site, et à l'occupation agricole de l'époque de construction. La nature du sol détermine l'occupation agricole, qui elle-même induit un type d'architecture locale. Or le pays picard est pauvre en matériau solide (la craie est gélive ; le grès et le silex ne sont employés que pour les soubassements).

La maison picarde traditionnelle, généralement basse et de plan allongé, est donc essentiellement construite en pans de bois masqués par du torchis. Elle était couverte en chaume jusqu'au 19^e siècle, remplacé ensuite par l'ardoise ou la panne (tuile de terre cuite) pour éviter les incendies. En raison des intempéries, le torchis est souvent badigeonné de chaux. Les soubassements sont parfois composés de silex, de grès (dans le Ponthieu), de galets (en se rapprochant de la côte) ou bien encore de briques. L'utilisation de la brique est historiquement restée rare dans l'architecture populaire. Ce n'est qu'à partir du milieu du 16^e siècle que ce matériau est devenu courant dans l'architecture monumentale. Elle s'est banalisée dans les constructions plus modestes à l'ère industrielle.

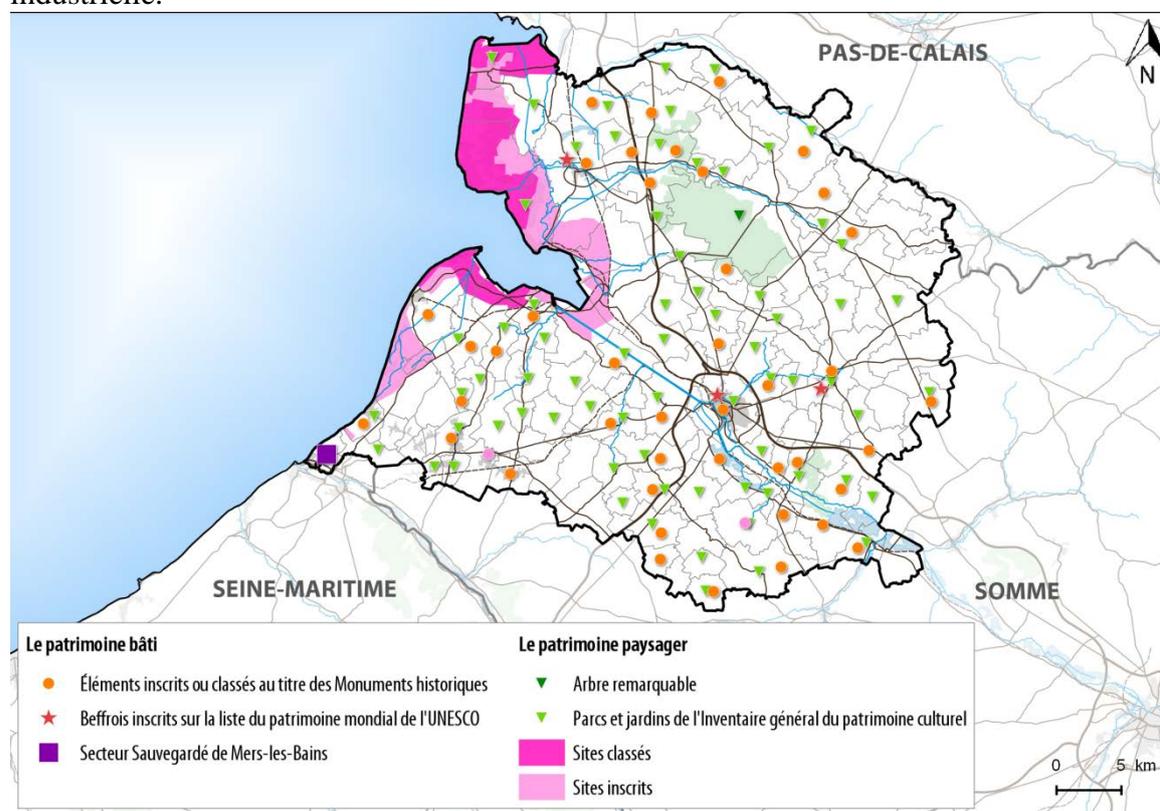


Figure 94 : Le patrimoine bâti et paysager protégé des communes de Picardie Maritime

Source : Baie de Somme 3 Vallées- MAJ Even Conseil 2016

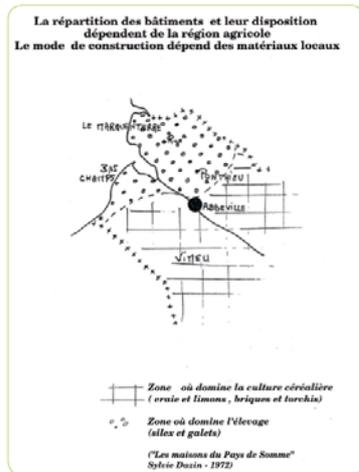


Figure 95 : Implantation du bâti et matériaux locaux
Source : CAUE de la Somme



Figure 96 : Mons-Boubert, les granges en torchis réhabilitées
Source : CAUE de la Somme



Figure 97 : Grange en torchis réhabilitée à Huchenneville
Source : Baie de Somme 3 Vallées

A. L'architecture traditionnelle

Sur le territoire largement agricole du projet de Parc naturel régional, deux types de fermes se distinguent :

- la **ferme céréalière**, sur les plateaux agricoles du Vimeu et du Ponthieu, avec pour bâtiment principal la grange située à l'alignement sur rue.

Beaucoup de villages se caractérisent par des rues constituées d'alignements de granges en façades aveugles. La porte cochère donne accès à la cour centrale autour de laquelle sont implantées les dépendances. La maison est située en fond de cour.

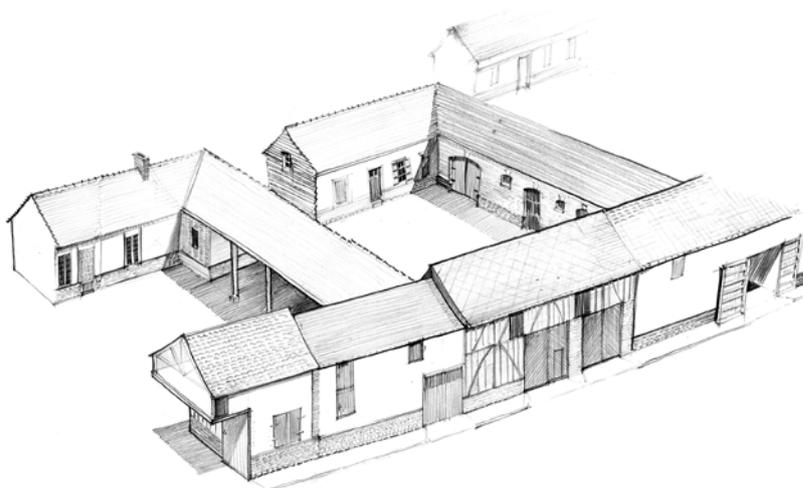


Figure 98 : Croquis de ferme céréalière

Source : Atlas des paysages de la Somme, Tome 1, Diren Picardie

- la **ferme herbagère** ou ferme d'élevage, surtout à proximité du littoral et dans les vallées.

La disposition est plus aérée, la cour est ouverte et les dépendances présentent des pignons en alignement sur la rue. Un passage permet au bétail d'accéder aux pâtures vers l'arrière de la ferme. La cour ouverte sur la rue est généralement fermée par une clôture ou un muret en torchis.

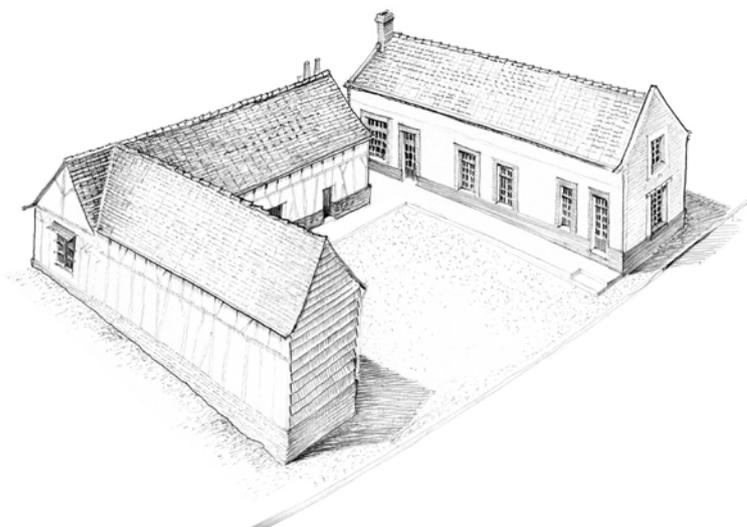


Figure 99: Croquis de ferme herbagère

Source : Source Atlas des paysages de la Somme, Tome 1, Diren Picardie

B. L'architecture vernaculaire

Il s'agit d'un patrimoine plus modeste, témoin de la culture et de la vie rurale du territoire :

- moulins à vent
Beaucoup d'anciens moulins à vent sont présents sur l'ensemble du territoire, dans un degré de péril parfois très avancé (par exemple le moulin de Nouvion-en-Ponthieu) Ceux de Frucourt, Saint-Maxent, et Eaucourt ont été réhabilités.



Figure 100 : Colombier du 13^e siècle Vaux-Marquenneville
Source : Baie de Somme 3 Vallées

- pigeonniers, colombiers
- puits,
- mares,
- croix de chemin et croix de cimetière en fer forgé (Le fer forgé est travaillé du Vimeu industriel. Les croix en fer sont présentes sur l'ensemble du territoire.)
- croix en Tuf, spécifiquement dans le Vimeu Vert. (Autour de Tœuffles, 40 croix en tuf réalisées entre les 10^e et 18^e siècles sont encore présentes.)

Il existe aussi de nombreux témoignages de la vie quotidienne et du développement du territoire de Picardie Maritime, comme l'ancien Relais de Poste de Bernay-en-Ponthieu édifié au 15^e siècle, situé le long de l'ancienne Route du Poisson reliant Paris à Boulogne-sur-Mer.



Figure 101 - croix en fer forgé
Huchenneville



Figure 102 - Ancien Relais de Poste
Bernay en Ponthieu



Figure 103 - Mare
d'Ergnies

C. L'architecture des demeures et châteaux

La Picardie Maritime possède un très grand nombre de châteaux et demeures (classés Monuments Historiques ou non), héritage d'une histoire riche de grands propriétaires terriens.

Ces édifices se retrouvent dans les plus petits villages et hameaux du territoire, aussi bien que dans les bourgs plus importants et les villes. Le château de Bagatelle à Abbeville est construit en 1750 par Isaac Roblin pour la famille Van Robais, propriétaire de la Manufacture des Rames.

Les époques médiévales et modernes offrent également un large éventail de constructions :

- des édifices datent de l'époque médiévale, comme la forteresse de Pont-Rémy, réaménagée au 19^e siècle dans un style néo-flamboyant,
- des châteaux du 16^e siècle comme le Château d'Argoules,
- des châteaux du 18^e siècle.

Le château de Long, de l'architecte Buissy, est un remarquable exemple d'architecture Régence. Le château d'Arry, construit par l'architecte Giraud Sannier, date quant à lui du 19^e siècle.



Figure 104 : Château de Long.
Source : Baie de Somme 3 Vallées

D. L'architecture gothique civile et religieuse

Le territoire dispose d'une architecture gothique importante dans les églises, abbayes, abbayes et collégiales.



L'ancienne abbaye de Saint-Riquier, datant des 15^e et 16^e siècles, se caractérise ainsi par une façade principale de style gothique flamboyant, richement sculptée. Sa statuaire intérieure est par ailleurs un excellent exemple de l'art picard.

L'ancienne collégiale Saint-Vulfran d'Abbeville, datant du 16^e siècle, est de style gothique flamboyant.

L'art gothique s'illustre également dans les édifices d'architecture civile comme les beffrois.



Le beffroi incarne le pouvoir municipal et est implanté au centre de la vie urbaine. En plus de leur valeur artistique, ils symbolisent la transition entre société féodale et société marchande urbaine. L'objectif était d'affirmer la liberté de la commune face à l'Église et au Roi. La silhouette haute du beffroi et son clocheton sont devenus le symbole d'une autonomie communale.

Sur le territoire, les beffrois d'Abbeville, de Rue et de Saint-Riquier sont inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2005.



Abbeville



Rue



Saint-Riquier

E. L'architecture industrielle

1. Le témoin d'une activité plusieurs fois centenaire

Baie de Somme 3 Vallées, en partenariat avec le service de l'inventaire du Conseil Régional de Picardie, a réalisé entre 2012 et 2016, l'inventaire du patrimoine industriel du Vimeu, identifiant plusieurs lieux et points caractéristiques.

L'origine de la culture du travail du métal dans le Vimeu - bassin d'emplois constitué d'une mosaïque de bourgs, dont Friville-Escarbotin est la « capitale » - comporte plusieurs hypothèses. Les Espagnols auraient initié cette activité au 17^e siècle. Une légende raconte aussi qu'un horloger allemand, chassé de son pays par les guerres de religion, serait arrivé en 1636 à Escarbotin et s'y serait fixé. Pour utiliser sa lime, il fit une serrure, le châtelain voisin l'acheta et en commanda une autre.

En tout état de cause, pour faire face à l'accroissement démographique et donc au morcellement des terres, les paysans du Vimeu ont développé une activité complémentaire à l'agriculture. La serrurerie s'est développée.

Elle était surtout une activité d'hiver, pratiquée dans la boutique (petit atelier de production artisanale), l'été étant consacré aux travaux des champs. Peu à peu, de petits ateliers se sont créés autour d'Escarbotin.

Chaque village avait sa spécialité : le cadenas à Fressenneville, les coffres et coffres-forts à Feuquières-en-Vimeu. Ce n'est qu'au début du 20^e siècle que la robinetterie prit son

essor, avec l'équipement des villes en éclairage public au gaz. Aujourd'hui encore les industries du Vimeu, réalisent plus de 70% de la production nationale en serrurerie et robinetterie ; elles ont une notoriété qui dépasse nos frontières (Laperche, premier fabricant mondial de serrures, Decayeux premier fabricant européen de boîtes à lettres...).



Figure 105 : Magasin de l'entreprise Dény à Saint Blimont

Source : Baie de Somme 3 Vallées

Parallèlement, la verrerie s'est implantée sur les rives de la Bresle, au bord de la forêt d'Eu, à la fin de la guerre de Cent Ans. Les comtes d'Eu octroyèrent le droit à quelques verriers d'utiliser du bois, du sable et de la fougère pour la fabrication du verre. Aujourd'hui, 82 % des plus beaux flacons de luxe du marché mondial sont fabriqués dans la vallée de la Bresle.

2. Une « ruche industrielle » qui a donné naissance à un patrimoine riche et original

Cette activité industrielle a généré un patrimoine original, très riche :

- un **patrimoine bâti** (ateliers, usines, logements patronaux, logements d'ouvriers),
- un patrimoine **moblier** (serrures, robinets, flacons de verre...),
- et également des **savoir-faire** et des **traditions** particulières.

Le patrimoine bâti, essentiellement construit en briques, participe à l'identité locale.

On peut ainsi trouver des bâtiments d'activité et des logements patronaux dans de petites communes rurales.

Les bâtiments industriels anciens sont encore parfois le siège de l'activité. Des travaux de rénovation ou des agrandissements sans respect du caractère architectural ont pu affaiblir leur cachet, cependant il existe dans certains cas un réel souci de conservation du

patrimoine, comme pour l'usine Guerville-Riquier à Fressenneville prochainement réhabilitée en logements par la municipalité.

De nombreux bâtiments anciens sont en friche en raison de la fermeture ou du transfert d'activité de l'entreprise dans des locaux plus récents et fonctionnels (zone d'activités du Vimeu Industriel, notamment).

Leur état se dégrade alors rapidement. Ces locaux vides ayant une grande emprise foncière se situent bien souvent au centre de communes rurales, mais les pouvoirs publics manquent souvent de moyens pour réhabiliter et trouver une nouvelle fonction à ces édifices.

Des besoins existent également pour les logements patronaux, dont l'entretien est souvent onéreux. Beaucoup sont inhabités et exposés à une rapide dégradation. On peut toutefois citer le logement patronal de l'ancienne fonderie Buiret à Tully pour lequel une demande d'inscription au titre des Monuments Historiques a été formulée en 2012.

Les logements ouvriers sont quant à eux occupés et entretenus, même si parfois les travaux de réfection ne respectent pas le style architectural et la volumétrie originelle, et que leur division entre plusieurs propriétaires nuit à leur homogénéité.

Si les objets issus des industries verrières ont été bien conservés, il n'en est pas de même pour la métallurgie, où seules quelques entreprises (la FAVI à Hallencourt par exemple) ont eu le souci de garder trace du passé.

Quelques musées rassemblent des objets liés à l'industrie du verre et à l'activité industrielle en Picardie Maritime :

- le musée de Blangy-sur-Bresle,
- le musée du Verre à Eu,
- le musée des Industries du Vimeu à Friville-Escarbotin, qui retrace l'histoire des différentes techniques utilisées dans la métallurgie pour la serrurerie.

Au-delà de l'industrie et de son histoire, l'implantation ancienne de telles activités sur le territoire est révélatrice d'un savoir-faire et d'une identité.

Par ailleurs, les aléas économiques et les luttes ouvrières ont induit également une histoire locale spécifique. Ne qualifie-t-on pas de ce fait le Vimeu de « rouge » ? Elle aurait pour certains durablement marqué le caractère des hommes, par une forte personnalité et un fort tempérament.

F. L'architecture balnéaire

Le service de l'inventaire du Conseil Régional de Picardie a réalisé en 2002 un recensement du patrimoine balnéaire de la Côte picarde, identifiant plusieurs points caractéristiques.

La mode des bains de mer est apparue au début du 19^e siècle. La construction d'habitations liées à cette activité a réellement débuté en Picardie Maritime au milieu du 19^e siècle, et a pris son essor avec l'arrivée du chemin de fer entre 1858 et 1891.

Les plus belles villas ont été construites sur le front de mer.

Dans certaines communes, les logements locatifs sont très nombreux, dans d'autres, il s'agit de logements occupés ou destinés à la villégiature de leur propriétaire.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, les destructions ont été massives. Bien souvent seules les cartes postales et les photos permettent encore d'apprécier le faste et la qualité de ces bâtiments.

Le tourisme balnéaire a profondément modifié les villages de la Côte picarde. Leur histoire n'est cependant pas toujours exactement identique.

À **Cayeux-sur-Mer**, la création d'un lotissement au bord du rivage en 1877 a marqué le début des constructions en front de mer et de l'activité de villégiature balnéaire. Avec l'arrivée du chemin de fer en 1887, l'arrière de la ville s'est également densifié. En 1882, le lotissement de Brighton a été créé, isolé près du phare et d'un bois de pins au Nord de la commune.

Au début de l'essor de l'activité balnéaire, la population locale, -marins et serruriers-, hébergeait les baigneurs en louant une pièce de leur maison. Puis, ils ont fait construire des maisons dans les quartiers balnéaires, comportant plusieurs logements, où cohabitaient le propriétaire et les locataires.



Figure 106 : Le front de mer de Cayeux
Source : Baie de Somme 3 Vallées

Ault a été visité très tôt au début du 19^e siècle par des artistes peintres ou des écrivains. Les premières villas balnéaires y ont été construites à partir de 1870. Puis à la fin du 19^e siècle, deux nouveaux quartiers ont été créés : Onival, au Nord, et le bois de Cise, au Sud. La ligne de tramway à vapeur entre Feuquières-en-Vimeu et Ault a favorisé l'essor de l'activité balnéaire.

De nombreuses maisons ont été détruites pendant la Seconde Guerre, surtout sur les hauteurs d'Onival ; d'autres ont été détruites par les tempêtes. Enfin, le recul du trait de côte menace actuellement celles situées au bord de la falaise.

Les travaux d'architectes proposant des maisons à forfait ont favorisé la création de quartiers homogènes. Beaucoup de maisons sont destinées à la location, sauf au bois de Cise, où ce sont les propriétaires qui résident.



Figure 107 : Front de mer à Ault
 Source : Baie de Somme 3 Vallées



Figure 107bis : Le front de mer de Mers-les-Bains, vers 1910
 (c) Région Picardie - Inventaire Général

Le village du **Crotoy** était une ancienne place forte cernée d'une enceinte. Ce n'est qu'avec l'apparition de la pratique des bains de mer qu'il a connu une croissance hors de ses murs, le long de la baie de Somme.

Au début des années 1840, un premier établissement de bains a été créé. Le célèbre parfumeur parisien Guerlain en a créé un second. Un troisième a été fondé en 1857.

L'arrivée du train en 1887 a favorisé l'extension urbaine, le village s'est transformé en station balnéaire avec l'essor constant de l'activité pendant la première moitié du 20^e siècle.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses constructions ont été détruites. Les habitations sinistrées ont été remaniées, et celles détruites remplacées par des maisons individuelles ou des immeubles, ce qui a profondément affecté l'harmonie architecturale balnéaire du Crotoy.

À **Saint-Valery-sur-Somme**, des bains ont été aménagés en 1850, et le train est arrivé en 1858. Le développement urbain de 1880 s'est surtout effectué au bord de la Somme, puisque les espaces de marais situés entre la digue et le pied de l'enceinte étaient lotis. Il s'agissait essentiellement de maisons destinées à la villégiature de leur propriétaire.

Avec l'apparition du tourisme balnéaire à la fin du 19^e siècle, un nouveau pôle a été créé au cœur des dunes :

- en 1886, des particuliers ont demandé des concessions de plage pour y placer des cabines de bain, et le cordon dunaire a alors été loti,
- en 1891, une gare a été construite à Quend, avec un tramway assurant la liaison avec la plage de Fort-Mahon, ce qui a favorisé les constructions,
- la nouvelle station balnéaire s'est développée à un tel point qu'elle a obtenu une indépendance administrative et religieuse en 1922, avec la création de la commune de Fort-Mahon-Plage.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, toutes les des maisons du front de mer ont été dynamitées, tout comme celles de Quend-Plage (station également créée ex-nihilo). Ces communes ont été déclarées sinistrées. L'architecte urbaniste Lecompte a établi un plan de reconstruction en 1946, avec remembrement des parcelles, mais aucune prescription esthétique. Les propriétés ne possèdent pas de jardin du fait de l'ensablement rapide : les lots sont petits et uniquement destinés à recevoir une construction.



Figure 108 : Fort Mahon plage

Source : Baie de Somme 3 Vallées

Au milieu du 19^e siècle, le village de **Mers-les-Bains** s'étendait sur les coteaux Nord de la commune. Aux pieds de la falaise, une digue de galets séparait la mer d'un espace marécageux et désert.

Sur la plage, les installations liées à la pratique des bains de mer ont succédé aux installations défensives. Ces projets municipaux et privés ont vu le jour dès 1844. Un particulier construisit une auberge en 1858. La commune revendiqua la propriété de la digue pour pouvoir établir un établissement de bains. L'hôtel de la plage fut construit en 1866.

La commune s'est surtout développée à partir de 1873, avec l'arrivée du chemin de fer au Tréport. Le tramway Eu - Le Tréport fut inauguré en 1902. La commune perçut très rapidement l'intérêt de lotir les terrains marécageux en contrebas de la digue naturelle de galets. De 1874, date de la création du premier lotissement, à 1895, date de la création du dernier lotissement, tout un quartier balnéaire se développa, avec parallèlement une densification du bourg.

Les maisons étudiées à Mers-les-Bains par le service de l'Inventaire du Conseil Régional de Picardie rendent compte de la rigidité du parcellaire imposé, étroit et profond. Il en résulte des maisons très hautes comportant des appendices tels que des balcons et bow-windows. Des décors différencient les maisons les unes des autres. La location y est très importante.

Déclaré secteur sauvegardé depuis 1986, les immeubles du front de mer ont été repeints à la manière des « painted ladies » de San Fransisco, sur une idée de l'architecte Delamotte.



Figure 109 : Paysage coloré des villas Belle Epoque de Mers-les-Bains

Source : Baie de Somme 3 Vallées

G. Parcs et jardins remarquables

L'importance du nombre de demeures et châteaux sur l'ensemble du territoire induit la présence de nombreux parcs et jardins d'agrément, situés pour la plupart sur les domaines des châteaux, demeures, maisons de maîtres, ainsi que des abbayes.

Ces espaces (plus de 150) ont fait l'objet d'une enquête dans le cadre de l'Inventaire général du patrimoine culturel en 1995 et sont ainsi recensés à la Direction de l'architecture et du patrimoine du Ministère de la Culture.

Un grand nombre de ces parcs et jardins sont ouverts au public toute l'année ou dans le cadre de manifestations temporaires, comme les jardins de Valloires, ou les jardins et le parc de chasse de Regnière-Ecluse.

H. Les villages-courtil des plateaux agricoles

Le département de la Somme est un territoire de tradition agricole, et les paysages de plateaux sont aujourd'hui l'héritage de ces pratiques : un paysage agricole ouvert ponctué de « villages-bosquets ».

Au fil des siècles, les caractéristiques du sol, et incidemment les pratiques agricoles, ont participé à la création de ces paysages où le boisement est devenu peu présent (la forêt de Crécy constitue aujourd'hui le plus important massif forestier du département). Elles ont aussi influencé l'organisation des villages sur ces plateaux où le bâti est dense, regroupé autour d'un point d'eau communal, aligné sur la rue.

Ces villages sont entourés d'un écran végétal continu : les ceintures de courtils. Leur silhouette boisée se détache dans le paysage agricole comme tout élément venant contrarier l'horizontalité.

« Dans l'ancien Ponthieu, le Vimeu, les villages ressemblent à de gros bosquets plein de maisons ; sur la carte ils couvrent une étendue qui ferait supposer une population beaucoup plus forte. Chaque habitation possède sa pâture plantée de pommiers et de poiriers, souvent entourée d'ormeaux et de charmilles. Autour des villages, les rues passent entre les haies vives où s'entremêlent l'aubépine, le houx, l'épinette, le prunellier, le pommier sauvage, le genêt et où surgissent de grands arbres. C'est derrière cette végétation que se cachent les villages ; on n'en devine l'existence, de loin, qu'à la pointe du clocher émergeant de la masse feuillue » (Albert Demangeon, *La Picardie et les régions voisines Artois, Cambrésis, Beauvaisis*).



La mise en place de cette ceinture de courtils résulte d'un long processus d'évolution des pratiques et usages agricoles, notamment depuis la mise en place de l'assolement triennal au Moyen-âge. Une année sur trois, la parcelle doit être laissée en jachère afin de reposer le sol. Parallèlement, les villageois utilisent leur droit de vaine pâture. Il s'agit de la possibilité de laisser un troupeau communal paître dans les terrains en friche. Cette pratique nécessite donc que le bétail puisse passer d'une parcelle en jachère à une autre. Aussi la construction des limites de champs, haies ou de clôtures est strictement interdite. Les seuls « clos » autorisés se trouvaient à l'arrière des corps de ferme afin de pouvoir cultiver légumes ou fruits, ou encore d'avoir une basse-cour. Ces « clos » prennent la forme de petits jardins ou cours « fermés par une haie bocagère ». Elle est généralement plantée d'arbres afin de produire du bois de chauffage et fabriquer des outils. Elles permettaient également d'obtenir des baies sauvages car les domaines forestiers où l'on pouvait les trouver n'étaient pas libres d'accès pour les paysans.

Ces espaces se retrouvent aujourd'hui dans une première ceinture de courtils, attenante aux maisons, qui cercle le village. Il s'agit de la définition restreinte du mot courtil : « le mot courtil vient du latin cortile. Il désignait en France jusqu'au 18e siècle, les jardins et il est resté employé dans certaines régions pour désigner « une petite cour ou jardin de campagne qui n'est point fermé de murs mais seulement de haies, de fagotage ou de fossés », F. de Dainville, *Le langage des géographes*.

Au 18e siècle, la ceinture de courtils devient plus complexe. Les limites de rendement du système d'assolement triennal et les prémices de la révolution agricole du 19e siècle se font sentir. Afin de pouvoir mieux profiter des terres arables, « les propriétaires et cultivateurs de terrains en Hainaut laissent entendre qu'ils ont un moyen de remédier aux dommages que leur cause l'exercice de la vaine pâture sur les prés naturels : c'est de sacrifier des terres labourables pour les convertir en prairies de façon pérenne. Ces changements de pratiques concernent le Nord de la France où l'influence du climat maritime favorise la mise en herbage » (R.Dion, *Essai sur la formation du paysage français rural*).

Ces prairies encloses, elles aussi bordées de haies arborées, sont installées autour des villages afin de faciliter la surveillance des troupeaux ; sur les plateaux samariens, elles accentuent l'aspect groupé et dense des villages de plateaux agricoles. La forme irrégulière des parcelles de ces prairies montre qu'elles sont le fruit d'extensions après la formation initiale des villages. Elles font la jonction entre l'arrière des anciens courtils et les grandes parcelles agricoles non arborées.

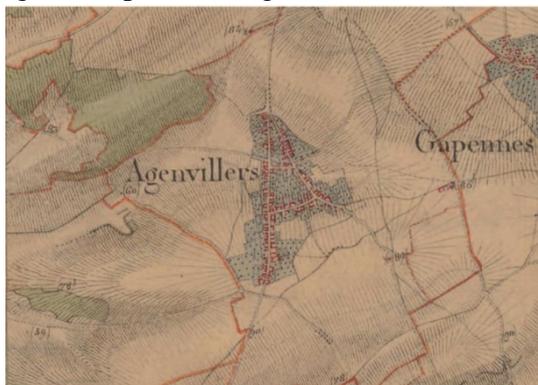


Figure 110 : Agenvillers, un exemple de village au parcellaire de prairies morcelé
source (carte d'Etat major, 19e siècle, IGN)

Deux typologies de ceintures végétales sont identifiées :

- la plus ancienne est attenante aux maisons de villages et se compose de jardins, cours, potagers, entourés de haies bocagères.
- la seconde ceinture est formée de « prairies encloses » : prés, pâtures, vergers également cernés du même type de haies.

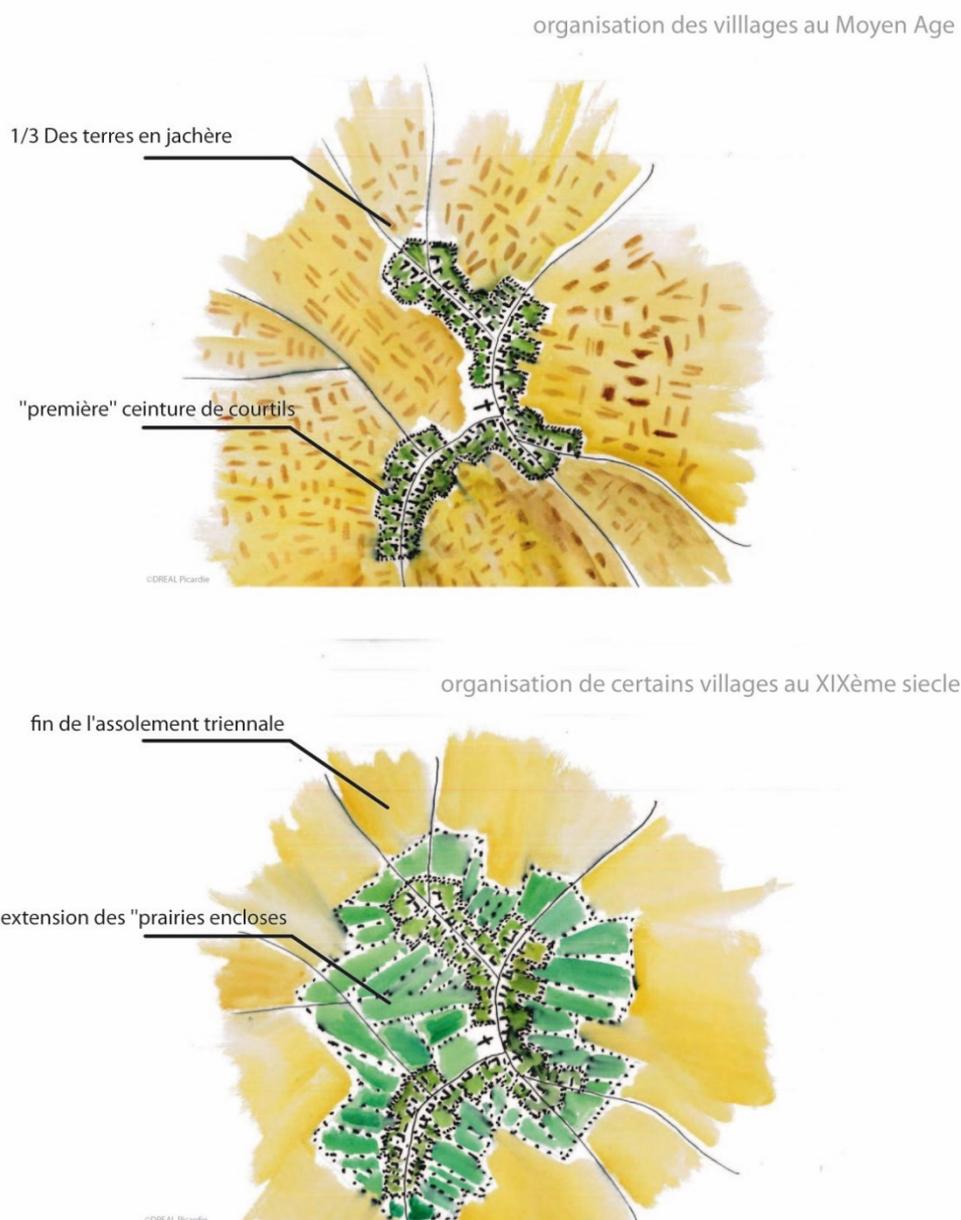


Figure 111 : Schéma de l'évolution de la première ceinture médiévale aux prairies encloses du 19 e siècle.

La seconde ceinture de courtils s'est essentiellement développée sur les plateaux du Ponthieu et du Vimeu, de manière moins systématique sur les plateaux de l'Amiénois et du Santerre. Cette différence trouve son explication dans la nature du sol, composé d'argile siliceux sur les plateaux du Vimeu et du Ponthieu, donc moins propices à la

culture, mais également par les conditions climatiques, le climat maritime sur le Vimeu et le Ponthieu favorise un herbage plus vigoureux.

organisation des villages du Ponthieu (et Vimeu similaire) au XIXème siècle :
présence de la seconde ceinture de courtils



organisation de villages du Santerre au XIXème siècle :
persistance la première ceinture de courtils



Les villages-courtils des plateaux agricoles du Vimeu et du Ponthieu ont conservé leur forme originelle. Malgré certains changements – notamment le remplacement de l'élevage d'ovins par des bovins–, la tradition d'élevage s'est perpétuée au fil des siècles sur ces deux plateaux, favorisant la conservation des prairies autour des villages. La persistance du modèle d'élevage et des formes bâties ont permis à ces villages-courtil d'être bien conservés. Ils font la particularité de ces deux plateaux au sein de la Somme.



Les deux ceintures de courtils prennent une place importante dans l'organisation du village, elles sont plus présentes que le bâti.



La précision des cartes de L'Etat Major ne nous permettent pas de définir plus précisément le parcellaire agricole (en blanc) ni les différentes parcelles de prairies ou de jardins.

Les années 50, après les guerres



Le bâti prend de plus en plus de place mais les haies sont bien dessinées, et de nombreux vergers sont encore présents. On imagine bien la silhouette boisée.



Aujourd'hui



La présence de haies végétale et boisée a nettement diminué, et l'on ne trouve presque plus de vergers.



Les "villages-bosquets" dans les paysages du Vimeu et du Ponthieu

Village-bosquet du Ponthieu



Village-bosquet du Vimeu



Les changements sociétaux et les nouveaux aménagements viennent fragiliser ce patrimoine historique : les extensions urbaines brouillent la silhouette traditionnelle de ces villages, la nécessité de pouvoir redéfinir l'usage de cette structure paysagère se fait sentir, la diminution de l'élevage et le retournement de pâtures modifient ce paysage en profondeur.

Si les usages attachés aux courtils ont évolué, les valeurs historique (témoin de l'histoire locale), écologique (préservation des écosystèmes et maintien des continuités écologiques), environnementale (limitation du ruissellement, de l'érosion), paysagère (structure paysagère, repère visuel, coupure d'urbanisation) et économique (intégration dans la filière bois-énergie), induisent la nécessité de préserver cet élément identitaire.

I. Conclusion

Le patrimoine bâti est riche, diversifié, et original en de nombreux points (utilisation des matériaux disponibles comme le torchis, deux types de fermes distinctes, patrimoine industriel lié à une histoire de plusieurs siècles, etc.). Les nombreuses époques concernées et types d'édifices (religieux, vernaculaire, balnéaire, industriel, parcs et jardins en complément), pouvant satisfaire un grand nombre d'intérêts et de modes de tourisme.

Le patrimoine, industriel notamment, bien réparti sur le territoire du PNR est une source importante de projets et de valorisation du patrimoine local (matériel et immatériel). Les bâtiments pourraient facilement être plus systématiquement et mieux réhabilités pour de l'activité et du logement.

Avec des produits immobiliers adaptés aux besoins des entreprises, et à une proximité des acteurs de la filière, un système économique complémentaire pourrait prendre forme ; attractif également pour un nouveau public économique comme les designers et cadres parisiens.

Il reste aussi encore à constituer des centres de ressources à partir des collections d'objets, témoins et vitrines d'une histoire originale, qui peuvent également servir à réalimenter les créations futures.

Valeurs	Pressions réelles ou potentielles	Opportunités et enjeux spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • patrimoine bâti (exceptionnel comme le petit patrimoine) riche, diversifié, et original en de nombreux points • nombreuses époques concernées et types d'édifices, pouvant satisfaire un grand nombre d'intérêts et de modes de tourisme • villages-courtil conservés 	<ul style="list-style-type: none"> • peu de patrimoines mis en valeur sur le territoire et notamment le patrimoine industriel et vernaculaire (souvent également méconnu, parfois menacé) • mutations du monde agricole : morphologie du bâti traditionnel ne correspond plus aux besoins modernes : granges non entretenues : murs en torchis menacés de ruine • silhouette des villages courtils brouillée par les 	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation en cours de l'Atlas paysager et patrimonial communal mettant en exergue la richesse du patrimoine rural • inventaire en cours du patrimoine industriel du Vimeu qui va permettre de révéler le caractère de ce patrimoine • mobilisation naissante autour des villages courtils à renforcer

des plateaux agricoles du Ponthieu et du Vimeu	extensions urbaines linéaires, lotissements pavillonnaires, ZA en limite de zones urbanisées	
--	--	--

III. Le patrimoine culturel immatériel de la Picardie Maritime

A. Patrimoine linguistique : un étonnant renouveau

Le domaine linguistique picard comprend, en France, les régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais, ainsi qu'une frange du département de la Seine-Maritime ; en Belgique, il recouvre la majeure partie de la province du Hainaut à l'Est.

Au Moyen-Age, la Picardie était le pays des gens qui parlent picard, mais sans autre réalité politique. Le picard était alors parlé dans toutes les couches de la société.

Il a donné lieu à une abondante littérature jusqu'au 15^e siècle, avant l'émergence d'une langue française codifiée et normalisée.

Avec l'édit de Villers-Cotterêts en 1539, le français devient la langue officielle du royaume et la langue de la cour. Le latin et les dialectes sont proscrits dans les actes juridiques. Le picard est considéré seulement comme une langue orale, réservée aux paysans et aux couches populaires de la société.

Le 19^e siècle, avec le développement de la presse, constitue l'âge d'or de la littérature picarde. Les premiers auteurs importants sont des polémistes qui utilisent le picard pour faire passer auprès du peuple leurs idées sur la société. Il s'agit donc essentiellement d'œuvres pamphlétaires, mais également d'œuvres poétiques.

Édouard Paris traduisit en picard l'Évangile selon Saint Matthieu, et définit une orthographe picarde.

De nombreux spectacles théâtraux sont créés.

Au début du 20^e siècle, l'école républicaine et les guerres mettent un frein à la culture picarde. Mais en 1963, Géo Libbrecht, célèbre poète belge, publia « M'n Accordéion », qui surprend par sa modernité et déclenche une véritable renaissance de la langue picarde.

Dès lors, des livres, des recueils de poésie et des pièces de théâtre sont édités, et des colloques et soirées en picard organisées. Le Vimeu devient un centre important pour la littérature et le théâtre picards à la fin des années 1970.

Une revue entièrement rédigée en picard et ne bénéficiant d'aucune subvention (Ch'Lanchron) paraît depuis 1980 à Abbeville. Tintin et Astérix ont été traduits en picard, et vendus à 100 000 exemplaires. Des troupes de théâtre amateurs se sont créées sur ce créneau (dans les années 1990, création de la troupe de théâtre abbevilloise « Chés Péqueux d'Leune » par exemple).

À partir de 1993, l'association « l'Agence pour le Picard » — union pour la promotion de la culture picarde – a organisé un concours annuel de nouvelles en picard. Le Festival « Ches Wèpes » est organisé fin juillet dans les communes du littoral picard. Au programme : contes, chansons, jeux picards, concerts, spectacles de rue et littérature.

Les « Picardisants du Ponthieu » et du Vimeu, association fondée en 1967 par Gaston Vasseur, est une véritable école littéraire de la langue picarde. L'anthologie « Vints d'amont », éditée en 1986, rassemble alors 70 auteurs contemporains. Aujourd'hui une vingtaine d'auteurs se sont ajoutés, c'est dire l'intense création littéraire en langue picarde.

La langue picarde est un élément identitaire fort. Aujourd'hui, on va chercher à privilégier la forme la plus éloignée du français pour bien se différencier.

Il est davantage pratiqué en Picardie Maritime, surtout dans le Vimeu et à Abbeville et en majorité dans les milieux populaires. Toutefois, un public d'intellectuels s'y intéresse de plus en plus et le transmet à ses enfants.

La Picardie linguistique représente aujourd'hui 6 millions de personnes. Beaucoup de touristes qui se rendent en Picardie en sont d'ailleurs issus.

Le milieu associatif est très actif, l'activité culturelle intense, mais le tout reste très cloisonné et la diffusion dépasse rarement le cadre local.

B. Sports et loisirs traditionnels

1. Les sports et les jeux traditionnels picards

Ils sont nombreux et bien vivaces. Les principaux d'entre eux sont :

- les jeux de paume, et surtout jeux de balle (balle au point et balle au tambourin), datant de l'Antiquité, qui ont presque disparu en France, mais rassemblent environ 3 000 licenciés en Picardie.
- le jeu de javelot, déjà connu au 12^e siècle en Champagne, il a été introduit en Picardie en 1900. Il est aujourd'hui l'objet de compétitions nationales et rassemble environ 3 000 licenciés.
- les jeux de quilles, dans le Ponthieu, une dizaine de villages organisent l'été des concours de jeux de quilles ; les quilles ont des formes et des couleurs variées selon les villages.
- le jeu de l'assiette picarde. Très implanté dans le Vimeu au 19^e siècle, il consiste à lancer des disques en bois sur une table. C'est un jeu d'adresse où il faut placer ses assiettes devant celles de l'adversaire. Ce jeu est probablement aujourd'hui celui qui connaît le plus grand développement. Le Comité départemental du jeu de l'assiette, créé en 1989 a pour objectif de le faire reconnaître comme un sport à part entière.

Certains villages possèdent des terrains spécialement conçus pour la pratique du tir à l'arc, du jeu de paume, de la longue paume ou de la boule plate. Ces terrains sont

traditionnellement situés au centre du village, généralement revêtus de craie damée ou de terre battue, protégés du vent et du soleil par un mail de tilleuls ou de peupliers.

Toutefois, ces jeux se pratiquent aussi récemment sur des terrains de sport municipaux à l'écart du centre, en parallèle d'une déconsidération pour ces terrains traditionnels souvent détruits pour l'urbanisation des centres-bourgs.

2. Les activités traditionnelles : chasse et pêche à pied de loisir

En Picardie Maritime, la richesse de la ressource a poussé de longue date à la chasse ou à la pêche à pied. Ces pratiques ont encore lieu de nos jours

La chasse se pratique dans les baies de la Somme et de l'Authie, dans les renclôtures, mais aussi dans les bas-champs, les marais arrière-littoraux et la basse vallée de la Somme. La chasse au gibier d'eau se pratique de mi-juillet à fin février sur l'ensemble du territoire.

La **chasse à la sauvagine** (terme générique correspondant au gibier d'eau) s'est pratiquée de tout temps en Baie de Somme, en Baie d'Authie et dans les nombreuses zones humides de la Picardie Maritime.

Il existe de nombreuses techniques de chasse, mais la plus emblématique de la Picardie Maritime, est la **chasse à la hutte** de nuit, qui est d'ailleurs la seule à être tolérée en France. Elle se caractérise par des installations sommaires et confortables, en bois ou en béton, fixes, mais aussi flottantes, dans lesquelles, le huttier chasse à l'affût de nuit.

Elles se trouvent en bord de mer ou en arrière du littoral, devant des mares naturelles ou artificielles.

235 huttes sont implantées sur le Domaine Public Maritime, et 220 huttes sont recensées sur le reste du périmètre Natura « 2000 Pic 01Estuaires et littoral picards ».

Par ailleurs, 7 000 hectares environ du Domaine Public Maritime sont constitués en réserve cynégétique créée à l'initiative du Conseil Supérieur de la Chasse.

D'autres modes de chasse sont fréquents dans les Baies : la chasse au hutteau ou à la toile, dans un trou ; la chasse au cercueil, dans un hutteau à roulettes (le hutteau à cerceaux, toile tendue sur des arceaux), la chasse à la botte (avec un chien pour chasser la bécassine).

En dehors de l'ouverture proprement dite, les chasseurs entretiennent les espaces naturels pour que les oiseaux y fassent halte (notamment les mares).

D'après un article du Journal d'Abbeville – hors-série – août 2006

« Les huttes de chasse sont généralement très rudimentaires. Elles se composent d'un grand bac métallique qui les protège contre l'humidité. Ce bac est à moitié enterré et la partie qui émerge est recouverte de terre sur laquelle l'herbe pousse. La hutte mesure en général 2 m de long et 1 m 50 de large et autant de haut. À l'intérieur : deux couchettes (une contre chaque paroi latérale), une petite table avec lampe à alcool ou bougie, un petit poêle à charbon ou au fuel.

*Le gibier est attiré par les appelants au moment de la “passée” du soir ou du matin. Les appelants sont des oiseaux domestiques hutteurs choisis et attachés avec soin sur la mare (les chasseurs utilisent également des leurres, oiseaux empaillés ou en bois, que l’on appelle des blettes). Ici le droit à l’erreur n’est pas accordé : une attache des appelants approximative et le gibier descend, tourne et... va se poser chez le voisin.
La chasse au gibier d’eau est ainsi un véritable art de vivre. »*

Dans les maisons, on trouvait habituellement un bouquet de lilas de mer, qui était censé protéger les lieux. Menacé de disparition, le lilas de mer est aujourd’hui partiellement protégé par un arrêté préfectoral qui régit sa cueillette sur toutes les communes du littoral picard (arrêté préfectoral du 27 juin 1990). Est visée par cette interdiction la cueillette à des fins commerciales, la cueillette familiale restant autorisée.

La pêche à pied de loisir est traditionnellement pratiquée en Picardie Maritime. On ramasse des moules, des hérons (coques), des tellines, ou bien encore des lavagnons ; on va « à sauterelles » (appellation locale des crevettes grises) avec son pousseux (appellation locale du haveneau) ; on cherche les vers de vase (néreïs) pour la pêche ; on cueille les passe-pierres (salicornes), les oreilles de cochon (asters maritimes), les pompons (soude maritime), l’obione faux-pourpier, ...

En quelques décennies, avec l’essor du tourisme et l’attractivité des littoraux, la pêche à pied de loisir s’est fortement développée et a vu son nombre d’adeptes augmenter. Un nouveau public essentiellement estival et familial s’adonne désormais à cette activité. Une étude réalisée par l’Ifremer et l’institut de sondage BVA évalue son nombre de pratiquants à plus de deux millions sur l’ensemble du littoral français. Ce développement, associé à un manque de connaissance de la réglementation et des pratiques de pêche non respectueuses de l’environnement, peut avoir des conséquences sur la biodiversité, certains habitats fragiles, la qualité écologique des milieux marins littoraux et la ressource pêchée. Il est donc nécessaire d’être vigilant pour que ce loisir perdure dans le respect de l’environnement.

Décliné sur onze espaces littoraux pilotes à l’échelle nationale, le projet européen Life + Pêche à pied de loisir se met en place depuis 2014 sur le littoral picard. Relayé par le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d’Opale, il accompagne les pêcheurs à pied récréatifs du territoire dans un meilleur respect du milieu marin pour le maintien de leurs pratiques et se fixe pour objectif de :

- Mettre en place les moyens de gouvernance locale et nationale pour préserver la biodiversité des estrans et faire perdurer les pratiques ;
- Mieux comprendre les interactions de la pêche à pied de loisir sur la faune et la flore des milieux littoraux ;
- Faire évoluer les pratiques des pêcheurs à pied récréatifs en développant les moyens d’information, de sensibilisation et de communication ;
- Contribuer aux plans de gestion des aires marines protégées.

Les métiers de la pêche (conchyliculture, pêche côtière et pêche à pied professionnelle), comme les produits de la mer, sont traités dans la quatrième partie du diagnostic intitulée "Diagnostic socio-économique et enjeux de développement".



3. Autres savoir-faire et productions locales

La tourbe a été exploitée dès le 12^e siècle dans les grandes vallées, avec un développement important au 18^e siècle. Elle était soumise à de nombreux règlements.

Elle fut longtemps le principal combustible du secteur (les défrichements du Moyen-Age ayant rendu le bois rare et cher). Ce n'est qu'avec le développement de la houille que son exploitation se ralentit et que son exportation cessa.

Elle est encore extraite dans les grandes vallées et dans les Bas-Champs. Ce travail a donné une allure particulière à certains fonds de vallées.

L'identité culturelle se retrouve aussi dans quelques spécialités culinaires.

Notons par exemple que le « **gâteau battu** » est un incontournable local. C'est un gâteau que l'on trouve systématiquement lors des fêtes, mariages... Une Confrérie du gâteau battu existe à Abbeville Dans le Vimeu, on trouve de nombreux pommiers. **Les pommes** sont récoltées pour la fabrication du cidre ou de l'eau de vie (des alambics circulent de village en village). On utilise le cidre et l'eau de vie, auxquels on ajoute du miel, pour confectionner le « flippe » ou la « bistouille », boisson locale qui se déguste au café, entre amis. A cela, il faut rajouter nombre de préparation culinaire à base d'aster maritime (dit « Oreille de cochon ») ou de salicorne.



Figure 112 : Gâteau battu

C. Conclusion

Valeurs	Pressions réelles ou potentielles	Opportunités et enjeux spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • patrimoine immatériel diversifié (langue, littérature, culture, sports spécifiques, activités de nature comme la pêche à pied et la chasse, gastronomie) pouvant satisfaire un grand nombre d'intérêts et de modes de tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • patrimoine connu des picards, mais encore assez peu mis en valeur sur le territoire • terrains de jeu souvent en centre de village, dont la spécificité semble méconnue ou perdre de l'importance face à de nouveaux enjeux de rénovation urbaine • pratique de la pêche à pied et de la chasse encore présentes, mais en régression (diminution de la ressource, réglementation plus contraignante) 	<ul style="list-style-type: none"> • valorisation de la langue picarde déjà fortement portée par un militantisme associatif très actif, pouvant servir de base et d'exemple pour le développement de prises de conscience ou de projets touchant d'autres types de patrimoines immatériels • préservation des ressources naturelles nécessaires aux activités de nature engagée du fait des mesures de protection, ainsi que d'initiatives (en lien avec les activités économiques liées aux ressources naturelles comme pour la salicorne), à renforcer

Quatrième partie :

Diagnostic socio-économique et enjeux de développement

I. Introduction

Il importe de rappeler, en préambule de ce diagnostic socio-économique :

- le lien important entre les économies agricoles, forestières, touristiques, car elles sont liées aux richesses du territoire et aux potentialités strictement locales ;

Le territoire (au sens des terroirs) est alors le fondement de la richesse de ces économies. La gestion du patrimoine et de l'environnement, à laquelle participe un Parc naturel régional, a un impact direct sur ces économies.

- les politiques d'habitat ont une conséquence directe sur le paysage ;
- l'action culturelle locale influe sur le regard que la population porte sur elle-même, sur l'histoire et donc sur l'identité du territoire ;
- l'économie industrielle et internationalisée doit être explicitée, car la situation de la Picardie Maritime est très particulière.

Sa situation géographique place la Picardie sur des axes européens importants, mais il y a également la présence de filières industrielles historiques très anciennes (robinetterie/serrurerie et verrerie), qui ont généré un énorme patrimoine et des savoir-faire multiples.

La Picardie Maritime présente ainsi le paradoxe d'une économie internationale fortement liée au patrimoine.

Ces diverses économies se répartissent préférentiellement de la façon suivante :

- un espace agricole de polyculture et d'élevage sur les plateaux du Vimeu et du Ponthieu,
- un espace touristique sur la Côte picarde,
- un pôle tertiaire constitué par la ville moyenne d'Abbeville,
- deux pôles industriels : la métallurgie légère dans le Vimeu industriel et l'industrie du verre dans la vallée de la Bresle,
- un pôle d'activités tertiaires et portuaires sur l'agglomération du Tréport/Mers-les-Bains/Eu.

II. Les caractéristiques démographiques et les logements

Pour réagir sur un territoire, il est nécessaire d'en connaître les grandes caractéristiques territoriales, mais également celles concernant la population, pour être mieux à même d'appréhender ses besoins et ses attentes.

L'habitat a un impact direct sur les paysages et cela d'autant plus que les pressions urbaines se renforcent fortement, d'une part en raison de l'augmentation de la demande en hébergements touristiques et d'autre part en raison de la demande croissante de la population urbaine, qui souhaite s'installer à la campagne pour accroître sa qualité de vie, ou bien par contrainte pécuniaire, quitte à augmenter le temps de transport. Cette tendance se ralentit toutefois du fait de l'augmentation du coût des carburants et de l'immobilier.

Les mutations en cours, dans les domaines intimement liés à la démographie et à l'habitat peuvent ouvrir des champs nouveaux, favoriser un renouveau culturel et aider à construire une nouvelle dynamique pour ce territoire.

A. Une démographie complexe

La Picardie Maritime comptait 129 424 habitants en 2009. En 2013, le territoire de projet de PNR comptait 112 426 habitants, répartis de manière disparate sur l'ensemble du périmètre d'études.

En effet, l'analyse du poids démographique des communes en 2013 souligne une organisation urbaine multipolaire organisée autour :

- d'une grande ville principale, Abbeville, rassemblant 23 821 habitants soit 21% de la population totale ;
- de deux autres villes de plus de 3 000 habitants : Friville-Escarbotin et Rue affichant respectivement 4 718 et 3 120 habitants, concentrant à elles deux près de 7% de la population totale.

Il est à noter que les communes de Mers-les-Bains et Saint-Valéry-sur-Somme avec, 2 867 et 2 745 habitants en 2013, constituent également les deux principales polarités du littoral.

Avec près de 54% de communes identifiées comme appartenant à un grand pôle urbain, à la couronne d'un grand pôle ou encore étant multipolarisées par des grandes aires urbaine (selon la classification du zonage ZAU de 2010) contre 48% dans le département et 53% en France métropolitaine en 2013, le territoire de projet de PNR particulièrement rural n'échappe pas aux logiques de périurbanisation et de perte d'attractivité.

Ainsi entre 2008 et 2013, on constate une légère inflexion de la population sur le territoire (- 887 habitants), correspondant à un taux d'évolution annuel moyen de l'ordre de -0,2%. Cette dynamique, s'explique principalement par un solde naturel proche de 0 et un solde migratoire négatif (-0.13% sur la période).

De même que pour l'analyse du poids démographique, il convient de nuancer le propos en précisant que des disparités territoriales existent entre les différentes communes

dessinant notamment une perte de l'attractivité de polarités au profit des communes plus rurales.

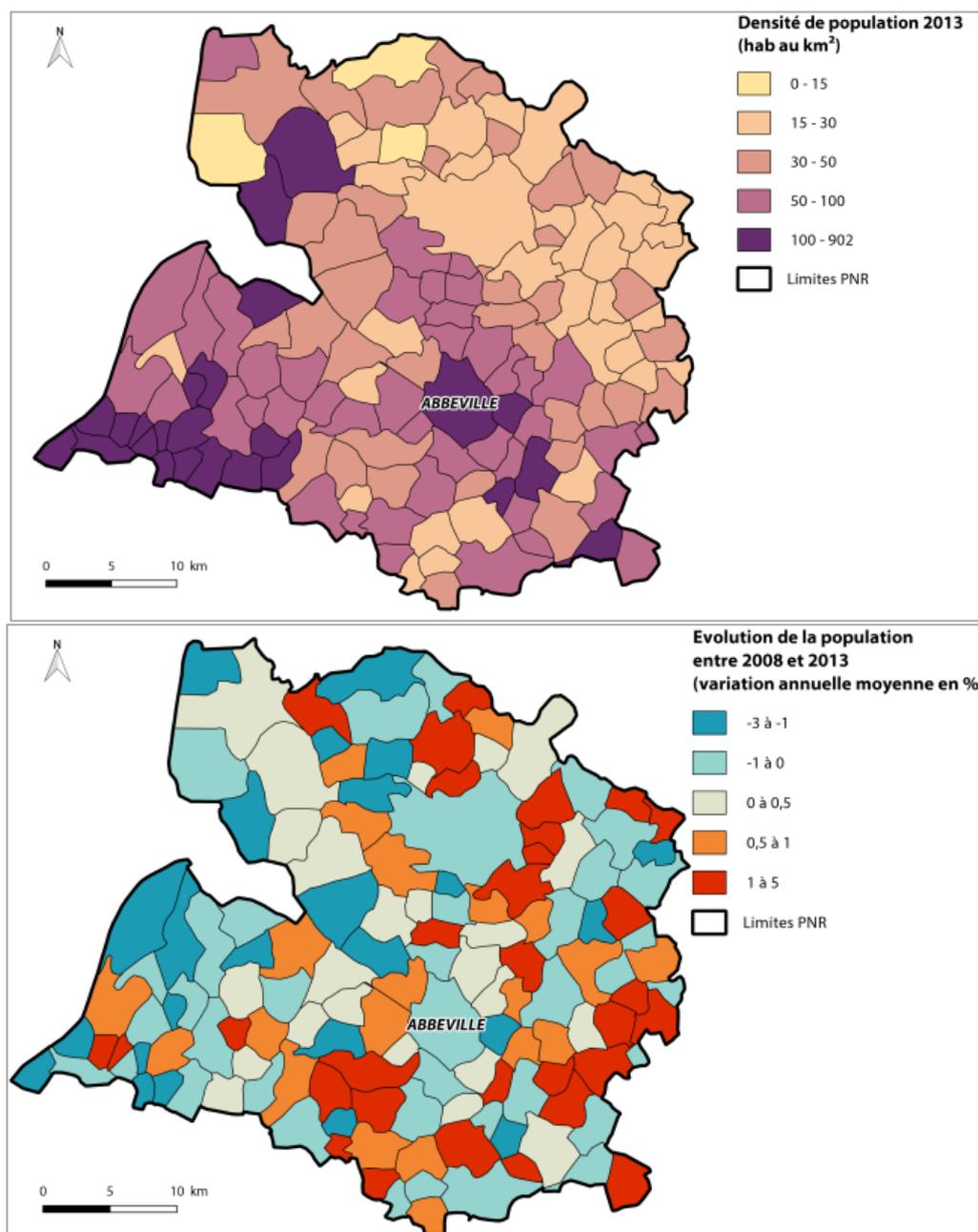


Figure 113 : La population, densité et évolution 2008 - 2013 par commune
 Source : INSEE, RP2013, exploitations principales ; GéoFLA© - © IGN2016

Les densités les plus importantes sont situées:

- sur Abbeville et en étoile autour d'Abbeville, le long des axes de circulation
- dans le Vimeu,
- sur le littoral, avec toutefois des disparités.

On observe que c'est sur les secteurs les moins densément peuplés que l'augmentation de la population a été la plus forte entre 2008 et 2013 : Nord du territoire (aval de la vallée de l'Authie), secteurs Sud et est de la couronne d'Abbeville. Le Nord-est du Ponthieu fait exception et voit, à l'instar de l'agglomération Abbevilloise, du Vimeu industriel, et de la façade maritime sa population stagner voire diminuer.

Une attractivité à retrouver et un vieillissement à anticiper

Si le rapport de l'INSEE « Les territoires de Picardie au sortir de la crise économique » datant de 2010 faisait état d'une stabilisation de la population sur la période 1990- 99 puis d'une augmentation annuelle de +0,34% entre 1999 et 2007, le nouveau millésime de 2013 traduit quant à lui un taux d'évolution annuel de la population de -0,2% entre 2008 et 2013.

En 2013, du fait des migrations, la population du territoire de projet du PNR est plus âgée en moyenne avec :

- 50% des habitants ont moins de 44 ans contre 58,5 % en Nord-Pas-de-Calais Picardie
- les plus de 60 ans représentent 28,5% contre 21,6 % en Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Le solde naturel est négatif de l'ordre de -0,03% annuel sur la période 2008-2013

Toutefois comme l'expliquait le rapport de 2010, les jeunes de 15-25 ans tendent à quitter le territoire afin de poursuivre des études ou de rechercher un premier emploi dans les grandes métropoles. Entre 25 et 45 ans, le solde migratoire est faiblement négatif voire légèrement positif, puis nettement pour les plus de 50 ans et les retraités en raison de l'attrait du littoral.

Sources : INSEE – Les territoires de Picardie au sortir de la crise économique — 2010 et INSEE RP 2013

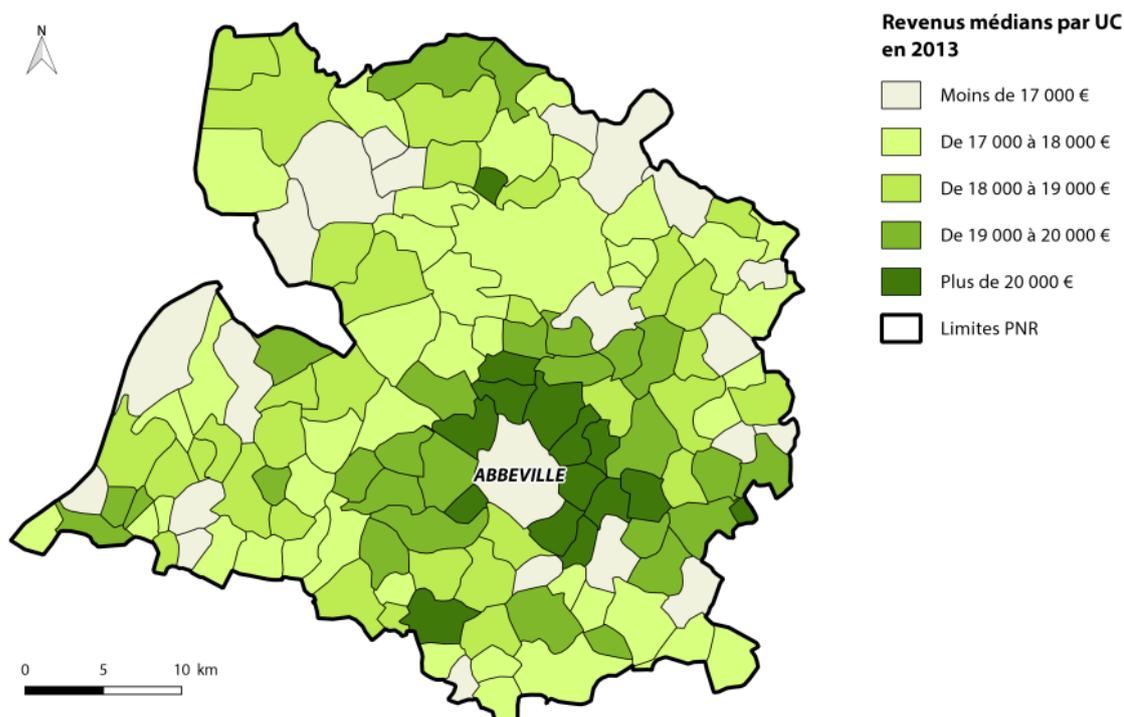
1. Un faible niveau de revenu

De manière générale, sur l'ensemble du périmètre du PNR, les revenus médians par unité de consommation sont faibles. En 2012, d'après les chiffres disponibles la part des ménages fiscaux imposés sur le territoire s'élevait à 56,2% soit 2,6 points de moins que la moyenne régionale et près de 8 point de moins que la moyenne nationale.

Dans toute la Picardie Maritime, les revenus moyens de la population sont faibles. En 2009, 54,3 % des foyers fiscaux n'étaient pas imposés sur leurs revenus, soit 7,9 % de plus que la moyenne nationale et 6 % de plus que la moyenne régionale.

De même, le revenu médian disponible par unité de consommation en 2012 était de 17 895 euros sur le territoire soit 1 890 euros de moins qu'en France métropolitaine et 211 euros de moins qu'en Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Figure 114 : Les revenus médians par UC en 2013
Source : GéoFLA© ® IGN2016- © INSEE 2013



L'analyse par infra-territoires a montré que la commune d'Abbeville présentait l'une des médianes du revenu disponible par unité de consommation les plus faibles du territoire. A contrario, les communes de la première et deuxième couronne d'Abbeville sont celles qui présentent les revenus les plus élevés.

En 2013, le nombre de personnes bénéficiant du RSA sur le territoire était de 9871 soit 8,8% de la population totale du PNR et 1,3 point de plus que la moyenne nationale.
Le taux .



Figure 115 : Carte des zones d'emploi
Source : Base communale des zones d'emploi, INSEE,

2. Une population peu diplômée, comportant plus d'ouvriers non qualifiés que la moyenne régionale

Le niveau de formation relativement bas de la population du territoire de projet de PNR est confirmé par les données issues du recensement de l'INSEE de 2013.

Ainsi, sur le territoire du PNR 45% des 15 ans et plus n'ont aucun diplôme et 60% d'entre eux résident dans la zone d'emploi d'Abbeville. Cette proportion de personnes non diplômées est, en 2013, supérieure de 8 points par rapport aux tendances régionales.

La part des personnes faiblement diplômées est, quant à elle, relativement bien représentée avec 26% des 15 ans et plus qui sont titulaire d'un CAP ou d'un BEP, soit 0, point de plus qu'en région. Il convient de noter que, à l'échelle de notre territoire d'études, 46% des personnes faiblement diplômées se concentrent sur les zones d'emplois d'Amiens et de la Vallée de la Bresle – Vimeu.

Enfin sur le territoire du PNR, la part des titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'enseignement supérieur restent bien en deçà des tendances régionales avec respectivement 14 et 17% de diplômés contre 16 et 22% pour la région Nord-pas-de-Calais-Picardie.

De la même manière, les emplois sont moins qualifiés.

Sur l'ensemble du territoire, les ouvriers sont surreprésentés (32% des actifs occupés contre 26% sur la région en 2013) et plus particulièrement dans les zones d'emplois

d'Abbeville et de la Vallée de la Bresle – Vimeu qui concentrent à elles deux 94% des ouvriers du territoire.

Les postes de professions intermédiaires sont aussi moins présents (21% des actifs occupés contre 26% sur la région en 2013). En raison du poids des activités tertiaires dans l'économie locale, la zone d'emploi d'Abbeville concentre à elle seule plus de 65% des employés du territoire. Environ 8% des actifs occupent un emploi de cadre contre 13 % sur la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

3. Un taux de chômage encore très lié aux métiers de l'industrie et à leurs évolutions

Le chômage était autour de 16 % fin 2013, et avait connu une forte croissance entre 2008 et 2013 (+4% par an sur la période) .Il se distingue quelque peu entre les deux zones d'emploi étudiées par l'INSEE et l'ANPE, en terme d'importance, mais aussi d'exposition face à la crise.

Taux de chômage moyen par zone d'emploi en 2013

zone d'emploi d'Abbeville	11,3 %
vallée de la Bresle-Vimeu	10,7 14 %
Amiens	12,5 %

Source Internet Insee Picardie, 2012, Benoît RIEM « La hausse du chômage s'accélère » Source : INSEE rp2013

Entre 2008 et 2013, dans la zone d'emploi d'Abbeville, tout en restant plus élevé qu'en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, le chômage a progressé moins rapidement que dans les deux autres zones d'emploi du territoire (augmentation annuelle du chômage de 3,6% pour la zone d'emploi d'Abbeville contre 7,8% pour celle d'Amiens). Résidentielle, tertiaire et touristique, la zone d'emploi d'Abbeville est peu industrialisée (7 % des salariés en 2013) et donc moins soumise aux aléas de la crise.

Entre 2008 et 2013, la chute de l'emploi salarié dans l'industrie (-12,9 % par an cette période) une chute similaire à celle observée sur les secteurs du commerce, de la construction et des services.

Dans la zone d'emploi de la Vallée de la Bresle-Vimeu, le chômage a augmenté de 2,9 points sur la même période, constituant la plus forte hausse des zones d'emploi du territoire.

41 %), elle a été très impactée par la crise, avec une destruction de l'ordre d'un millier d'emplois..

Sur cette même zone d'emploi, les secteurs du commerce, de la construction et des services par contre sont restés relativement stables.

On observe encore aujourd'hui une relative étanchéité entre les territoires restreignant l'accès à l'emploi et aux ressources de main d'œuvre. L'ajustement du marché du travail repose donc fortement sur la dynamique économique locale.

Par ailleurs, sur le territoire du PNR, certaines activités ont un caractère fluctuant : commerce, hôtellerie restauration, métiers de la mécanique et du travail des métaux.

Dès lors, à l'échelle des trois zones d'emploi, cela se traduit par une majorité d'offres d'emplois pour des CDD de moins de 6 mois ou des contrats intérimaires, mais aussi un taux de chômage de longue durée et très longue durée moins important que dans le reste de la région.

4. Les migrations domicile-travail

De moins en moins d'actifs travaillent dans leur commune de résidence : le taux d'actifs dans ce cas de figure est passé de plus de 40% en 1999, à 33 % en 2008 et 31 % en 2013 (pour l'arrondissement d'Abbeville).

En 2013, 3 000 personnes habitant dans les communes du PNR qui appartiennent à la zone d'emploi de la Vallée de la Bresle - Vimeu partent travailler en dehors du périmètre du PNR, et 3 800 personnes viennent travailler dans ces communes. Les actifs entrants qui travaillent dans les communes appartenant à la ZE du Vimeu sont issus majoritairement de Seine-Maritime (54%) et de la Somme (40%). 80% des actifs entrants sont issus du reste de la zone d'emploi de la Vallée de la Bresle - Vimeu, qui est à cheval entre les deux départements. 63% des actifs sortants travaillent dans le reste de la ZE du Vimeu, et 13% dans les communes de la ZE d'Amiens en dehors du périmètre du PNR.

Les échanges sont également importants avec la zone d'emploi Abbeville-Ponthieu. 5 350 habitants des communes du PNR appartenant à la zone d'emploi d'Abbeville-Ponthieu partent travailler en dehors du périmètre du PNR, 4 000 personnes viennent travailler dans ces communes en 2013. Les actifs entrants vers les communes du PNR appartenant à la ZE Abbeville viennent essentiellement de la Somme (60%) et du Pas-de-Calais (25%). La ZE d'Amiens est celle dont sont issus le plus d'actifs (40% du total). Les actifs sortants travaillent principalement dans le reste de la Somme (61%), dans le Pas-de-Calais (17%) ou en Île-de-France (8%). Les communes de la ZE d'Amiens n'appartenant pas au PNR attirent à elles seules plus de la moitié des actifs sortants (53%).

Une majorité des actifs du PNR travaillent en son sein, soit 37 000 actifs. 60% d'entre eux travaillent dans les communes appartenant à la zone d'emploi d'Abbeville, et 35% dans celles appartenant à la zone d'emploi de la Vallée de la Bresle - Vimeu.

On note donc des différences entre les secteurs du Ponthieu et du Vimeu, et avec des spécificités marquées au début des années 2010 et à concilier tant en terme de transports que d'accès à l'emploi et d'économie locale :

- les fonctions résidentielles du littoral,
- les fonctions métropolitaines d'Abbeville (avec extension en étoile le long des axes de circulation),
- le système productif du Vimeu.

B. Un habitat en mutation

En Picardie Maritime Sur le périmètre d'études, c'est l'habitat rural dispersé qui prédomine, à l'exception du pôle urbain d'Abbeville, du Vimeu et de la zone des trois villes sœurs (Mers-les-Bains – et le Tréport et Eu situées hors territoire).

Les problématiques de la mobilité sont donc très importantes.

La dichotomie entre les secteurs d'habitats groupés cités ci-dessus d'une part, et le reste du territoire d'autre part, se remarque tant par l'âge des résidences principales, que par le taux de résidences secondaires.

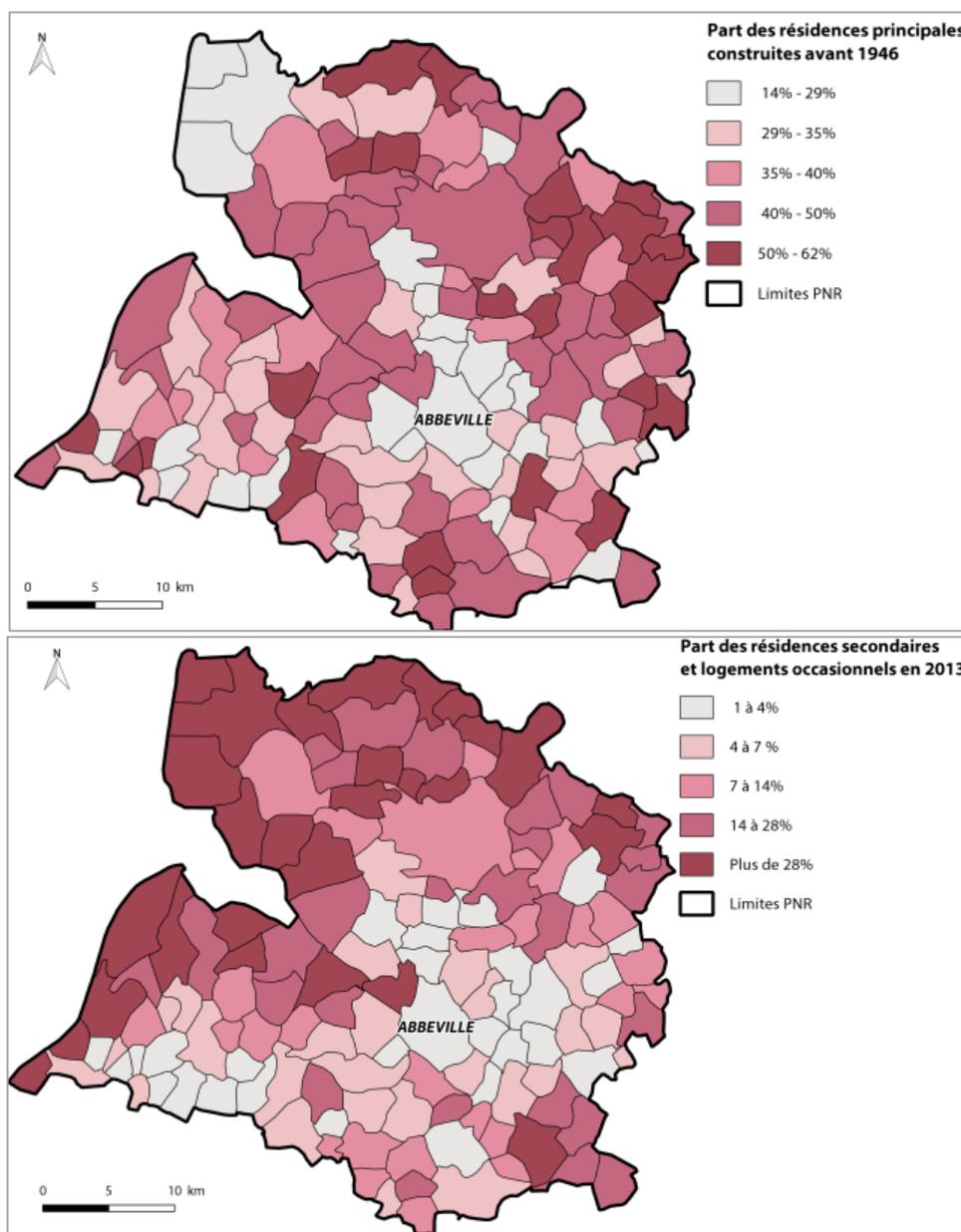


Figure 116 : Les taux de résidences principales anciennes, et de résidences secondaires, par commune

1. Un parc ancien important, des atouts et des inconvénients

Le taux des habitations antérieures à 1946 est relativement élevé sur tout le territoire (seules 15 communes, en particulier dans la couronne autour d'Abbeville, ont un taux proche de 25 %). Cette ancienneté du parc se situe toutefois dans la moyenne départementale.

Une caractéristique du parc ancien, est sa vétusté, avec un taux de « parc privé potentiellement indigne » plus élevé que dans le reste de la Région, particulièrement sur l'unité urbaine d'Abbeville. Ces situations s'accompagnent souvent d'une forte précarité énergétique.

2. La construction neuve dynamique, mais faible pour le logement social

Les constructions neuves¹⁹ sont également importantes, fortement tirées par la demande de résidences secondaires (Communauté de communes Authie-Maye) ou par le développement de l'accession à la propriété.

Une nette augmentation des prix fonciers et immobiliers est observée sur le littoral, mais aussi certains secteurs de l'avant-pays comme dans la vallée de l'Authie, repoussant la population locale à l'intérieur des terres.

Le marché locatif social est en parallèle tendu. La vacance des logements est très faible et de nombreuses demandes restent en instance, particulièrement hors d'Abbeville.

On observe toutefois un sensible effort de redéploiement et de diversification à l'initiative des communes et des principaux bailleurs sociaux. Les nouvelles opérations mixtes et intergénérationnelles (à Feuquières-en-Vimeu notamment) apportent des solutions intéressantes au niveau social.

Les difficultés d'accès au logement concernent particulièrement les jeunes, avec l'absence d'une offre d'hébergement adéquate et un parc HLM présentant un faible pourcentage de petits logements.

Les plus impactés sont les jeunes en formation par alternance, et les travailleurs saisonniers dans les communes balnéaires, très pénalisés lorsqu'ils ne sont pas mobiles (les horaires des transports collectifs n'étant pas adaptés).

Les principaux enjeux concernant l'habitat sont donc :

- la réhabilitation de l'habitat patrimonial en lien avec la lutte contre la précarité énergétique, et la revitalisation des bourgs ;
- l'accès au logement pour les plus démunis, en lien avec la problématique de la mobilité ;
- la maîtrise de l'étalement urbain (en particulier des résidences secondaires)

Le pays des Trois-Vallées a établi un plan d'action afin de répondre à la plupart de ces enjeux, dans le cadre de son étude de cadrage de l'habitat (2011-2012).

Le pays Bresle-Yères envisage de lancer une étude équivalente dans le cadre de sa politique globale de l'habitat.

¹⁹ Source : Étude de cadrage de l'Habitat, Pays des 3 vallées (Square), 2010.

C. Conclusion

Valeurs	Pressions réelles ou potentielles	Opportunités et enjeux spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • une population encore fortement rurale, et un territoire qui se caractérise essentiellement par un habitat dispersé • les phénomènes d'urbanisation sont notables, mais pas excessifs, tout comme les contrastes en terme de dynamique de construction (les résidences secondaires sont toutefois fortement concentrées sur certains secteurs : littoral, vallées de la Somme et de l'Authie) 	<ul style="list-style-type: none"> • différences entre les secteurs avec des spécificités marquées (fonctions résidentielles du littoral, métropolitaines d'Abbeville, système productif du Vimeu relativement cloisonné) à concilier tant en terme de transports que de formation, d'accès à l'emploi et d'économie locale pour renforcer l'attractivité globale 	<ul style="list-style-type: none"> • mieux adapter les logements aux besoins de la population locale, notamment en logements sociaux, et à la saisonnalité de certains emplois, en lien avec la diversification des solutions de transports en commun pour répondre aux besoins • opportunités à valoriser, le développement d'une économie résidentielle et d'accueil dans le Vimeu du fait de l'attrait du coût du foncier, ou le gisement d'emplois, de services notamment (vacanciers, retraités, logement et réhabilitations) pouvant largement profiter à tout le territoire • valorisation du patrimoine local pour les touristes et nouveaux habitants, mais également adapté à la population et à ses caractéristiques (taux de population faiblement diplômée et moyenne des revenus un peu plus faible que la moyenne régionale)

III. Un fonctionnement complexe du territoire en matière économique

Trois types d'économies peuvent être distingués sur le territoire au vu d'un projet de Parc naturel régional :

- une économie liée aux terroirs et richesses du patrimoine (agriculture, produits de la mer, activités de première transformation ...)
- une économie des services, dont l'économie touristique mérite une analyse particulière tant elle est importante sur le territoire,
- une économie exposée à la concurrence internationale (secteurs définis à partir des taux d'importation et d'exportation dans la comptabilité nationale).
- selon les secteurs et activités, les caractéristiques telles que l'histoire, les éléments fondamentaux ou les tendances d'évolution, ne permettront pas de distinguer exactement les mêmes sous-secteurs géographiques.

A. Les activités économiques liées aux ressources locales

1. L'agriculture

L'agriculture tient une place importante en Picardie Maritime, puisqu'elle occupe de 70 à 90 % de l'espace suivant les cantons.

Les tendances récentes de l'agriculture en Picardie Maritime sont une surface cultivée qui reste stable, mais avec un nombre d'exploitations en diminution (seules les exploitations supérieures à 100 ha poursuivant une légère croissance), et un âge moyen des exploitants élevé, dans la moyenne des situations observées ailleurs en France.

Évolution de la Surface Agricole Utilisée et des principales cultures sur les communes du PNR

	SAU (ha)	
	2000	2010
Superficie agricole utilisée	94 731	94 199
dont superficie irriguée	1 915	2 691
dont superficie drainée	2 309	1 855
Terres labourables	75 544	74 692
<i>Blé tendre</i>	27 888	28 939
<i>Orge et escourgeon</i>	6 805	4 143
<i>Maïs grain et maïs semence</i>	94	280
<i>Maïs fourrage et ensilage</i>	7 433	7 659
<i>Colza grain et navette</i>	419	1 689
<i>Betterave industrielle</i>	4 285	4 653
<i>Oléagineux hors colza</i>	419	1 689
<i>Pommes de terre</i>	885	1 286
<i>Légumes frais, fraises et melons</i>	1 061	652
Superficie fourragère principale	28 558	26 926
dont surfaces toujours en herbe (STH)	18 280	16 182

Évolution du nombre des exploitations sur l'Arrondissement d'Abbeville

Statut	2000	2010
Exploitations individuelles	1 495	947
Exploitations à responsabilité limitée (EARL)	175	292

Évolution du nombre d'exploitations et de leurs SAU moyenne selon leur classe de taille sur l'Arrondissement d'Abbeville

Taille des exploitations	nombre d'exploitations concernées		SAU moyenne (ha)	
	2000	2010	2000	2010
Exploitations moyennes et grandes	1 243	1 010	89	111
Petites exploitations	699	465	6	6
Exploitations de 100 ha et plus	394	452	163	174
Toutes exploitations	1 942	1 475	59	78

Évolution du nombre de chef d'exploitation par classe d'âge sur l'Arrondissement d'Abbeville

Âgé des chefs d'exploitation et des coexploitants	2000	%	2010	%
moins de 40 ans	627	27.12	368	19.39
40 à moins de 55 ans	968	41.86	854	45.01
55 ans et plus	717	31.01	675	35.58
Total	2 312	100	1 897	100

Évolution du cheptel sur l'Arrondissement d'Abbeville

Cheptel	nombres d'exploitations concernées		Nombre têtes	
	2000	2010	2000	2010
bovins	1 219	873	102 544	97 230
<i>dont vaches</i>	<i>1 126</i>	<i>811</i>	<i>40 167</i>	<i>37 338</i>
ovins	281	153	13 894	15 051
porcins	156	34	16 206	10 777
Lapines mères	390	69	1 079	259
volailles	895	268	305 726	261 737

Sources : Draaf Srise Picardie, arrondissement d'Abbeville

En 2010, à l'échelle du périmètre du PNR, les céréales représentent 44 % de la SAU, les betteraves industrielles 5% et les pommes de terre 1,4 %, les surfaces fourragères 29% dont 17% de surface toujours en herbe.

Contrairement à des idées reçues, les terres irriguées représentent moins de 3 % de la SAU (et étaient à 2 % en 2000) ; les terres drainées auraient même diminuées entre 2000 et 2010, pour passer en dessous des 2 % de la SAU.

A l'échelle de l'Arrondissement d'Abbeville, il y a de moins en moins d'exploitations avec des animaux, quel que soit le type d'élevage, avec une diminution de près de 30 % pour les bovins par exemple entre 2000 et 2010.

Les agriculteurs exploitants sont très représentés sur le territoire du PNR. En effet, en 2013, ils représentent 2,8 % des actifs ayant un emploi contre 2,1 % dans la Somme et 1,6 % pour l'ensemble du territoire national.

Toutefois concernant l'évolution de l'activité agricole, le territoire du PNR reflète les mêmes tendances que le territoire nationale avec, en 2010 un âge moyen des chefs d'exploitation élevé et un nombre faible d'agriculteurs jeunes – moins de 20 % des agriculteurs étaient âgés de moins de 40 ans en 2010 (l'installation d'un jeune agriculteur est aujourd'hui financièrement très difficile), ne pouvant compenser la masse des agriculteurs qui arrivent à la retraite (près de 36 %).

Le risque d'accroissement de la taille des unités d'exploitations²⁰ en réponse à cette situation et les conséquences sur les pratiques agricoles qui en découlent, et sont donc des tendances auxquelles il convient de faire attention.

De ce fait également, la productivité du travail agricole s'accroît et le mouvement de concentration des terres se poursuit. Ainsi, à titre d'exemple sur le territoire de l'Arrondissement de Abbeville, le nombre d'exploitations diminue très fortement et massivement pour les petites exploitations (passant de 700 à moins de 500), mais également assez fortement pour celles de moins de 100 hectares (perte de près d'un quart). Seules les exploitations de plus de 100 hectares voient leur nombre augmenter.

Ces tendances lourdes de l'agriculture, que l'on observe également partout ailleurs en France, doivent être nuancées selon les différentes régions agricoles qui la composent :

- Vimeu,
- Ponthieu Ouest avec ses cultures de légumes et de pommes de terre
- Ponthieu Est orienté vers la céréaliculture,
- Bas-Champs et marais arrières-littoraux.

Les vallées de la Somme, de la Bresle et de l'Authie sont des secteurs paysagers particuliers, mais qui, d'un point de vue agricole ne jouent actuellement pas de rôle majeur. Leur situation est proche de celle des Bas-Champs et marais arrières-littoraux.

Pour chaque entité agricole, sont présentées sommairement les structures agricoles. L'agriculture étant l'activité gestionnaire principale de l'espace rural, les enjeux

²⁰ Cette tendance est observée notamment pour les exploitations moyennes à grande, avec une surface moyenne passée de 89 à 111 ha entre 2000 et 2012, et de 163 à 174 pour les plus grandes.

paysagers et environnementaux et les tendances de développement de l'agriculture de chaque secteur, sont également précisés.

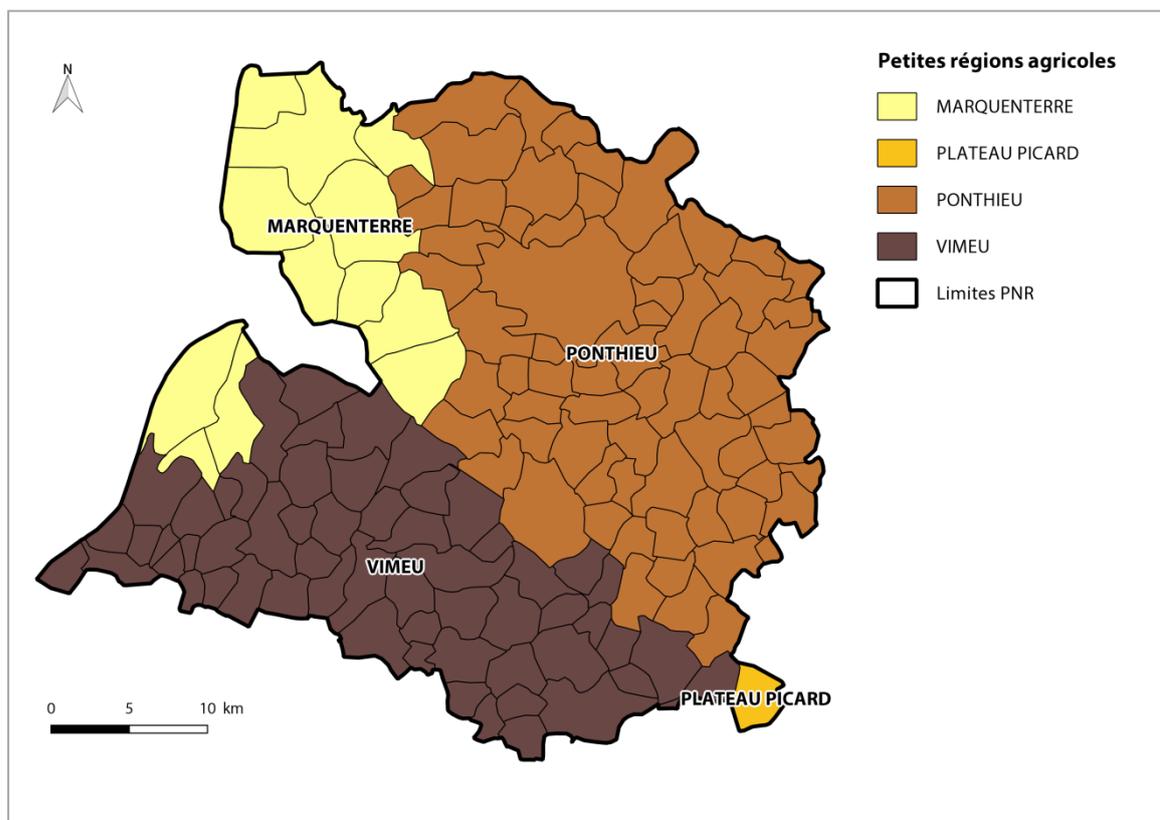


Figure 117 : Carte des Petites régions agricoles, base des recensements
 Source : Recensements agricoles 2010.

Le Vimeu : une zone de polyculture — élevage

Plateau calcaire recouvert de limons argileux, entaillé par les vallées encaissées (Trie, Avalasse, et Vimeuse), le Vimeu est très plat à l'Ouest, plus vallonné à l'Est. La terre des plateaux du Vimeu est de très bonne qualité.

	2000	2010
Superficie agricole utilisée (en ha)	74 659	73 418

Source : Recensements agricoles 2000, 2010.

Les parcelles agricoles sont traditionnellement de petite taille. L'histoire locale (familles nombreuses, présence d'industries nécessitant de la main-d'œuvre) et le fait qu'il y ait eu peu de remembrements en sont les principales raisons. Malgré tout, on observe une tendance à l'augmentation de la taille des parcelles (mouvement de concentration des terres). La taille des exploitations agricoles est aussi passée de 50 ha en moyenne en 2000 à 65 ha en moyenne en 2010.

L'orientation technico-économique des exploitations est nettement tournée vers la polyculture-élevage. Il s'agit principalement de production de lait et un peu de viande.

Les surfaces fourragères sont passées de 37,6 à 36,4 % de la SAU (Surface Agricole Utilisée) et la Surface Toujours en Herbe est passé de 23 à 20 % de la SAU entre 2000 et 2010.

On note bien une tendance à la baisse, or la présence des prairies est indispensable pour la préservation des paysages, de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Elles sont en effet essentiellement localisées sur les terrains pentus des vallons et larris, les fonds de vallées plus ou moins humides et les tours de village.

Ce sont les vaches à viandes qui sont les plus utilisatrices de prairies. Les contraintes techniques pour la traite incitent les éleveurs à garder leur bétail à proximité des bâtiments d'exploitation dans des surfaces réduites de prairies, et à les alimenter avec des fourrages et concentrés. Dans les prairies plus éloignées du corps de ferme, on retrouve plus facilement les bêtes de réforme, les génisses et les bêtes à viande.

La polyculture des exploitations du Vimeu privilégie donc l'implantation des cultures sur les plateaux (blé, orges, escourgeons, betterave, colza...)

Les difficultés rencontrées sont également la hausse du prix de l'alimentation pour le bétail conjuguée à une instabilité du prix du lait, les contraintes du métier (nécessité d'une présence humaine continue auprès des animaux) et un contexte européen plus favorable à la céréaliculture. De nombreux élevages ne seront pas repris ou seront intégrés dans de plus grandes exploitations.

En conclusion, il s'agit d'une région agricole homogène, où l'élevage reste important, mais avec une déprise à surveiller. Le maintien d'une part importante d'élevage, utilisateur de prairies et de haies, favorisant un paysage assez arboré, mais ouvert, contribue notamment :

- au maintien de la qualité des paysages, de la biodiversité, de la qualité de l'eau ainsi qu'au stockage du carbone ;
- à une économie potentielle pour l'exploitation du fait de la diminution des intrants fourragers et la préservation des sols, des usages de la haie et de la valorisation en bois énergie, etc.
- à la création de valeur ajoutée agricole comme le développement de l'agrotourisme permettant de valoriser de nouvelles productions agricoles de qualité en circuit court.

Le Ponthieu à forte vocation agricole

Plateau calcaire recouvert de limons, le Ponthieu est caractérisé par un paysage de grands champs ouverts, d'openfield. On observe çà et là, des accidents de relief créant des éléments paysagers originaux. Les entités agricoles y sont spécialisées. En 2000, l'emploi actif agricole représentait 11,1 % des actifs dans le Ponthieu. Le nombre d'exploitations a diminué très fortement pour une SAU à peine réduite entre 2000 et 2010.

	2000	2010
Nombre d'exploitations	1 174	934
Superficie agricole utilisée (en ha)	85 681	85 162

Source : Recensements agricoles 2000, 2010,

Le mouvement de concentration des terres s'est poursuivi, avec une disparition massive des petites exploitations (moins 100 entre 2000 et 2010), mais également des moyennes et grandes (diminuées de plus 100 entre 2000 et 2010). Seules les exploitations de plus de 100 hectares ont vu leur nombre augmenter (de 341 à 367).

L'orientation technico-économique des exploitations est nettement tournée vers les céréales, qui représentent 48 % de la SAU (Surface Agricole Utilisée) Les pommes de terre représentent 5 % de la SAU.

Les surfaces fourragères représentent encore 23 % de la SAU en 2010 (dont 59% de Surface Toujours en Herbe, représentant 14 % de la SAU), et l'élevage est encore bien présent.

Les différentes sous-régions se distinguent par certaines spécialisations agricoles :

- à l'ouest du Ponthieu (sur une zone s'étendant entre Nouvion et Rue), le sol est léger et sableux. On y cultive la pomme de terre, légumes : principalement la carotte, mais également le haricot vert et le salsifis. L'élevage est beaucoup moins présent. Les sols étant filtrants, cela peut, à terme, poser des problèmes de pollution de l'eau et de baisse du niveau de la nappe impactant les zones humides arrière littorales (cf. première partie du diagnostic) ;
- à l'est du Ponthieu débute vraiment la polyculture. On y trouve également quelques ateliers de production d'endives ;
- au Sud, autour d'Ailly-le-Haut-Clocher, se trouve une enclave tournée vers la polyculture et l'élevage, mais s'appuyant moins sur l'herbe que le Vimeu.

En conclusion, le Ponthieu est une région agricole davantage orientée vers l'agro-industrie, bien que l'élevage y ait encore une place importante. Du point de vue des paysages et de l'environnement, l'un des enjeux majeurs est de rendre viable économiquement le maintien d'une agriculture participant à l'entretien du territoire. Cela passe par le ré-enchérissement paysager des secteurs où les remembrements ont été les plus brutaux (replantation de haies...) et importants, pour le maintien voire la restauration de la trame verte et bleue.

La question de la préservation de la ressource en eau, en lien avec les pratiques agricoles est également essentielle sur ce secteur :

- impact des pratiques culturales (intrants) sur la qualité des eaux de surface et souterraines,
- influence de l'irrigation (entre autres), sur les baisses saisonnières du niveau de la nappe, avec des répercussions sur les zones humides arrière littorales du Marquenterre situées à l'ouest du Ponthieu.

Les Bas-Champs et les arrière-marais du littoral : paysages typiques et milieu fragile à vocation d'élevage extensif

En plaine maritime picarde, les prairies permanentes (STH) représentent 27 % de la Surface Agricole Utile. Cette forte représentation étant de longue date une spécificité du secteur.

Il faut souligner toutefois que les paysages côtiers picards et les différents milieux qui les composent ont été particulièrement façonnés par l'homme. En effet, au cours des siècles passés, des terres de plus en plus importantes (construction de digues de renclôtures) ont été conquises sur la mer.

Depuis 1957, la Politique Agricole Commune a favorisé une modification des pratiques culturales. Sur le littoral, cette politique s'est traduite par une régression des milieux humides et des surfaces occupées par les prairies, particulièrement importante depuis les années 1970. En 1994 toutefois, une opération locale agro-environnementale a été mise en place sur la Plaine maritime picarde pour permettre aux agriculteurs de maintenir les prairies naturelles humides grâce à une gestion adaptée, ce qui a globalement freiné cette évolution²¹.

En plaine maritime picarde, l'élevage extensif occupe encore une place importante, avec une orientation bovin lait.

	2000	2010
Nombre d'exploitations	150	121
Superficie agricole utilisée (en ha)	11 116	11 183

Source : Recensements agricoles 2000, 2010,

La superficie cultivée en céréales est assez semblable sur le secteur du Marquenterre et sur celui des Bas-Champs au Sud de la baie de Somme, soit un peu plus de 40 % de la SAU.

Par contre, au Sud, les Bas-Champs de Cayeux sont caractérisés par une agriculture assez diversifiée. On note cependant une prépondérance de l'élevage laitier, fondé sur l'herbe, puisque les Surfaces Toujours en Herbe représentent une part importante de la SAU (32 %).

Des haies entouraient traditionnellement les champs. Elles ont pratiquement disparu avec l'implantation de céréales et le drainage des terres.

Les céréales jusque-là cultivées dans les parcelles les plus saines (éloignées de la mer) ont tendance, grâce au drainage, à gagner les espaces des prés plus humides, malgré leurs faibles rendements dans ces milieux particuliers (sols humides, parcellaire de petite taille). Ce phénomène devrait être atténué, grâce au principe d'écoconditionnalité des aides financières.

On note la présence d'ovins sur les digues autour de la baie de Somme.

Cette activité d'élevage est traditionnelle, puisque les plus anciennes traces de pâturage en baie de Somme remontent au 16^e siècle. Les agneaux sont élevés en bord de mer, dans les meilleurs pâturages, appelés « mollières » ou « prés salés » (parties hautes de la baie

²¹ À noter également que des conventions de mise à disposition des terrains appartenant au Conservatoire du Littoral ont été signées avec les éleveurs, dans la basse vallée de la Somme et le Hâble d'Ault.

couvertes par la mer seulement lors des grandes marées). Quatorze éleveurs élèvent environ 2 000 agneaux et 3 500 brebis par an, qui pâturent 1 200 ha de mollières de mars à novembre, selon un cahier des charges strict.

Situés au Nord de la côte picarde, entre les zones urbanisées du bord de mer et le début du Ponthieu, les Bas-Champs du Marquenterre et les marais arrière-littoraux de Rue ressemblent fortement au secteur des Bas-Champs de Cayeux. Cependant, l'agriculture a une place moins importante, du fait de la présence de dunes, bois et marais. Les Surfaces Toujours en Herbe représentent 24 % de la SAU dans les Bas-Champs du Marquenterre.

On trouve également de nombreux vergers et bocages (marais arrière-littoraux).

En conclusion, les Bas-Champs et les arrière-marais littoraux sont des milieux naturels et paysagers particuliers de très grande qualité, qu'il importe de préserver. L'agriculture a un rôle capital à jouer en la matière, puisqu'elle est l'activité gestionnaire de l'espace rural. Le principal enjeu est donc le maintien d'une activité agricole, viable économiquement, basée essentiellement sur l'élevage extensif. La proximité de la baie de Somme, riche de sa biodiversité et de sa productivité marine exige que soient également pris en compte les impacts potentiels de l'activité agricole sur la qualité de ce milieu.

Principaux débouchés pour les produits

Les débouchés des produits sont essentiellement :

- une filière industrielle locale pour le lait et le yaourt,
- peu de producteurs de viande spécialisés, la viande est en majorité expédiée vers les abattoirs du Pas-de-Calais,
- les céréales, commercialisées en coopérative sont exportées par le port de Rouen, ou vers la Belgique et la Hollande pour celles destinées à l'alimentation animale,
- la betterave, cultivée pour l'industrie du sucre, est acheminée dans le Pas-de-Calais,
- la production industrielle de légumes (carotte, haricot vert, salsifis et pomme de terre) est achetée par diverses industries de conservation ou de transformation, de l'Est de la Somme,
- la production de pommes et de poires est en partie utilisée par une entreprise des environs de Vron,
- la transformation locale du lin (de la paille de lin en filasse), et exportation vers la Chine, ou l'Europe de l'Est.

Le lin est une spécificité locale, cultivé un peu partout en Picardie Maritime. Elle est en effet une des rares zones au monde à pouvoir faire cette production, en raison de sa situation en façade maritime (humidité et température). Cette production représente 5 300 hectares et progresse, puisque le nombre d'hectares cultivés a doublé en 15 ans.

La transformation locale du **lin** se fait à l'extérieur du périmètre du projet de Parc Naturel Régional dans la commune de Martainneville, à la Coopérative agricole linière de la région d'Abbeville (CALIRA).

Elle regroupe plus de quatre cents producteurs de lin, ce qui représente 5 300 ha de culture, et 37 000 T/an de lin transformé en paille :

- 20 000 T pour fibres textiles,
- 17 000 T pour les produits de la construction (panneaux isolants, plaques agglomérées, torchis...), la litière pour chevaux.

La filière **lait** s'appuie sur avec trois collecteurs industriels majeurs :

- la VPM (Coopérative à Abbeville) est le principal collecteur de lait (dont lait biologique), mis ensuite en bouteille ou transformé,
- la société Senoble, avec une unité de concentration du lait à Quincampoix-Fleuzy (dans l'Oise, près d'Aumale) et le transfert de la production en vue de sa transformation dans l'Yonne, au Havre et en Espagne,
- le groupe Sully (à Rivery), une partie du lait récolté étant transformée en yaourt.

La **production de viande bovine** est souvent une production complémentaire à la filière lait (élevage des veaux mâles). Toutefois il n'existe pas d'uniformité dans l'offre : plusieurs races coexistent. Les animaux sont en majorité expédiés vers les abattoirs du Pas-de-Calais et la SICADA à Ailly-sur-Somme (Groupe Bigard).

Les **céréales** sont acheminées principalement vers deux coopératives :

- Noriap situé à l'Est du département : minoterie dont la farine alimente les filières agroalimentaires,
 - Calipso : négociateur qui exporte via le port de Rouen (marché mondial de céréales).
- Les céréales destinées à l'alimentation animale sont principalement exportées vers la Belgique et la Hollande.

La **betterave** est cultivée pour l'industrie du sucre. Elle était encore, il y a moins de dix ans, transformée à Abbeville, en simple sucre blanc, sans plus de valeur ajoutée toutefois. Mais depuis la fermeture de la sucrerie TEREOS à Abbeville, la production est acheminée vers les sucreries de Boiry et Attin dans le Pas-de-Calais, impactant les prix d'achat du fait des coûts de transport induits.

La production de **légumes** est achetée par de grandes conserveries (comme Bonduelle).

La culture de la pomme de terre a quatre types de débouchés :

- la société Mc Cain qui la transforme,
- l'usine Roquette à Vecquemont qui assure la transformation en fécule,
- la consommation : vente directe et par les circuits de grandes distributions
- la vente de plans, qui reste marginale.

Création de valeur ajoutée et circuits courts

Même si les politiques menées en faveur des circuits courts ont permis de développer la valorisation des productions locales, cette valorisation reste insuffisante..

Il y a en effet une opportunité pour les agriculteurs de ces milieux typiques, situés dans une zone très touristique, des réseaux ou systèmes ayant été mis en œuvre à plus large échelle.

Au **niveau régional**, une marque collective « Terroirs de Picardie » réunit une large gamme de produits ayant un fort lien aux terroirs par leurs lieux de production, leurs ingrédients ou le savoir-faire. Par ailleurs, une plate-forme de distribution de produits de Picardie basée à Amiens permet de regrouper l'offre et de répondre à la demande. Un catalogue est également édité. Pour la Picardie Maritime, 3 produits du Marquenterre sont concernés.

La branche picarde du réseau « Bienvenue à la ferme » éditée, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture et du Conseil régional, les livrets « Détours à la ferme » et « Détours gourmands » promouvant les exploitants agricoles adhérant à la charte éthique nationale. L'offre de ce réseau est diversifiée (dégustations, hébergements, loisirs à la ferme, vente de produits, restauration et séjours) et constitue une forme intéressante de diversification agricole, fortement créatrice de lien social. Quinze exploitations du territoire appartiennent à ce réseau.

L'association « Agriculture Biologique en Picardie » est une structure régionale qui fédère et promeut les acteurs qui contribuent au développement de l'agriculture biologique en Picardie (agriculteurs, transformateurs, magasins bio, lycées agricoles, associations environnementales et entreprises conseil). Huit exploitants de Picardie Maritime en sont membres.

Au **niveau départemental**, une plate-forme virtuelle (site internet « Produits locaux en Somme ») créée à l'initiative du Conseil général et de la Chambre d'Agriculture de la Somme, permet de mettre en relation les agriculteurs locaux et les acheteurs professionnels (restaurateurs privés et publics...), ainsi que d'informer les consommateurs sur les produits disponibles en vente directe. La nécessité de créer cet outil performant de commande s'est faite jour dans le cadre de la politique d'approvisionnement en produits locaux des restaurations collectives des collèges.

Un comité de pilotage s'est créé en 2012, à l'initiative du Conseil général et de la Chambre d'agriculture de la Somme, afin d'impulser une dynamique de projets de valorisation des produits locaux en Picardie maritime.

	Bas champs du Marquenterre et du Vimeu	Vimeu	Ponthieu	Total général
Nombre de Fournisseurs Panier de la baie	3	2	4	9
Exploitants partenaires d'une AMAP	2	1		3
Membres du Réseau Bienvenue à la ferme	3	2	6	11
Producteurs de "produits Terroirs de Picardie"	3			3
Exploitants certifiés "Agriculture biologique"	2	8	5	15
Total des Agriculteurs concernés	9	12	15	36
Dont exploitants avec un point de vente	6	9	9	24

Figure 118 : Nombre d'exploitants s'inscrivant dans les réseaux de diversification agricoles par petites régions agricoles en 2012

Source : Baie de Somme 3 vallées, 2012

Au **niveau local**, depuis 20 ans, l'association Syner-Ouest s'investit en Picardie Maritime pour créer une synergie entre les différents acteurs du monde rural. Elle associe ainsi les organisations professionnelles agricoles, les chambres consulaires et des structures administratives pour que des projets de développement, d'adaptation ou de reconversion puissent être concrétisés au profit du milieu rural de la Picardie Maritime. L'association Syner-ouest a impulsé de nombreuses initiatives telles que, par exemple :

- le panier de la Baie : vente en circuits courts de paniers contenant des fruits et légumes produits en Picardie Maritime (10 exploitations impliquées). Ce panier est également distribué à la gare d'Abbeville dans le cadre de l'opération nationale « Paniers fraîcheur » ;

- l'Avocette : baguette créée à partir de grains de blé produits et moulus dans une minoterie locale (à Cahon). Sur les 27 boulangers la commercialisant, 13 sont localisés en Picardie Maritime.

Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) apparaissent sur le territoire. Celles-ci sont constituées par un groupe de personnes regroupées en association, partenaires d'un ou plusieurs producteurs locaux, ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Un contrat existe entre chaque adhérent de l'association et le producteur pour une période définie avec une rémunération périodique à coût constant. La Picardie Maritime compte 3 AMAP se fournissant dans et hors territoire, ainsi que 3 agriculteurs biologiques, partenaires d'AMAP situés dans ou hors territoire. Ses AMAP rencontrent un franc succès et les listes d'attente pour y adhérer sont longues.

Enfin, des initiatives ponctuelles voient le jour sur le territoire à l'image du projet porté par la coopérative agricole NORIAP et la Chambre d'Agriculture qui a permis l'ouverture d'un rayon « terroir frais » dans le magasin Gamm vert d'Abbeville en 2015.

En matière d'agriculture biologique, la Picardie Maritime compte 16 agriculteurs biologiques et un agriculteur en cours de conversion. Il existe une sous-production locale en agriculture biologique pour alimenter le niveau régional et suprarégional, par rapport à la demande.

L'Appellation d'Origine Contrôlée « Agneau de pré-salé de la Baie de Somme » existe depuis le 26 octobre 2006. Il s'agit de la première AOC en France qui concerne les prés salés. La viande est commercialisée de juillet à février auprès des restaurateurs (dont 13 en 2008 en Picardie Maritime) ; d'une cinquantaine de bouchers (dont 13 en Picardie Maritime, essentiellement localisés sur le littoral) et de deux grossistes adhérant à l'association.

Au sein des exploitations impliquées dans un label ou un réseau, il existe une grande diversité des types de production (cf. tableau ci-dessous). À nouveau cette diversité est plus importante dans le Vimeu, alors que dans le Ponthieu et les bas-champs, c'est la production maraîchère qui domine et l'Accueil à la ferme.



Figure 119 : Transhumance des moutons des prés salés
Source : Association de préfiguration du PNR, 2012

	Bas champs du Marquenterre et du Vimeu	Ponthieu	Vimeu	Total
Accueil à la ferme	2	3		5
Céréales		1	1	2
Céréales et farine			1	1
Champignons			1	1
Chèvres, ânes, gites			1	1
Escargots	1			1
Lait et/ou produits laitiers	1	1	2	4
Œufs	1		1	2
Pisciculture		1		1
Production de fruits et/ou légumes	4	9	2	15
Viande			2	2
Indéterminé			1	1
Total général	9	15	12	37

Figure 120 : Types de produits par petites régions agricoles en 2012 (En nombre d'exploitations, sur la base des exploitations recensées dans les réseaux de diversification agricoles)

Source : Baie de Somme 3 Vallées, 2012

Avec l'augmentation de la demande et la forte implication des acteurs régionaux, départementaux et locaux, la diversification agricole et la création de valeur ajoutée se développent en Picardie Maritime. Néanmoins, il reste un potentiel de développement pour la création de valeur ajoutée du fait de la dynamique touristique du territoire et de la diversité des productions déjà existantes :

- création de valeur ajoutée à partir des produits locaux : légumes, fruits, lait, viande, œufs (sans compter les produits de la mer (cf. paragraphes ultérieurs);
- création de valeur ajoutée par la transformation à la ferme, la vente en circuits courts de produits de qualité spécifiques et respectueux de l'environnement, et vecteurs de lien social.
- création de valeur ajoutée à partir de l'agrotourisme (en lien par exemple avec le tourisme équestre).

Circuits courts et valorisation de la production agricole sont source de diversification agricole et de lien social.

2. Les métiers de la pêche et les produits de la mer

Conchyliculture, pêche côtière et pêche à pied font partie intégrante du paysage économique du littoral picard. Activités ancestrales, elles ont su se développer et s'adapter aux contraintes environnementales et réglementaires. Elles font néanmoins face aujourd'hui à des problématiques différentes. Ainsi, si la mytiliculture et la pêche à pied sont des secteurs à potentiel de développement, la pêche côtière fait face à un contexte réglementaire de plus en plus contraignant qui borne son développement. Toutefois, elle dispose d'atouts à valoriser.

Si ces activités sont présentées ci-dessous de manière séparée, elles ne doivent néanmoins pas être considérées comme se développant les unes à côté des autres. En effet, l'une des principales caractéristiques des professionnels travaillant sur le littoral picard est leur grande polyvalence. Ainsi, la plupart des mytiliculteurs du territoire sont également pêcheurs à pied professionnels. De même, les équipages des navires de pêche débarquent généralement lors de l'ouverture des gisements de hénons (coques). Cette polyvalence, née de la richesse des ressources présentes en Baies et en mer et découlant de la

saisonnalité des activités, est une condition essentielle à la fois pour assurer un équilibre dans la gestion des ressources mais également pour garantir une certaine stabilité dans les revenus des professionnels. Cette polyvalence et le caractère individualiste des acteurs peuvent toutefois nuire à l'unité de ces professions.

La conchyliculture

Le développement de la mytiliculture sur bouchots à partir du début des années 1980 entre les communes de Quend et de Saint-Quentin-en-Tourmont a offert une activité secondaire puis principale aux habitants des environs exerçant pour la plupart la pêche professionnelle.

Sur ce secteur, on recense 33 concessions conchylicoles. L'élevage de moules de bouchot se pratique sur 115 335 pieux plantés perpendiculairement au littoral sur lesquels les mytiliculteurs enroulent des cordes de jeunes moules. L'amplitude des marées, la grande largeur de l'estran ainsi que sa déclivité douce conviennent particulièrement à la croissance de ce coquillage.

L'exploitation mytilicole sur la côte picarde est néanmoins affectée par différents événements environnementaux, qui peuvent être récurrents ou exceptionnels : l'envasement des pieux engendré par la présence de vers du genre *Polydora* est un phénomène annuel qui entraîne, sans actions des conchyliculteurs, de fortes mortalités. Ceux-ci doivent alors passer de nombreuses heures à nettoyer les pieux, engendrant des coûts importants en termes de charges de personnel ; la prédation par les goélands impacte chaque année le cheptel des mytiliculteurs avec une perte du naissain pouvant être majeure sans l'intervention des professionnels ; de manière plus épisodique, des événements comme des mouvements de sable, de fortes chaleurs, des tempêtes hivernales affectent la culture des moules de bouchot sur le littoral picard.

En 2013 :

sur les communes de Quend et de Saint-Quentin-en-Tourmont, 14 concessionnaires mytilicoles exploitaient des concessions de moules sur bouchots ;

L'activité représentait environ 35 emplois familiaux, 18 salariés permanents et 10 salariés occasionnels, sans compter les emplois indirects.

Afin de sécuriser l'activité face à une potentielle dégradation ponctuelle ou durable de la qualité des eaux conchylicoles rendant obligatoire l'opération de purification pour pouvoir commercialiser les coquillages, un centre conchylicole comportant 14 ateliers de purification a été construit au Crotoy. Il opère depuis 2010, avec une production annuelle estimée à 2000 tonnes, représentant un chiffre d'affaires d'environ 3 400 000 euros.

Ces dernières années, des initiatives de vente directe avec des points de vente familiaux ont vu le jour. Ces circuits sont très valorisants et permettent une consommation locale de la production conchylicole. Ainsi, en 2012, presque 60 % de la production (1 200 tonnes) a été vendue aux restaurateurs, poissonniers et consommateurs de Picardie maritime. L'impact de la saison touristique sur l'activité est important, avec des hausses de production et de vente notables. En dehors de ces marchés "de niche", les mytiliculteurs vendent leurs produits à des mareyeurs et des grossistes de la région Hauts-de-France, du département de la Seine-Maritime et parfois de la Belgique.

Une étude du potentiel de développement des cultures marines dans le département de la Somme a été conduite en 2010 sous maîtrise d'ouvrage du Comité régional de la conchyliculture Normandie – Mer du Nord. Elle est venue alimenter les travaux liés à l'élaboration du Schéma régional de développement de l'aquaculture marine de Picardie, adopté par les services de l'Etat en novembre 2015. Ce schéma recense les zones du littoral picard qui pourraient être favorables à un développement de la conchyliculture, au regard de différents paramètres environnementaux, sociaux et économiques.

Fortes des préconisations de ce schéma, la commune de Cayeux-sur-Mer envisage de lancer, avec l'appui du Comité régional de la conchyliculture, une expérimentation visant l'installation au sud de la commune de cultures marines, dont les techniques et espèces ne sont pas définies actuellement.

Quelques pêcheurs locaux ont formulé leur intérêt et seraient disposés à s'engager dans une formation adaptée pour mener à bien cette expérimentation, qui révèle le dynamisme de la conchyliculture sur le littoral picard et pourrait, à terme et en fonction de ses conclusions, entraîner le développement de nouvelles concessions au sud de la Baie de Somme.

La pêche côtière

À l'origine, la pêche côtière s'organisait à partir des ports du Crotoy, de Saint-Valery-sur-Somme et du Hourdel. Aujourd'hui, seuls les ports du Hourdel (95% des débarquements) et du Crotoy voient encore des navires de pêche débarquer, et de manière moins régulière (10 navires en 2015 au Hourdel, auxquels s'ajoutent 15 autres navires se partageant entre le Tréport et le Crotoy). Les problèmes d'ensablement des ports picards obligent dorénavant les flottilles à débarquer dans les ports normands du Tréport (25 navires en 2015), voire de Dieppe (1 navire en 2015).

La flottille a diminué de manière sensible (-16 %) entre 1999 et 2004 (-9 % au Crotoy, -23 % au Hourdel et -40 % à Saint-Valery-sur-Somme). Depuis, la flotte est relativement stable avec 37 navires en 2015. Il n'y avait plus qu'une centaine de marins à cette même date (auxquels il faut ajouter 7 marins naviguant au commerce).

La flottille de pêche côtière est en majorité constituée de navires armés en petite pêche (fileyeurs et chalutiers en général inférieurs à 12 mètres de long, effectuant des sorties d'une durée de moins de 24 heures), avec des équipements très polyvalents permettant de s'adapter à différents types de pêche, se pratiquant à des saisons différentes. Les chalutiers de Baie de Somme alternent ainsi entre chalut de fond, chalut à crevettes, drague à coquille Saint-Jacques ou tamis à civelle pour certains. C'est un atout pour la survie de l'activité. Toutefois, trois quarts des bateaux ont désormais plus de 20 ans.

Zone de nourricerie très importante pour les poissons plats (plie, sole) et la crevette grise, le littoral picard est également fréquenté par des flottilles venues de ports extérieurs. Des chalutiers de Normandie viennent ainsi pêcher dans le secteur de la Baie de Somme et jusqu'en Baie d'Authie.

La pêche côtière est ciblée sur quelques espèces de forte valeur marchande et à caractère saisonnier : crevette grise (5 à 10% de la production nationale selon les années), coquille Saint-Jacques, sole, plie, limande, ...

La pêche à la civelle, pratiquée à la nuit tombée de février à mai, est une activité qui demeure lucrative, même si le bon niveau de la ressource depuis 3-4 ans a fait quelque peu chuter les cours. 12 licences ont été accordées aux marins pêcheurs du bassin Artois – Picardie en 2015, avec des quotas s'élevant à 300 Kg destinés à la consommation et 450 Kg au repeuplement. Compte tenu des menaces qui pèsent sur l'espèce, les services de l'Etat réalisent des missions de lutte contre le braconnage des civelles.

Globalement, la pêche côtière est en déclin sur le littoral picard, faisant face à plusieurs difficultés, dont :

- la dégradation des milieux estuariens sous la pression de divers facteurs aux conséquences directes sur la ressource halieutique ;
- un cadrage réglementaire de plus en plus contraignant, tel que le plan de restauration du cabillaud et le plan de gestion anguille, mais nécessaire pour limiter la pression sur la ressource halieutique et assurer son renouvellement ;
- une pénurie d'équipages : on observe un vieillissement de la population de marins et des difficultés de transmission des entreprises ;
- la nécessité de maintenir l'avitaillement en carburant sur le secteur.

Bien que souvent citée dans l'actualité comme activité en difficulté, la pêche côtière demeure néanmoins une activité porteuse d'emplois, productrice de matières premières et fortement ancrée dans le territoire.

La proximité de Boulogne-sur-Mer, halle à poissons et centre important de traitement des produits de la mer, constitue une opportunité pour les pêcheurs en matière d'écoulement de la production. La majeure partie de la pêche des flottilles basées au Tréport est ainsi transférée par camions à Boulogne-sur-Mer afin d'y être commercialisée par le biais de son important réseau de mareyeurs.

Cependant, des initiatives de vente directe se développent progressivement (cf. par exemple la halle à poissons ouverte sur le port du Crotoy depuis l'été 2013). Renforçant la structuration de la filière et valorisant ses métiers, elles autorisent également l'émergence de formes de distribution des produits de pêche côtière en circuits courts.

La pêche à pied

Regroupant la pêche des hénons (coques), des moules, des vers de vase (néréis) ainsi que la cueillette de certains végétaux marins (passe-pierre, aster maritime, obione faux pourpier, soude maritime), la pêche à pied est une activité traditionnelle en Picardie maritime. D'abord pratiquée par les femmes et les enfants de marins ou les pêcheurs à la retraite, elle ne fut que tardivement considérée comme une profession.

L'activité de pêche à pied se professionnalise progressivement. Ainsi, si par le passé, les épouses de marins allaient chercher les vers de vase (néréis) pour la pêche, ce sont désormais des « verrotières » professionnelles qui exercent cette activité en Baie de Somme. De même, les femmes récoltaient la salicorne, pour la vendre sur le pas de leur porte. Cela existe toujours, mais beaucoup moins que par le passé ; les grossistes

hollandais représentant à présent l'essentiel des débouchés des végétaux marins cueillis dans les estuaires.

Encadrés dans un premier temps par le biais d'autorisations administratives, les pêcheurs à pied d'animaux marins bénéficient d'un statut administratif depuis 2001. Pour l'exercice à titre professionnel de l'activité, un permis de pêche à pied est délivré par la préfecture de département. Il certifie le statut social du pêcheur, justifiant de son affiliation à un régime de sécurité sociale correspondant à son activité (MSA ou ENIM). Les préfectures de département du Pas-de-Calais et de la Somme ont ainsi délivré 344 permis de pêche à pied en 2011, contre 338 en 2012 et 322 en 2013.

Afin d'assurer une gestion rationnelle de la ressource, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord – Pas-de-Calais / Picardie délivre, par ailleurs, des licences de pêche.

Eûl pec à hénons (La pêche aux coques)

La Baie de Somme constitue le premier gisement de France pour les hénons (coques). Comme pour la mytiliculture, la pêche à pied des coques est une activité qui dépend directement de l'état des milieux. Les gisements ouverts bénéficient d'un classement sanitaire effectué par l'IFREMER et délivré par arrêté préfectoral.

Chaque année, plus de 300 professionnels issus de la région, mais également d'autres régions françaises, pratiquent cette activité trois à quatre mois de l'année. Ainsi, pour la saison 2010/2011, 345 licences "coques" ont été accordées par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord – Pas-de-Calais / Picardie. On comptait 212 professionnels dans le département de la Somme. Le sentiment d'appartenance locale est très fort chez les pêcheurs à pied et, pour ceux qui pêchent exclusivement en Baie de Somme, il est difficile de voir venir des pêcheurs d'autres régions. Durant cette même saison 2010/2011, 2850 tonnes de hénons ont été pêchées en Baie de Somme pour un chiffre d'affaires estimé entre 6,3 et 8 millions d'euros.

Dépendant de l'abondance de la ressource, la production demeure variable d'une année à l'autre. Depuis le début des années 2010, les hénoniers ont traversé deux graves crises (2012 et 2015) liées à des mortalités exceptionnelles sur les gisements de coques de la Baie de Somme. Ainsi, durant la saison 2012/2013, ce sont moins de 200 tonnes de hénons qui ont été pêchées sur le littoral du Nord – Pas-de-Calais / Picardie, pour un chiffre d'affaires ne dépassant pas 400 000 euros. Les hénons (coques) constituent cependant encore aujourd'hui un important revenu pour les pêcheurs à pied professionnels, même s'il est difficile pour ceux-ci de dépendre exclusivement de la Baie de Somme et de l'estuaire de l'Authie sur le plan économique en raison du caractère très saisonnier de cette activité.

C'est pourquoi les pêcheurs à pied professionnels sont soit mytiliculteurs (en dehors de la saison de production de moules, une part majeure des mytiliculteurs exerce le métier de pêcheur à pied professionnel), soit pêcheurs maritimes, ou disposent de licences dans d'autres départements afin de pouvoir pêcher sur des gisements de coquillages quand ceux du littoral picard sont fermés.

Par ailleurs, la population des pêcheurs à pied est vieillissante et le nombre limité de licences pose aujourd'hui un problème d'accès de la profession pour les jeunes du territoire, notamment des communes littorales. La moyenne d'âge des pêcheurs à pied avoisine les 45 ans.

Depuis 2011, une formation obligatoire d'une durée de 195 heures, dont 90 heures d'activité accompagnée sur le terrain, a été mise en place pour tout nouvel entrant dans la pêche. Cependant, pour beaucoup de pêcheurs à pied, cela reste une profession que l'on apprend "sur le tas". Les contraintes de gestion de la ressource comme l'encadrement de l'activité impliquant de s'adapter aux métiers maritimes de demain, des actions encourageant l'accès à la formation continue des professionnels ; – qui est difficile en raison de l'éloignement des centres de formation professionnelle du territoire – ; se développent (cf. le travail mené par le CRPMEM Nord – Pas-de-Calais / Picardie, en lien avec les services de l'Etat et le Lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer–Le Portel, pour l'ouverture prochaine d'une session de formation délocalisée au Crotoy).

Enfin, la commercialisation des hénons (coques) est assurée par les professionnels eux-mêmes ou par le biais de mareyeurs. Le secteur du mareyage des produits issus de la pêche à pied professionnelle est relativement limité en France. Quatre mareyeurs exercent actuellement au Crotoy et vendent leurs cargaisons de coques fraîches à des conserveries espagnoles. Arrivés dans les années 2000, les achats des conserveries espagnoles ont rapidement supplanté le marché local en frais qui existait, grâce à des prix et des capacités d'absorption impraticables par le marché local et national. Pendant longtemps, des prix attractifs et des achats en grande quantité ont assuré aux pêcheurs un écoulement des coquillages sans réelle difficulté pour la profession dans son ensemble.

Depuis 2013, cette situation est cependant devenue source de difficultés. La demande des acheteurs espagnols s'est affaiblie, sur fond de crise économique. Ces deux dernières années, les mareyeurs espagnols ont arrêté, à certains moments, de venir chercher des hénons (coques) car ils n'avaient plus de demandes pour le produit. Le marché espagnol s'était tari du fait d'une production fortement impactée par le cumul d'un taux élevé de mortalité sur les gisements (faible tonnage pêché lorsque les conserveries espagnoles sollicitent des tonnages importants pour limiter les frais) et d'une ressource de moins bonne qualité (taux de chair insuffisant pour les conserveries).

Le marché local étant quasi-inexistant (seuls quelques restaurateurs locaux et une conserverie artisanale basée à Argoules achètent par petites quantités des coques à un mytiliculteur et pêcheur à pied ayant investi pour purifier ces coquillages dans un atelier du centre conchylicole du Crotoy), les hénoniers se sont alors retrouvés sans aucun débouché, ce qui souligne leur dépendance vis-à-vis de ce circuit de commercialisation espagnol.



Ché ramasseur (Les ramasseurs de végétaux marins)

Les pêcheurs cueilleurs de végétaux marins ont été exclus des décrets de 2001 et 2010 réglementant la pêche à pied professionnelle. Aussi, les ramasseurs de passe-pierres (salicornes), comme les cueilleurs d'oreilles de cochon (asters maritimes) ne disposent pas du statut de pêcheur à pied professionnel. Cette activité est encadrée par le décret n°90 -719 du 9 août 1990 fixant les conditions de pêche, de récolte ou de ramassage des végétaux marins et reste donc soumise à autorisation spécifique, dans le cadre des arrêtés locaux.

L'activité est soumise à la détention d'une licence, délivrée par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord – Pas-de-Calais / Picardie. Pour bénéficier de celle-ci, le professionnel doit justifier de son affiliation à un régime de sécurité sociale (MSA ou ENIM) et de son inscription au registre du commerce. Environ 140/150 licences "végétaux marins" sont délivrées chaque année par le CRPMEM Nord – Pas-de-Calais / Picardie.

La cueillette des végétaux marins, principalement de passe-pierres (appellation locale de la salicorne), s'effectue de la fin du mois de mars (pour les asters maritimes) jusqu'à la mi-septembre.

Confrontée à l'ensablement de la Baie de Somme et à la concurrence d'espèces invasives comme la spartine, cette activité traditionnelle a fait l'objet d'un projet de développement particulièrement innovant mené par l'association des ramasseurs de salicornes (créée en 2001 et comprenant plus de 130 adhérents au Crotoy), avec le soutien du GEMEL (Groupe d'Études des Milieux Estuariens et Littoraux), de l'Europe, de l'Etat, du Conseil

régional et du Conseil général. Les pêcheurs à pied ont ainsi obtenu une concession d'exploitation de près de 300 hectares sur le domaine public maritime entre Le Crotoy et Le Hourdel (concession unique en France) qu'ils entretiennent pour favoriser le développement de la salicorne et labourent régulièrement pour éviter la prolifération de la spartine.

Depuis 2008, seuls sont autorisés à ramasser des salicornes à titre professionnel sur la concession, les pêcheurs titulaires d'une licence de ramassage organisés autour d'une culture raisonnée. Dans les meilleures années, entre 400 et 600 tonnes de passe-pierres sont ramassées. 90% de la production française de salicornes issues des gisements naturels est ainsi récoltée par les pêcheurs à pied de la Baie de Somme.

Les grossistes hollandais représentent l'essentiel des débouchés de ce marché, et la création de valeur ajoutée par la transformation de la salicorne demeure marginale (réalisée par exemple par une conserverie artisanale basée à Argoules).

Cependant, grâce à une meilleure connaissance de ce produit par les professionnels de la restauration mais aussi les consommateurs de produits du terroir, la salicorne voit son marché se développer de plus en plus. Les ramasseurs de passe-pierres ne profitent cependant pas pleinement de cette hausse du marché. La salicorne issue des gisements naturels est ainsi de plus en plus concurrencée par la salicorne de culture. Il est indispensable aujourd'hui pour les professionnels de travailler sur la valorisation, l'identification et la traçabilité de leurs produits.

Les oreilles de cochon (asters maritimes), l'obione faux-pourpier comme les pompons (soude maritime) n'étaient pas traditionnellement ramassés en Picardie Maritime. Le ramassage de ces autres plantes présentes sur l'estran a été amorcé suite à la demande de restaurateurs, mais elles demeurent encore peu connues à ce jour des consommateurs.



Des démarches embryonnaires de commercialisation et de transformation des produits de la mer sur le territoire

Globalement et comme précédemment rappelé, les filières locales de commercialisation des produits de la pêche sont encore, à l'heure actuelle, relativement peu développées en Picardie maritime. De même, localement, la préparation et la transformation de ces denrées demeurent marginales.

L'ouverture, en 2010, du Centre conchylicole du Crotoy a amélioré la visibilité des coquillages et des autres ressources des estuaires de la Somme et de l'Authie. Il s'agit désormais de s'appuyer sur cette visibilité accrue pour encourager les démarches embryonnaires de commercialisation et de transformation des produits de la pêche observables en Picardie maritime.

Forgée dans le cadre de l'axe IV du Programme opérationnel français relatif au Fonds Européen pour la Pêche pour la période 2007-2013, la démarche portée par l'association pour le développement durable des activités maritimes dans les trois estuaires "Canche,

Authie, Somme" a rapproché les acteurs du développement territorial des professionnels qui gèrent et vivent des "richesses" de nos estuaires et de notre littoral. Le groupe FEP "3 estuaires" a permis de prendre la mesure des actions complémentaires à envisager pour maximiser les atouts et les potentiels de développement de ces interfaces.

Ainsi, depuis 2010, une dizaine de projets et études inscrits dans cette dynamique ont été conduits dans le département du Pas-de-Calais, tout particulièrement sur les communes d'Etaples-sur-Mer et du Touquet, tandis qu'une dizaine d'autres étaient soutenus par l'ADDAM Trois estuaires en Picardie maritime.

Dans le cadre de l'axe IV du FEP, des initiatives liées à l'essor de filières locales de commercialisation ont pu émerger et des investissements clés ont été réalisés avec le soutien des crédits de l'Europe et des collectivités territoriales. Citons à titre d'exemples, la construction d'une halle à poissons sur le port du Crotoy, la réhabilitation des étals à poissons et l'équipement d'une machine à glace sur le port d'Etaples-sur-Mer, l'étude de définition et de programmation en vue de la création d'une zone de valorisation des produits de la Baie de Somme contiguë au centre conchylicole du Crotoy, ou bien encore l'étude de marché pour la vente directe de salicornes et autres végétaux marins en barquette.

En matière de transformation, la Communauté de communes de la Baie de Somme Sud porte un projet de création d'un laboratoire de transformation et de vente des produits comestibles de la Baie de Somme, poissons et végétaux marins en particulier. Ce local, qui serait construit dans la zone d'activités de Saint-Valery-sur-Somme, correspond aux attentes de plusieurs professionnels qui souhaitent développer l'activité de conserverie.

Pour contrer les difficultés rencontrées par les professionnels, il s'agit aujourd'hui de poursuivre les initiatives de valorisation des produits de la mer tout en travaillant sur leur transformation.

Baie de Somme 3 Vallées partenaire de la mesure DLAL 2014-2020 portée par l'ADDAM 3 estuaires "Canche, Authie, Somme" :

Comme d'autres structures et associations locales (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord-Pas-de-Calais / Picardie, Comité régional de la conchyliculture Normandie – Mer du Nord, Syndicat mixte du Montreuillois, Association des ramasseurs de salicornes de la Baie de Somme, Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, ...), Baie de Somme 3 Vallées s'est mobilisé aux côtés de l'ADDAM 3 estuaires dans l'élaboration de la candidature à la mesure relative au "Développement Local mené par les Acteurs Locaux" inscrite dans le Programme opérationnel français du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) pour la période 2014-2020.

Concernant 26 communes littorales des Hauts-de-France situées entre Camiers et Mers-les-Bains, elle amplifie le partenariat innovant forgé, depuis l'été 2010 et au travers de l'axe IV du FEP, entre acteurs du territoire et professionnels de la pêche et de la conchyliculture. Elle définit une stratégie locale de développement s'appuyant sur trois axes stratégiques :

- soutenir et développer les entreprises ;
- mettre en valeur le territoire au travers de l'image des métiers et des produits de la pêche et de la conchyliculture ;
- participer à la gestion durable du milieu.

Portée par le groupe d'action locale de la pêche et de l'aquaculture "3 estuaires", dans lequel Baie de Somme 3 Vallées s'impliquera jusqu'en 2020, la déclinaison opérationnelle de la stratégie locale de développement donnera un élan supplémentaire à la mise en œuvre d'études et d'actions déclinant les objectifs visés par le futur Parc naturel régional "Baie de Somme Picardie maritime" en termes de pêche côtière, de pêche à pied et de mytiliculture, à savoir :

- conforter ces activités historiques dont les assises sont fortement ancrées territorialement, au moyen de politiques coordonnées de développement économiques empreintes d'exemplarité ;
- soutenir la création de nouveaux produits et de nouveaux débouchés et permettre à ces activités de bénéficier davantage tant des retombées de l'essor touristique que connaît la Picardie maritime depuis une trentaine d'années, que de celles liées à l'émergence de circuits alimentaires de proximité ;
- valoriser notre riche patrimoine maritime, souligner l'authenticité de notre littoral et de ses estuaires, mais aussi mettre en lumière l'action et les savoir-faire des femmes et des hommes qui gèrent et vivent des ressources de l'interface "terre-mer".

3. L'exploitation des forêts

Les milieux forestiers sont le résultat du travail séculaire de l'Homme qui les utilise pour la production de bois (matériau de construction, papier, énergie), la chasse, la promenade... Outre le grand massif forestier de Crécy et les bois communaux, la préservation de la biodiversité des forêts repose sur un grand nombre de propriétaires privés.

Les communications et formations sur les bonnes pratiques de gestion commencent à se développer en Picardie, et devraient faciliter la diversification et l'amélioration de la qualité des milieux à l'avenir (interventions et publications du Centre régional de la propriété forestière par exemple, réalisation d'un Grand guide du patrimoine naturel présentant ce type d'actions, par la DREAL Picardie, en partenariat avec le Conseil régional, le Conseil général et un ensemble de partenaires).

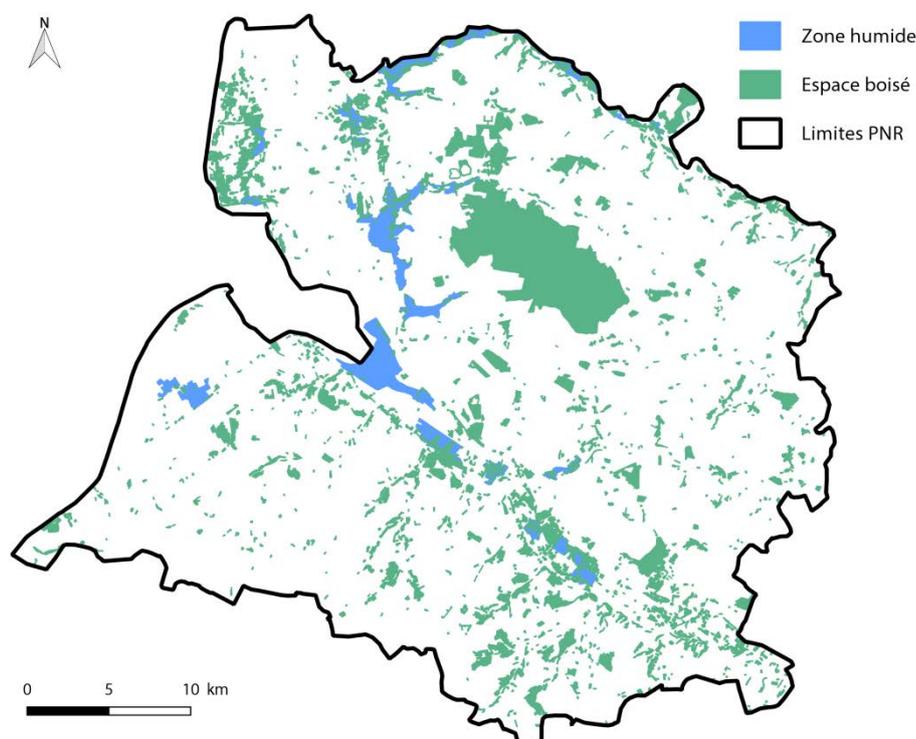


Figure 121 : Les surfaces boisées

Source : Étude diagnostic de structuration de la filière bois énergie en Picardie maritime, ONF, 2009

La forêt de Crécy, principal massif forestier

La forêt domaniale de Crécy (4 322 ha), principal massif forestier du territoire du projet de Parc naturel régional, mais aussi du département, est gérée par l'ONF.

Environ 40 000 m³ de bois y sont exploités chaque année (10m³/ha/an) dont près de la moitié en bois d'œuvre et le restant en bois de feu (bûches et dans une moindre mesure plaquettes). Une grande partie des bois est exportée à l'international : Communauté Européenne, Chine et Maghreb. De petits volumes sont acheminés vers des scieries Picardes (Chêne), Haut-Normandes (Hêtre) ou du Pas-de-Calais.

Outre sa valeur économique, la forêt de Crécy présente également une forte valeur historique :

- Saint-Riquier, qui fonda le monastère de Centule en Ponthieu (devenu Monastère de Saint-Riquier), se fit ermite durant les dernières années de sa vie dans la forêt de Crécy ;
- une telle surface conservée est remarquable, au vu de l'importance des défrichages du Moyen-Age, considérés comme un acte de civilisation,
- étant un bon espace giboyeux, la chasse était réservée aux rois de France et à l'aristocratie.

Son espace est bien aménagé pour la promenade à pied, à cheval et à bicyclette (sentiers balisés, allées équestres, etc.). Autant d'atouts valorisables dans le cadre de l'écopôle du massif forestier de Crécy.



Les pinèdes du Marquenterre

Si les premières plantations ont débuté au 19^e siècle pour fixer les dunes, celles-ci ont été plus massives entre 1950 et 1970. Il n'existe pas aujourd'hui de valorisation forestière à proprement parler de ce massif. Le principal usage est l'accueil du public pour la découverte des oiseaux et de la nature (Parc Ornithologique du Marquenterre et domaine du Marquenterre) ou encore pour la chasse.

Les peupleraies des vallées humides

Les plantations de peupliers (surtout en vallée de l'Authie), sont apparues massivement en Picardie vers 1920, mais le développement de la populiculture a commencé réellement dans la période de l'Entre-deux-guerres, et surtout dans les années 1960.

Ces plantations se sont accrues du fait des aides proposées (création du Fonds forestier national en 1947-48) et correspondent à une multitude de petites parcelles, en grande partie privées.

Elles sont implantées en fond de vallées humides, sur des terres souvent peu favorables aux techniques agricoles actuelles, et qui étaient auparavant souvent exploitées en prairies. Ces terres permettent la culture du peuplier qui a besoin de beaucoup d'eau, mais cet usage est du coup défavorable au maintien des conditions humides des sols et milieux, et à la présence d'une grande diversité d'espèces inféodées à ces conditions.

Ces boisements sont actuellement peu valorisés ou exploités pour la fabrication de palettes. Le Centre Régional de la Propriété forestière Nord-Pas-de-Calais Picardie promeut aujourd'hui dans le cadre du programme transfrontalier « Trans'pop », une valorisation locale du bois dans la construction (structures et ossatures bois, en remplacement de bois tropicaux), ce qui constitue une plus forte création de valeur ajoutée.

Des boisements agricoles qui se développent

On observe sur les terrains agricoles les moins productifs (fortes pentes, fonds de vallées...) une tendance générale au développement de plantations de bois. À l'inverse, les haies bocagères et les courtils villageois, participant à la qualité des paysages locaux et à la biodiversité, ont tendance à régresser.

Un développement de ces boisements, dans le cadre d'une gestion durable, est possible.

Les filières du bois

Les boisements du territoire, mais également la forêt d'Eu située à proximité, ont favorisé l'installation de quelques entreprises spécialisées dans la transformation du bois :

- scieries dans la vallée de la Bresle à Saint-Quentin-Lamotte (Scierie Verstraete)
- fabrication et mise en place d'ouvrages en bois pour l'aménagement des milieux naturels à Saint-Quentin en Tourmont (Marcanterra/Jet)
- menuiserie industrielle (VKR France, spécialiste fenêtres de toit) menuiserie construction : constructeur d'ossatures bois de maisons à Rue (Pierre Coquart & Associés)
- l'ébénisterie est également présente sur le territoire (11 ébénistes recensés dans les pages jaunes)
- la production innovante à partir de déchets de bois et de lin, d'un isolant local (Sylv'aménagement, en partenariat avec la CAPEB), en remplacement du torchis, offrant ainsi une solution « durable » à la réhabilitation du patrimoine local,

Ces filières restent donc largement à développer et structurer, en lien avec une gestion durable des boisements favorisant également la préservation des valeurs patrimoniales naturelles, historiques et sociales de la forêt.

4. Les énergies renouvelables

L'énergie éolienne

L'éolien terrestre est déjà présent en Picardie Maritime, avec une puissance installée ou en construction de près de 316 MW. Le potentiel supplémentaire à échéance 2020 est estimé à 80 MW, soit environ 33 éoliennes.

Le volet Eolien du Schéma Régional Climat Air Énergie, approuvé en 2012 souligne ce dynamisme, qui s'explique par l'importance du gisement éolien lié à la configuration géographique et à l'orientation des vents, notamment sur le plateau du Vimeu qui est l'un des sites éoliens les plus importants de Picardie. Sur ce plateau, on peut estimer la capacité totale à 400 MW d'ici 2020. Au total, sur le territoire de la Picardie maritime en 2050, le potentiel éolien est estimé à 750 MW, sans augmentation supplémentaire du nombre d'éoliennes (progrès technologique).

	En fonctionnement	Accordé ou en construction	Potentiel supplémentaire	potentiel supplémentaire
			2020	2050
Puissance en MW	196	120	83	350
Production en MWh	433 000	264 000	183 000	770 000

Figure 122 : Synthèse du potentiel – éolien

Source : PCET – PICARDIE MARITIME - Objectifs et scénarios -Energie et Territoires Développement et JPC-Partner / Mars 2014

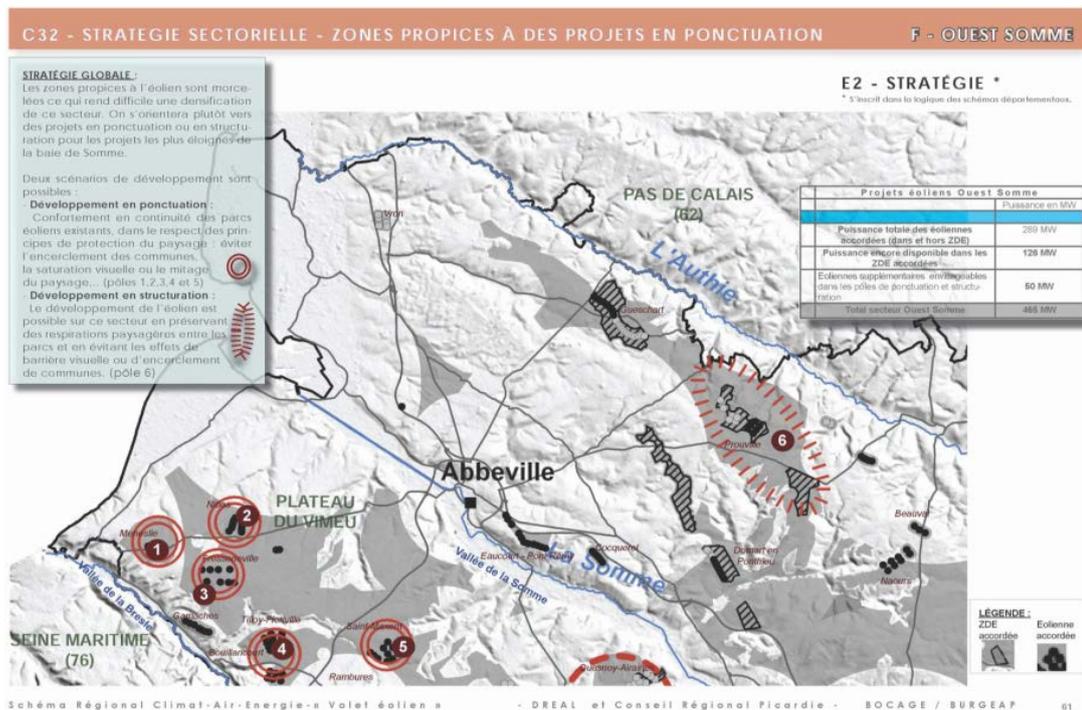


Figure 123 : Projets éoliens – secteur Ouest Somme
Source : Extrait du Schéma Régional Eolien, 2012

La partie du diagnostic portant sur le paysage précise les caractéristiques d'insertion paysagère des parcs existants et des recommandations du SRCAE.

En 2010, un premier projet éolien off-shore, dit « des Deux Côtes », porté par La Compagnie du Vent (Groupe GDF-Suez), a finalement été abandonné. Il prévoyait l'installation de 141 éoliennes à 14 kilomètres du littoral.

En 2014, à la suite d'un deuxième appel d'offres, la zone Dieppe – Le Tréport a cette fois-ci été choisie. Le nouveau projet, porté par la société Eoliennes en mer Dieppe – Le Tréport (Engie/GDF-Suez, EDP Renewables, Neoen Marine) prévoit le déploiement de 62 éoliennes Adwen. Le parc, d'une superficie de 91 km², sera installé d'ici 2021 entre ces deux villes de Seine-Maritime à environ 15 kilomètres du littoral. Il produira 2.000 gigawattheures (GWh) par an, soit la consommation annuelle de 850.000 personnes (les deux tiers de la population seinomarine).

Le Bois énergie

En matière de bois-énergie, la Picardie Maritime offre une ressource abondante en sous-produits forestiers (15 000 ha de surface boisée). Des politiques régionales et départementales ont d'ores et déjà été engagées pour la structuration de la filière « Bois-énergie ».

Le Bois-énergie possède de nombreux atouts :

- Environnementaux : c'est une énergie renouvelable car le CO₂ délivré par la combustion du bois est stocké à nouveau et rapidement par les arbres qui en ont besoin pour leur croissance (photosynthèse), dans le cadre d'une gestion durable des boisements ; il participe au maintien des paysages et à la gestion des milieux, qui en constituent la ressource ;
- Economique : c'est une des énergies les moins chères du marché, dont le prix n'est pas indexé sur celui des énergies fossiles) ;
- Social car l'usage du bois en tant qu'énergie est créateur d'emplois locaux non délocalisables, générant 3 à 4 fois plus d'emplois qu'une énergie fossile.

Cette filière émergente constitue une possibilité de valorisation économique des sous-produits issus des activités d'entretien des haies, bosquets et bois, de gestion des boisements en zones humides. Ainsi, les gestionnaires de milieux naturels, d'espaces verts et les agriculteurs qui contribuent au maintien et à l'entretien durable de ces éléments pourraient en tirer profit. Par exemple, une haie continue de 15 ans peut produire 30 à 100 tonnes de biomasse fraîche récoltable (soit 9 à 30 mètres cubes apparents).

Le développement de la demande est favorisé par la mobilisation des collectivités pour l'installation de chaufferies bois, ce qu'a déjà initié le Conseil général de la Somme depuis plusieurs années.

En effet, la transformation du bois en plaquettes permet d'alimenter des chaudières automatisées dont les opérations de maintenance et de surveillance sont limitées. Plusieurs collectivités ont ainsi fait le choix de s'équiper de ce mode de chauffage, comme le lycée de Friville-Escarbotin ou encore la ville d'Abbeville pour l'alimentation

d'un réseau de chaleur. D'autres projets devraient voir le jour puisque des études de faisabilité sont en cours sur plusieurs communes du territoire. Le souhait affirmé de ces collectivités est de s'approvisionner en bois local : une augmentation de la demande en plaquettes bois est donc attendue.

Consolider la filière bois nécessite de mettre en œuvre une logistique pour l'approvisionnement des chaufferies collectives en bois. Pour cela, les acteurs pourront s'appuyer sur la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Picardie Énergie Bois, créée à l'initiative du Conseil Régional de Picardie et des Conseils Généraux, qui réunissent et fédèrent les professionnels de la filière dans la région. Mais la mise en réseau des acteurs en amont (détenteurs de la ressource, prestataires pour la récolte, le broyage et transport de plaquettes, plateformes de stockage) reste une notable gageure.

Au total, la consommation annuelle des installations au bois en fonctionnement début 2014 s'élève à environ 382000 tonnes/an. En prenant en compte les chaufferies en cours de réalisation (en construction ou en phase d'appel d'offres), cette consommation devrait atteindre plus de 620000 tonnes/an d'ici 2016

La consommation dans les chaufferies du secteur collectif tertiaire a très fortement progressé depuis 2008, du fait du développement de nombreuses installations de chaufferies dédiées et réseaux de chaleur issus d'une logique territoriale, privilégiant des filières d'approvisionnement courtes. Néanmoins, début 2014, la cinquantaine d'installations en fonctionnement ne représentent que 20 % de la consommation annuelle totale.

La consommation des 2 projets industriels représentera également près de 20 % du total.

C'est la mise en service de l'installation de cogénération de Kogeban, fin 2013, qui engendre une augmentation considérable de la consommation. En 2014, elle devrait mobiliser à elle seule plus de 60 % de la consommation totale de bois déchiqueté en Picardie.

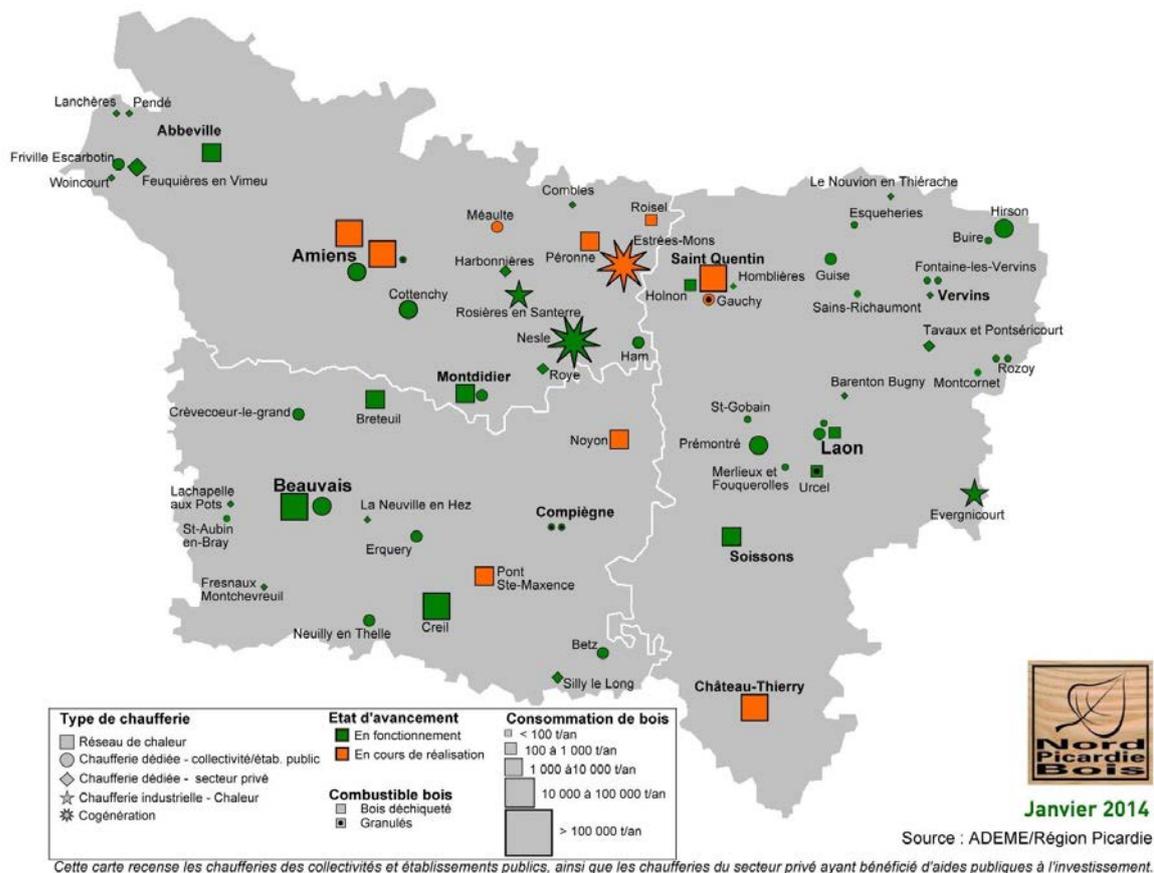


Figure 124 : Etat des lieux des Chaufferies des collectivités et établissements publics et du secteur privé ayant bénéficié d'aides publiques

Source : Etat des lieux Filière bois-énergie en Picardie -NORD PICARDIE BOIS – janvier 2014

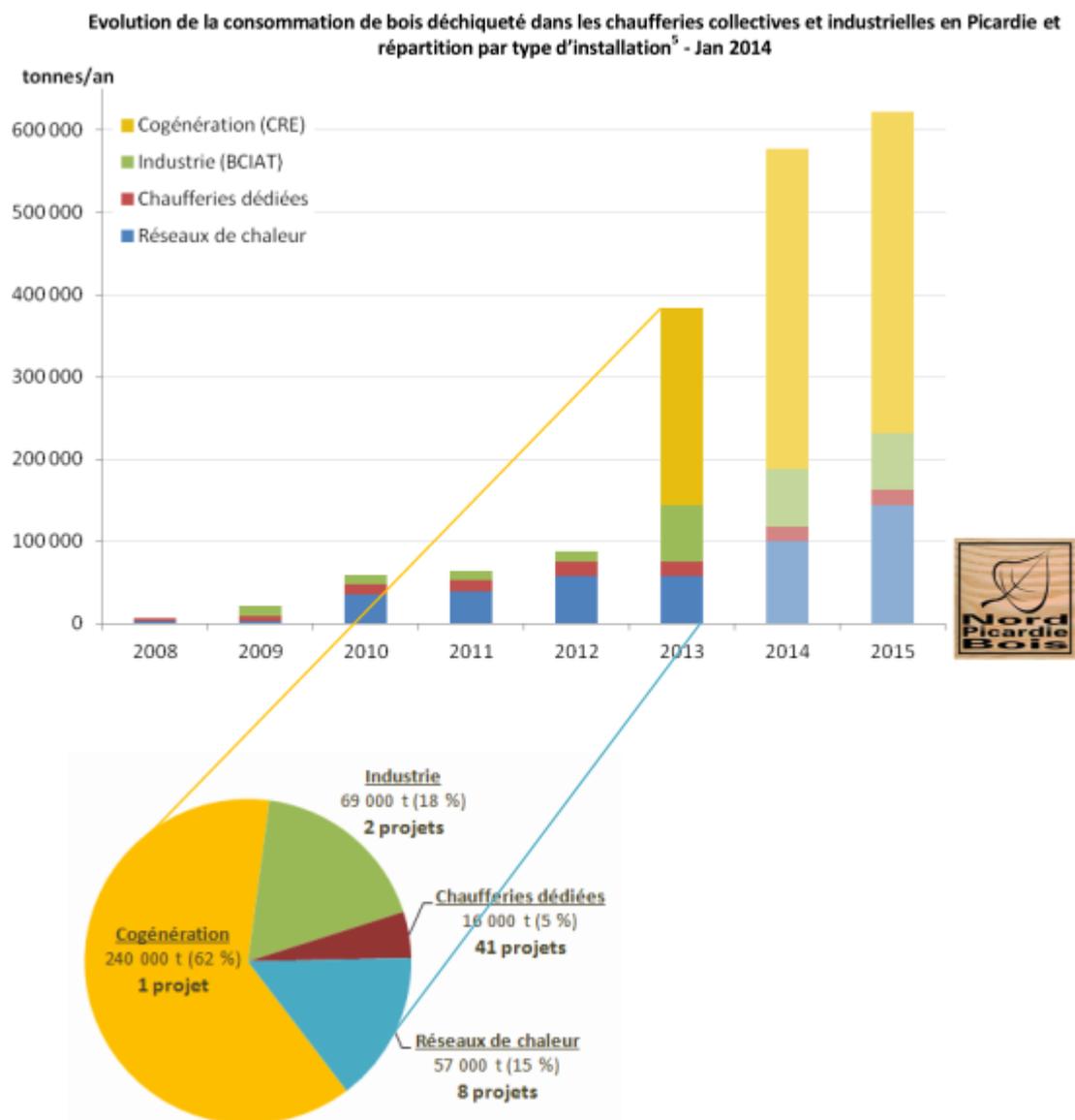


Figure 125: Evolution de la consommation en bois déchiqueté dans les chaufferies collectives et industrielles en Picardie

Source : Etat des lieux Filière bois-énergie en Picardie -NORD PICARDIE BOIS – janvier 2014

La méthanisation des effluents agricoles

La méthanisation permet de produire une énergie renouvelable sous forme d'électricité et de chaleur ou l'injection de gaz sur le réseau, à partir de produits fermentescibles, dont le gisement est important localement : effluents d'élevage, déchets verts, déchets ménagers, ou issus de céréales.

Toutefois tous les projets ne se valent pas en termes d'impacts écologiques et de développement durable, certains pouvant par exemple participer au maintien des prairies, d'autres non.

Parmi les projets en cours sur le territoire du projet de PNR en 2012 :

- une étude, associant des agriculteurs et une communauté de communes, dans le Vimeu,

- un projet associé à l'utilisation des effluents d'une grosse exploitation d'élevage
- un projet de création d'un méthaniseur sur Friville-Escarbotin alimenté par les effluents agricoles d'une douzaine d'exploitations, pour chauffer le centre aquatique Vimeo.

En 2014, la région a lancé un appel à projet « Développement des projets territoriaux de méthanisation en Picardie » afin de permettre d'étoffer le catalogue d'opérations exemplaires, reproductibles à grande échelle et de contribuer aux objectifs fixés par le SRCAE de Picardie en termes de valorisation énergétique via la méthanisation, soit 35 ktep en 2020 (contre 13 ktep atteint en 2010).

Géothermie

D'après le schéma régional, le potentiel en géothermie est relativement fort dans le sud de la région Picardie. Ailleurs, il existe un potentiel moyen.

La présence de nombreux aquifères superficiels dans la région est la plupart du temps favorable à la géothermie par pompe à chaleur sur nappe. Dans la partie sud de la région, les nappes profondes (nappes du Lusitanien, Dogger...) sont également exploitables pour alimenter des réseaux de chaleur urbains. Quant au potentiel géothermique par sondes géothermiques verticales, il peut s'avérer intéressant sur pratiquement toute la région.

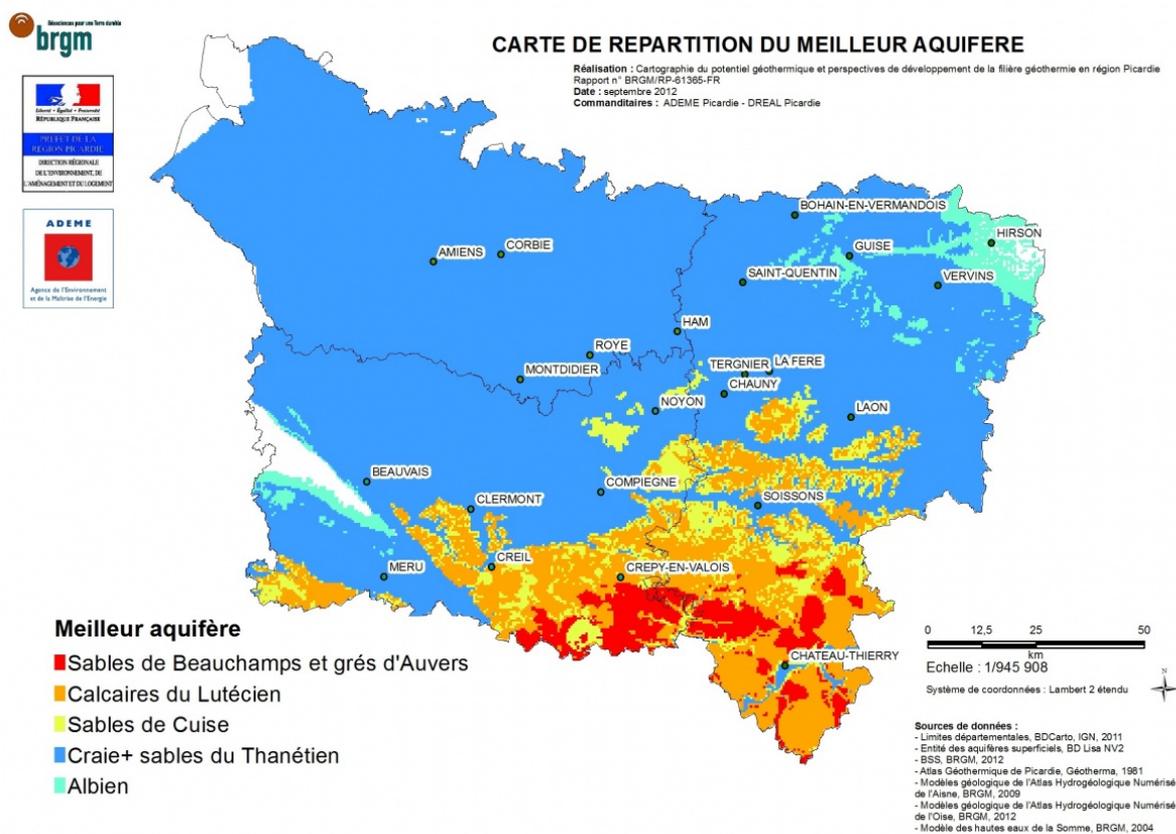


Figure 126 : Carte de répartition du meilleur aquifère

Source : Atlas du potentiel géothermique en région Picardie et perspectives de développement de la filière géothermie – BRGM Mai 2013

L'énergie solaire et le photovoltaïque

Le niveau d'ensoleillement de la Picardie est de 1 700 h/an, avec un rendement de 900 kWh/m²/an en moyenne. D'une façon générale, l'enjeu est de favoriser l'intégration du solaire dans la conception et la réhabilitation des bâtiments.

Le gisement de production d'électricité photovoltaïque en Picardie est essentiellement associé à l'utilisation des différentes surfaces d'accueil : résidentiel, tertiaire, industriel-commercial, agricole, installations au sol ou sur surfaces artificialisées.

Le total des installations solaires photovoltaïques raccordées au réseau électrique en Picardie est d'environ 8 MWc en puissance installée. Cela représente plus de 2 000 et 4 GWh de production électrique. Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) table sur une puissance complémentaire installée de l'ordre de 123 MWc, soit environ 110 GWh/an à l'horizon 2020.

Une dizaine de bâtiments d'exploitation possèdent des panneaux solaires photovoltaïques sur le territoire du PNR en 2012.

Une récente pépinière dédiée aux énergies renouvelables est destinée à accueillir de nouveaux projets d'entreprises dans ces domaines et peut constituer un lieu d'accueil idéal pour des ateliers pédagogiques. En avril 2011, 3 entreprises y étaient implantées, employant 25 personnes, dont 24 dans l'éolien.

Concernant le solaire thermique, le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) fixe pour la Picardie, à l'horizon 2020, un objectif de production de 2 000 tep/an répartie pour les secteurs résidentiel collectif, tertiaire (3/4 de l'objectif) mais aussi industriel et agricole (1/4).

Bilan des objectifs de production d'énergie renouvelables en Picardie Maritime

En 2020, l'éolien représenterait 56% des objectifs de production, et le bois 38%. 90% des consommations énergétiques seraient alors couvertes par les productions d'énergie renouvelable. Ces objectifs sont très ambitieux. Les objectifs en terme d'éolien et de biomasse forestière semblent atteignables avec une simple accentuation des politiques déjà engagées.

Picardie maritime
**Répartition des objectifs de production d'énergie renouvelable
2020**

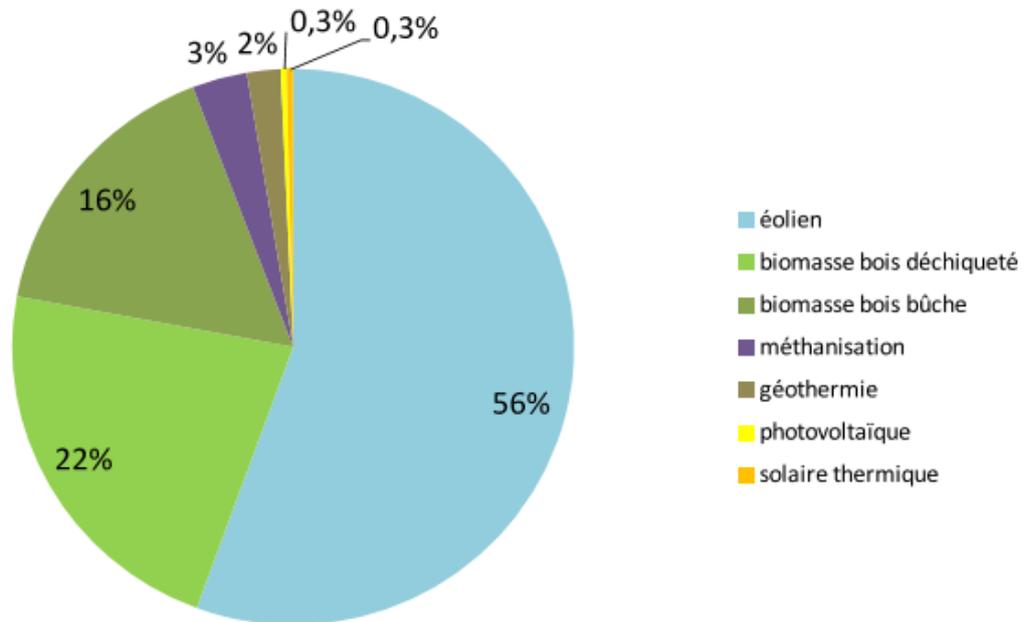


Figure 127 : Répartition des objectifs de développement des énergies renouvelables en 2020

Source : PCET – PICARDIE MARITIME - Objectifs et scénarios -Energie et Territoires Développement et JPC-Partner / Mars 2014

5. L'extraction de galets et granulats

En Picardie Maritime, la production issue des carrières de granulats et de galets s'élève à 2,83 millions de tonnes par an, dont 98 % provenant de l'exploitation des cordons littoraux, comme le montre la carte des carrières soumises à autorisation ci-dessous.

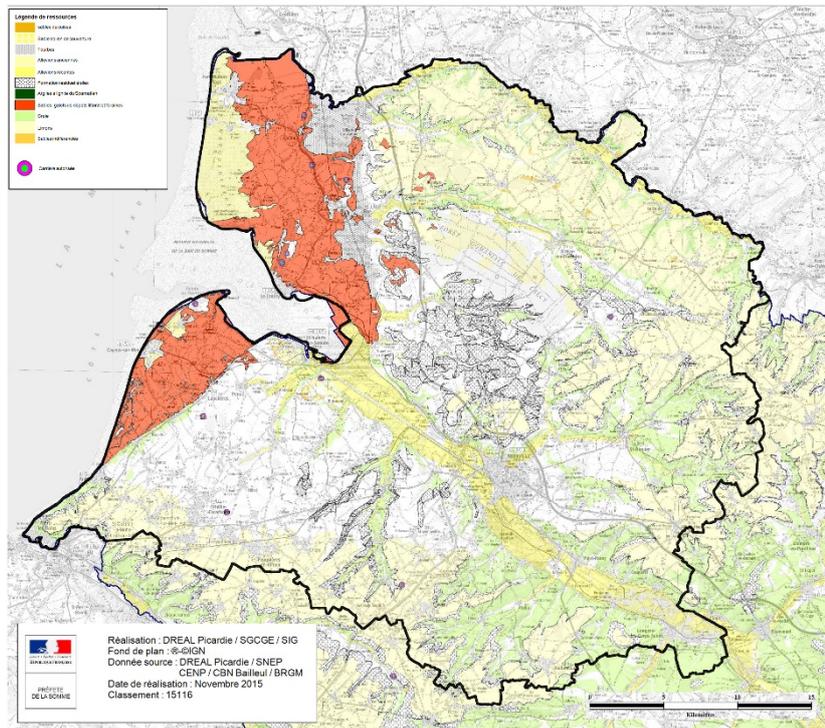


Figure 128 : La ressource et les carrières autorisées en Picardie Maritime

Source : Schéma des carrières de la Somme – Carrières autorisées et données géologiques / Picardie / SGCCE / SIG – novembre 2015

En termes de consommation de la ressource minérale, celle-ci est estimée à 730 000 tonnes par an en Picardie Maritime et à 3.480.000 t dans la Somme. Celle-ci est répartie avec 90% à usage du BTP et 10% pour l'industrie du galet.

La Somme est aujourd'hui très dépendante de la production de Picardie Maritime. En effet, le bassin de production de Picardie Maritime est devenu le principal bassin de production de ce département.

Cette situation illustre la substitution des matériaux alluvionnaires en eau par ceux des cordons littoraux.

À l'échelle de la Somme ou de la Picardie, les besoins sont amenés à se stabiliser.

Si le canal Seine Nord devait se réaliser, la Picardie Maritime n'aurait que peu de ressources disponibles pour ce chantier nécessitant l'utilisation de gros volumes sur une durée courte.

Les parties de gisement non utilisées pour l'industrie du galet sont réservées pour la fabrication de bétons prêts à l'emploi ou de produits destinés à la construction routière (bétons bitumineux, graves traitées ou non traitées aux liants hydrauliques...) : ces deux débouchés alimentent des sites de production locaux.

L'activité extractive employait en 2015 environ 200 salariés, induisant 400 emplois (fournisseurs, transporteurs, maintenance).

Les extractions de galets

Dès 1840, les fabricants de céramique anglais ont commencé à importer des galets en provenance des côtes françaises de la Manche. En effet, le silex calciné incorporé à la céramique permet d'en améliorer la solidité et la blancheur. La demande fut considérable : en 1860, Cayeux produisait déjà 15 000 tonnes de galets. L'ouverture du chemin de fer de Cayeux à Saint-Valery en 1886 facilita grandement le transport. En 1900, l'extraction représentait 100 000 tonnes. Aujourd'hui, cette activité perdure, avec tout particulièrement quatre industries qui continuent à valoriser ce matériau sur le secteur du Hourdel.



Figure 129 : Carrières du Hourdel

Le succès de cette activité est dû aux caractéristiques physico-chimiques et à la qualité des gisements, qui ont peu d'équivalents mondiaux :

- Gisement affleurant d'une épaisseur de 8 à 20 mètres, important en termes de quantité,
- Qualités exceptionnelles du galet siliceux composé de 98 % de silice. Cette matière première est précieuse par sa grande pureté et son extrême dureté,
- Du fait de cette qualité particulière, les galets de mer du territoire sont aussi utilisés dans de nombreux secteurs industriels en tant que boulets de broyage, matériau abrasif, dans la céramique, les peintures et les résines ou encore pour la filtration des eaux... Les galets les moins purs (arrière littoral) ont vocation à être utilisés pour le bâtiment, les travaux publics et le renforcement de la digue des bas champs.

Presque toute la production locale est traitée sur place. Elle représente l'un des seuls employeurs industriels de la frange littorale de la baie de Somme. 60 % du chiffre d'affaire est réalisé à l'export.

Cependant, le gisement n'est pas inépuisable : on prévoit pour les cordons de galets, encore 20 à 40 ans d'exploitation. Il s'agit donc d'économiser la ressource. De plus en plus, les carrières réservent leur gisement pour les usages présentant le plus de valeur ajoutée, c'est-à-dire pour un usage industriel. Les co-produits non utilisés pour l'industrie sont utilisés pour la fabrication du béton prêt à l'emploi et, dans une moindre mesure, pour les travaux publics

Le cadre réglementaire de l'exploitation

Les autorisations préfectorales d'ouverture et d'exploitation de carrières, d'une durée maximale de 30 ans, font l'objet d'un suivi particulier. Elles sont conditionnées à la réalisation d'une étude d'impact et à la constitution de garanties financières permettant d'assurer la remise en état du site *in fine*. Les modalités de réaménagement du site après exploitation doivent par ailleurs être précisées dès la demande d'autorisation. Elles sont établies en concertation avec les acteurs locaux (maires, propriétaires, syndicats mixtes, administrations...).

Le renforcement de la biodiversité se fait notamment par la gestion des berges ou encore la création d'îlots, la restauration et l'entretien de zones humides...

La réglementation assure le réaménagement des carrières notamment au travers des garanties financières demandées.

À l'échelle départementale, et bientôt régional, le schéma des carrières a pour objectifs de favoriser la satisfaction des besoins de la société en matériaux et d'organiser l'exploitation de ces derniers en minimisant les incidences défavorables sur la ressource en eau, la biodiversité et les paysages. Par exemple, l'exploitation de carrières est à éviter dans les bas marais alcalins.

6. L'artisanat d'art

Les artisans d'art sont peu nombreux en Picardie Maritime. Il s'agit principalement de la vannerie (une entreprise au Boisle), de l'ébénisterie répartie sur tout le territoire, et d'un petit pôle fonderie et travail du métal dans le Vimeu industriel.

L'artisanat d'art a un vrai potentiel de développement, d'une part en raison d'une augmentation de la demande locale (due essentiellement à l'accroissement de l'habitat résidentiel en Picardie Maritime), et d'autre part en raison du développement du tourisme. Les cadres notamment sont demandeurs de produits de qualité, c'est un phénomène que l'on observe sur l'ensemble du territoire national.

Il y a donc des conditions objectives pour que ce secteur se développe, mais il conviendrait de trouver des leviers facilitateurs comme le recensement de locaux pour ce type d'activités, l'organisation de l'accueil des visiteurs et de la commercialisation des produits, ou encore la pérennisation des savoirs faire par la formation.

7. Conclusion

Valeurs	Pressions réelles ou potentielles	Opportunités et enjeux spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • paysages et ressources variés, avec des particularités locales • agriculture diversifiée et dynamique, mais activités participant à l'entretien des milieux et des paysages soumis à plusieurs facteurs favorisant la poursuite de leur diminution (notamment l'élevage, et corrélativement les Surfaces Toujours en Herbe). • nombreuses ressources d'énergie renouvelable potentiellement faciles à développer • des carrières exploitées soumises à une réglementation exigeante • un artisanat d'art existant et fondé sur des savoir-faire spécifiques, mais peu développé. 	<ul style="list-style-type: none"> • tendances qui risquent de se poursuivre du fait des récentes réformes (nouveau calcul des Droits au Paiement Unique, suppression des Contrats d'Agriculture Durable, avec maintien de mesures agroenvironnementales, mais peu mobilisées) • deux filières économiques confrontées à des difficultés particulières, la pêche en raison de la diminution de la ressource et de la réglementation liée ; et la filière sucre (exportations réduites à l'avenir), or, la production de betteraves sucrières est importante en Picardie Maritime • développement de boisements sans mode d'exploitation ou de valorisation particulièrement structuré (peupliers, en terres agricoles en friche) • des carrières trop anciennes pour être requalifiées (ou l'être selon les exigences actuelles), et par ailleurs un nombre de plans d'eau qui sera notable <i>in fine</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • poursuite d'une agriculture diversifiée et dynamique, mais visant le développement durable du territoire (ressource en eau, en sols, maintien de la structure paysagère et des surfaces en herbe) • viabilisation, sur le territoire, de l'agriculture participant à l'entretien du paysage et des milieux, notamment celle basée sur l'élevage extensif, à préserver prioritairement dans les milieux fragiles qui ne pourront tenir sans élevage (Bas-Champs, marais, vallées, terrains marginaux comme les larris...), mais aussi où elles persistent dans le Ponthieu ; et en complément, développement d'outils d'intervention publique comme les Plans de paysage, et de nouveaux types de contrats pour le maintien des prairies • effort de valorisation de certaines ressources (agneaux de prés-salés, osier, lin) localement et projets de maîtrise de la ressource disponible (salicorne), de bon augure et potentiellement vecteur de dynamisme pour les secteurs insuffisamment valorisés (agrotourisme, artisanat, produits du terroir, bois) • valorisation des productions locales encore peu développée, potentialité de création de valeur ajoutée à partir des produits locaux, de la transformation et de la valorisation sur place, et de l'agrotourisme ; dynamique de formation et de mise en réseau à faire émerger (organisation de la valorisation des produits du terroir et artisanaux, des produits transformés localement, des circuits courts, des savoir-faire) • développement probable des biocarburants, filière potentielle pour la betterave, mais à anticiper • développement et organisation des filières de valorisation peu avancées, donc pouvant être structurées en lien avec une gestion durable de la ressource et des territoires, et des nouveaux besoins économiques (bâtiment, bois énergie,

		<p>ressources complémentaires pour l'agriculture)</p> <ul style="list-style-type: none"> • commande publique possible pour développer la demande en bois énergie du fait des technologies existantes • bonne insertion paysagère locale et globale des nouveaux projets (éoliennes), et des bâtiments d'activité (pas de systématisation d'implantation hors bourg pour les bâtiments agricoles, mutations à prévoir pour les bâtiments industriels et artisanaux traditionnels) • renchérissement paysager des secteurs où les remembrements agricoles ont été les plus brutaux, via la trame verte et bleue • opportunité de concevoir globalement l'usage de ces futurs plans d'eau pour constituer de nouveaux poumons d'attraction, répondant aux problèmes d'ensablement de la Baie de Somme et de pression touristique exercée sur la côte, en tenant compte également des enjeux environnementaux et paysagers • potentiel de développement, facile à valoriser par des actions locales (de formation et d'identification des locaux d'activité adaptés, jusqu'à l'organisation de la distribution)
--	--	--



B. L'économie touristique : un secteur économique majeur du territoire

1. Tourisme « historique » et nouvelles tendances

L'activité touristique débute en Picardie Maritime avec l'arrivée du chemin de fer. Elle s'est développée au début du siècle dernier avec l'émergence des congés payés. C'est un tourisme familial et populaire d'estivants issus notamment à l'époque des cités minières du Nord, qui choisissent les stations le long de la côte Picarde comme lieu de vacances d'été.

Cette clientèle estivale et familiale dont l'origine s'est diversifiée, assure encore un socle de fréquentation important sur le littoral Nord de la côte picarde. Elle a cependant connu deux évolutions de fond durant ces dernières décennies :

- d'autres destinations touristiques se sont offertes à elle avec des prix très concurrentiels (voyages « low-cost »)
- l'allongement et le fractionnement des congés ; elle ne choisit plus automatiquement de prendre ses vacances en un seul bloc l'été, mais part plusieurs fois moins longtemps à plusieurs périodes de l'année.

Dans le même temps, ce qui fut longtemps considéré comme une faiblesse du territoire, à savoir une économie essentiellement agricole et sans grand développement industriel, lui offre aujourd'hui un avantage majeur qui s'inscrit dans une nouvelle tendance du marché touristique : des paysages préservés, à l'image de la Baie d'Authie et surtout la Baie de Somme labellisée « Grand Site de France » depuis 2012. Ces sites sont aujourd'hui la vitrine de la destination. Ce qu'ils offrent aux visiteurs et ce qu'ils véhiculent en terme d'image auprès de nouvelles clientèles potentielles, répond notamment aux attentes de citoyens recherchant des espaces de respiration et de ressourcement à faible distance de leurs résidences, généralement pour de courts séjours. Les facilités d'accès de ce « jardin d'eau et de verdure » du Nord de la France, ainsi qu'une situation géographique particulièrement favorable, permettent aujourd'hui au territoire de capter une population urbaine et périurbaine particulièrement dense, estimée à près de cent millions d'habitants. Les bassins de population de la région parisienne, mais aussi de Belgique, d'Angleterre et des Pays Bas, sont concernés.

Prise de conscience et volonté politique

La prise de conscience du potentiel touristique du territoire et de l'enjeu économique et social qu'il représente, est récente. Ce sont les réflexions menées conjointement dans le cadre des projets de PNR et de Pays qui ont servi de révélateur et fait reconnaître le développement touristique comme l'un des enjeux majeurs - et le principal gisement d'emplois futurs - de la Picardie Maritime. Les deux études lancées par le Pays des trois vallées et l'association de préfiguration du PNR de la Picardie maritime (étude d'impact économique et schéma d'aménagement et de développement touristique) d'une part, l'élaboration par le Pays Bresle Yères de son schéma d'aménagement et de développement touristique d'autre part, travaux destinés à éclairer et orienter les élus dans leur stratégie de développement touristique, témoignent d'une volonté politique nouvelle dans ce domaine.

2. Les enseignements de l'étude Protourisme (2010-2011)

L'impact économique

Avec **7,8 millions de nuitées touristiques par an** et **près d'un million de visiteurs**, la Picardie maritime est le **premier pôle touristique du département de la Somme** (71% des nuitées marchandes pour 64% du parc). Elle représente **plus de 5000 emplois** et apporte annuellement **160 millions/an d'euros de valeur ajoutée** au territoire (1500 euros/an/habitant)

Trois communautés de communes qui regroupent 85% de l'offre en lits touristiques (Authie Maye, Baie de Somme Sud et Bresle maritime) **captent 87% des retombées économiques** du tourisme de la Picardie maritime.

La dépense moyenne/visiteur/jour est légèrement inférieure à la moyenne française pour les visiteurs français (45,7 € / 50,2 €) ; l'écart est plus important pour les visiteurs étrangers (58,2 € / 71,5 €). Mais il est intéressant de noter que cette dépense moyenne/jour est plus importante pour un visiteur à l'intérieur des terres (58 €) que sur le littoral. Hébergement et restauration constituent les principaux postes de dépense.

Les capacités d'hébergement fortement polarisées sur le littoral

Avec 48500 lits touristiques (dont 75 % en camping), la Picardie Maritime représente **près de 50 % du parc régional**. C'est un parc essentiellement positionné en catégorie 2*, mais la tendance est à la hausse. Cette offre est **principalement concentrée sur le littoral** (le littoral **Nord surtout** : 60 % sur Authie-Maye ; Baie de Somme Sud ne venant derrière qu'avec 20 %).

A ce parc marchand, il faut ajouter un très important parc non marchand (69.500 lits soit supérieur au parc marchand). Cette importance du parc non marchand est une caractéristique de la Picardie Maritime. Il est à noter néanmoins que sa contribution aux nuitées/an ne représente que le quart du total (1,8 millions pour un total de 7,8 millions).

Dans ce contexte global, la disparition progressive en Picardie Maritime des structures dites « d'accueil pour tous » pose un problème particulier auquel il conviendra de rechercher des solutions dans la perspective d'une destination touristique qui se veut accessible à tous.

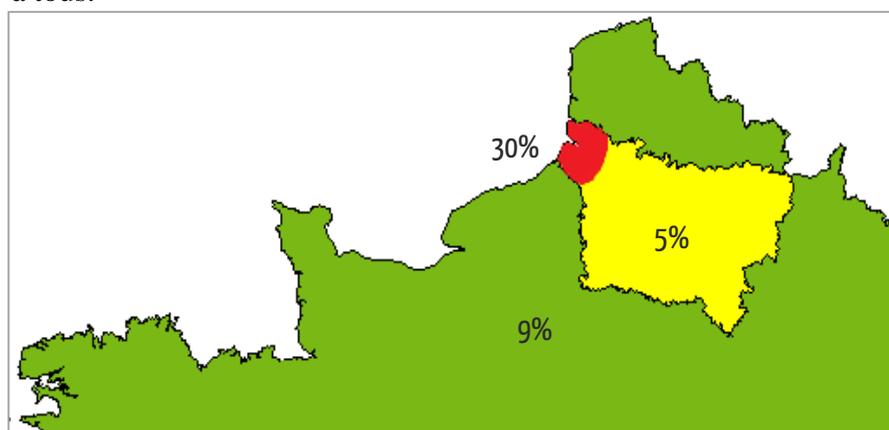


Figure 130 : Taux de fonction touristique (nombre de lits touristiques pour 100 habitants)

La fréquentation

En terme de fréquentation, très logiquement au vu de ce qui précède, ce sont :

- Les **sites naturels** qui sont les plus visités (40%) devant les sites culturels et patrimoniaux (27%) et les sites de loisirs (20%)
- Les Communautés de communes **d'Authie-Maye et de Baie de Somme Sud** qui représentent le plus de visites (72% à elles deux), loin devant les autres communautés de communes de Picardie Maritime.

Il faut souligner que ce déséquilibre spatial se double d'un déséquilibre dans le temps : En été les stations de la côte voient leur population augmenter considérablement (exp : Fort-Mahon-Plage 1300 habitants permanents à l'année, 25000 personnes en période estivale avec des pics qui peuvent atteindre 40 000 personnes durant les grands week-ends) avec les désagréments que cela implique pour la vie quotidienne des résidents à l'année, le dimensionnement des infrastructures nécessaires et l'impact sur la ressource en eau par exemple.

Les visiteurs et leurs comportements

Avec 74% de visiteurs français venant principalement de Picardie (26%), de l'Ile-de-France (21%) et du Nord-Pas-de-Calais (19%), et 26% d'étrangers, dont 12% sont des belges, la clientèle est plutôt une **clientèle de proximité**.

La **durée moyenne du séjour de 8,2 nuitées** recouvre une grande disparité d'usages : près du 1/3 des vacanciers sont en cours séjours (1 à 3 nuits). Mais 13% restent 3 semaines (et 6% plus de 3 semaines voire jusqu'à 4 mois) essentiellement dans le secteur non marchand pour ce qui concerne ces longs séjours. Ceci confirme la place du parc non marchand dans l'économie touristique de la Picardie maritime. Il faut aussi noter la part très importante (22%) d'excursionnistes (visite sur la journée) ; pour plus de 50% ceux-ci sont des picards.

Une part importante de vacanciers s'hébergent et consomment sur place ; **le camping** est le premier mode d'hébergement en nombre de vacanciers, mais **les locations meublées** occupent la première place en nombre de nuitées.

La **clientèle, plutôt âgée** (55% des vacanciers ont 50 ans ou plus pour un pourcentage de 38% en France), comprend une part d'employés et de cadres supérieure à la moyenne nationale, avec une **légère sur-représentation des foyers modestes**. La moitié de ces vacanciers viennent en couple, 1/3 avec des enfants et pour moitié d'entre eux avec des enfants en bas âge (moins de 6 ans).

C'est une **clientèle globalement fidèle (90% des visiteurs comptent revenir)**. Quatre types de comportements la segmentent :

- Le « **familial balnéaire** », essentiellement sur le littoral, en camping, village de vacances ou résidence secondaire. Pratiquant plage et promenade, il recherche des activités pour enfants et de l'animation.
- Les « **amoureux de la nature** » et les « **découvreurs** », en moyenne plus âgés, motivés par des activités de découverte et d'observation de la nature sur le littoral et dans les terres, mais aussi, pour les « découvreurs », par la culture, la gastronomie, la visite de ville.

- Les « **sportifs actifs** » (18-35 ans) proportionnellement moins nombreux, qui recherchent des activités sportives, ludiques et des animations

Sans surprise, les **trois premières activités pratiquées sont des activités non marchandes** : promenade (73% des visiteurs), découverte de sites naturels (68%) visite de ville (62%). La culture (57%) arrive en 4^{ème} position, les activités sportives au 8^{ème} rang (24%) et les activités de loisirs la dernière position avec 13% seulement de répondants. (Pourcentages en nombre de citations sur questionnement à choix multiples).

L'image et l'attractivité

En terme d'image, la perception de la destination est globalement bonne, et même très bonne, auprès des visiteurs, mais aussi auprès de non visiteurs qui en ont entendu parler. Les trois premiers mots cités pour qualifier la destination sont « **Nature** » (69% des répondants), « **Paysages** » (66%), et « **Calme** » (50%). Nombreux autres mots positifs sont associés au territoire de la baie de Somme (beauté des sites, visites intéressantes, relaxant, reposant, revigorant, convivial, Parcs naturels, paysages variés, randonnée, bons hôtels, bons restaurants). Ils l'emportent très largement sur le négatif « climat exécration ». En synthèse les qualificatifs positifs représentent 88% des citations pour 12% de qualificatifs négatifs ... dont 72% concernent le climat.

En terme de notoriété : les sites naturels sont les plus connus (Parc du Marquenterre, chemin de fer de la baie de Somme, maison de la baie et de l'oiseau) devant les **sites patrimoniaux** (Abbayes de Valloires et de Saint-Riquier, Collégiale Saint-Vulfran) et les **sites de loisirs** (Aquaclub et golf de Belle-Dune). En revanche **les évènements sont peu connus** : 53% des répondants ne connaissent aucun des évènements cités et seulement 1/3 connaissent le Festival de l'Oiseau.

En terme de motivation de visite, la découverte d'une destination authentique et préservée, la recherche de contact avec la nature et le besoin de repos sont de fait les principales motivations affichées. En revanche, « l'offre » (événements, activités de loisirs, sites culturels et patrimoniaux, animation des stations, packages, ..) est peu perçue et peu déclencheuse de séjours.

3. Une destination touristique à fort potentiel, mais des écueils à éviter

La dynamique touristique et le capital « image » mis en évidence par l'étude réalisée entre 2010 et 2011, les atouts patrimoniaux - naturels, bâtis et culturels - encore très inégalement valorisés, l'évolution des pratiques touristiques avec de nouvelles aspirations et de nouveaux comportements propices à la destination, sont autant de facteurs favorables qui viennent confirmer le potentiel de développement de la Picardie Maritime dans le domaine touristique.

Mais les déséquilibres qui demeurent entre les différentes composantes du territoire - entre le littoral et les terres intérieures notamment - les dangers mêmes du succès touristique de la « destination baie de Somme » pour ce qui en fait l'identité et l'attractivité, sont bien présents. La démarche OGS sur le littoral, les mesures de protections nombreuses déjà mises en place, les options de développement durable retenues, témoignent de la prise de conscience et de la volonté d'agir pour répondre aux défis posés. Il faut s'inscrire dans cette logique en la confortant et la structurant à

l'échelle de tout le territoire si l'on veut répondre à l'ampleur de ces défis et des enjeux qu'ils représentent - entre préservation et développement - pour l'avenir du territoire et de ses habitants.

4. « Nouvelles » clientèles, « nouvelles » attentes

Le marché se segmente de plus en plus avec un panel d'offres de plus en plus large dans lequel le facteur prix reste particulièrement prépondérant pour un tourisme « de masse ». Mais dans ce contexte, ce qui était le fait il y a encore quelques années de « nouvelles » clientèles en recherche « d'autre chose », devient peu à peu un phénomène de société, une tendance lourde impactant les pratiques touristiques. Le segment de marché correspondant est d'autant plus ouvert qu'il n'est plus l'apanage d'une « niche » de touristes bien spécifiques. Avec la fragmentation des congés et le développement des courts séjours, la possibilité de varier les plaisirs se trouve facilitée pour ceux dont les aspirations sont multiples.

Cette clientèle, souvent citadine par choix ou par nécessité, est à la recherche de nouvelles expériences, d'émotions, de symbiose avec la nature, de rencontre avec l'histoire et la culture du territoire, de convivialité et de contacts avec les habitants. Elle privilégie les hôtels et chambres d'hôtes ainsi que les lieux de restauration offrant qualité, charme, authenticité ou originalité. L'évolution fréquentations de Saint Valery-sur-Somme, ou de sites comme le Parc du Marquenterre ou Belle-Dune (Fort-Mahon-plage/Quend), en témoignent. C'est aussi, souvent, une clientèle amoureuse et respectueuse des lieux qu'elle fréquente. Le pouvoir d'achat de ces nouveaux hôtes est généralement un peu plus élevé mais leurs exigences aussi, les « standards » eux-mêmes suivant l'évolution du niveau de vie

Les pôles d'intérêt de cette clientèle sont généralement variés, mariant le patrimoine dans ses différentes dimensions, (naturelle, culturelle et bâtie) avec l'art de vivre local, donnant ainsi toutes leurs chances aux différentes composantes du territoire (rurales, urbaines ou maritimes).

L'intérêt de ces nouveaux venus réside aussi dans leur plus faible sensibilité à la saisonnalité. Leur fréquentation étant mieux répartie sur l'ensemble de l'année, cela offre des perspectives intéressantes pour un « tourisme des quatre saisons » qui aide à pérenniser des emplois à l'année.

5. Une destination « tendance » à facettes multiples qui bénéficie d'une vitrine exceptionnelle

Si la notoriété, l'attractivité et l'image de la Picardie Maritime reposent très largement aujourd'hui sur la baie de Somme et son littoral, le développement de l'économie touristique concerne la quasi-totalité du territoire. Les nouveaux usages, les nouvelles attentes (tourisme de proximité, tourisme vert, courts séjours, hors saison, recherche de ressourcement d'identité et d'authenticité, ...) sont évidemment porteurs pour l'ensemble de la destination qui dispose de suffisamment d'atouts à faire valoir pour en tirer bénéfice au-delà de sa vitrine emblématique.

Sur un espace qui reste « à taille humaine », la Picardie Maritime dispose en effet d'un patrimoine d'une très grande diversité. Qu'il soit déjà connu ou oublié, préservé ou à reconquérir, protégé ou en danger, il reste largement à valoriser :

- **Le patrimoine naturel, bâti et culturel** de Picardie Maritime offre encore un fort potentiel de mise en valeur. Les plus connus sont le Parc du Marquenterre et les milieux naturels de la Baie, les abbayes, (Saint-Riquier et Valloires), La Collégiale St Wulfran, les Jardins de l'Abbaye de Valloires, la forêt de Crécy, la ville d'Abbeville, Rue, la vallée de la Somme avec ses marais et ses étangs à l'écart des circuits de promenade,... . Mais il en existe d'autre, encore, moins connus à faire redécouvrir...
Bien qu'en partie dégradé ou se banalisant, **l'habitat constitue un important patrimoine**, auquel l'usage combiné de matériaux comme le silex issu de la mer, le torchis, et la brique ont donné une identité qui mériterait d'être mise en valeur.
- **Le patrimoine (pré)industriel** avec le chemin de fer de la Baie de Somme, les frères Caudron, la serrurerie / robinetterie du Vimeu, le verre dans la vallée de la Bresle.
- **Des savoir-faire identitaires multiples**, certains liés à ces activités industrielles, d'autres à la géographie particulière du territoire maritime (pêche à pied, chasse à la hutte, ...)
- **Le patrimoine historique**, berceau des fondations de l'étude de la préhistoire avec Jacques Boucher de Perthes, le territoire a été marqué par les grandes étapes de l'histoire nationale et mondiale.
- **Des manifestations phares** telles le Festival de l'oiseau et de la nature ou le Festival de Saint Riquier Baie de Somme, attirent déjà des publics qui peuvent être très différents de ceux qui composent la clientèle balnéaire. Elles facilitent plus largement les prémices de l'émancipation des terres intérieures.
- **Les ports de Saint-Valery-sur-Somme et du Crotoy** de chaque côté de la Baie.
- **Le potentiel de « voies de circulation douces »**, pédestres, vélocipédistes, équestres et fluviale avec la vallée de la Somme qui fait l'objet d'un ambitieux programme d'aménagement intégré porté par tous les acteurs locaux.
- **Un voisinage particulièrement attractif** (Vallée de l'Authie coté Pas-de-Calais et côte d'Opale, Côte normande, le Grand Amiénois,...) qui peut faire synergie et pourrait être mieux exploité dans une logique de coopération.

6. Un potentiel à exploiter sur tout le territoire en s'adaptant aux spécificités locales

Si l'ensemble du territoire dispose d'un potentiel de développement touristique, celui-ci ne pourra se faire qu'à des échelles et sous des formes adaptées aux différentes spécificités locales. L'organisation touristique territoriale et la promotion concertée et cohérente de l'ensemble de la destination, seront également des facteurs clés du succès.

En première approche trois grands types de situations territoriales peuvent servir de base à la réflexion, mais elles devront être déclinées et affinées à des échelles plus locales pour construire de véritables « pôles touristiques » identitaires et complémentaires.

Le littoral : Première destination touristique de la Picardie Maritime

La Côte picarde jouit d'une forte notoriété. Ses paysages et ses milieux naturels particulièrement riches, sont protégés et pour l'instant bien préservés. Cet espace très attractif constitue la base de la demande touristique. La fréquentation ne cessant de croître sur cet espace relativement réduit et fragile, il est saturé à certaines périodes et menacé dans ce qui en fait son identité et son succès. Elle est ainsi maximale pendant l'été, les dimanches et les jours fériés (la fréquentation est très élevée une trentaine de dimanches par an).

Avec une zone de chalandise de 10 millions d'habitants à moins de 2 heures et de 50 millions à moins de 4 heures, la fréquentation hors saison a néanmoins tendance à croître, bénéficiant du développement des départs multiples en cours séjours tout au long de l'année.

Pour répondre à cet afflux, le littoral dispose d'une forte concentration d'hébergements touristiques basés sur des produits dont la qualité s'améliore :

- Mode d'hébergement historique les campings et meublés sont nettement plus présents que sur le reste du territoire de la Picardie Maritime. L'hôtellerie de plein air, dont les professionnels s'efforcent d'être à l'écoute d'une clientèle toujours plus exigeante et réactive, a fait de des progrès qualitatifs sensibles et développe la flexibilité de son offre pour s'adapter.
- Les hôtels qui n'étaient plus qu'une quinzaine en 1996, atteignent aujourd'hui la trentaine. Il s'agit d'une hôtellerie familiale de petite capacité avec un taux d'occupation élevé.
- Les résidences secondaires sont particulièrement nombreuses (+ 14 000 sur le territoire) mais pour la majorité sous-occupées et sans réelle vocation touristique.
- Plusieurs résidences de tourisme ont plus récemment vu le jour (dans le Marquenterre notamment, dont Belle-Dune à l'éco-village piétonnier), avec un fort succès commercial (correspondance avec une demande et une attente de la clientèle). Il s'agit d'établissements para-hôtelières qui comprennent un ensemble de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, dotés d'équipements et services communs connectés à la vie locale.
- En revanche le parc des résidences pouvant accueillir des groupes de jeunes, des scolaires ou même des familles à faibles revenus, a quasiment disparu, entraînant ainsi une véritable carence pour le territoire.

Aujourd'hui, avec l'opération « **Grand Site de France** ® » le littoral confirme et renforce sa stratégie en matière d'aménagement et de développement touristique durable. Il constitue dans ce domaine une référence pour une démarche de pôles éco-touristiques adoptée par (et adaptée à) l'ensemble du territoire.

Dans cette perspective, il sera nécessaire dans une approche plus fine de segmenter l'approche entre littoral Nord et littoral Sud.

Le Vimeu et le Ponthieu faiblement valorisés et peu équipés en hébergement

Les touristes qui viennent dans ce secteur recherchent en priorité à passer un séjour dans des secteurs ruraux au patrimoine de qualité avec des paysages qui ont gardé leur authenticité. Il s'agit surtout de familles qui viennent découvrir une petite région, en visitant en voiture, à pied ou à vélo des sites intéressants (musées, châteaux, villages pittoresques, etc.). La présence de la mer à proximité renforce l'attractivité de ce secteur. Cet espace rural attire également une clientèle balnéaire qui souhaite découvrir pour une journée « l'arrière-pays ».

Quelques sites phares ont fait l'objet de valorisation touristique (restauration, ouverture au public, visites guidées, etc.) :

- L'abbaye de Valloires (30 000 visiteurs /an),
- Les jardins de Valloires (60 000 visiteurs /an)
- Le centre culturel de l'abbatiale de Saint-Riquier (30 000 visiteurs /an).
- Les marais de Longpré-les-Corps-Saints et Long.
- ...

Mais les nombreux attraits touristiques que sont la nature, les paysages, le patrimoine rural et historique présentent encore un gros potentiel de valorisation. Les vallées (l'Authie, la Somme) en particulier, ainsi que leurs vallées adjacentes sont des secteurs très intéressants, car ils offrent des paysages sublimes et diversifiés avec de riches patrimoines, ainsi que des possibilités d'activités diverses. Si le contexte économique ne se prête pas à des aménagements nouveaux lourds et coûteux, la seule organisation de l'accueil, de l'animation, et de la promotion pourrait y enclencher une spirale vertueuse en améliorant leur lisibilité et leur attractivité tant pour la clientèle touristique que pour de nouveaux professionnels qui viendraient s'y installer.

Des efforts de valorisation de ces attraits vont d'ailleurs dans ce sens à l'initiative des communes, des structures de développement et des associations ; plusieurs projets sont en cours : valorisation de Crécy-en-Ponthieu sur le thème du Moyen-Age et de sa célèbre bataille, un circuit d'interprétation en rapport avec la vannerie sur la commune du Boisle, un espace médiéval à Eaucourt-sur-Somme, le développement touristique du château de Régnière-Ecluse, le programme de valorisation de la vallée de la Trie, ainsi que des projets plus ambitieux et structurants (grand projet vallée de Somme, écopôles du massif forestier de Crécy et des marais de Long/Longpré).

L'Abbevillois

Ville centre et pôle tertiaire particulièrement accessible et bien desservi (gare multimodale, nœud autoroutier), Abbeville attire la clientèle de la côte pour une excursion découverte et des moments de shopping (phénomène qui se renforce en cas de météo peu clémente). Tout comme le Vimeu et le Ponthieu, elle capte une clientèle notamment de courts séjours, qui recherche un hébergement central pour partir à la découverte (à pied, à vélo, en voiture...) du territoire. Elle est aussi la halte quasi systématique des visiteurs avant d'atteindre le littoral. Pôle de la vie économique de l'arrondissement, Abbeville bénéficie également à ce titre du tourisme d'affaires que cette fonctionnalité engendre.

Pour faire fructifier cette situation favorable, Abbeville et l'Abbevillois disposent de nombreux atouts patrimoniaux :

- La ville d'Abbeville reconstruite au lendemain des batailles de la deuxième Guerre Mondiale, a conservé des richesses architecturales souvent méconnues, dont certaines sont classées Monuments Historiques. Elles sont dispersées dans la ville :
 - le beffroi
 - la collégiale Saint Vulfran (57 000 visiteurs/an)
 - le château de Bagatelle,
 - l'église Saint Sépulcre et ses vitraux conçus par Alfred Manessier (12 000 visiteurs / an)
 - la manufacture des Rames
 - le musée Boucher de Perthes,
 - le circuit pédestre et cycliste « La ronde de l'eau », qui propose de découvrir le patrimoine à travers la ville.

- Moins connu encore, le potentiel de l'Abbevillois en matière de tourisme de nature est pourtant particulièrement important et mérite d'être beaucoup mieux mis en valeur (Bords de Somme, Parc de la Bouvaque, réserve ornithologique de Grand-Laviers, marais de Mareuil-Caubert, monts Caubert, ...). Ce riche patrimoine de nature en ville offre de nombreuses possibilités de promenades et de randonnées à pied ou en vélo. Le festival de l'oiseau et de la nature, qui utilise les structures offertes par la ville pour la valorisation de la « nature », en témoigne.

Toutefois, avec une meilleure mise en valeur et promotion de toutes les facettes cachées de son patrimoine, l'Abbevillois devra également, pour en tirer pleinement profit, trouver réponse aux questions posées par une capacité d'hébergement encore modeste. En 2012, avec seulement 2% du parc de la Picardie Maritime (environ 1000 lits marchands et 1500 lits non marchands) dont un tout petit nombre d'hôtel, l'Abbevillois n'a enregistré que 145 000 nuitées (soit un peu moins de 2% des nuitées enregistrées annuellement en Picardie Maritime).

7. Des retards à combler, des défis à relever

Le challenge du développement d'un tourisme durable sur le territoire s'inscrit dans un parti pris de développement qualitatif. Il doit conforter son identité en s'appuyant sur chacune de ses spécificités spatiales. Il doit mettre en valeur son patrimoine tout en le préservant. Il doit créer des emplois et de la valeur ajoutée et apporter des aménités en matière de qualité de vie pour ses habitants. Pour réussir un tel challenge, les retards à combler et les défis à relever ne sont pas négligeables :

- **La notoriété et l'image de la Baie de Somme ne profitent pas encore pleinement au territoire dans son ensemble.** Les flux et les retombées économiques, restent essentiellement côtiers et estivalaux. Ils ont l'inconvénient majeur d'entraîner des répercussions négatives liées à la sur-fréquentation saisonnière, à la pression foncière, et l'aménagement non maîtrisés. Cela entraîne aussi des dégradations multiples de l'environnement et une baisse de la qualité de vie pour les habitants...

- **Le marketing de la destination, reste à mieux organiser et à améliorer.** C'est une nécessité pour développer la fréquentation globale et assurer le développement durable du littoral et de l'ensemble du territoire. Il faut encore structurer et développer la politique d'offres de courts séjours en ciblant des segments spécifiques de clientèles et associant hébergements et prestations thématiques.

Une organisation territoriale collective renforcée est au cœur de tous ces défis. C'est l'ensemble des professionnels et des institutionnels du tourisme comme des élus, qui doivent s'adapter et coopérer pour y répondre.

C. En conclusion : Un challenge majeur pour le futur PNR

Si le potentiel de développement de la destination touristique Baie de Somme – Picardie Maritime est bien réel, ce développement ne répondra pas à l'ambition du projet de PNR, d'un développement durable rééquilibrant et préservant l'identité et les richesses patrimoniales du territoire sans des mesures fortes à cette fin. Pour « préserver son territoire en le développant » le projet de PNR devra ainsi notamment apporter des réponses concrètes aux questions qui se posent :

- Comment conforter les retombées économiques des lieux les plus visités sans les nuisances des sur-fréquentations localisées et ponctuelles. ?
- Comment développer l'attractivité du territoire rural et promouvoir ses potentiels ?
- Comment développer la fréquentation « hors saison » ?
- Quelles sont précisément les « clientèles nouvelles » à cibler en priorité et comment les attirer. Comment concilier leur fréquentation avec celle de la « clientèle historique » ?
- Comment, surtout dans le contexte actuel, soutenir un tourisme « accessible à tous », tout en développant un tourisme à forte valeur ajoutée ?
- Comment limiter la pression foncière et ses risques multiples ?
- Comment faire un développement touristique qui apporte aux habitants du territoire une meilleure qualité de vie et leur profite économiquement ?
- Comment faire adhérer les habitants au Projet touristique du territoire et les mobiliser dans une stratégie de l'accueil et du service ?

D. L'économie des services

1. Les services à la population

Santé

Le territoire est assez bien pourvu en hôpitaux : hôpital public et clinique privée à Abbeville, hôpitaux locaux de Rue et de Saint-Valery-sur-Somme. Pour la plupart, ceux-ci comprennent maison de retraite et service de long séjour. Plus particulièrement, l'hôpital d'Abbeville dispose de pôles spécialisés (urgences, maternité, psychiatrie, gérontologie). On notera l'existence du centre hospitalier d'Eu situé hors territoire.

Les maisons de retraite sont bien représentées (17 EHPAD et 2 MARPA), avec toutefois des disparités sur le territoire. Le « Schéma départemental en faveur des personnes âgées 2012/2016 » élaboré par le Conseil général, souligne ainsi que le taux de places en hébergement permanent dans le Ponthieu-Marquenterre est plus de deux fois supérieur à celui des secteurs Vimeu Littoral et Abbeville Vimeu-Vert.

Le territoire est bien couvert par les services à la population destinés aux personnes (services d'aide à domicile, portage des repas...). Le réseau gérontologique « Baie de Somme – Picardie Maritime » (seul réseau de la Somme), mène entre autres des actions d'assistance aux personnes âgées dans leurs démarches administratives et en faveur de la coordination du maintien à domicile.

Avec 9,96 médecins pour 10 000 habitants en 2013, la densité de médecins généralistes sur le territoire du PNR est plus faible qu'au niveau national. Cette densité varie en fonction des EPCI avec 18,2 médecins pour les communes appartenant au PNR et membres de la communauté de communes de Bresle Maritime et 1,9 pour celles de la communauté de communes du Vimeu Vert.

Le constat est le même pour les densités de médecins spécialistes.

Les récentes études menées à l'échelle des Pays par l'Observatoire régional de la santé et du social de Picardie, montrent que globalement, d'un point de vue des services de santé, la situation est moins favorable sur le territoire du Pays Bresle Yères que sur celui du Pays des Trois Vallées.

Afin de lutter contre la désertification médicale, des maisons de santé pluri-professionnelles sont en projet à Cayeux, Saint Valery-sur-Somme et sur le territoire de la Communauté de communes de la région d'Hallencourt.

Enfance et enseignement

Le territoire dispose de nombreuses crèches, garderies et écoles maternelles, avec certains secteurs toutefois non pourvus en structures d'accueil.

Concernant les réseaux d'assistantes maternelles, seules les communautés de communes de Blangy-sur-Bresle, de Baie de Somme Sud n'en disposent pas. Or, en milieu rural, ce type de service est nécessaire pour favoriser l'installation de familles avec jeunes enfants sur le territoire.

L'offre d'établissements d'enseignement secondaire est équilibrée sur le territoire avec un collège par canton. En plus des trois lycées généraux (deux à Abbeville et un à Friville-

Escarbotin), des établissements d'enseignement technique et professionnalisant sont également présents : lycées du Marquenterre à Rue (Métiers du Tourisme, de la Restauration et de la Maintenance), du Vimeu à Friville-Escarbotin (Métiers de l'Industrie et du Tertiaire), Boucher de Perthes à Abbeville (Bâtiment, industrie, sanitaire et social...), Lycée Agricole d'Abbeville et Maison Familiale Rurale d'Yzengremer.

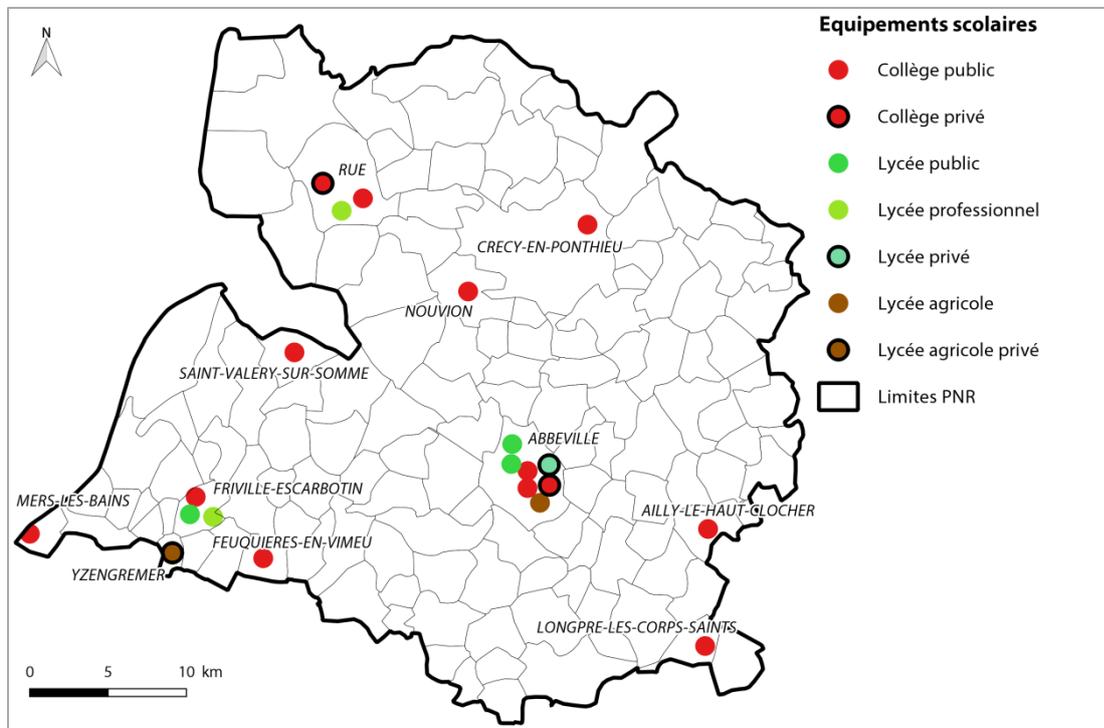


Figure 131 : Les collèges et lycées sur le territoire de l'arrondissement d'Abbeville / Répartition des établissements scolaires du secondaire en Picardie Maritime

Source : Education.gouv 2016 | association de préfiguration du PNR-Picardie Maritime

L'enseignement supérieur est quant à lui représenté par un BTS industriel (électrotechnique, microtechnique) à Friville-Escarbotin, et 5 BTS orientés vers l'industrie, le commerce, le management et le tourisme à Abbeville. Cette ville dispose également d'une école d'infirmières, et une école de guides nature est hébergée au Lycée professionnel agricole de la Baie de Somme.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

Depuis plusieurs années, le syndicat mixte départemental « SOMME NUMERIQUE » travaille à la résorption des zones blanches pour le réseau haut débit d'Internet. Aujourd'hui, toutes les communes sont couvertes par le réseau haut débit.

A noter la présence de 15 cyber espaces labélisés « Picardie en ligne » sur l'arrondissement d'Abbeville, essentiellement localisés sur les territoires des communautés de communes Baie de Somme Sud et Vimeu Industriel. Depuis novembre 2012, Abbeville commence à être dotée de la fibre optique Orange.

Sports et culture

Abbeville concentre une grande partie de l'offre culturelle du territoire avec : un conservatoire de musique, une école des beaux-arts, trois bibliothèques, un cinéma, une

médiathèque, et deux sites de programmation musicale et théâtrale importants (l'Espace culturel Saint André et le Théâtre).

De manière générale concernant le territoire du projet de Parc naturel régional, on constate :

- une forte présence des écoles de musique (4 écoles communautaires et 7 écoles municipales) ;
- une offre en art dramatique (Ateliers de théâtre) essentiellement localisée sur le littoral Sud (Saint-Valery-sur-Somme, Cayeux, Ault, Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly), mais aussi à Abbeville, Blangy-sur-Bresle et Domqueur ;
- une offre très faible dans le domaine des arts plastiques (cours dispensés à Nouvion-en-Ponthieu) et de danse (cours dispensés à Friville-Escarbotin, Rue et Blangy-sur-Bresle) ;
- en matière de lecture publique (bibliothèques), une soixantaine de points de lecture essentiellement gérés par des associations ou des habitants impliqués. Les deux tiers de ces points sont situés dans la partie Sud du territoire. Ils sont mis en réseau dans le cadre de la compétence « lecture publique » du Conseil général. Par ailleurs, Saint-Riquier accueille une antenne de la bibliothèque départementale.

Outre Abbeville, le territoire comporte quatre salles de cinéma : trois sur le territoire de la communauté de communes Authie-Maye et un à Mers-les-Bains.

Il n'existe pas de diagnostic de l'offre en matière d'activités sportives. Toutefois, on constate que les équipements sont nombreux : terrains de foot, salles omnisports, et piscines (à Mers-les-Bains, et trois centres aquatiques à Abbeville, Friville-Escarbotin - VIMEO, équipement communautaire- et Aquaclub de Belledune -géré par le Syndicat Mixte baie de Somme Grand Littoral Picard).

La culture et le sport sont portés en ville par de grands équipements, tandis qu'en zone rurale c'est la présence d'associations et de clubs qui est déterminante pour la pratique de ces activités.

Commerces

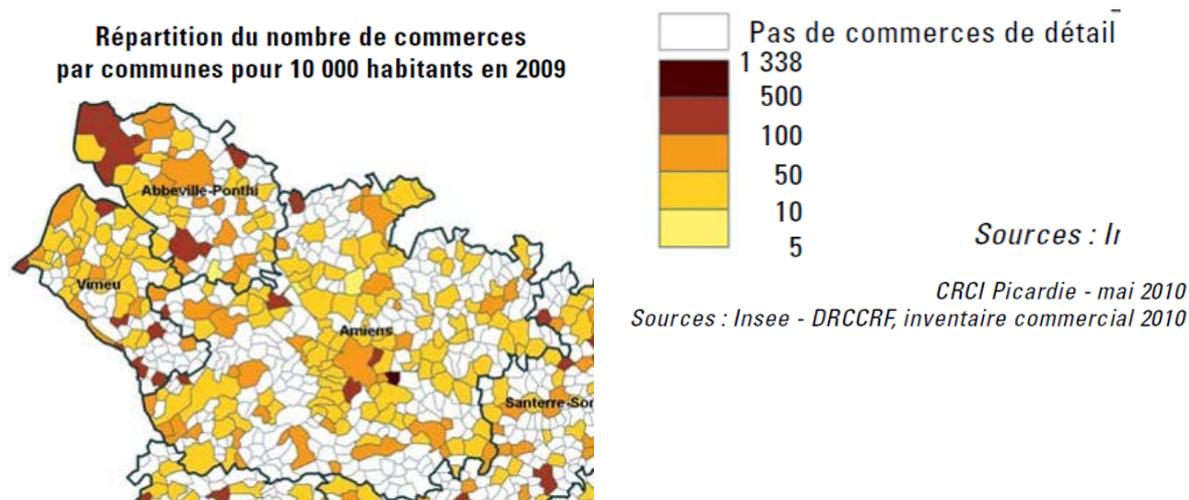


Figure 132 : Les commerces

En ce qui concerne la présence de commerce sur le territoire, celui-ci apparaît globalement mieux loti que le reste du département de la Somme.

Les principales caractéristiques du territoire de projet du PNR sont :

- une densité marquée sur les pôles majeurs de commerces de détail : Abbeville, Rue et Mers-les-Bains (dans le cadre des trois villes sœurs dont deux sont situées hors territoire de projet),
- une densité spécifique sur le littoral, liée à la problématique touristique : Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy, Fort Mahon,
- une densité moyenne sur plusieurs autres pôles importants, situés dans les terres intérieures, comme Friville-Escarbotin, , Crécy-en-Ponthieu, et Feuquières-en-Vimeu,
- une carence sur les secteurs en connexion directe des pôles majeurs et des pôles spécifiques (périphérie d'Abbeville notamment) et sur les secteurs les plus ruraux (Moyenneville, Hallencourt, Pont-Rémy, Novion-en-Ponthieu, Dompierre-sur-Authie, et Villers-sur-Authie notamment), ou encore certaines stations balnéaires en déprise (Ault).

2. Les services de transports

Les Transports express régionaux

Le territoire comporte trois lignes TER, relevant de la compétence du Conseil régional :

- (Paris) – Amiens – Abbeville- Rang-du-Fliers : sur cette ligne, entre Abbeville et Amiens, une augmentation significative de l'offre a eu lieu fin 2009. Le projet d'électrification de la ligne entre Amiens et Rang du Flyers est en cours. la phase d'études est engagée et la phase travaux est envisagée pour 2019.
- Entre Abbeville et Rang-du-Fliers, la ligne a fait l'objet d'une modernisation de sa signalisation.
- Le Tréport-Abbeville : cette ligne a fait l'objet d'une étude pour le développement de l'offre et sa modernisation, qui en montre le coût important.

Les lignes de bus et d'autocars départementaux

Le Conseil général assure le transport scolaire à travers tout le département, gratuitement pour tous les élèves jusqu'à 16 ans. Sur certaines lignes « lycée », l'accès est autorisé aux non scolaires, sous certaines conditions.

25 24 lignes régulières ouvertes à tous publics, sillonnent la Picardie Maritime. Le service proposé par le Conseil général, désormais appelé « réseau trans'80 » est promu, entre autres, via un site internet et une Zcard.

Malgré une amélioration des dessertes et des prix attractifs, le niveau de service est incomplet sur le territoire de la Picardie Maritime : une trentaine de communes ne dispose d'aucune offre de service, cette carence touchant essentiellement trois cantons :, Hallencourt, Moyenneville et Ailly-Le-Haut-Clocher.

Pour les communes desservies, l'offre de transport départemental correspond partiellement aux besoins des usagers compte tenu de la durée des trajets, souvent jugée trop longue et du peu de propositions d'horaires.

Dans le cadre de la loi NOTRe, à compter de janvier 2017, la région se verra confier la compétence des services de transports routiers interurbains et du transport scolaire.

Le Conseil Départemental de la Seine-Maritime assure un service de bus très conséquent entre la conurbation des « 3 villes sœurs » (Mers les Bains, Le Tréport et Eu).

Les transports à la demande (TAD)

La pratique des TAD est peu usitée en Picardie Maritime, mais se développe toutefois.

Il existe :

- Un TAD sur la Communauté de Communes de Baie de Somme Sud qui couvre 13 communes et permet de rejoindre Abbeville et Friville-Escarbotin ;
- Un TAD sur la Communauté de Communes de l'Abbevillois qui permet d'assurer une desserte de proximité entre les communes rurales et le centre-ville d'Abbevillois ;
- quatre TAD tout public à Saint-Valery-sur-Somme (en service préfixé), Abbeville, Saint-Riquier, Woincourt,
- sept TAD à destination du troisième âge : trois en service souple (Friville-Escarbotin, Fort Mahon et Port-le-Grand) et quatre en service préfixé (course ou visite cimetière : Ault, Fressenneville, Quend et Mers-les-Bains)

Le département a délégué sa compétence d'organisation de Transport à la Demande à un seul EPCI : la Communauté de Communes Baie de Somme Sud.

Néanmoins, en Picardie Maritime, il existe de nombreux autres transports appelés « à la demande » avec le plus souvent un caractère social très prégnant et souvent mis en place à l'initiative des communes via leur Centre Communal d'Action Sociale au titre de leur compétence sociale facultative. Ces transports entrent dans la catégorie des services privés et ne sont donc pas des TAD au sens de la loi.

Le site de co-voiturage Roulezco

Dès 2009, Baie de Somme 3 Vallées a mis en place un site gratuit de covoiturage et a, en parallèle, structuré des aires de stationnement spécifiques. En 2013, l'attractivité du site a été renforcée avec une adaptation aux outils numériques. Également en 2013, Baie de Somme 3 Vallées a signé une convention de partenariat avec le Pays du Grand Amiénois, suivi en 2014 par le Pays Santerre Haute Somme. Le site roulezco.fr couvre presque la quasi-totalité du département de la Somme, cela concerne environ 570 000 habitants. Chaque année, de nouvelles signalétiques « covoiturage » sont installées sur les stationnements existants.

Conclusion

Il faut souligner que le rural dispersé est prédominant sur le territoire du projet de parc, et le besoin de créer des transports adaptés et plus souples est donc prégnant pour les populations éloignées de tout.

Or, à l'exception d'Abbeville, aucune commune ne présente une offre de fréquence d'horaires très large et certains cantons présentent un sérieux déficit d'offre de transport collectif (Moyenneville, Hallencourt, Ailly-le-Haut-Clocher et Nouvion). Ce sont ces mêmes cantons qui présentent le plus fort taux de chômage et d'accident de la route. Même s'il n'y a pas pléthore d'offres, elles existent mais elles sont mal connues ou ignorées des habitants.

Cette problématique est d'autant plus prégnante que parmi les jeunes sans emploi suivis par la Mission locale de Picardie Maritime, un très grand nombre ne dispose pas du

permis de conduire. Or, le manque de mobilité des demandeurs d'emploi ne favorise pas leur insertion sociale et professionnelle, d'autant plus que « bon nombre n'envisagent pas de quitter la commune ou le canton pour engager des démarches d'insertion »²².

Les deux Pays du territoire de projet de parc se sont mobilisés sur cette thématique et développent des stratégies complémentaires.

Pour le Pays des Trois Vallées, les objectifs sont :

- l'amélioration des déplacements à l'intérieur du Pays (favoriser la multimodalité des transports),
- la conception d'un dispositif de transport à la demande,
- la priorisation pour les transports collectifs en milieu urbain,
- la poursuite du maillage des vélo-routes et voies vertes.

Pour le Pays Bresle Yères, la focale doit être mise sur l'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité vers le Pays et au sein du Pays.

3. L'emploi généré par le secteur tertiaire

En 2013, le secteur tertiaire (services, commerce, transport, administration publique, enseignements, santé, action sociale) représentait 72,3% des emplois en sur le territoire du PNR et 28 688 emplois. Il est donc pourvoyeur de la majorité des emplois. Toutefois, ce secteur est moins développé sur le territoire du PNR qu'à l'échelle de la Région (76,5 %) et que dans le reste de la France (76,3 %), et ce malgré la sphère publique fortement surreprésentée dans le Ponthieu.

Cette plus faible représentation de l'emploi tertiaire sur le territoire d'études peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'un territoire très rural où le maillage urbain est faible.

Cette ruralité du territoire et la petite taille des entreprises associées à un taux d'encadrement faible, entraîne mécaniquement un déficit d'emplois dans les fonctions tertiaires supérieures (« métiers du savoir » qui fournissent aux entreprises et aux particuliers des prestations intellectuelles complexes).

Le niveau de formation assez bas²³ ne permet pas non plus toujours l'accès de la population aux emplois tertiaires. En effet, si certains métiers relatifs aux services à la personne sont accessibles avec peu de qualification, c'est moins souvent le cas pour les métiers dans les secteurs de la vente/commerce, du secrétariat/comptabilité et de la santé. Toutefois, depuis ces dernières années, le secteur tertiaire est en nette progression en sur le territoire du PNR. En particulier, entre 1994 et 1999, les emplois dans ce secteur ont plus que doublé, et depuis 2008 ils continuent de progresser, moins rapidement.

²² Source : ETUDE SUR LA MOBILITE EN PICARDIE MARITIME 2008 / 2009 – Conseil Régional, Mission locale de Picardie Maritime.

²³ Voir le chapitre « Les caractéristiques démographiques et les logements », quatrième partie.

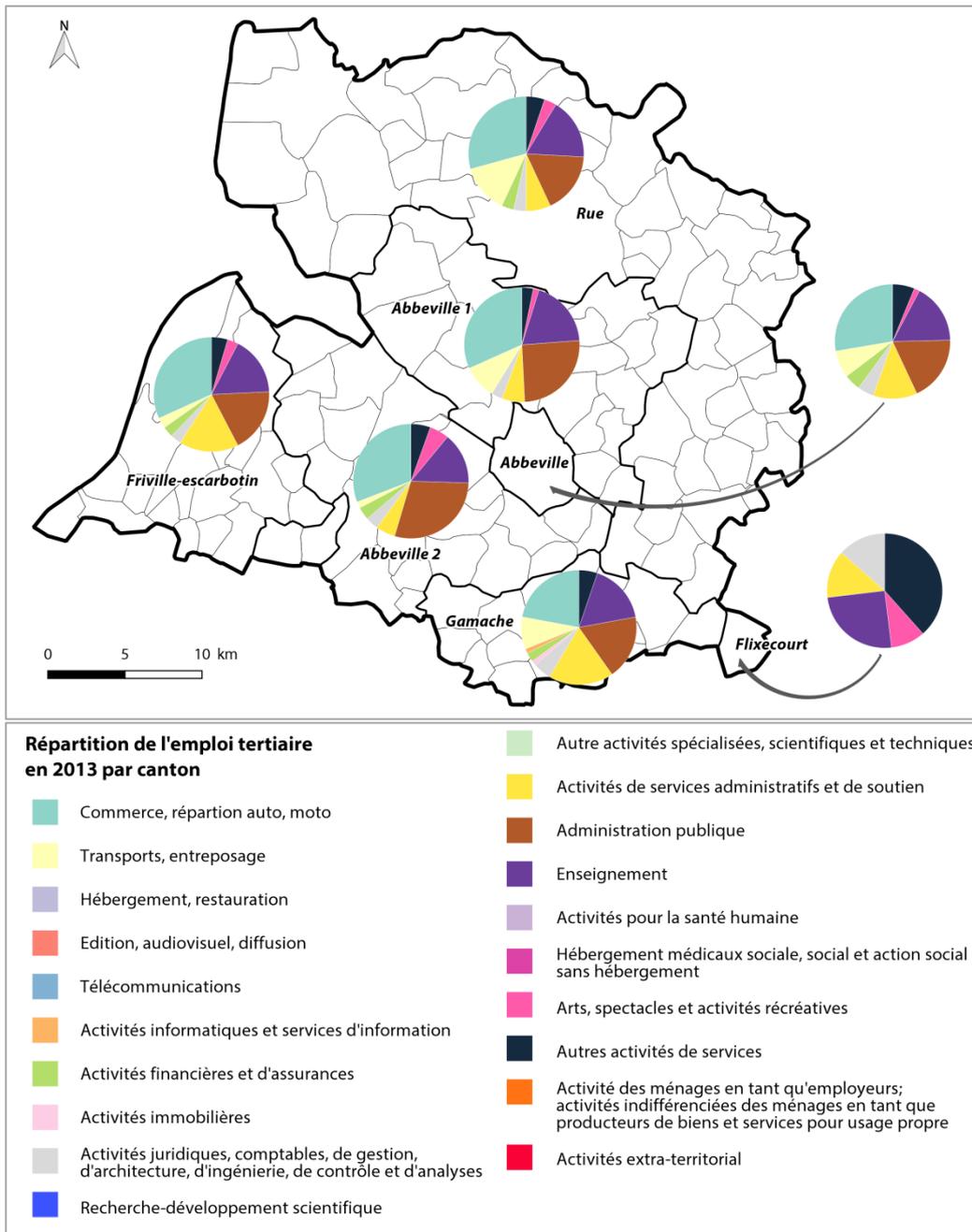


Figure 133 Répartition de l'emploi tertiaire par canton en 2013

Abbeville - Ponthieu : une orientation vers le médico-social, le commerce et le tourisme

La zone d'emploi Abbeville-Ponthieu est la deuxième de Picardie pour son taux élevé d'emplois tertiaires, derrière le Laonnois. Avec 77,3% des emplois salariés dans le tertiaire, la zone d'emploi d'Abbeville-Ponthieu dépasse de 1,2 point la moyenne de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration représentent plus d'un cinquième des salariés de la zone d'emploi, et les administrations publiques, l'enseignement et la santé 40 %. Si ces proportions, témoignent d'une forte tertiairisation

de la sphère économique à l'échelle du PNR, le poids de ces emplois salariés au sein de la nouvelle région reste plus mesuré.

Toutefois, il est à noter que la part des emplois salariés dans le secteur du commerce représentent près de 13% à l'échelle du PNR et de la nouvelle région ce qui témoigne de l'importance de ce secteur sur le territoire d'études.

les commerces et services représentent respectivement près de 13% et 5% des salariés de la zone,

La part des activités immobilières, financières et des transports est par contre plus faible que la moyenne régionale.

Abbeville est le pôle tertiaire du territoire du PNR. En 2013, 80,7% des emplois salariés les cantons d'Abbeville, Abbeville1 et 2 relevaient du tertiaire (soit environ 13 374 emplois). Et ces chiffres sont stables. Les cantons d'Abbeville 1 et 2 concentraient également 56,8% des emplois tertiaire du territoire du PNR.

L'agglomération abbevilloise (cantons d'Abbeville 1 et 2) constitue le seul pôle urbain de taille significative de l'arrondissement. Sa structure économique est donc principalement orientée vers les activités tertiaires, même si l'industrie y demeure assez présente.

Les trois plus gros employeurs de ce secteur se situent à Abbeville même : le Centre Hospitalier d'Abbeville, la commune d'Abbeville, et le lycée des Métiers Boucher de Perthes. L'Association de Valloires, important prestataire de services sociaux, a également son siège à Abbeville.

Logiquement sur les cantons d'Abbeville 1 et 2, les secteurs tertiaires dominants sont donc : la santé et l'action sociale (28,5% des emplois salariés), l'éducation (11,2% des emplois salariés), l'administration publique (14,1% des emplois), le commerce (16,8% des emplois).

Dans le Dans le canton de Rue (anciens cantons d'Ailly-le-Haut-Clocher, Crécy-en-Ponthieu, Rue, et Nouvion-en-Ponthieu), l'emploi tertiaire représente près de 70% des emplois salariés en 2013 sur ce secteur.

Da par sa position géographique, les emplois salariés sont particulièrement développés autour des activités liées au tourisme, la sphère publique mais également tournés vers les métiers médico-sociaux. Ainsi on dénombre, à titre d'exemple, 1909 emplois salariés dans la sphère publique (santé, social, éducation) et 605 dans le commerce

En Dans les cantons de Friville-Escarbotin et de Gamache, les activités tertiaires sont moins bien représentées que dans le reste du territoire du PNR et plus largement de la région, du fait du poids élevé de l'industrie et de la faiblesse de l'armature urbaine. Elles correspondent à 49,4% des emplois contre 66% en moyenne régionale. Cependant, depuis 2000, l'emploi tertiaire s'y développe plus vite que la moyenne régionale.

Les fonctions de transport et de la logistique sont peu développées malgré le maillage routier et autoroutier (4,5 points de moins que la moyenne régionale).

Les autres métiers de services à la production (entretien et réparation) sont également moins représentés qu'en Picardie. Or, ces fonctions économiques vont de pair avec l'industrie dans les autres territoires. Cette particularité pourrait s'expliquer par le fait que les industriels font peu appel à des prestataires de services extérieurs.

Les secteurs de la santé, de l'action sociale, de l'hôtellerie restauration, de l'administration publique, du conseil et de l'assistance ont aussi connu de fortes hausses d'emplois ces dernières années dans la zone.

Le secteur des commerces a également progressé sur cette même période, mais à un rythme légèrement moins soutenu que sur l'ensemble de la Picardie. Plus globalement, le nombre d'emplois dans les services s'est accru en dix ans dans la zone beaucoup plus vite qu'en région, et aucun secteur tertiaire n'a subi de pertes significatives.

4. L'économie de services au cœur des politiques de développement locales

Le Pays des Trois vallées et le Pays Bresle-Yères sont très investis sur la question des services à la population.

En particulier, le Pays des Trois vallées propose :

- de conforter les pôles de services et de mailler l'ensemble du territoire en services de proximité,
- de favoriser le maintien, le développement et la création de commerces notamment de proximité et en milieu rural,
- de poursuivre la mise en place d'une offre répondant aux besoins du territoire en termes d'éducation, de formation et d'offre culturelle.

De même, la stratégie du Pays Bresle-Yères repose sur :

- une optimisation des services aux publics,
- l'animation du pays et l'enrichissement de ses habitants par la culture et le sport,
- le placement de la formation et de l'emploi au cœur de son développement.

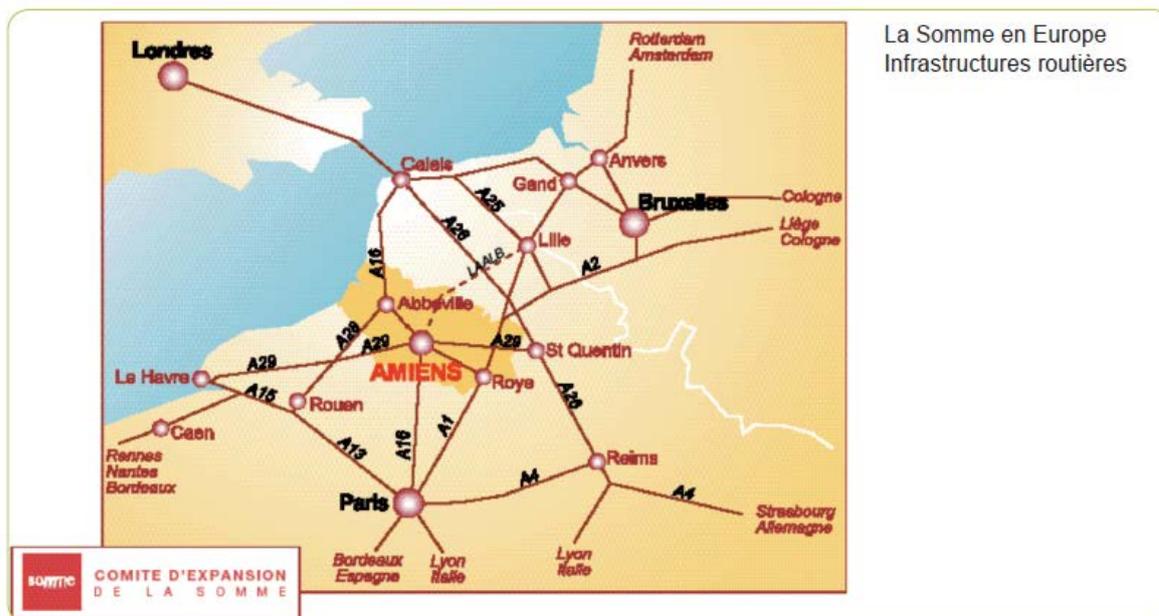
Il vient de finaliser son schéma de services à la population ainsi que deux études stratégiques en matière de santé et de culture.

5. Conclusion

Valeurs	Pressions réelles ou potentielles	Enjeux et potentialités
<ul style="list-style-type: none"> des services à la population assez bien pourvus, que ce soit pour l'enfance ou les personnes âgées, mais inégalement répartis sur l'ensemble du territoire un taux de commerce notable, mais inégalement sur l'ensemble du territoire, notamment dans les lieux à la périphérie des principaux pôles du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> tendance à la désertification médicale un niveau de service de transport incomplet 	<ul style="list-style-type: none"> des initiatives de mutualisation et quelques manques culturels (art plastique, danse, cinéma) qui sont autant d'opportunités pour le développement de quelques nouveaux « lieux » aux fonctions multiples, valorisant l'histoire locale et un patrimoine bâti, répondant à des besoins en termes de services à la population, voire des fonctions de commerce et d'affaire, dans une démarche de mutualisation des moyens de fonctionnement des opportunités pour favoriser le développement de lieux complémentaires aux principaux pôles économiques et touristiques, pour diversifier et équilibrer les services sur le territoire, tout en valorisant le patrimoine local, répondant aux besoins spécifiques de certains secteurs économiques (artisanat, industrie de pointe), et en n'aggravant pas les problèmes de mobilité

E. L'économie internationale et concurrentielle

La Picardie Maritime bénéficie d'une situation géographique privilégiée à proximité des grandes métropoles de l'Europe du Nord. Plusieurs grosses infrastructures de transports ont été construites récemment et ont profondément accru les moyens de desserte.



L'attractivité des zones d'emploi de la Picardie Maritime, sans être exceptionnelle, est bonne au vu de la situation des autres zones d'emploi françaises.

Les secteurs exposés à la concurrence internationale sont définis à partir des taux d'exportation et d'importation issus de la comptabilité nationale. Il s'agit principalement des secteurs de l'industrie, du commerce de gros, du transport et des services aux entreprises.

1. L'activité industrielle en Picardie Maritime et en France

553 établissements répartis dans l'industrie (10 %), la construction (10,8 %), le commerce (25,9 %) et les services (41,6 %), la Picardie Maritime est l'un des territoires le plus industriel du département de la Somme (elle détient 21,3 % des industries samariennes) et qui concentre près de 23,8 % des emplois salariés industriels du département de la Somme. On dénombre, en 2013, huit entreprises qui emploient plus de 200 salariés.

Les territoires de la Picardie Maritime sont économiquement distincts, mais complémentaires :

- l'Abbevillois s'organise en centre urbain, avec les activités de services et du secteur tertiaire, ainsi que quelques grandes industries,
- le Ponthieu-Marquenterre est un cœur touristique du territoire, et une réserve de ressources agricoles non négligeables,

- le Vimeu dit "Vimeu industriel" est le 1^{er} pôle français de la Serrurerie-Robinetterie-Quincaillerie et le 1^{er} pôle mondial verrier (flaconnage de luxe), avec la Vallée de la Bresle à proximité.



Aujourd'hui, 22,2 % de l'emploi (salarié et non salarié) de la du territoire du PNR est industriel contre 12,7 % au niveau national.

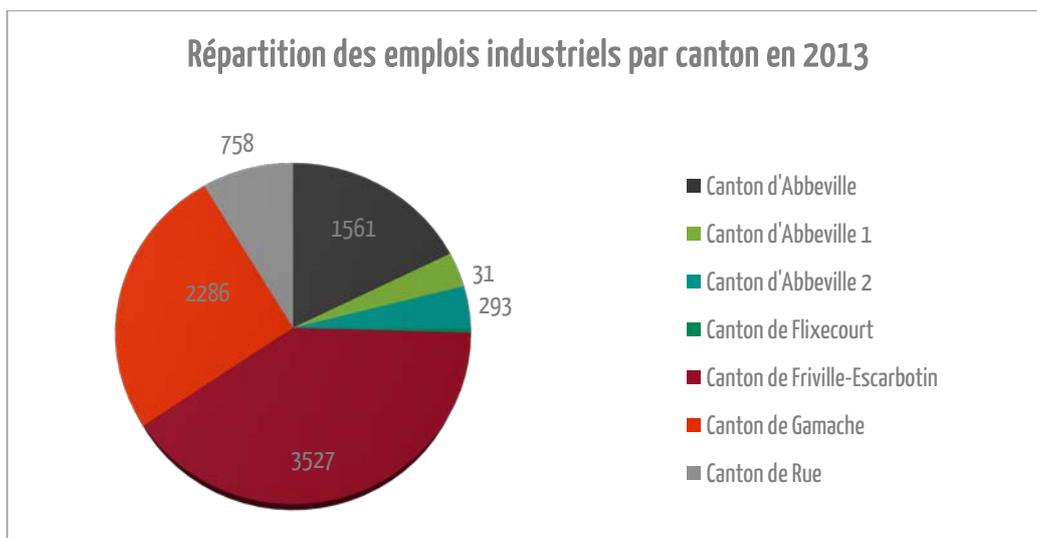


Figure 134 : La répartition de l'emploi industriel par canton sur le territoire du PNR
Source : INSEE

De manière générale en France, l'emploi dans l'industrie accuse une baisse régulière. Dans un contexte d'augmentation lente de la population active (+ 6%), la population active industrielle a diminué d'environ 500.000 emplois (-13%) depuis 2000, passant de 16 % de la population active en 2000 à 12% en 2013.

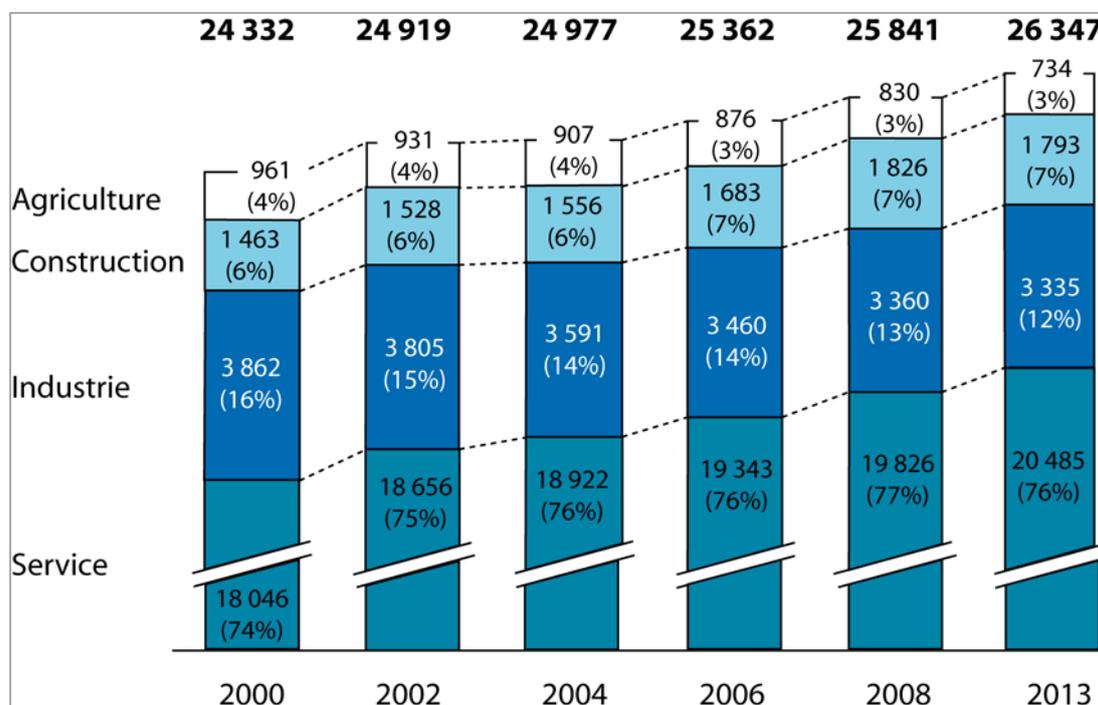


Figure 135 : Evolution de l'emploi en France depuis 2000 (milliers de personnes)
Source : INSEE, comptes nationaux.

A l'échelle de la France, la diminution de l'emploi industriel affecte tous les secteurs, y compris ceux bénéficiant d'une croissance de la valeur ajoutée, mais dans des proportions variables.

Depuis 2008, la dégradation de l'emploi industriel a été freinée par la hausse des effectifs dans le secteur des industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (plus de 1 % de croissance), et par leur stabilité dans la fabrication de matériels de transport et dans les industries chimiques et pharmaceutiques.

En outre, en 2013, les pertes d'emploi dans le secteur de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, de machines, et d'autres produits industriels (textiles, bois, métallurgie,...) sont parmi les plus faibles de ces dix dernières années.

En revanche, l'emploi continu à se dégrader dans la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac, mais aussi dans la cokéfaction et le raffinage. Dans ces secteurs, les pertes d'emplois sont régulières depuis près de dix ans.

en milliers Source : INSEE, comptes nationaux.

2. Le Vimeu industriel : une tradition métallurgique dynamique

Fort d'un passé industriel marquant, le Vimeu industriel occupe une place distinct au sein du PNR en concentrant, en 2013, près de 42% des emplois industriels du territoire.

Certains secteurs sont sur-représentés :

- La métallurgie et la fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements (50,4 % des emplois salariés industriels),
- La fabrication de machines et d'équipements non compris ailleurs (19,5 %),

Le travail du bois, l'industrie du papier et l'imprimerie (13,7 %).

Si, ce secteur a été fortement impacté par l'évolution des structures économique en témoigne l'inversion de la courbe du chômage sur le secteur (en 2013 le Vimeu industriel connaît le plus fort taux de chômage du PNR), ses secteurs d'excellences font figure de référence à l'échelle nationale.

70 % de la serrurerie, 80 % de la robinetterie sanitaire et 85 % de la robinetterie gaz française sont produits par les entreprises du Vimeu. Avec 200 entreprises et plus de 6 000 salariés, le Vimeu se classe parmi les principaux centres européens de métallurgie légère.

Il y a aussi dans le Vimeu plusieurs secteurs d'excellence industrielle. Aujourd'hui encore, certaines industries ont une notoriété qui dépasse nos frontières (Laperche, premier fabricant mondial de serrures, Decayeux premier fabricant européen de boîtes à lettres...).

Les entreprises leaders

Serrurerie :

Bricard, - Denny Fontaine (Securidev) - Devismes - Fichet Serrurerie (Assa-Abloy)- Laperche (Assa - Abloy) – Picard Serrures (Securidev) - Portac – Stremmer (Assa Abloy) - Tirard - Tirard FTH - Valeo

Quincaillerie :

DAD Decayeux (leader européen de la boîte aux lettres) - VKR-France (Velux) leader mondial de la fenêtre de toit. Debflex - Quesdeville - Newell – Piole Parolai Equipement

Robinetterie :

Luxe : THG - Volevatch – Maître Robinetier de France

Cuisine : Noyon et Thiebault

Collectivités et Maintenance : Delabie - Sogeprove - Porquet

Sécurité : Comap - Watts Eurotherm

Gaz : Chuchu Decayeux - Cléré

Jardinage : Boutté - Fauquet

Brassicole : Lenne Création

Baignoire : Condor Balnéo

Douche : Valentin

Le tissu industriel est caractérisé par une exceptionnelle densité de PMI et d'entreprises artisanales disposant d'une autonomie locale de décision (PME indépendantes ou groupes locaux).

Ce tissu original constitue un exemple typique de « district industriel », forme d'organisation productive dans laquelle de petites unités ont pu préserver leur autonomie grâce à la disposition d'un savoir-faire local, d'une forte capacité de réaction et d'une coordination efficace des entrepreneurs.

Le SPL (Système Productif Local) « Pôle de la métallurgie légère du Vimeu »

Il a été créé en 1999 pour conforter ce tissu productif, notamment en coordonnant et en mutualisant les moyens. Il compte aujourd'hui 300 entreprises (dont 200 participent aux actions collectives). Ses principales réalisations concernent :

- la mutualisation (pour le recrutement de cadres commerciaux, les achats, le traitement des déchets,
- des groupes de réflexion sur la logistique ou le merchandising,
- l'organisation de mission de promotion à l'étranger,
- des actions collectives sur l'environnement.

Le C2T (Centre de Transfert Technologique) de PME à Friville-Escarbotin, apportant assistance technique et favorisant les actions de transfert de technologie vers les entreprises.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche offensive de développement économique local menée conjointement entre les acteurs industriels et les organismes institutionnels. L'objectif commun est d'encourager le développement technologique et économique de PME/PMI, en mobilisant sur la base d'un besoin ou d'un projet identifié, l'ensemble des compétences ou ressources technologiques adéquates.

Des formations sont régulièrement dispensées dans ses locaux notamment dans le domaine du polissage. Son action en faveur de l'emploi, est complétée par celle de l'UIMM PM (Chambre syndicale du Vimeu) qui, par la « bourse de compétences », agit dans les domaines des métiers et de la gestion prévisionnelle des compétences et des emplois. Des études sont réalisées sur les évolutions des différents métiers présents dans les principales activités et les compétences nécessaires.

Aqua Picardie Maritime, une association créée en 2002 qui réunit des entreprises et des collectivités pour assurer une surveillance mutualisée des eaux souterraines à l'échelle du territoire, au vu de la pression potentielle des activités sur la ressource en eau.

3. La vallée de la Bresle ou « Glass Valley »

La production de la vallée de la Bresle porte exclusivement sur le verre creux et à 75 % sur le flaconnage.

Mais cette zone d'emploi représente même un secteur de référence mondiale, sous le label « Vallée de la Bresle – Glass Valley », pour certaines lignes d'articles à haute valeur ajoutée dans les domaines de la mode et du luxe. 75% du plus beau flaconnage de luxe du marché mondial est fabriqué dans la vallée de la Bresle, à cheval sur la région Picardie et la région Haute-Normandie.

Le pôle verrier est composé de 65 entreprises (dont 17 dans le département de la Somme), qui emploient plus de 7 200 personnes en 2016²⁴. Il compte une demi-douzaine de verriers, dont les leaders mondiaux Saint-Gobain Desjonquères et Pochet-Le Courval (installé à Hodeng-au-Bosc) situés dans la partie normande de la vallée.

On observe toutefois une diversification du tissu industriel autour de ces métiers.

A côté des verriers s'est développé un secteur « maquettiste-mouliste », dynamique et performant, avec les modeleurs et les fonderies qui fournissent les pièces en fonte.

En bout de production, de nombreuses entreprises spécialisées dans le parachèvement des flacons (triage et décoration) se sont créées ces 20 dernières années.

District, SPL, et maintenant labellisé « Grappe d'entreprises » par l'Etat

Tout d'abord "District verrier de la vallée de la Bresle", le pôle verrier de la vallée de la Bresle, bassin d'emploi développé autour d'un même savoir-faire, a été reconnu comme Système Productif Local en 1999.

L'objectif du SPL est de proposer de meilleurs services (rapidité de réponse à la demande, adaptabilité...) et d'améliorer l'offre au client (production innovante de biens de grande qualité à forte valeur ajoutée, nouveaux matériaux...). De nombreuses actions ont été lancées dans ce sens : contrats de recherche, veille technologique, organisation d'alliance ponctuelle...

Premier pôle mondial du flaconnage de luxe, regroupant plus de 7 200 salariés spécialisés, la Glass Vallée a reçu en 2010 le label « grappe d'entreprise », décerné par l'Etat.

²⁴ Source : <http://www.la-glass-vallee.com/>

Cette grappe d'entreprises fédère un ensemble d'acteurs et s'est fixée quatre axes prioritaires d'action : notoriété, innovation, valorisation du capital humain et du patrimoine industriel.

4. L'accueil économique - Les zones d'activités

Le développement relativement récent et important des zones d'activités, souvent sur des secteurs de plateaux particulièrement visibles dans le paysage, a été traité précédemment dans la deuxième partie portant sur le paysage.

Les caractéristiques spécifiques des zones d'activités en Picardie Maritime sont une dynamique très importante ces dernières années, avec en même temps une forte différence selon les secteurs.

Les parcs d'activités ayant connu une croissance importante entre 2007 aujourd'hui sont notamment les deux parcs situés à l'Est d'Abbeville, celui de Gros Jacques et un nouveau parc de grande ampleur à Saint-Valery-sur-Somme.

L'enjeu actuel concerne les forts besoins de nouvelles surfaces aménagées à vendre, et le risque de ne plus pouvoir les satisfaire à court terme par les zones économiques existantes, alors que généralement il importe d'anticiper ces besoins sur une dizaine d'années.

Les autres parcs d'activités ont un rythme de vente moindre (dans le Vimeu, à Rue).

Concernant les impacts passés de l'industrie métallurgique du Vimeu et le développement de solutions notables depuis les années quatre-vingt, voir chapitre sur la ressource en eau dans la première partie.

5. Conclusion

Valeurs	Pressions réelles ou potentielles	Opportunités et enjeux spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • spécificité (pour un territoire de projet de PNR) d'une activité industrielle encore très importante et dynamique, assise en partie sur un système territorial à la fois unique et maîtrisé localement (PMI et artisans caractérisés par leur autonomie de décision) assurant une part notable de l'emploi local • coexistence de deux districts industriels fonctionnels dans le Vimeu (cas exceptionnel en France), autour de la métallurgie et de la verrerie, dont la structuration favorise le savoir-faire local, la coordination des entrepreneurs, et donc la capacité d'adaptation, de modernisation ou d'actions collectives de grande ampleur pour la mise aux normes environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> • impact environnemental des activités industrielles dans le Vimeu et la vallée de la Bresle, mais pris en main par les entrepreneurs et les pouvoirs publics, avec des résultats notables depuis les années quatre-vingt • demande importante de surfaces aménagées en zones d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> • maintien d'une dynamique économique notable dans les secteurs industriels et des transports, important pour la stabilité du système économique local dans les années à venir, et favorable à la mise en place de projets qualitatifs concernant l'accueil et le développement de ces activités sur le territoire (bâtiments, zones d'activités, services associés) • emploi en grande partie local pour les entreprises industrielles, gage d'une pression environnementale plus facilement maîtrisable (transports notamment), et d'un réel potentiel de valorisation en terme de tourisme industriel

Cinquième partie : L'organisation et la gouvernance du territoire

Dès les années 1970 s'amorce en Picardie Maritime, une approche de l'aménagement qui transcende les périmètres communaux pour appréhender simultanément et plus efficacement les impératifs de préservation et de développement. La réflexion engagée avec l'élaboration du Schéma départemental d'aménagement et d'urbanisme, débouche concrètement en 1974 sur la création par le Conseil général de la Somme et les 18 communes littorales concernées, du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOPI). Il a pour objectif de favoriser le développement du littoral picard et de ses terres intérieures en conciliant aménagement et protection de l'espace.

Dans les années 1990, sur le plan national, deux autres types de démarches s'engagent progressivement pour répondre à des besoins et des problématiques que les communes peuvent de moins en moins appréhender seules : l'une vise essentiellement la gestion de compétences à des échelles intercommunales (groupements, syndicat techniques ou d'aménagement, puis Communautés de Communes), l'autre porte plutôt sur une approche « projet » dans une optique d'évolution du territoire à moyen et long termes. A cette fin, elles cherchent à dépasser les impératifs – et les périmètres – « de gestion », pour des échelles plus pertinentes (structures de développement local puis « Pays »). En Picardie Maritime, pour nécessaires et utiles qu'elles aient été, ces différentes démarches ne permettent pas de mettre en place une organisation totalement aboutie reposant sur une gouvernance unifiée.

C'est dans ce contexte qu'est née et qu'a cheminé, l'idée d'un Parc naturel régional, comme un projet global et transversal, porteur de sens et de valeurs à partager par toute la Picardie Maritime, fédérateur autour d'une ambition commune pour ce territoire. La création en 2004 de l'association de préfiguration du PNR de Picardie Maritime mobilise d'emblée autour de la Région Picardie, plus de 100 communes sur les 167 du périmètre d'étude. Le Syndicat Mixte de Pays et de Préfiguration du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime, usuellement nommé "Baie de Somme 3 Vallées" qui porte également les démarches de Pays et de SCoT sur huit communautés de Communes est créé en 2013. Cette structure née de la fusion de l'association de préfiguration du PNR en Picardie Maritime et de l'Association du Pays des 3 Vallées permet de clarifier et renforcer la gouvernance et les actions menées à l'échelle du territoire notamment quant aux projets de Pays, de Schéma de cohérence territoriale et de PNR.

Depuis 2015, le périmètre du projet de PNR a évolué, passant de 167 à 137 communes. Dans le cadre de la mission spécifique de "Préfiguration de PNR", Baie de Somme 3 Vallées s'est mobilisé, en 2015 et avec l'ensemble de ses partenaires, pour aboutir à un avant-projet de Charte répondant aux critères de classement des Parcs Naturels Régionaux.

L'avant-projet de Charte du PNR Baie de Somme Picardie maritime a été présenté en décembre 2015, au stade de l'avis intermédiaire, auprès du Conseil National de Protection de la Nature. L'avis favorable rendu en juin 2016 par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer invite Baie de Somme 3 Vallées à avancer dans les meilleurs délais vers l'avis final préalable à la décision de classement de la Picardie maritime en Parc

naturel régional. Ce territoire deviendra donc en 2017 le cinquième PNR de la Région Hauts-de-France.

I. Les grandes étapes de l'organisation du territoire

A. Le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

En 1974, 18 communes du littoral picard s'associent au Conseil Général de la Somme pour créer le « Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde » (SMACOPI) :

- Ault
- Boismont
- Cayeux-sur-Mer
- Estréboeuf
- Favières
- Fort-Mahon-Plage
- Lanchères
- Le Crotoy
- Mers-les-Bains
- Noyelles-sur-Mer
- Pendé
- Ponthoile
- Quend
- Saigneville
- Saint-Quentin-en-Tourmont
- Saint-Quentin-la-Motte-Croix-
au-Bailly
- Saint-Valery-sur-Somme
- Woignarue.

Ses premières compétences étaient :

- la conception, la coordination, voire le financement ou l'exécution des programmes d'investissements pour l'aménagement de la Côte picarde,
- la conduite éventuelle en qualité de maître d'ouvrage de certains équipements,
- la définition des modes de gestion des services créés,
- la recherche et l'appui de toutes initiatives publiques.

Acteur majeur du littoral, il est notamment devenu gestionnaire de milieux naturels (plus de 4 500 hectares aujourd'hui) sur des terrains du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, de l'État (Réserve Naturelle de la Baie de Somme), de l'Office National de la Chasse (marais du Hâble d'Ault) ou de communes. Collectivité locale à part entière, il aménage et exploite notamment une dizaine d'infrastructures touristiques.

Il s'appelle aujourd'hui « Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard » (SMBS GLP) et emploie près de 200 personnes. En 2011, lui a été confiée l'élaboration du programme d'action de prévention des inondations Bresle Somme Authie (labellisé en novembre 2015). Il a également obtenu, toujours en 2011, pour 25 communes de la Baie de Somme et pour une durée de 6 ans, le label « Grand Site de France », dont il assure le pilotage et l'animation. La stratégie territoriale du Grand Site Baie de Somme est aujourd'hui en cours de révision en vue d'un renouvellement éventuel du label pour la période 2017-2023.

B. Les structures intercommunales et les communautés de communes

Sur le territoire du projet de PNR en Picardie Maritime, des dizaines de groupements de communes ont été organisés sous une forme ou une autre : syndicats techniques, SIVOM, Communautés de Communes, Syndicats d'aménagement. Ces groupements ont été créés à l'origine pour répondre à des besoins de base de la population (syndicats techniques pour l'eau potable, l'assainissement, le collège...), puis pour des besoins plus modernes et nouveaux (SIVOM pour l'habitat, la vie socioculturelle...)

En 1992, les **Communautés de Communes** sont instaurées et montent progressivement en puissance pour assurer des missions d'aménagement de l'espace et de développement économique. En Picardie Maritime, une dizaine de Communautés de Communes sont créées entre 1993 et 2007, le périmètre de 2 d'entre elles empiète sur la région normande voisine.

- Les 4 communautés de communes englobées dans leur totalité par le projet de PNR sont : les CC de l'Abbevillois, d'Authie-Maye, de Baie de Somme Sud, et du canton de Nouvion. Avec environ 68 500 habitants, elles représentent 60% de la population du futur PNR.
- Les 4 communautés de communes concernées partiellement par le projet de PNR sont : les CC de la Région d'Hallencourt (14 communes), du Vimeu Industriel (12 communes), du Vimeu Vert (11 communes) et du Haut-Clocher (16 communes). Avec près de 37 000 habitants elles représentent 32,5% de la population du futur PNR.
- 2 communautés de communes sont concernées pour une toute petite partie : Auxillois (1 commune), Bresle Maritime (6 communes). La population concernée représente 7% de la population du futur PNR.

Le coefficient d'intégration fiscale choisi a été très variable selon les cas, ainsi que le choix des compétences, qui concernent notamment la voirie et les transports collectifs, la gestion des ordures ménagères et parfois les stations d'épuration, le développement économique avec pour certaines les zones d'activités, ou encore le logement et le cadre de vie, les équipements sportifs, culturels et scolaires, la petite enfance et les services aux personnes âgées. Mais peu d'entre elles ont choisi d'intervenir précisément sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

C. Les structures de développement local et les « Pays »

Les structures de développement local

Parallèlement à cette structuration « de gestion » du territoire, il y a 30 ans, à l'initiative de la Région très engagée dans la promotion de ces nouvelles démarches, sont créées sur l'ensemble du territoire régional des structures de développement local, dont deux en Picardie Maritime. Elles ont élaboré de nombreux projets très utiles en zone rurale.

L'ADEVIM 6, créée en 1985, était l'association de développement des 6 cantons du Vimeu. Regroupant 81 communes, elle intervenait sur le tourisme et l'habitat, avec cinq objectifs majeurs :

- offrir un environnement favorable au maintien, au développement et à la création d'entreprises,
- exploiter le capital « tourisme » du territoire,
- maintenir un espace rural vivant,
- soigner le cadre de vie,
- valoriser le potentiel « jeunes ».

Le SIDEA PM, Syndicat Intercommunal de Développement Economique et d'Aménagement du Ponthieu-Marquenterre, créé en 1984 en regroupant 72 communes, intervenait sur les mêmes domaines ainsi que, plus spécifiquement sur l'hébergement, le patrimoine, la découverte et l'animation. Parmi ses principales actions :

- ORAC et OPAH permettant de réhabiliter plus de 1 000 logements,
- participation à la création et au développement de circuits touristiques,
- étude de développement du tourisme équestre en Picardie Maritime.

L'ADEVIM 6 et le SIDEA PM, structures de développement local, ont animé des projets de territoire et coordonné certaines actions collectives à ces échelles de territoire. En raison de leurs statuts, de l'absence d'une ville-centre sur leurs territoires et de la montée en puissance des Communautés de Communes, ces deux groupements ont toutefois rencontré un certain nombre de difficultés à conduire des programmes opérationnels. Avec l'évolution des problématiques d'aménagement et de développement territorial qui nécessitent d'appréhender à des échelles plus importantes la réflexion stratégique, la cohérence territoriale et les projets structurants, leur périmètre est devenu lui-même trop restreint.

Les « Pays »

Avec la complexité grandissante des problématiques d'aménagement et de développement, avec la montée en puissance de l'intercommunalité, la Région Picardie adapte sa politique territoriale en incitant les structures de développement local à se recomposer à des échelles plus larges pour rester présentes de façon pertinente dans la compétition interrégionale des territoires : les « Pays ».

Ces « territoires de projet », qu'une série de textes inscrivent entre 1992 et 2000 dans un cadre réglementaire et législatif porteur, ont pour ambition de dépasser le quotidien afin de se projeter sur le moyen et long termes. A cette fin, ils visent notamment à mobiliser les acteurs économiques et associatifs à l'échelle de leur « territoire vécu », pour mieux anticiper et préparer son avenir.

Le territoire du projet de Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime est couvert par deux pays :

- le Pays des Trois Vallées, créé en 2007 sous statut associatif, comporte 4 communautés de communes entièrement incluses et 4 partiellement incluses dans le périmètre. Ses missions sont aujourd'hui reprises dans le cadre du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées portant également les projets de PNR et de SCoT.
- le Pays interrégional Bresle-Yères : parmi les 4 communautés de communes qui le composent, seule la communauté de communes interrégionale de la Bresle maritime est partiellement incluses dans le périmètre du projet de PNR. Ce pays est aujourd'hui porté par un Syndicat mixte, qui dispose également de la compétence « SCoT ».

D. Les institutions interdépartementales et interrégionales

Dans les années 1990 également, pour assurer la bonne gestion et la valorisation des bassins versants de la vallée de la Bresle et de l'Authie plusieurs Institutions Interdépartementales ont été créées :

En 1992, pour **la vallée de l'Authie**, l'Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authie avec les principaux objectifs suivants :

- préserver la qualité de l'Authie,
- améliorer son écoulement hydraulique,
- valoriser son potentiel piscicole,
- développer son potentiel « tourisme nature » et son rôle de pôle d'éducation à l'environnement,
- lutter contre l'érosion des sols.

Elle assure notamment la maîtrise d'ouvrage des études et animations nécessaires à l'élaboration du SAGE.

En 1995, pour la vallée de la Bresle, l'institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle (l'Oise n'ayant rejoint ce groupement qu'en 2003), avec les principaux objectifs suivants :

- préserver la qualité des eaux de la Bresle,
- améliorer la gestion hydraulique du bassin versant,
- mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager de la vallée.

Elle a notamment en charge la rédaction du document d'objectifs Natura 2000 et le portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

En 2002 sur la Somme, après les grandes inondations de février à avril 2001, qui ont touché 185 communes, nécessité l'évacuation de plus de 1 100 personnes et dont le coût a

été estimé à plus de 150 millions d'euros, est créée le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme (AMEVA).

L'AMEVA, est aujourd'hui constituée de 38 communes isolées, 37 EPCI, 13 Associations syndicales de propriétaires riverains, du Conseil général de la Somme et du Conseil général de l'Aisne. Elle a pour principal objet d'organiser, dans le respect du milieu naturel et des objectifs environnementaux fixés par l'État, la mise en cohérence des travaux nécessaires à la protection des personnes et des biens contre les conséquences des inondations ou des niveaux élevés des nappes dans sa zone de compétence. Elle est notamment chargée :

- de réaliser toutes études nécessaires à la mise en place d'une stratégie globale d'aménagement du bassin versant de la Somme et de ses affluents, au travers notamment de l'élaboration et la mise en œuvre de SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux);
- de réaliser toutes études de programmes pluriannuels d'entretien, contrats de rivière, plans de gestion ou autres programmes d'actions concertées ;
- de proposer aux maîtres d'ouvrages potentiels, dans le cadre de leurs compétences, la programmation de travaux d'aménagement et d'entretien et d'en faciliter puis d'en suivre la mise en œuvre ;
- de participer au recueil et à la diffusion, auprès des services publics, des collectivités et des citoyens, des informations concernant les risques naturels liés à la pluviométrie et à l'hydrologie (dispositifs de prévisions des hautes eaux).

Plus récemment deux autres initiatives liées au littoral et à la mer ont vu le jour :

- le « Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale » a fait l'objet du lancement d'une procédure d'étude début 2008. Son périmètre (exclusivement marin) a été soumis en enquête publique en 2011. Annoncé en septembre 2012 par le Président de la République lors de la Conférence environnementale, le Parc a été par décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012. Le Parc a ensuite élaboré de manière partenariale le plan de gestion du Parc voté le 10 décembre 2015 qui fixe ses objectifs à 15 ans en cohérence avec huit orientations de gestion définies dans ce même décret. Son approbation par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées, est intervenue en février 2016.
- D'autre part, les Régions Basse-Normandie, Haute-Normandie et Picardie ont créé un réseau d'observation du littoral Normand Picard. L'objectif est de rassembler et de diffuser la connaissance scientifique et technique pour fournir aux élus et décideurs des outils d'aide à la gestion du littoral.

E. L'association de préfiguration du PNR de Picardie Maritime

Au regard des atouts patrimoniaux de la Picardie Maritime, et des enjeux que représentent leur préservation et leur mise en valeur, une démarche appropriée spécifique et transversale semblait nécessaire et complémentaire de toute autre démarche territoriale. C'est dans cet esprit qu'est née en 2004 à l'initiative du Conseil Régional de Picardie, l'association destinée à porter le projet de Parc naturel régional en Picardie Maritime. Elle rassemble les communes adhérentes et/ou leurs groupements intercommunaux, le Conseil régional de Picardie, le Conseil général de la Somme. Elle a eu pour mission d'élaborer la charte du futur Parc et de conduire le débat local à cet effet. Elle porte également des actions de préfiguration pour illustrer l'action du Parc.

II. Le projet de PNR au cœur d'une étape décisive pour l'organisation et la gouvernance de la Picardie Maritime

Une évolution bénéfique mais encore insuffisamment aboutie

Pour répondre plus efficacement aux enjeux du territoire et satisfaire de nouveaux besoins, l'organisation territoriale a donc suivi deux évolutions parallèles et complémentaires : une structuration progressive à des échelles plus pertinentes pour répondre aux problématiques d'aménagement, de gestion et de développement d'une part ; la mise en place de démarches et de structures répondant plus précisément à des problèmes spécifiques complexes concernant les milieux aquatiques et la gestion de l'eau d'autre part.

Dans l'exercice de leurs compétences, les Communes et Communautés de Communes de Picardie Maritime peuvent ainsi s'appuyer sur plusieurs types d'acteurs : les deux Pays des « Trois Vallées » et « Bresle-Yères », le SMBSGLP et les trois institutions en charge des cours d'eau et de leurs bassins versant.

Néanmoins et malgré les progrès réalisés, la situation actuelle ne constitue pas encore une organisation ni une gouvernance territoriales abouties : grande disparité des Communautés de Communes dans leurs tailles, leurs compétences, leurs moyens, gouvernance éclatée à l'échelle de la Picardie Maritime, déséquilibre des outils d'aménagement sur l'ensemble du territoire.

Le PNR au cœur d'une avancée majeure pour la gouvernance territoriale

L'ampleur et la complexité des enjeux d'aménagement et de développement du territoire, visant dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint des équilibres délicats entre compétitivité, solidarité, qualité environnementale et qualité de vie, impliquent de parfaire cette organisation et de disposer d'une gouvernance plus rassemblée. La réforme territoriale ne fait que renforcer cette nécessité.

Dans ce contexte et cette perspective, la volonté très clairement et fortement affichée par les élus du territoire ces dernières années est de renforcer la cohérence et la cohésion territoriale en développant les coopérations et les complémentarités entre les différents acteurs concernés. A cette fin, la création d'un Syndicat mixte unique portant le projet de PNR ainsi qu'un Pays et un SCoT sur une part importante de son périmètre, constitue aujourd'hui un acte majeur.

Dans cette démarche, il est clair que le projet de PNR à l'échelle de la Picardie Maritime constitue le ciment d'ensemble du dispositif. Au cœur des différents liens et partenariats entre tous les acteurs, il est porteur de cohésion territoriale. En rassemblant, mobilisant et faisant coopérer autour d'un projet commun à l'échelle de la Picardie Maritime l'ensemble de ces acteurs, il est la clé de voute d'une gouvernance future plus efficace du territoire. Plusieurs des grands enjeux du Syndicat mixte portant le projet de PNR, le Pays et l'élaboration du SCoT, reposent essentiellement sur la dynamique du projet de PNR, notamment la bonne articulation entre les deux SCoT élaborés sur les périmètres respectifs des deux Pays « Bresle Yères » et « Trois vallées » et l'objectif de

« rééquilibrage » territorial qui doit faire bénéficier plus largement l'intérieur des terres de l'attractivité et de l'expérience acquise par le SMBSGLP sur le littoral.

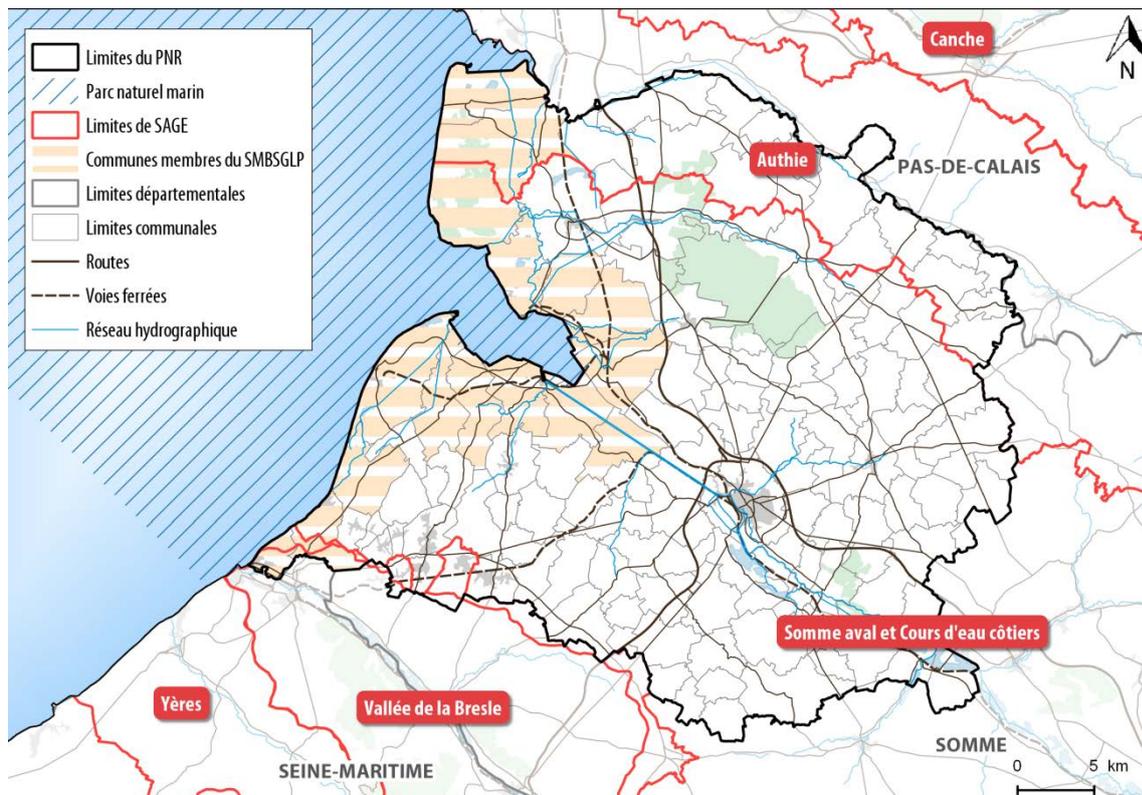


Figure 136 : Carte des acteurs majeurs sur le territoire du PNR

Source : Baie de Somme 3 Vallées / Even Conseil 2016



Figure 137 : Carte des Pays

Source : Baie de Somme 3 Vallées / Even Conseil 2016

Table des illustrations

Figure 1 : Carte du relief et de l'hydrographie de la Picardie Maritime.....	8
Figure 2 : Illustration d'une structuration insuffisante des territoires pour répondre aux enjeux de la Picardie Maritime.....	8
Figure 3 : Les inventaires en Picardie Maritime	11
Figure 4 : Les mesures de protection et de gestion en Picardie Maritime.....	12
Figure 5 : Les mesures de protection existantes et le projet de Parc naturel marin.....	14
Figure 6 : Carte de hiérarchisation des enjeux de conservation des milieux naturels.....	15
Figure 7 : Trame Verte et Bleue.....	16
Figure 8 : Le relief à notre époque	18
Figure 9 : Carte des sols.....	19
Figure 10 : Carte du système hydro sédimentaire Antifer – Baie de Somme	20
Figure 11 : Carte du climat.....	21
Figure 12 : Carte des eaux souterraines.....	24
Figure 13 : Carte des niveaux de classement de protection pour la biodiversité piscicole	26
Figure 14 : Carte des zones à dominante humide de Picardie.....	27
Figure 15 : Carte de l'état écologique des masses d'eau du bassin Artois-Picardie	28
Figure 16 : Carte de l'état physico-chimique des stations du bassin Artois-Picardie	28
Figure 17 : Carte des sites et sols pollués.....	29
Figure 18 : Carte des zones vulnérables de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.....	30
Figure 19 : Évolution de la qualité des eaux de baignade selon la directive de 1976.....	32
Figure 20 : Carte des SAGE sur le territoire du projet de PNR	32
Figure 21 : Carte du SAGE de l'Authie	33
Figure 22 : Carte du SAGE de la Bresle	34
Figure 23 : Carte du SAGE du bassin versant de la Somme aval et des cours d'eau côtiers.....	35
Figure 24 : Carte des Plans de prévention des risques naturels et Atlas des Zones Inondables en Picardie.....	37
Figure 25 : les PPRi au 01/07/2015	38
Figure 26 : Stratégie locale de la Somme.....	40
Figure 27 : TRI d'Abbeville.....	40
Figure 28 : PAPI – Secteur de la Baie de Somme.....	41
Figure 29 : Carte du risque inondation sur le PNR.....	43
Figure 30 : Carte du risque inondation de type remontée de nappe.....	44
Figure 31 : Carte des types d'érosions littorales	44
Figure 32 : Carte des risques d'érosion des sols sur le PNR.....	46
Figure 33 : Carte des milieux littoraux	47
Figure 34 : Carte de l'estuaire de l'Authie.....	49
Figure 35 : Carte de l'estuaire de la Somme.....	50
Figure 36 : Cartographie de la couverture sédimentaire observée dans les années soixante-dix et dans les années deux-mille en Manche Orientale	52
Figure 37 : Cartographie des milieux humides	53
Figure 38 : Les habitats et espèces de falaises.....	56
Figure 39 : Les interactions écologiques sur les levées de galets.....	57
Figure 40 : Le plateau du Ponthieu	63
Figure 41 : le plateau du Vimeu.....	65
Figure 42 : Les paysages vallonnés du plateau du Ponthieu.....	69
Figure 43 : Le plateau du Vimeu : une diversité paysagère (D 901 en direction de Tailly-l'Arbre-à-Mouche)	70
Figure 44 : Bloc diagramme représentant les paysages ouverts de plateau avec les structures végétales repères	70
Figure 45 : Bloc diagramme représentant les paysages de vallées.....	72
Figure 46 : Carte des boisements.....	73
Figure 47 : Extension urbaine sortie Est d'Abbeville	75
Figure 48 : Au pied des falaises, les stations "Belle Époque" (Mers-les-Bains)	75
Figure 49 : Paysages de la Baie de Somme.....	77
Figure 50 : Vue de l'A16 à l'ouest de la forêt de Crécy.....	77
Figure 51 : Le viaduc du Scardon depuis la route de Drucat, entrée Nord-est d'Abbeville.	78

Figure 52 : Le parc environnemental de GrosJacques.....	79
Figure 53 : Un exemple de zone d'activité, la ZA sud-est de Vauchelles-les-Quesnoy.....	79
Figure 54 : Les éoliennes dans le paysage du Vimeu industriel.....	80
Figure 55 : Carte des zones propices à l'éolien.....	81
Figure 56 : Carte des scénarii de développement éolien possible.....	82
Figure 57 : Paysages du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime.....	83
Figure 58 : Carte de l'entité Vimeu.....	84
Figure 59 : Blocs diagramme de l'évolution des paysages du Vimeu industriel.....	85
Figure 60 : Cartes d'évolution du paysage du Vimeu vert (plateau agricole du Vimeu).....	86
Figure 61 : Friville Escarbotin.....	88
Figure 62 : Le plateau agricole du Vimeu.....	89
Figure 63 : Carte de l'entité Ponthieu-et vallée de l'Authie.....	92
Figure 64 : Blocs diagramme de l'évolution des paysages autour du village de Domvast et ses alentours.....	93
Figure 65 : Cartes illustrant les évolutions des paysages des plateaux agricoles du Ponthieu.....	94
Figure 66 : Blocs diagramme illustrant l'évolution des paysages de la vallée de l'Authie.....	95
Figure 67 : La chaussée Brunehaut sur la commune d'Estrées-lès-Crécy.....	97
Figure 68 : La vallée du Scardon depuis la route de Drucat.....	98
Figure 69 : La forêt de Crécy, un morceau d'histoire.....	99
Figure 70 : L'orge sur les plateaux Ponthieu.....	100
Figure 71 : Paysage brumeux de la Vallée de l'Authie.....	101
Figure 72 : Valloires - l'Abbaye et ses jardins.....	101
Figure 73 : Carte de l'entité Vallée de la Somme.....	103
Figure 74 : Blocs diagramme présentant l'évolution des paysages de la vallée de la Somme.....	104
Figure 75 : Usine hydro électrique de Long.....	105
Figure 76 : Les marais de Longpré-les-Corps-Saints.....	106
Figure 77 : La découverte de la collégiale Saint Vulfran depuis la -Place-Max-Lejeune.....	106
Figure 78 : Le site d'implantation d'Abbeville intimement lié à la présence des vallées.....	107
Figure 79 : Le parc de la Bouvaque, la nature au cœur d'Abbeville.....	107
Figure 80 : Le plus important des paysages d'étangs de la vallée, témoin de plusieurs siècles d'exploitation de la tourbe, entre Fontaine et l'Etoile.....	108
Figure 81 : La côte picarde est l'un des derniers grands espaces naturels du littoral français. La qualité et la reconnaissance de ce territoire le placent parmi les paysages emblématiques du Nord de l'Europe.....	111
Figure 82 : Blocs diagramme de l'évolution des paysages des bas-champs de Cayeux.....	112
Figure 83 : Blocs diagramme de l'évolution des paysages de Rue.....	113
Figure 84 : Au cœur du paysage de la Baie de Somme.....	115
Figure 85: Les paysages dunaires du Marquenterre.....	115
Figure 86 : Les falaises vives depuis le Bois de Cise.....	117
Figure 87 : Entre terre et mer au cap Hornu.....	117
Figure 88 : Baie d'Authie, vue du Pas de Calais.....	119
Figure 89 : Paysage typique des marais arrière-littoraux.....	120
Figure 90 : L'aedificia de Neufmoulin.....	123
Figure 91 : Oppidum de Liercourt.....	123
Figure 92 : Lumière sur la façade occidentale de l'Abbaye de Saint-Riquier.....	124
Figure 93 : Les muches de Domqueur.....	125
Figure 94 : Le patrimoine bâti et paysager protégé des communes de Picardie Maritime.....	127
Figure 95 : Implantation du bâti et matériaux locaux.....	128
Figure 96 : Mons-Boubert, les granges en torchis réhabilitées.....	128
Figure 97 : Grange en torchis réhabilitée à Huchenneville.....	128
Figure 98 : Croquis de ferme céréalière.....	129
Figure 99: Croquis de ferme herbagère.....	129
Figure 100 : Colombier du 13 ^e siècle Vaux-Marquenneville.....	130
Figure 101 - croix en fer forgé Huchenneville.....	130
Figure 102 - Ancien Relais de Poste Bernay en Ponthieu.....	130
Figure 103 - Mare d'Ergnies.....	130
Figure 104 : Château de Long.....	131
Figure 105 : Magasin de l'entreprise Dény à Saint Blimont.....	134
Figure 106 : Le front de mer de Cayeux.....	136
Figure 107 : Front de mer à Ault.....	137
Figure 107bis : Le front de mer de Mers-les-Bains, vers 1910.....	137

Figure 108 : Fort Mahon plage	138
Figure 109 : Paysage coloré des villas Belle Epoque de Mers-les-Bains.....	139
Figure 110 : Agenvillers, un exemple de village au parcellaire de prairies morcelé.....	141
Figure 111 : Schéma de l'évolution de la première ceinture médiévale aux prairies encloses du 19 e siècle.	142
Figure 112 : Gâteau battu.....	152
Figure 113 : La population, densité et évolution 2008 - 2013 par commune.....	155
Figure 114 : Les revenus médians par UC en 2013.....	157
Figure 115 : Carte des zones d'emploi.....	158
Figure 116 : Les taux de résidences principales anciennes, et de résidences secondaires, par commune	161
Figure 117 : Carte des Petites régions agricoles, base des recensements.....	167
Figure 118 : Nombre d'exploitants s'inscrivant dans les réseaux de diversification agricoles par petites régions agricoles en 2012.....	173
Figure 119 : Transhumance des moutons des prés salés	174
Figure 120 : Types de produits par petites régions agricoles en 2012 (En nombre d'exploitations, sur la base des exploitations recensées dans les réseaux de diversification agricoles)	175
Figure 121 : Les surfaces boisées.....	185
Figure 122 : Synthèse du potentiel – éolien.....	188
Figure 123 : Projets éoliens – secteur Ouest Somme	188
Figure 124 : Etat des lieux des Chaufferies des collectivités et établissements publics et du secteur privé ayant bénéficié d'aides publiques.....	191
Figure 125: Evolution de la consommation en bois déchiqueté dans les chaufferies collectives et industrielles en Picardie	192
Figure 126 : Carte de répartition du meilleur aquifère	193
Figure 127 : Répartition des objectifs de développement des énergies renouvelables en 2020.....	195
Figure 128 : La ressource et les carrières autorisées en Picardie Maritime	196
Figure 129 : Carrières du Hourdel.....	197
Figure 130 : Taux de fonction touristique (nombre de lits touristiques pour 100 habitants).....	202
Figure 131 : Les collèges et lycées sur le territoire de l'arrondissement d'Abbeville / Répartition des établissements scolaires du secondaire en Picardie Maritime.....	212
Figure 132 : Les commerces	213
Figure 133 Répartition de l'emploi tertiaire par canton en 2013	217
Figure 134 : La répartition de l'emploi industriel par canton sur le territoire du PNR.....	222
Figure 135 : Evolution de l'emploi en France depuis 2000 (milliers de personnes)	223
Figure 136 : Carte des acteurs majeurs sur le territoire du PNR.....	186
Figure 137 : Carte des Pays	186

Tableau des milieux naturels inventoriés

Réserve naturelle nationale

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
Baie de Somme RNN FR3600118 UICN IV	3 417, dont environ 200 ha terrestres	Estuaires et rivières tidales (soumises à marées) ;	
		Vasières et bancs de sable sans végétations ; Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse ;	Milieux littoraux
		Dunes mobiles A Dunes grises ;	Milieux bocagers
		Milieux aquatiques non marins ;	Milieux aquatiques
		Landes, fruticées, pelouses et prairies ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Forêts	Milieux forestiers
Espèces concernées	Liparis de Loesel, Chou marin, Grande Douve, Elyme des sables Environ 310 espèces d'oiseaux connus. Spatule, Avocette, Echasse, etc... Rainette verte, Triton crêté Phoques et Marsouin. Sympetrum meridional, Hespérie du Dactyle, Agreste		
Communes concernées	Saint Quentin en Tourmont. La RNR inclut le Parc ornithologique du Marquenterre		
Structure porteuse	SMBSGLP Décret de création en 1994 Propriété du CL et du Domaine du Marquenterre Dernier Plan de gestion prévu : 2016-2020		
Opérateur technique de la donnée	DREAL Picardie		
Gestionnaire	Comité consultatif de la réserve - SMBSGLP		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/36/code/FR3600118		

Réserve Naturelle Régionale

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
Réserve Naturelle régionale du bois des Agneux Catégorie UICN IV Code : FR3800793	26	Milieux aquatiques non marins et Prairies mésophiles	Milieux humides
Espèces concernées	Orchis incarnat et négligé, Potamot graminée et coloré, grande Douve		

Commune concernée	Rue
Opérateur technique	DREAL Picardie Création le 25/09/2015
Cartographie	http://www.reserves-naturelles.org/bois-des-agneux

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
Cordon de galets de La Mollière Catégorie UICN IV Code : FR3800638	262	Plages de galets	Milieux littoraux
Espèces associées	Chou marin (<i>Crambe maritima</i>), Arroche de Badington, seigle de mer Gravelot à collier interrompu, petit gravelot, grand gravelot		
Commune concernée	Cayeux, cordon de galets de la Mollière		
Création	Arrêté d'aménagement Ministère de l'Agriculture, dernière modification 23/01/2008		
Opérateur technique de la donnée	DREAL Picardie.		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/38/code/FR3800638		

Marais de Larronville Catégorie UICN IV Code : FR3800793	11		Milieux humides
Espèces concernées	Scirpe flottant, Comaret des marais, Scirpe épingle, Genet d'Angleterre		
Commune concernée	Rue, marais communal de Larronville-les-Rue		
Opérateur technique	DREAL Picardie. Création par décision et arrêté préfectoral 28/02/2011		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/docs/espacesProteges/apb/FR380079320110228.pdf		

Hâble d'Ault Catégorie UICN IV Code : FR3800793	62		
Espèces concernées	Chou marin, Littorelle des étangs Gravelot à collier interrompu, petit et grand Gravelot, Rainette verte Pelodyte ponctué et Crapaud calamite		
Commune concernée	Cayeux sur mer, Wagnerue		
Opérateur technique	DREAL Picardie. Création par décision et arrêté préfectoral 19/04/2016		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/docs/espacesProteges/apb/FR380079320110228.pdf		
	335		

Zones humides inscrites à la Convention de RAMSAR

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
Littoral et marais arrière littoraux de la Somme Zone humide Ramsar FR7200018 Ramsar site 925	19 090 Dont 2 000 ha de marais arrière-littoraux	Estuaires et rivières tidales (soumises à marées) ;	
		Vasières et bancs de sable sans végétations ; Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse ;	Milieux littoraux
		Dunes mobiles A Dunes grises ;	Milieux bocagers
		Milieux aquatiques non marins ;	Milieux aquatiques
		Landes, fruticées, pelouses et prairies ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Forêts	Milieux forestiers
Espèces concernées	Liparis de Loesel, Chou marin, Grande Douve, Elyme des sables Environ 310 espèces d'oiseaux connus. Spatule, Avocette, Echasse, etc... Importance internationale pour la Tadorne de Belon, l'Huitrier pie, le Canard Pilet et 15 autres sp. Rainette verte, Triton crêté Phoques et Marsouin. Sympetrum meridional, Hespérie du Dactyle, Agreste		
Espèces concernées	Liparis de Loesel Plus de 365 espèces d'oiseaux dont la spatule. Phoques.		
Opérateur technique de la donnée	DREAL Picardie Désignation au titre de la convention de Ramsar le 30/01/1998		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/72/code/FR7200018		
	2 000		

Site Natura 2000 - ZSC (Directive Habitat).

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly Type B(pSIC/SIC/ZSC) FR2200355	1 453 Seule la partie avale est dans le périmètre du PNR	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 40% ;	Milieux aquatiques
		Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 20% ;	Milieux humides
		Forêts caducifoliées 10% ;	Milieux forestiers
		Pelouses sèches, Steppes 10% ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 5% ;	Milieux humides
		Prairies améliorées 5% ;	Milieux bocagers

	Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) 5% :	
	Autres terres arables 4% ;	
	Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 1%	
Espèces concernées	Floristique : 20 espèces protégées notamment le cortège des tourbières alcalines et pelouses calcicoles. Sisymbrium supinum, Sphaignes, x Orchiaceras spurinum (Orchis anthropophora x Orchis militaris) Site inventorié en ZICO, nombreuses espèces. Triton crêté	
Communes concernées	15 communes : Belloy-sur-Somme, Bourdon, Breilly, Chaussée-Tirancourt, Condé-Folie, Crouy-Saint-Pierre, Fontaine-sur-Somme, Hangest-sur-Somme, Long, Longpré-les-Corps-Saints, Picquigny, Pont-Remy, Saint-Pierre-à-Gouy, Saint-Vaast-en-Chaussée, Yzeux.	
Responsable du site	DREAL Picardie - AMEVA Proposition en 1999, Arrêté ZSC 21/12/2010	
Gestion du site	CENP	
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/62/code/FR2200355	

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie) Type B (pSIC/SIC/ZSC) FR2200346	15 662 64% de superficie marine	Dunes, Plages de sables, Machair 35% ; Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) 25% ;	Milieux littoraux
		Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 10% Marais salants, Prés salés, Steppes salées 10% ;	Milieux humides
		Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 5% ;	Milieux bocagers
		Galets, Falaises maritimes, Ilots 5% ;	
		Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 5 % ;	Milieux aquatiques
		Autres terres arables 2% ;	
		Forêts caducifoliées 2% ;	Milieux forestiers
		Pelouses sèches, Steppes 1%	Réseau de pelouses calcicoles
Espèces concernées	Ache rampante, Liparis de Loesel, Ecaille chinée, Grand dauphin, Marsouin commun, phoques, Lamproie de rivière		

	Vespertillon à oreilles échancrées, Avifaune (voir RNN) Triton crêté
Communes concernées	21 communes
Structure porteuse	SM BS GLP – DOCOB 2003, Plan de gestion de la RNN de la Baie de Somme
Structure gestionnaire	SM BS GLP
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/62/code/FR2200346

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
Marais arrière-littoraux picards Type (pSIC/SIC/ZSC) FR2200347- B	1 623	Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 70% ;	Milieux humides
		Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 10% ;	Milieux aquatiques
		Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 10% ;	Milieux bocagers
		Prairies améliorées 5% ;	
		Autres terres arables 2% ;	
		Forêts caducifoliées 1% ;	Milieux forestiers
		Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) 1% ;	
		Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 1%	
Espèces concernées	Ache rampante Chabot commun, Triton crêté, Vertigo de Des Moulins, Vertigo étroit, Ecaille chinée		
Communes concernées	12 communes		
Structure porteuse	SMBSGLP. Proposé en 1999, SIC 2004, ZSC en vigueur		
Structure gestionnaire	SMBSGLP		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/62/code/FR2200347		

Site Natura 2000 - ZSC (Directive Habitat).

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
Marais et monts de Mareuil-Caubert Type (pSIC/SIC/ZSC) FR2200354 B	894	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 35% ;	Milieux aquatiques
		Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 30% ;	Milieux humides
		Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 10% ;	Milieux bocagers
		Forêts caducifoliées 10% ;	Milieux forestiers
		Pelouses sèches, Steppes 5% ;	Réseau de pelouses

			calcicoles
		Prairies améliorées 4% ;	
		Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) 4% ;	
		Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 1% ; Autres terres arables 1%	
Espèces concernées	Ache rampante, Cordulie à corps fin, Ecaille chinée, Grand murin, Grand rhinolophe, Planorbe naine, Vertigo de Des Moulins, Vespertillon à Oreilles échanquées		
Communes concernées	6 communes : Abbeville, Bray les Mareuil, Eaucourt sur Somme, Epagne-Epagnette, Mareuil Caubert, Yonval		
Structure porteuse	AMEVA. Arrêté ZSC du 26/12/2008		
Structure gestionnaire	AMEVA - SMBS3V – CENP - Communes		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/62/code/FR2200354		

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu FR2200349 B (pSIC/SIC/ZSC)	894	Forêts caducifoliées 87% ;	Milieux forestiers
		Forêts de résineux 13%	
Espèces concernées	Flore sylvatique. Lucane Cerf-volant		
Communes concernées	Crécy en Ponthieu, Marcheville		
Structure porteuse	CC Authie-Maye. Arrêté ZSC du 14/09/2015		
Structure gestionnaire	CC Authie-Maye		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/62/code/FR2200349		

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional Type B (pSIC/SIC/ZSC) FR2200353	41 en 2 sites dont seul celui de Coquerel est dans le PNR	Pelouses sèches à Genévriers, Steppes 30% ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Forêts caducifoliées 30%	Milieux forestiers
Espèces concernées	Ecaille chinée, Stenobothrus stigmaticus, Cupido minimus, Adonis aestivalis		
Communes concernées	Cocquerel. Hors PNR : Bouchon, Villers sous Ailly		

Structure porteuse du DOCOB	Etat, Proposition 1999, Arrêté ZSC du 21/12/2010
Opérateur ou animateur technique	CENP
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/62/code/FR2200353

Site Natura 2000 - ZSC (Directive Habitat).

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
Vallée de l'Authie Type (pSIC/SIC/ZSC) FR2200348	742 dont une partie en Pas-de-Calais	Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 25% ;	Milieux humides
		Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 20% ;	Milieux aquatiques
		Pelouses sèches, Steppes 15% ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 10% ;	Milieux bocagers
		Prairies améliorées 10% ;	
		Autres terres arables 10% ;	
		Forêts caducifoliées 5% ;	Milieux forestiers
		Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) 4% ;	Milieux de campagne
	Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 1%		
Espèces concernées	Flore des tourbières alcalines, Ache rampante, Fausse renoncule Flore des côteaux calcaires dont Coenoglossum viride, Spiranthes spiralis, Parnassia palustris Saumon atlantique Oiseaux paludicoles Triton crêté		
Communes concernées	18 communes		
Structure porteuse du DOCOB	Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authie SIC proposé en 1999, ZSC du 27/10/2015		
Structure Opératrice ou animatrice	Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authie - CENP		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/62/code/FR2200348		

Zones de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
Estuaires picards : Baie	15 214	Mer, Bras de Mer 85% ;	Milieux littoraux

de Somme et d'Authie FR2210068 Type A(ZPS)	à 98% maritime	Dunes, Plages de sables, Machair 5%	
		Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) 10% ;	Milieux aquatiques
Espèces concernées	Aigrette garzette, Avocette élégante, Balbuzard pêcheur, Barge rousse, Bernache nonette, Bihoreau gris, Butor étoilé, Cigogne blanche, Cigogne noire, Combattant varié, Echasse blanche, Faucon émerillon, Grande Aigrette, Gravelot à collier interrompu, Harle piette, Hibou des marais, Marouette de Baillon, Mouette mélanocéphale, Spatule blanche, Sterne caugek, Sterne pierregarin		
Communes concernées	4 communes : Fort-Mahon-Plage, Le Crotoy, Quend, Saint-Quentin en Tourmont		
Structure porteuse	SMBSGLP, Arrêté du 06/04/2006		
Structure gestionnaire	SMBSGLP		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/61/code/FR2210068		

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
Étangs et marais du bassin de la Somme FR2212007 Type A(ZPS)	5 243 D'Abbeville à Amiens – Péronne -... Seuls les marais de Mareuil Caubert et de Long-Longpré-les-Corps-Saints sont dans le PNR	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 30% ;	Milieux aquatiques
		Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 30% ;	Milieux humides
		Forêts caducifoliées 20% ;	Milieux forestiers
		Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 10% ;	Milieux bocagers
		Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) 10%	
Espèces concernées	Avifaune paludicole nicheuse (populations importantes de Blongios nain, Busard des roseaux, passereaux tels que la Gorgebleue à miroir,...), et plusieurs autres espèces d'oiseaux menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard souchet...).		
Communes concernées	63 communes		
	Docob en cours sur 4 sites, terminé sur le 5ième (2 contrats Natura 2000 Plan de gestion existant pour l'étang de Mareuil Caubert)et des Prés à Pions		

	(Longpré-les-Corps-Saints)
Gestionnaire	CENP
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/61/code/FR2212007

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
Marais arrière-littoraux picards FR2212003 Type A(ZSC)	1 815	Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 70% ;	Milieux humides
		Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 14% ; Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 10% ; Forêts caducifoliées 4% ;	Milieux bocagers
		Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) 1% ;	Milieux forestiers
		Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 1%	
Espèces concernées		Aigrette garzette, Avocette élégante, Balbuzard pêcheur, Bécassine des marais, Bihoreau gris, Blongios nain, Bondrée apivore, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard St-Martin, Butor étoilé, Chevalier sylvain, Cigogne blanche, Cigogne noire, Combattant varié, Echasse blanche, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Gorgebleue à miroir, Grande Aigrette, Héron pourpré, Hibou des marais, Marouette de Baillon, Marouette ponctuée, Marouette poussin, Martin pêcheur d'Europe, Milan noir, Mouette mélanocéphale, Pic noir, Pluvier doré, Sarcelle d'été, Spatule blanche, Spatule blanche	
Communes concernées	12 communes		
		Désignation Natura 2000 en 2006, Arrêté ZPS du 24/08/2015	
Structure gestionnaire	SMBSGLP		
Cartographie		https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/61/code/FR2212003	

ZNIEFF de type 1, 2e génération

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
BAIE DE LA SOMME, PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENETTE ET	8 194 en grande partie sur le territoire du PNM	Fleuves et rivières soumis à marées 1% ;	Milieux aquatiques
		Estuaires ;	Milieux littoraux
		Vasières et bancs de sable sans végétations 50% ;	
		Lettes dunaires humides (= Pannes humides,	

CHAMP NEUF ; (ZNIEFF 220014314)		= Dépressions humides intradunales) 1% ;	
		Lagunes 2%	
Espèces concernées	Déjà vues au niveau de la RNN.		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220014314		

BAIE DE L'AUTHIE ; (ZNIEFF 220004972)	1 646 en grande partie sur le territoire du PNM	Eaux du talus et du plateau continental (= eaux néritiques) 30% ;	Milieux aquatiques
		Vasières et bancs de sable sans végétations 10% ;	Milieux littoraux
		Gazons pionniers salés 5% ;	
		Prairies à Spartine 5% ;	
		Prés salés atlantiques 25% ;	
		Eau saumâtre des cours d'eau soumis à marées 5% ;	
		Plages de sable 20% ;	
		Mers et océans	
		Dunes	
		Prairies humides et mégaphorbiaies	Milieux humides
Prairies mésophiles	Milieux bocagers		
Espèces concernées	Déjà vues		
Caretopographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220004972		

BOCAGE DE FAVIÈRES-PONTHOILE ; (ZNIEFF 220320037)	1 161	Bocages 20%	Milieux bocagers
		Prairies humides et mégaphorbiaies 5% ;	Milieux humides
		Végétation de ceinture des bords des eaux 2% ;	
		Eaux douces stagnantes 2% ;	Milieux aquatiques
Espèces concernées	Dactylorhiza praetermissa, Oenanthe fistuleuse, Jonc fleuri Chevêche Athena, Hypolais ictérine, Bouscarle de Cetti, Vanneau huppé, Sarcelle d'été, Rainette verte, Triton alpestre, Coenagrion scitulum, Coenagrion pulchellum		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220320037		

BOCAGE POLDÉRIEN DE FROISE ; (ZNIEFF 220013891)	910	Communautés amphibies 3% ;	Milieux aquatiques
		Végétations aquatiques 5% ;	Milieux bocagers
		Eaux stagnantes, saumâtres et salées 3% ;	Milieux humides
		Végétation de ceinture des bords des eaux 3% ;	
		Bocages 30%	
Espèces concernées	Myriophylle à fleurs alternes, Potamot graminée, Jonc fleuri, Guimauve officinale		

	Crapaud calamite, Rainette verte, Triton crêté, Triton alpestre, Triton ponctué, Chevêche, Hypolaïs ictérine, Vanneau, Huitrier-pie, Cigogne blanche, Gorge-bleue à miroir Coenagrion scitulum, Ceriagrion tenellum, Scopula emutaria, Mythimna straminea, Macrochilo cribrumalis, Archanara dissoluta
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013891

BOIS DE SAINT-SAULVE ET DE LIGESCOURT ; (ZNIEFF 220320002)	250	Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques 90%	Milieux forestiers
Espèces concernées	Dactylorhiza praetermissa Bunker à Grand murin et Murin de Natterer. Barbastelle signalée		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220320002		

ZNIEFF de type 1, 2e génération [SUITE2]

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
COTEAUX DE LA VALLÉE DE LA TRIE À TOEUFFLES ; (ZNIEFF 220013927)	171	Fruticées à Genévriers communs 5% ;	Réseau de pelouses calicoles
		Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 10% ;	
		Chênaies-charmaies 20% ;	Milieux forestiers
		Forêts mixtes de pentes et ravins 1%	
Espèces concernées	Ophrys insectifera, Neottie nid d'oiseau, Polystic à aiguillons		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013927		

COURS DE LA SOMME ; (ZNIEFF 220320036)	193	Estuaires	Milieux aquatiques
		Lits des rivières	
Espèces concernées	Anguille, Brochet, Barbeau fluviatile, Bouvière Martin pêcheur, Bergeronnette des ruisseaux, canards hivernants Murin de Daubenton		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220320036		

COURS DE L'AUTHIE, MARAIS ET COTEAUX ASSOCIÉS ; (ZNIEFF 220013966)	1 282	Eaux douces stagnantes 10% ;	Milieux aquatiques
		Lits des rivières 2% ;	
		Prairies humides et mégaphorbiaies 10% ;	Milieux humides
		Végétation de ceinture des bords des eaux 10% ;	
Bas-marais, tourbières de transition et sources 5%			

Espèces concernées	Renoncule langue, Trèfle d'eau, Pédiculaire des marais, Ache rampante, Rubanier nain, Orchis négligé, Laiche arrondie, Linaigrette à feuilles étroites, Comaret des marais, Utriculaire commune, Véronique à écussons Canard souchet, Sarcelle d'été et d'hiver, Canard chipeau, 3 Marouettes, Butor, Blongios, Gorgebleue, Bouscarle de Cetti, LMocustelle luscinioloïde, Pie-grièche écorcheur, Apamea epomidion, Mythimna straminea, Macrochilo cribrumalis, Arenostola phragmitidis, Sympetrum fusca, Coenagrion pulchellum, Lestes sponsa, Coenagrion scitulum, Sympetrum flaveolum, Rainette verte, crapaud calamite, Triton crêté Truite fario, Chabot, Anguille, Saumon, Truite de mer (aval de Tollent)
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013966

FALAISES MARITIMES ET ESTRAN ENTRE AULT ET MERS-LES-BAINS, BOIS DE ROMPVAL ; (ZNIEFF 220013893)	375	Groupements des falaises atlantiques 50% ;	Milieux littoraux
		Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes 5% ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Chênaies-charmaies 20%	Milieux forestiers
Espèces concernées	Géranium des forêts, Sénéçon à feuilles spatulées, Chou sauvage, Pavot cornu, Silène maritime, Thesion couché, ail des ours, Luzule sylvatique, Fragon, Fulmar boréal, Goéland argenté		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013893		

FORÊT DE DOMPIERRE ; (ZNIEFF 220013913)	293	Hêtraies atlantiques acidiphiles 20% ;	Milieux forestiers
		Hêtraies neutrophiles 30% ;	
		Chênaies-charmaies 30%	
Espèces concernées	Hellébore occidentale, Gnaphale des forêts, Triton alpestre, Bondrée apivore, Lomographa bimaculata, Chesias rufata		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013913		

HÂBLE D'AULT, LEVÉES DE GALETS, PRAIRIES ET MARAIS ASSOCIÉS ; (ZNIEFF 220004977)	900	Plages de galets 20% ;	Milieux littoraux
		Lagunes 5% ;	
		Eaux douces stagnantes 2% ;	Milieux aquatiques
		Eaux stagnantes, saumâtres et salées 5% ;	
Végétation de ceinture des bords des eaux 2%	Milieux humides		
Espèces concernées	Arroche de Babington, Leyme des sables, Chou marin, Littorelle des étangs, Pavot cornu, Panicaut maritime, Liseron des dunes, Silène conique, Armérie des sables, Armoise maritime, Trèfle scabre, ... Oiseaux : déjà vu : Anatidés, Limicoles, Passereaux dont la panure à moustaches et le traquet motteux et le butor étoilé. Citons aussi les oiseaux hivernants Pelodyte ponctué, Rainette verte, Crapaud calamite, Alyte accoucheur Anax parthenope, Sympetrum fonscolombii, Agrion scitulum, Conocephale des roseaux		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220004977		

ZNIEFF 2e génération [SUITE3]

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
LARRIS DE LA VALLÉE DE CANVRIÈRE ET BOIS ASSOCIÉS ; (ZNIEFF 220013926)	206	Fruticées à Genévriers communs 5% ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 5% ;	
		Hêtraies neutrophiles 20% ;	Milieux forestiers
		Chênaies-charmaies 40%	
Espèces concernées	Polygala chevelu, Anacamptis pyramidalis, Ajuga genevensis, Hesperia coma, Coridon, Bellargus, Busard St Martin		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013926		

LARRIS DE LA VALLÉE DE LA SOMME ENTRE LONG ET L'ETOILE ; (ZNIEFF 220320021)	45	Fruticées à Genévriers communs 15% ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes 40%	
Espèces concernées	Seseli libanotide, Bunium noix de terre, Rainette verte, Bellargus, Coridon, Setina irrorella		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220320021		

LARRIS DE LA VALLÉE DE LA SOMME ENTRE LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS ET LIERCOURT ; (ZNIEFF 220013932)	271	Fruticées à Genévriers communs 15% ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 15% ;	
		Hêtraies neutrophiles 10% ;	Milieux forestiers
		Hêtraies sur calcaire 10% ;	
		Eboulis 1%	
Espèces concernées	Neottie nid d'oiseau, Cephalanthère à grandes fleurs, Orchis mâle, Orchis militaire, Bunium noix de Terre, Pulsatille, Polygala chevelu Coridon		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013932		

LARRIS DE LA VALLÉE DE NIELLE A COCQUEREL ; (ZNIEFF 220013905)	33	Fruticées à Genévriers communs 15% ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 10%	
Espèces concernées	Seseli libanotide, Bunium noix de terre, Orchis militaris		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013905		

LARRIS DES MONTS DE CAUBERT ET CAVITÉS SOUTERRAINES DE MAREUIL-	162	Fruticées à Genévriers communs 15% ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 30% ;	
		Hêtraies sur calcaire 10% ;	Milieux forestiers
		Forêts mixtes de pentes et ravins 2% ;	

CAUBERT ET YONVAL ; (ZNIEFF 220005007)		Mines et passages souterrains	
Espèces concernées	Herminium monorchis (AC), Orchis frelon, Ophrys mouche, Epipactis brun-rouge, Parnassie des marais, Cavitité à grand Rhinolophe, Grand murin, murn à oreilles échancrées, Murin de Natterer		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220005007		

LARRIS DU MONT ETEUIL À GRAND-LAVIERS ; (ZNIEFF 220013450)	12	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes 80%	Réseau de pelouses calcicoles
Espèces concernées	Pulsatille commune, Thsion couché, Epipactis brun-rouge, Gentianelle d'Allemagne, Polygala calcarea, Seseli des montagnes, Tarier pâtre, fauvette babillarde		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013450		

LARRIS ET BOIS DE TOFFLET À GRAND-LAVIERS ; (ZNIEFF 220013918)	98	Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes 5% ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Hêtraies atlantiques acidiphiles 50%	Milieus forestiers
Espèces concernées	Rosier à long styles, Dactylorhiza praetermissa, Epipactis brun-rouge, Cephalanthère à grandes fleurs		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013918		

ZNIEFF de type 1, 2e génération [SUITE4]

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
LEVÉES DE GALETS ENTRE CAYEUX-SUR-MER ET LA POINTE DU HOURDEL, DUNES DE BRIGHTON ET DU HOURDEL ; (ZNIEFF 220004976)	191	Gazons pionniers salés 5%	Milieux littoraux
		Prés salés atlantiques 10% ;	
		Dunes mobiles 15% ;	
		Végétation annuelle des laisses de mer sur plages de galets 5%	Milieux humides
Végétation vivace des bancs de galets à Crambe 20%			
Espèces concernées	Chou marin, Arroche de Babington, Pavot cornu, Criste maritime, Panicaut maritime, Lavande de mer, Bette maritime, Salicornes, Leyme des sables, Liseron des sables, Cochleaire du Danemark, Silene conique, ... 3 gravelots, traquet motteux, passages de passereaux nordiques en hiver.		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220004976		

MARAIS ARRIÈRE-LITTORAUX	2 079	Communautés amphibiennes 2% ;	Milieux aquatiques
		Végétations aquatiques 2% ;	

PICARDS, VALLÉE DU PENDÉ ET BASSE VALLÉE DE LA MAYE ; (ZNIEFF 220014318)		Prairies humides et mégaphorbiaies 15% ;	Milieux humides
		Roselières 25% ;	
		Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines) 15%	
Espèces concernées	Botanique exceptionnelle Liparis de Loesel, Renoncule langue, Trèfle d'eau, Pédiculaire des marais, Linaigrette à feuilles étroites, Comaret des marais, Peucedan des marais, Potamot coloré, Gesse des marais, Mouron délicat, Parnassie des marais, Ache rampante, Stellaire des marais, Dactylorhize négligé et incarnat, Veronique à écusson, Littorelle des étangs, Myriophylle à fleurs alternes, Utriculaire commune et naine, Potamot graminée Avifaune exceptionnelle déjà vue Odonates exceptionnels		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220014318		

MARAIS DE LA VALLÉE DE LA SOMME ENTRE CROUY-SAINT-PIERRE ET PONT-RÉMY ; (ZNIEFF 220004994)	1 827	Communautés amphibies 2% ;	Milieux aquatiques
		Végétations aquatiques 20% ;	
		Prairies humides et mégaphorbiaies 5% ;	Milieux humides
		Roselières 5% ;	
		Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines) 5%	
Espèces concernées	Flore des tourbières alcalines : Renoncule langue, Potamot coloré, Stellaire des marais, Dactylorhiza incarnat, Pigamon jaune, Orchis militaire Blongios nain, Rousserole turdoïde, Canard souchet, Bouscarle de Cetti, Vanneau huppé, Busard des roseaux, Agrion scitulum, Agrion délicat, Orthetrum brun, Truite de mer		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220004994		

MARAIS DE LA VALLÉE DE LA SOMME ENTRE EAUCOURT-SUR-SOMME ET ABBEVILLE ; (ZNIEFF 220004992)	938	Communautés amphibies 5% ;	Milieux aquatiques
		Végétations aquatiques 5% ;	
		Prairies humides oligotrophes 15% ;	Milieux humides
		Roselières 3% ;	
		Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines) 5%	
Espèces concernées	Fritillaire pintade, Ache rampante, Orchis incarnat, Véronique en écusson, Stellaire de smarais, Gesse des marais, Pédiculaire des marais, Peucedant des marais, Potamot coloré Avifaune remarquable avec notamment Butor étoilé, Blongios nain, Busard des roseaux, Rousserole turdoïde, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Bouscarle de Cetti, Agrion délicat, Agrion joli, Aeschne printanière Truite de mer, Anguille, Brochet, Bouvière		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220004992		

MARAIS DE	756	Communautés amphibies 3% ;	Milieux aquatiques
-----------	-----	----------------------------	--------------------

POUTRINCOURT ET DE L'ALLEU À LANCHÈRES, MILIEUX BOCAGERS ASSOCIÉS ; (ZNIEFF 220013895)		Végétations aquatiques 3% ;	Milieux humides
		Eaux stagnantes, saumâtres et salées 2% ;	
		Prairies humides et mégaphorbiaies 20% ;	Milieux bocagers
	Bocages 20%		
Espèces concernées	Ache rampante, Myriophylle à fleurs alternes, Potamot coloré, Potamot de Berchtold, Dactylorhize négligé, Littorelle des étangs, Samole de valérandus, Baldelle fausse renoncule, ... Vanneau huppé, Chevèche Athena, Hypolais ictérine, Busard des roseaux, Rainette verte, Crapaud calamite, Agrion scitulum		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013895		

MARAIS DES VALLÉES DE L'AMBOISE ET DE L'AVASSASSE, BOIS DES BRUYÈRES ; (ZNIEFF 220013930)	420	Communautés amphibies 2% ;	Milieux aquatiques
		Végétations aquatiques 2% ;	Milieux humides
		Prairies humides et mégaphorbiaies 5% ;	
		Bas-marais, tourbières de transition et sources 2%	Milieux forestiers
	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides 20% ;		
Espèces concernées	Dactylorhize négligé, Thélypteris des marais, Morrène aquatique, Myriophylle verticillé, ... Cygne tuberculé, Martin pêcheur Agrion délicat,		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013930		

MARAIS DU CROTOY ; (ZNIEFF 220005016)	216	Dunes 40% ;	Milieux littoraux
		Lettes dunaires humides (= Pannes humides, = Dépressions humides intradunales) 5% ;	Milieux humides
		Eaux douces stagnantes 5% ;	Milieux aquatiques
		Eaux stagnantes, saumâtres et salées 2% ;	
			Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines) 10%
Espèces concernées	Cortèges floristiques exceptionnels : Mouron délicat, Linaigrette à larges feuilles, Scorsonère humble, choin noirâtre, Laîche blonde, Parnassie des marais, Germandrée des marais, Silène conique, Potamot graminée, Littorelle des étangs, Ache rampante, Ache inondée, Dactylorhize incarnat et négligé, Véronique à écusson, Vanneau, Huitrier pie, Echasse, Mouette mélanocéphale, Canard souchet, Tadorne de Belon, Râle d'eau, Cygne tuberculé, ... Halte migratoire importante. Rainette verte, Agrion scitulum, Sympetrum fonscolombii		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220005016		

ZNIEFF de type 1, 2e génération [SUITE5]

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime (hors littoral)	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
MARAIS, PRAIRIES, BOCAGE ET BOIS ENTRE CAMBRON ET BOISMONT ; (ZNIEFF 220014326)	1 229	Eaux douces stagnantes 3% ;	Milieux aquatiques
		Prairies humides et mégaphorbiaies 10% ;	Milieux humides
		Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines) 5%	
		Hêtraies sur calcaire 3% ; Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 3% ;	Milieux forestiers
Espèces concernées	Dactylorhize incarnat et négligé, Troscart des marais, Samole de Valerandus, Blysmes comprimé, Pigamon jaune, ... Très grande héronnière à Aigrette garzette, Bouscarle de Cetti, Locustelle lucinoïde, Gorgebleue, martin pêcheur, Chevêche, , Rouge-queue à front blanc, Hypolaïs icterine, Rainette verte, Crapaud calamite, Triton alpestre Agrion scitulum, Agrion délicat, Sympetrum flaveolum		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220014326		

MARE DE QUESNEL À FAVIÈRES ; (ZNIEFF 220004984)	12	Communautés amphibies 5% ;	Milieux aquatiques
		Tapis immergés de Characées 2% ;	Milieux aquatiques
		Eaux stagnantes, saumâtres et salées 5% ;	Milieux humides
		Prairies humides et mégaphorbiaies 5% ; Végétation de ceinture des bords des eaux 15%	
Espèces concernées	Baldélie fausse renoncule, Dactylorhize incarnat, Oenanthe fistuleuse et de Lachenal, Scirpe maritime, Glaux maritime, Samole de Valerandus, ... Rainette verte, Vanneau huppé, Cygne tuberculé		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220004984		

MASSIF DUNAIRE DU MARQUENTERRE ENTRE LA BAIE D'AUTHIE ET LA BAIE DE SOMME ; (ZNIEFF 220013894)	2 644	Dunes embryonnaires 2% ;	Milieux littoraux
		Dunes blanches 5% ;	
		Dunes grises 2% ;	
		Dunes avec fourrés, bosquets 30% ;	
		Lettes dunaires humides (= Pannes humides, = Dépressions humides intradunales) 2%	Milieux humides
Espèces concernées	400 espèces dont 28 exceptionnelles et 40 très rares dont le Liparis de Loesel, le trèfle d'eau, la Parnassie des marais, ... Avifaune déjà vue dont Engoulevent, Spatule, Bec croisé des sapins, Tadorne de Belon. Rainette verte, Crapaud calamite, Triton crêté, alpestre, ponctué Agreste, Sphinx de l'Euphorbe, Tréma blanc, Noctuelle des roselières, Leucanie du roseau, Etrangère, Agrotis de mer, Cidarie enfumée 200 coléoptères dont le Hanneton foulon et la Cicindelle maritime		

	Agrion nain, Leste brun, Leste sauvage, Aeschne affine, Leste fiancé Oedipode turquoise, Gomphocère tacheté, Conocéphale des roseaux, ...
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013894

MASSIF FORESTIER DE CRÉCY, DE PÉRIOT ET DE LA GRANDE VENTE ; (ZNIEFF 220005006)	5 896	Eaux douces stagnantes 1% ;	Milieux aquatiques
		Hêtraies atlantiques acidiphiles 20% ;	Milieux forestiers
		Hêtraies neutrophiles 30% ;	
		Chênaies-charmaies 20%	
Espèces concernées	Laiche de Reichenbach, Milleperthuis androsème, Renouée bistorte, Potentielle d'Angleterre, Laiche des lièvres, Gnaphale des forêts, Primevère acaule, Bondrée apivore, Busard St Martin, Pic noir Triton alpestre et ponctué, Salamandre Cidarie pivert, Chesias rufata, Bicolore, Noctuelle des roselières,... Muscardin		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220005006		

POLDERS DU SUD DE LA BAIE D'AUTHIE ; (ZNIEFF 220013889)	559	Fleuves et rivières soumis à marées 1%	Milieux littoraux
		Estuaires 20% ;	Milieux aquatiques
		Dunes côtières et plages de sable 10% ;	Milieux littoraux
		Plages de galets 2% ;	
		Côtes rocheuses et falaises maritimes 2%	
Espèces concernées	Riche flore dont Guimauve officinale, Ache odorante, Aster maritime, ... Avifaune exceptionnelle, notamment canards, Avocette, Huitrier-pie, Chevalier gambette, gravelots, Chevêche Odonates remarquables dont le Leste sauvage, l'Agrion scitulum, le Sympetrum de Foscolombe		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013889		

PRAIRIES ET MARAIS DE LA BASSE VALLÉE DE LA SOMME ENTRE PORT-LE-GRAND ET NOYELLES-SUR-MER ; (ZNIEFF 220013892)	1 285	Eaux douces stagnantes 2% ;	Milieux aquatiques
		Communautés amphibies 2% ;	
		Eaux stagnantes, saumâtres et salées 3% ;	Milieux humides
		Prairies humides et mégaphorbiaies 30% ;	
		Roselières 5%	
Espèces concernées	Ophioglosse commune, Dactylorhize négligé et incarnat, Parnassie des marais, Oenanthe fistuleuse, Epipactis des marais, Troscart des marais, Baldellie fausse renoncule, Jonc fleuri, Pesse commune, Eleocharide pauciflore, Pédiculaire des marais, Renoncule large Avifaune abondante dont le Butor, le Faucon hobereau, la Barge à queue noire, de nombreux anatidés, passereaux paludicoles, rallidés Triton crêté, alpestre, crapaud calamite, Rainette verte Agrion nain, Agrion scitulum		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220013892		

PRAIRIES HUMIDES ET MARES DE L'ENCLOS GUILLAUME OBRY ET DES SABLES DU HOURDEL À CAYEUX-SUR-MER ; (ZNIEFF 220320024)	170	Dunes 20% ;	Milieux littoraux
		Eaux douces stagnantes 1% ;	Milieux aquatiques
		Eaux stagnantes, saumâtres et salées 1 ;	
		Prairies humides et mégaphorbiaies 10%	Milieux humides
Espèces concernées	Nombreuses espèces végétales dont le pissenlit des marais, Dactylorhize négligé et à labelle entier, la Laiche distante, l'Anthrisque des dunes* Canard souchet, Vanneau huppé		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220320024		

VALLÉE DE L'AIRAINES ENTRE AIRAINES ET LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS ; (ZNIEFF 220005021) -	256	Eaux douces 10% ;	Milieux aquatiques
		Communautés amphibiens 5% ;	
	Majeure partie hors PNR	Végétations aquatiques 10% ;	Milieux humides
		Pelouses pérennes denses et steppes méditerranéennes 2% ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Roselières 10%	Milieux humides
Espèces concernées	Flore remarquable dont Hottonie des marais, Morrène aquatique, Utrriculaire citrine, Myriophylle verticillé, Rubanier nain, ... Agrion délicat Cygne tuberculé, Martin pêcheur		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z1/code/220005021		

ZNIEFF de type 2, 2ème génération

HAUTE ET MOYENNE VALLÉE DE LA SOMME ENTRE CROIX-FONSOMMES ET ABBEVILLE ; (ZNIEFF 220320034)	16 195 Dont une large part en amont du PNR	Eaux douces stagnantes 20% ;	Milieux aquatiques
		Eaux courantes 2% ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Pelouses pérennes denses et steppes méditerranéennes 5% ;	
		Végétation de ceinture des bords des eaux 5% ; Bas-marais, tourbières de transition et sources 5%	Milieux humides
Espèces concernées	Flore remarquable abondante de marais tourbeux alcalins, dont la Fritillaire pintade Flore remarquable des coteaux calcaires dont l'Orobanche élevée, la Séslérie bleuâtre, le Sysilbre couché, la Parnassie des marais Avifaune, dont Butor, Bihoreau, Gorgebleue, Bouscarle, Marouette ponctuée, Bouscarle de Cetti, Pie-grièche écorcheur, ... Coridon, Bellargus, Conocéphale des roseaux, Noctuelle des roselières, Herminie crible, Topaze Bouvière, Truites, Anguille, Brochet		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z2/code/220320034		

PLAINE MARITIME PICARDE ; (ZNIEFF 220320035)	37 858 L'essentiel est maritime	Fleuves et rivières soumis à marées 1% ;	Milieux maritimes et aquatiques
		Estuaires 20% ;	
		Dunes côtières et plages de sable 10% ;	Milieux littoraux
		Plages de galets 2% ;	
		Côtes rocheuses et falaises maritimes 2%	
Espèces concernées	<p>Plus de 2010 espèces végétales dont le Liparis de Loesel, la Renoncule langue, Le Trèfle d'eau, la Pédiculaire des marais, le Comaret des marais, la Littorelle des étangs, l'Ache rampante, le Potamot graminée, la Parnassie des marais, le Chou marin, ...</p> <p>Avifaune exceptionnelle dont le Canard souchet, la Sarcelle d'été et d'hiver, le Canard chipeau, les Fuligules milouin et morillon, le Tadorne de Belon, le Cygne tuberculé, le Vanneau huppé, l'Huitrier pie, la Barge à queue noire, l'Avocette, l'Echasse, le grand Gravelot et le Gravelot à collier interrompu, la Panure à moustaches, la Gorgebleue, le Tarier des prés, le Traquet motteux, ... le Héron garde-bœufs, l'Engoulevent, le Fulmar boréal, et nombre d'hivernants</p> <p>Triton crêté, alpestre, ponctué, le Pelodyte ponctué, la Rainette verte, le Crapaud calamite, l'Alyte accoucheur</p> <p>Les phoques, le Marsoin commun, le Dauphin commun, le Dauphin bleu et blanc, le Globicéphale.</p> <p>L'Oreillard méridional</p> <p>Faune Odonate exceptionnelle, hétérocères exceptionnels (cf Marquenterre)</p>		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z2/code/220320035		

VALLÉE DE L'AUTHIE ; (ZNIEFF 220320032)	6 025 dont une partie en Pas de Calais	Eaux douces stagnantes ;	Milieux aquatiques
		Lits des rivières ;	
		Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes ; Prairies humides et mégaphorbiaies ;	Réseau de pelouses calcicoles
		Tourbières et marais	Milieux humides
Espèces concernées	<p>Nombreuses espèces végétales dont Renoncule langue, Trèfle d'eau, Pédiculaire des marais, Ache rampante, Stellaire des marais, ...</p> <p>Canard souchet, Sarcelle d'été et d'hiver, Canard chipeau, 3 Marouettes, Butor étoilé, Gorgebleue, Bouscarle de Cetti, Locustelle lucinoïde, Bondrée, Faucon hobereau</p> <p>Noctuelle hépatique, Leucanie paillée, Herminie crible, Noctuelle des roselières, Phalène à deux tâches, Chesiade oblique</p> <p>Leste brun, Leste fiancé, Agrion scitulum, Sympetrum jaune d'or</p> <p>Rainette verte, Crapaud calamite, Triton crêté</p> <p>Truite fario, Chabot, Anguille, Saumon atlantique, Truite de mer</p>		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/Z2/code/220320032		

Liste des espaces protégés et gérés

Code	Nom	Type	Fiche
FR1100002	DUNES DE L'AUTHIE	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1100003	DUNES DU ROYON	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1100004	LE MARQUENTERRE	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1100006	BAIE ET BASSE VALLEE DE LA SOMME	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1100007	HABLE D'AULT	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1100008	LE BOIS HOUDANT	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1100097	MARAIS DE SAILLY BRAY	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1100317	FALAISES ET BOIS DU ROMPVAL	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1100344	MARAIS DE LA MAYE	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1100487	POINTE DU HOURDEL	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1100650	BAIE D'AUTHIE RIVE SUD	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1100720	BASSE VALLEE DE L'AUTHIE	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1100721	RENCLOTURE DE LA GAITE	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1100737	DOMAINE DE REGNIERE ECLUSE	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1100770	MOYENNE VALLEE DE LA SOMME	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	
FR1501805	Le Marais du Pendé	Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels En vue d'en faire une RNR bi-site avec un site du Pas-de-Calais.	
FR3600118	Baie de Somme	Réserve naturelle nationale	
	Le bois des Agneux	Réserve naturelle régionale depuis le 25/09/2015	Fiche
FR3800638	Cordon de galets de La Mollière	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt	

Code	Nom	Type	Fiche
		géologique	
FR3800793	Marais de Larronville	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	
FR3800888	Hâble d'Ault	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	
FR7200018	Baie de Somme	Zone humide protégée par la convention de Ramsar	
FR7600037	Baie de Somme	Zone marine protégée de la convention OSPAR (Atlantique Nord-est)	
FR9100005	Estuaires picards et mer d'Opale	Parc naturel marin	
FR9500118	Périmètre de Protection de la réserve naturelle de la Baie de Somme	Périmètre de protection d'une réserve naturelle nationale	

Site classé au titre du patrimoine naturel

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
<u>Marquenterre</u> (site 39)			

En dehors du périmètre du PNR, mais le jouxtant :

Site Natura 2000 en mer - ZSC (Directive Habitat).

Sites d'intérêt remarquable de Picardie Maritime	Superficie (en ha)	Types de milieux et habitats concernés	Trame TVB concernées
<u>Baie de Canche et couloir des trois estuaires</u> Type B (pSIC/SIC/ZSC) FR3102005	33 306, (100% marin)	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine ; Estuaires ; Replats boueux ou sableux exondés à marée basse ; Végétation annuelle des laissés de mer	Milieux littoraux
Espèces concernées	Marsouin commun, Phoques Grande Alose, Lamproie de rivière et marine, Saumon atlantique		
Structure porteuse	DOCOB PNM. Proposé en 2008, arrêté ZSC en 29/05/2015 Site ciblé convention OSPAR		
Structure gestionnaire	PNM		
Cartographie	https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/62/code/FR3102005		





Baie de Somme 3 Vallées
Garopole - Place de la Gare
80100 ABBEVILLE

Avec le soutien de

